

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 15 AVRIL 2011

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué aujourd'hui, vendredi 8 avril 2011, pour le vendredi 15 avril 2011 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire (page 606).
M. le Maire n° 2 - Pouvoirs (page 606).
M. le Maire n° 3 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur
délégation de pouvoirs (page 606).
M. le Maire n° 4 - Communications diverses (page 616).

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 5 - Plan Biodiversité. Projet de corridor écologique Loire.
Demande de subventions (page 617).
Mme CUGNY-SEGUIN n° 6 - Ruchers pédagogiques. Approbation d'une convention de
partenariat (page 619).
Mme CUGNY-SEGUIN n° 7 - Journées du Développement Durable 2011. Fixation de tarifs
et approbation de conventions de partenariat (page 620).
Mme CUGNY-SEGUIN n° 8 - Encouragement de la Ville pour les actions menées en faveur
du développement durable (page 623).
Mme SAUVEGRAIN n° 9 - Centre Municipal. Remplacement des menuiseries extérieures
du bâtiment technique. Approbation d'un marché à procédure
adaptée (page 626).

FINANCES

- M. MARTIN** n° 10 - Fiscalité directe locale. Fixation des taux d'imposition pour
l'année 2011 (page 627).
M. MARTIN n° 11 - Fondation La Vie au Grand Air. Création d'une résidence
« jeunes » située 88 rue de la Barrière Saint Marc à Orléans.
Garantie d'un emprunt de 1 024 939 €. Approbation d'une
convention (page 628).

M. MARTIN n° 12 - S.A. H.L.M. France Loire. Réhabilitation de 22 logements situés 3 place Jean Monnet à Orléans. Garantie d'un emprunt de 53 691 €. Approbation d'une convention (page 630).

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. CARRE n° 13 - Requalification de la place du Martroi et de ses rues adjacentes. Lancement d'une procédure de concours. Election du jury de concours de maîtrise d'œuvre (page 632).

M. CARRE n° 14 - Site de la Motte Sanguin. Poursuite du processus foncier avec la société Xaintrailles (page 640).

M. MARTIN n° 15 - Place du Cheval Rouge. Réalisation d'un parking public. Procédure de délégation de service public. Désignation du délégataire et approbation du contrat de concession (page 655).

M. CARRE n° 16 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions (page 664).

M. FOUSSIER n° 17 - F.I.S.A.C. Centre-Ville 2009-2011. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution de subventions. Approbation de conventions (page 665).

M. CARRE n° 18 - Projet Dauphine Georges Chardon. Approbation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière passé après appel d'offres (page 668).

M. CARRE n° 19 - Zone Franche Urbaine de l'Argonne. Dispositif de pilotage et d'animation. Approbation des plans d'animation et de financement. Demande de subventions (page 673).

M. CARRE n° 20 - Procédure de modification du P.O.S. valant P.L.U. Approbation partielle (page 677).

M. CARRE n° 21 - Grand Projet de Ville. Appel de subventionnement FEDER pour la transformation de l'avenue Kennedy en vue de l'implantation d'activités économiques. Tranche 1 (page 683).

M. CARRE n° 22 - Grand Projet de Ville. Appel de subventionnement FEDER pour la restructuration de la place Sainte Beuve dans le cadre du projet de requalification et d'accessibilité de la dalle 2002 (page 689).

M. CARRE n° 23 - Quartier de la Source. Echange foncier avec le groupe S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin. Approbation (page 693).

- M. CARRE** n° 24 - Acquisition de terres agricoles dans le secteur du Val (page 694).
- M. CARRE** n° 25 - Création de jardins familiaux. Approbation d'un avenant à la convention passée avec l'Association Orléanaise pour Jardins Ouvriers et Familiaux (page 695).
- Mme BARRUEL** n° 26 - I.A.E. d'Orléans. Conférence-débat « La maîtrise de l'énergie en Région Centre ». Attribution d'une subvention (page 697) .
- Mme BARRUEL** n° 27 - Ingénieurs Sans Frontières - Polytech'Orléans. Journées Nationales à Orléans. Attribution d'une subvention (page 698).

VIE SPORTIVE, SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Mme GRIVOT** n° 28 - Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations (page 699).
- Mme GRIVOT** n° 29 - Associations sportives. Attribution des subventions de fonctionnement pour l'année 2011 (page 702).
- Mme GRIVOT** n° 30 - E.M.I.S. Accueil de loisirs sportifs. Approbation d'une convention de prestation de services avec la C.A.F (page 707).
- Mme GRIVOT** n° 31 - Installations sportives, patinoire et E.M.I.S. Actualisation des tarifs (page 708).
- Mme LECLERC** n° 32 - Convention 2011-2013 avec les Restaurants du Cœur. Approbation (page 721).
- Mme LECLERC** n° 33 - Attribution de subventions pour les associations relevant des secteurs social, santé et handicap (page 722).
- Mme BARANGER** n° 34 - Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Convention cadre 2011-2014. Approbation d'un avenant (page 725).
- Mme BARANGER** n° 35 - Association PLANET A.D.A.M. Orléans. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention (page 727).
- Mme BARANGER** n° 36 - Politique de la Ville. Première tranche de programmation 2011. Attribution de subventions. Approbation de conventions (page 730).
- Mme MARECHAL**
Mme RICARD n° 37 - Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets (page 734).
- Mme MARECHAL**
Mme RICARD n° 38 - Espace famille. Quotient familial. Approbation des nouveaux règlement et barème (page 736).

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

- Mme MARECHAL** n° 39 - Espace famille. Quotient familial. Approbation d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret (page 746).
Mme RICARD
- Mme MARECHAL** n° 40 - Plan d'Action et d'Education Artistique. Programme 2010-2011. Approbation de conventions. Demande de subventions (page 746).
Mme RICARD
- M. SANKHON** n° 41 - Programme Equilibre et Bien-être. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec les associations A.E.S.C.O., A.J.L.A., A.S.E.L.Q.O., ESCALE et l'U.P.A. (page 750).
- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 42 - Appels et bourses à projets. Attribution de subventions (page 752).
- M. VALETTE** n° 43 - Festival international de Sully et du Loiret 2011. Approbation d'une convention à passer avec le Département du Loiret (page 753).
- M. VALETTE** n° 44 - Association ABCD, les Folies Françaises et Aurachrome Théâtre. Approbation d'une convention et d'avenants. Attribution de subventions (page 754).
- M. VALETTE** n° 45 - Attribution de subventions à des associations culturelles. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de soutien 2010-2012 passée avec le Théâtre de l'Eventail (page 756).
- M. VALETTE** n° 46 - Ville d'Art et d'Histoire. Fixation des tarifs. Approbation d'une convention à passer avec l'Office de Tourisme et des Congrès d'Orléans (page 762).
- M. VALETTE** n° 47 - Muséum. Acquisition d'une collection paléontologique de l'Orléanais. Demande de subvention (page 764).
- M. GABELLE** n° 48 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Attribution de subventions aux formations musicales (page 767).
- M. GABELLE** n° 49 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Lots techniques. Approbation des marchés passés après appel d'offres ouvert (page 768).
- Mme d'AUX** n° 50 - Festival de Loire 2011. Approbation des redevances d'occupation du domaine public. Approbation de deux conventions type d'occupation précaire et révocable du domaine public (page 772).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 51 - Comité des fêtes de La Source. Attribution d'une subvention (page 776).

Mme DE QUATREBARBES n° 52 - Association Qualité de Vie à La Source. Attribution d'une subvention (page 776).

ESPACE PUBLIC ET PATRIMOINE

Mme DE QUATREBARBES n° 53 - Accord-cadre pour la maîtrise d'œuvre des projets d'espace public. Approbation (page 777).

M. VALETTE n° 54 - Conservatoire. Réaménagement du hall d'entrée. Approbation des marchés de travaux (page 779).

Mme GRIVOT n° 55 - Stade omnisports d'Orléans La Source. Création d'une tribune couverte de 2 000 places. Approbation des marchés de travaux (page 781).

M. MONTILLOT n° 56 - Vidéoprotection. Extension, modification, entretien et maintenance du dispositif. Approbation d'un marché après appel d'offres (page 783).

Mme SAUVEGRAIN n° 57 - Entretien ménager des locaux du personnel de l'espace public et des toilettes publiques. Approbation d'un avenant (page 786).

Mme SAUVEGRAIN n° 58 - Téléphonie mobile. Approbation d'une convention à passer avec la Société Française du Radiotéléphone (page 787).

Mme DE QUATREBARBES n° 59 - Quartier Saint-Marceau. Dénomination d'un parc, de squares et d'une place. Approbation (page 788).

Mme DE QUATREBARBES n° 60 - Opération « Promouvoir le Loiret, c'est mon métier ». Adhésion de la Ville - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret - au partenariat proposé par l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Loiret (page 792).

Mme DE QUATREBARBES n° 61 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Exposition-vente d'orchidées dans la boutique. Approbation d'une convention de partenariat avec la société Orchidium (page 792).

RELATIONS HUMAINES

Mme SAUVEGRAIN n° 62 - Direction de la sécurité et de la tranquillité publique. Poste de chargé de mission. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 794).

Mme SAUVEGRAIN n° 63 - Direction de l'Espace Public. Poste de responsable de l'éclairage public et de la signalisation tricolore. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 796).

- Mme SAUVEGRAIN** n° 64 - C.C.A.S. Poste de responsable administratif et financier. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 797).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 65 - Direction Générale Adjointe des relations humaines. Mise à disposition partielle du service d'accompagnement social auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ». Approbation d'une convention (page 798).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 66 - Direction de l'Espace Public. Mise à disposition de service. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » (page 800).

TRANQUILLITE PUBLIQUE

- M. MONTILLOT** n° 67 - Fourrière automobile municipale. Actualisation des tarifs. (page 802).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le mercredi 20 avril 2011.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Aujourd'hui, vendredi quinze avril deux mille onze, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (à partir de 18 h 20), Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, MARECHAL (à partir de 19 h 00 jusqu'à 21 h 50), SAUVEGRAIN (secrétaire), CUGNY-SEGUIN, MM. FOUSSIER (jusqu'à 21 h 40), SANKHON (jusqu'à 18 h 30 et à partir de 20 h 50), Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER, Mme MAUROY-PREVOST, M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoints ;

MM. BESSON, MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mme CARRE (à partir de 18 h 12) Mmes BARANGER, BARRUEL, HEAU, M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT, PARAYRE, Mmes RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET, PEZET, LABED (à partir de 19 h 40), M. MAGNIER, Mme CASTERET, Mlle SOUAID (à partir de 18 h 45), MM. VALLE (jusqu'à 20 h 55), RICOUD, Mme KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, BRARD (à partir de 18 h 55), Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mmes MIKO, PELLOIE, M. CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Mme MARECHAL	à	Mme SAUVEGRAIN (jusqu'à 19 h et à partir de 21 h 50)
M. FOUSSIER	à	Mme MAUROY-PREVOST (à partir de 21 h 40)
M. SANKHON	à	Mme CHERADAME (à partir de 18h30 et jusqu'à 20h50)
Mme CARRE	à	M. POISSON (jusqu'à 18 h 12)
M. LABED	à	M. PEZET (jusqu'à 19 h 40)
Mlle SOUAID	à	M. BEN CHAABANE (jusqu'à 18 h 45)
M. VALLE	à	Mme PELLOIE (à partir de 20 h 55)
Mme NOEL	à	Mme KOUNOWSKI
M. BRARD	à	M. CHAPUIS (jusqu'à 18 h 55)
Mme FERKATADJI-HUME	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme NGANGA	à	M. RICOUD.

La séance est ouverte à 18 heures 10.

N° 1 – Désignation du secrétaire.

M. le Maire – *Au titre de la désignation du secrétaire de séance, je vous propose Mme SAUVEGRAIN. Pas d'oppositions, ni d'abstentions ? Je vous en remercie.*

Mlle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.

M. le Maire – *Je vais vous demander un petit peu de silence s'il vous plaît.*

Vous l'avez toutes et tous appris, douloureusement, nous avons perdus au début de ce mois un homme qui a particulièrement compté dans le Département du Loiret et au plan national, je veux parler bien sûr de Xavier DENIAU, Député du Loiret, élu en 1962, constamment réélu jusqu'en 2002. Ce qui est en soit déjà impressionnant et qui montre à la fois son implication et je crois l'amitié et le respect dont il était entouré. Il a été également parmi toutes les fonctions qu'il a pu occuper Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre à l'époque Pierre Messmer, il était chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer et par ailleurs, vous le savez, il s'est particulièrement impliqué dans la défense de la francophonie. C'est une noble tâche et une belle cause donc je souhaitais par ces quelques propos très simples lui rendre hommage. C'est une grande figure de notre Département qui s'en est allée.

N° 2 – Pouvoirs.

Mme MARECHAL	à	Mme SAUVEGRAIN (jusqu'à 19 h et à partir de 21 h 50)
M. FOUSSIER	à	Mme MAUROY-PREVOST (à partir de 21 h 40)
M. SANKHON	à	Mme CHERADAME (à partir de 18h30 et jusqu'à 20h50)
Mme CARRE	à	M. POISSON (jusqu'à 18 h 12)
M. LABED	à	M. PEZET (jusqu'à 19 h 40)
Mlle SOUAID	à	M. BEN CHAABANE (jusqu'à 18 h 45)
M. VALLE	à	Mme PELLOIE (à partir de 20 h 55)
Mme NOEL	à	Mme KOUNOWSKI
M. BRARD	à	M. CHAPUIS (jusqu'à 18 h 55)
Mme FERKATADJI-HUME	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme NGANGA	à	M. RICOUD.

N° 3 – Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.

M. le Maire – *Le point 3 rappelle les comptes-rendus de décisions que j'ai été amené à prendre sur délégation de pouvoirs. Il n'y a pas de remarques ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de Février – Mars 2011 :

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
11-72	9/03/11	Travaux d'éclairage public. Remplacement systématique des lampes de l'éclairage architectural du Pont George V. CRESCITZ. Montant de 40 687,92 € T.T.C. (tranche ferme et conditionnelle).
11-73	8/03/11	Passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage selon une procédure adaptée avec la Société OBJECTIFS pour un montant de 21 528 € T.T.C.
11-89	9/03/11	Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Approbation de contrats de prestations avec des associations de secours. Montant global de 3 660 € Net de T.V.A. F.F.S.S, 1 650 € Net de T.V.A. CROIX ROUGE FRANCAISE, 2 010 € Net de T.V.A.
11-90	9/03/11	Ateliers municipaux de la Source : réaménagement des vestiaires de la Direction de l'Espace Public. Lot 1 – Démolition – maçonnerie : Société MALARD : 10 764,00 €. T.T.C. Lot 2 – Carrelage - faïence : Société MP2000 : 4 998,84 €. T.T.C. Lot 3 – Menuiserie – plâtrerie : Société MP2000 : 17 904,12 € T.T.C. Lot 4 – Faux-plafond : Entreprise GAUTHIER : 4 437,19 € T.T.C. Lot 5 – Plomberie : Entreprise FORCLUM : 23 317,30 € T.T.C. Lot 6 – Peinture : Entreprise GAUTHIER : 7 647,17 € T.T.C. Lot 7 – Chauffage – ventilation contrôlée – eau chaude : Entreprise FORCLUM : 11 964,70 € T.T.C. Lot 8 – Electricité : Entreprise FORCLUM : 22 838,90 € T.T.C.
11-94	8/03/11	Acquisition, mise en oeuvre et maintenance d'une solution informatique pour le méta-annuaire de la Ville d'Orléans. Société EVIDIAN. Montant minimum 20 000 € T.T.C. Montant maximum 90 000 € T.T.C.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-95	8/03/11	Centre Chorégraphique National d'Orléans. Réfection de la toiture suite au sinistre « Tempête Xinthia ». Lot unique : charpente/couverture. Groupement PAJON/LEPLATRE : 37 848,20 € T.T.C.
11-96	8/03/11	Mise aux normes des stations de distribution de carburants. Groupement EUROVIA / SEC. 173 473,82 € T.T.C.
11-97	8/03/11	Mission d'analyse et de contrôle liée à la création d'un terrain de sports en gazon synthétique pour la pratique du football au stade omnisports, rue Beaumarchais à Orléans la Source. Société NOVAREA. 23 860,20 € T.T.C.
11-98	9/03/11	Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction d'un groupe scolaire et d'un gymnase quartier Saint-Marceau. Groupement AMO-Véronique LANCELIN/MDETC/ALTO Ingénierie. Montant de 32 650 € T.T.C. en tranche ferme et de 14 770,60 € T.T.C. en tranche conditionnelle.
11-99	21/03/11	Conservatoire. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association « Compagnie Théâtrale Amédée Bricolo ». Montant global maximum : 3 300 € T.T.C.
11-100	28/02/11	Prestation de service. Assistance au recrutement du Responsable du service conception et conduite d'opérations. Société Light Consultant. 10 166 € T.T.C.
11-103	8/03/11	Projet Centre-Ville. Requalification de la rue des Grands Champs. Marché de maîtrise d'œuvre. Société SCE. 49 800 € T.T.C.
11-107	24/03/11	Conservatoire. Musiques à l'Institut. Approbation d'un contrat de cessions de spectacle. Orléans-Concours-International. Montant global maximum 2 000 € T.T.C.
11-111	24/03/11	Conservatoire. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association « Théâtre du Mouvement ». Montant global maximum 2 500 € T.T.C.
11-114	18/03/11	Audit de l'A.S.P.T.T. Orléans. Société EQUATION. 15 700 € T.T.C.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-116	24/03/11	Conservatoire. Musiques à l'Institut. Approbation d'un contrat de cessions de spectacle. MUSISAX. Montant global maximum 2 350 € T.T.C.
11-122	21/03/11	Acquisition, mise en oeuvre et maintenance d'une solution de mise en ligne des données d'archives. Société PROFILS. Montant minimum 5 000 € T.T.C. Montant maximum 50 000 € T.T.C.
11-123	21/03/11	Direction de l'Information et de la Communication. Relations presse sur le Festival de Jazz. Mme Arielle BERTHOUD. 3 200 € T.T.C.
11-124	28/03/11	Spectacle «Coriolis et détritius » au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Compagnie Compas Austral. 1 400 € T.T.C.
11-125	28/03/11	Spectacle « A ma fleur » au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Compagnie La Cabane. 1 360 € T.T.C.
11-126	28/03/11	Spectacle «Lombric fourchu éteint la lumière » au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Compagnie Lettre. 977 € T.T.C.
11-127	28/03/11	Spectacle «C'est beau un crapaud » au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Théâtre de l'Antidote. 500 € T.T.C.
11-128	21/03/11	Médiathèque. Approbation d'un contrat de spectacle. Théâtre de l'Antidote. Montant global maximum 700 € net de T.V.A.
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
11-117	21/03/11	Direction de l'Événementiel. Modification de la régie de recettes du Petit Train de Wichita.
11-118	21/03/11	Direction de l'Événementiel. Régie de recettes du Petit Train de Wichita. Création d'une sous-régie.
11-132	28/03/11	Direction des Sports et des Loisirs. Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des abonnements mensuels pour l'utilisation des cours extérieurs de tennis au Parc Pasteur.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-133	28/03/11	Direction des Sports et des Loisirs. Régie de recettes de la piscine d'été de la Source pour l'encaissement des droits d'entrée et des redevances relatives aux leçons de natation. Augmentation du fonds de caisse.

ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

11-91	9/03/11	Locaux associatifs sis 69 rue des Anguignis à Saint-Jean-le-Blanc. Résiliation de la convention d'occupation précaire et révocable passée avec l'association Le Secours Populaire.
11-92	9/03/11	Terrain sis au Clos de la Motte à Orléans, parcelle CE 157. Résiliation de la convention d'occupation précaire et révocable passée avec M. et Mme QUENTIN.
11-93	9/03/11	Parcelle de terrain cadastrée EI n° 34 sise à Orléans, lieudit « Le Bouchet ». Mise à disposition à la SAFER du Centre (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural du Centre).
11-101	8/03/11	C.L.T.O. Badminton, 85 rue du faubourg Saint-Vincent à Orléans. Approbation d'un contrat de mise à disposition du Palais des Sports.
11-106	17/03/11	Bureau de Poste des Blossières. Contrat de location à passer avec la Poste.
11-108	24/03/11	Ile Charlemagne. Approbation de mise à disposition du plan d'eau et de matériel à la base de loisirs au profit de l'Université d'Orléans.
11-109	21/03/11	Palais des Sports. Approbation d'un contrat de mise à disposition. Jeunesse Arts Martiaux.
11-116	24/03/11	Conservatoire. Musiques à l'Institut. Approbation d'un contrat de cessions de spectacle. MUSISAX. Montant global maximum 2 350 € T.T.C.
11-120	25/03/11	Palais des Sports. Approbation d'un contrat de mise à disposition. CHEYENNE PRODUCTION.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-131	28/03/11	Ecole Privée de Formation Professionnelle et Sportive Loiret Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux.
<u>DONS ET LEGS</u>		
11-110	24/03/11	Archives municipales. Acceptation d'un don. Nouvelle République du Centre-Ouest.
<u>ASSURANCES</u>		
11-88	17/02/11	Assurance Tous Risques Expositions. Richelieu à Richelieu. GRAS SAVOYE / AXA ART. 7 974,55 € T.T.C.
<u>ALIENATIONS</u>		
11-112	24/03/11	Aliénation d'une benne à déchets au profit de la Société ALOCAM à Saint-Dyé-sur-Loire. 1 700 € T.T.C. l'unité.
<u>CONTENTIEUX</u>		
11-102	28/02/11	Introduction d'une instance devant le Tribunal Administratif d'Orléans. Centre de conférences. Ville d'Orléans contre intervenants à l'acte de construire (maître d'œuvre, entreprises et maître d'ouvrage délégué).
11-104	4/03/11	Défense à deux instances. Contentieux personnel. Tribunal Administratif d'Orléans. M. Laurent DESCAVES contre Ville d'ORLEANS.
11-105	21/03/11	Défense à une instance. Contentieux. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande d'annulation de l'arrêté de permission de voirie du 15 octobre 2010 relatif à la construction d'une rampe pour personnes à mobilité réduite sur le domaine public au 44/46 quai Saint Laurent à Orléans. Conseil Régional de l'Ordre des Architectes c/Ville d'Orléans.
11-119	15/03/11	Constitution de partie civile. Tribunal de Grande Instance. Procédures de péril d'immeuble non imminent 26 rue d'Angleterre à Orléans. Ville d'Orléans contre M. MARECHAL Florent.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-129	21/03/11	Défense à une instance. Assignation en référé. Société TELIMOB OUEST contre Ville d'Orléans.
11-130	21/03/11	Constitution de partie civile. Outrages et violences volontaires à agents de police municipaux. Ville d'Orléans contre M. BOUSSEFSAF Raali.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 2 mars 2011 et le 28 mars 2011.

Nom du dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0050	CE0012	9 rue du Coin Rond	Préemption
DA 45234 11 0134	CK0197 CK0198	13 rue Paul Lemesle	Non préemption
DA 45234 11 0164	CR0488 CR0489 CR0326 (lots 4-6)	29 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0165	CE0728 CE0730 CE0252	52 rue Eugène Faugouin	Non préemption
DA 45234 11 0166	DH0028	16 rue du Pressoir Blanc	Non préemption
DA 45234 11 0167	AZ0311 (lots 202 à 210 - 249)	22 rue des Charretiers	Non préemption
DA 45234 11 0168	DV0004 DV0028 (lots 139-140-31)	46 rue des Montées	Non préemption
DA 45234 11 0169	AP0270	8 rue de la Suifferie	Non préemption
DA 45234 11 0170	AM0656 (lots 1-10-11-12-9)	2 rue sous les Saints	Non préemption
DA 45234 11 0171	CM0165	30 venelle Pressoir Neuf	Non préemption
DA 45234 11 0172	AB0536	20 rue Paul Valery	Non préemption
DA 45234 11 0173	BD0058 (lot 2)	6 rue du Colombier	Non préemption
DA 45234 11 0174	CP0497	13 allée des Myosotis	Non préemption
DA 45234 11 0175	CP0358 CP0415 (lots 1-6-7)	85 rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 11 0176	AX0027 (lot 304)	17 rue Porte Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 11 0177	CK0584	4 rue Louise Bonne	Non préemption
DA 45234 11 0178	AT0100 AT0231 AT0234 (lot 1580)	Allée Germain Audebert	Non préemption
DA 45234 11 0179	BX0666 (lots 1-2-7)	267 faubourg Saint-Vincent	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

Nom du dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0180	AO0590 AO0591 (lots 1-5)	27 rue de Lahire	Non préemption
DA 45234 11 0181	BN0239	12 rue des Pensées	Non préemption
DA 45234 11 0184	AS0270	70 rue de la Bourie Rouge	Non préemption
DA 45234 11 0185	AR0202 AR0203	30 rue A. Gault	Non préemption
DA 45234 11 0186	AZ0126	51 rue des Charretiers	Non préemption
DA 45234 11 0187	DS0768	13 rue Saint John de Perse	Non préemption
DA 45234 11 0188	AC0172 (lots 1 à 13)	194 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 11 0189	AW0175 (lots 1-11)	37 rue du Boeuf Saint-Paterne	Non préemption
DA 45234 11 0190	BE0031	31 rue de la République	Non préemption
DA 45234 11 0191	DM0347 DM0349	rue de la Cigogne	Non préemption
DA 45234 11 0192	AC0109	6 venelle de la Meunière	Non préemption
DA 45234 11 0193	BO0053 (lots 20-22)	2 rue des Gobelets	Non préemption
DA 45234 11 0194	BO0016	17 rue du Bourdon Blanc	Non préemption
DA 45234 11 0195	CK0160	73 avenue de la Marne	Non préemption
DA 45234 11 0196	BP0107 BP0204 (lots 14-15-16-17-2)	56 et 54 rue du Bourdon Blanc	Non préemption
DA 45234 11 0197	AM0486 AM0529	1 rue Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 11 0199	AM0375	7 rue Sous les Saints	Non préemption
DA 45234 11 0200	EM0028 (lots 174-19- 221)	9001 rue Nicolas Boileau	Non préemption
DA 45234 11 0201	BS0010 (lot 4)	70 boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 11 0202	BM0228 (lots 23-24- 30-31-37-38-40-42)	18 rue de la Tour Neuve	Non préemption
DA 45234 11 0203	BL0079 (lots 19-7)	6 rue du Puits de Linières	Non préemption
DA 45234 11 0204	BP0069	1 bis boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 11 0205	AO0092 AO0566	24 rue Serenne et rue de Lahire	Non préemption
DA 45234 11 0206	CX0037	2 place du Jardin des Plantes	Non préemption
DA 45234 11 0207	BO0066 (lots 14-6)	154 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0208	AE0198	Clos des Vaupulents	Non préemption
DA 45234 11 0209	DE0333 DE0332	21 bis rue Neuve Tudelle	Non préemption
DA 45234 11 0210	AX0269 (lot 8)	106 rue d'Illiers	Non préemption
DA 45234 11 0211	BZ0399 (lot 3)	112 rue la Barrière Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 11 0213	DV0004 DV0048 (lots 117-118-29)	46 rue des Montées	Non préemption
DA 45234 11 0214	CW0460 CW0482 CW0533 CW0594 CW0596 (lots 23-47- 9)	Rue du Coq Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 11 0215	AX0107 AX0216 AX0138	Rue de la Lionne	Non préemption
DA 45234 11 0216	ET0568 ET0571	8 rue Raoul Follereau	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

Nom du dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0217	DM0132	13 allée des Champs Fleuris	Non préemption
DA 45234 11 0218	BI0218 (lots 17-18)	8 rue des Trois Maries	Non préemption
DA 45234 11 0219	CT0148	9 rue Croix Pechée	Non préemption
DA 45234 11 0220	AO0412 AO0773 AO0778 AO0775 AO0774 AO0777 (lot 14)	7 et 13 rue de Gaucourt	Non préemption
DA 45234 11 0221	AC0571	8 rue Robert Le Pieux	Non préemption
DA 45234 11 0222	BE0010 (lot 5)	76 rue de la Bretonnerie	Non préemption
DA 45234 11 0223	BE0010 (lot 6)	76 rue de la Bretonnerie	Non préemption
DA 45234 11 0224	ET0063	6 rue Auguste Rodin	Non préemption
DA 45234 11 0225	CL0042	96 rue Malakoff	Non préemption
DA 45234 11 0226	BI0218 (lots 10-23-9)	8 rue des Trois Maries	Non préemption
DA 45234 11 0227	ES0070 ES0072 (lot 13)	Rue Gustave Flaubert	Non préemption
DA 45234 11 0228	AC0715 AC0716 AC0720 AC0721	275 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0229	AM0176	12 rue Basse d'Ingré	Non préemption
DA 45234 11 0230	EL0215 EL0234 (lots 36-7)	Allée Camille Flammarion	Non préemption
DA 45234 11 0231	AK0230	Rue du Faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 11 0232	AC0514 AC0871 AC0872 (lots 2-3)	301 faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0233	BK0020 (lot 2)	297 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0234	DH0364	Rue de la Cigogne	Non préemption
DA 45234 11 0235	ES0070 ES0072 (lot 72)	101 rue Gustave Flaubert	Non préemption
DA 45234 11 0236	AZ0018	21 rue des Charretiers	Non préemption
DA 45234 11 0237	DL0501	14 rue Benoit Lebrun	Non préemption
DA 45234 11 0238	DE0265	54 rue de Vaucouleurs	Non préemption
DA 45234 11 0239	BI0265 (lots 13-2-3)	318 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0241	AN0149	56 rue Xantrailles	Non préemption
DA 45234 11 0242	BV0007	7 rue Moine	Non préemption
DA 45234 11 0243	CY0186	51 rue Marchais	Non préemption
DA 45234 11 0244	EM0003 (lots 162-466)	1 place du Bois	Non préemption
DA 45234 11 0245	EM0028 (lots 124-187-262)	1 place Voltaire	Non préemption
DA 45234 11 0246	ES0078 ES0081 (lot 89)	141 rue Gustave Flaubert	Non préemption
DA 45234 11 0247	BK0078 (lots 4-5-6)	231 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0248	AE0035	25 bis rue Maréchal Maunoury	Non préemption
DA 45234 11 0249	CI0497	8 rue Eugène Sue	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

Nom du dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0250	AB0600 (lot 10)	7 rue des Ecoles	Non préemption
DA 45234 11 0251	EM0001 (lots 151-210-97)	1 place du Val	Non préemption
DA 45234 11 0252	BK0165 (lot 6)	80 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 11 0253	BM0046 (lots 4-5-6-8)	79 rue de Bourgogne	Non préemption

Déclaration d'Intention d'Aliéner n° DA 45234 11 0050 :

Maison inhabitée situé 9 rue du Coin Rond cadastrée section CE n° 12 vendue au prix de 125 000 € (120 000 € en prix principal + 5 000 € de commission d'agence) + frais d'acte et droits fiscaux à la charge de la Ville d'Orléans.

Par décision du 8 mars 2011, la Ville d'Orléans a décidé de préempter ce bien, en considérant la situation de ce bien en bordure de l'îlot « le Champ de l'Echo » classé en zone INA à vocation future d'aménagement dans lequel la Ville d'Orléans a constitué une réserve foncière, avec une voie de maillage prévue par l'Etude de l'Agence d'Urbanisme.

Cette décision de préemption est motivée par l'objectif de rétrocéder ce bien le cas échéant à l'aménageur ou à l'opérateur qui réalisera l'aménagement de l'îlot, permettant après démolition un nouveau maillage.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 25 février et le 25 mars 2011.

Dossier	Parcelle(s)	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 11 0017	BD0101	10	rue	des Carmes	Non préemption
AU 45234 11 0018	BK0004	303	rue	de Bourgogne et 2 rue du Chariot	Non préemption
AU 45234 11 0019	DN0931	11	rue	Claude Lewy	Non préemption
AU 45234 11 0020	0	26	place	du Général de Gaulle	Non préemption
AU 45234 11 0021	0		avenue	de la Bolière Centre Commercial la Bolière	Non préemption
AU 45234 11 0022	BI0069	32	rue	Louis Roguet	Non préemption
AU 45234 11 0023	BC0001	95	rue	Royale	Non préemption

Dossier	Parcelle(s)	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 11 0024		245	rue	De Bourgogne	Non préemption
AU 45234 11 0025	BI0069	32	rue	Louis Roguet	Non préemption
AU 45234 11 0026	BS0006	78	boulevard	Alexandra Martin	Non préemption

N° 4 – Communications diverses.

M. le Maire - A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants :

- du Comité d'Orléans de la F.N.A.C.A. ;
- de l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire ;

ainsi que les remerciements suivants de :

- M. SATO, Maire d'Utsunomiya (soutien et aide suite au tremblement de terre au Japon) ;
- l'U.S.O. Judo (soutien aux démarches pour l'octroi d'une subvention de l'Etat) ;
- des Amis de la Cathédrale d'Orléans (accueil de la Fédération des Associations et Sociétés des Amis des Cathédrales à l'Hôtel Groslot) ;
- AIDES (soutien lors de leur soirée afro-caribéenne) ;
- la Société des Amis de la Forêt d'Orléans (décision de leur donner un espace de travail) ;
- du Centre de Secours Principal d'Orléans Sud (prêt de matériel) ;
- l'AFEID (soutien à la conférence sur la gestion des ressources en eau souterraine) ;
- du C.L.T.O. Badminton (soutien lors du 18^{ème} Tournoi International des Volants de l'Orléanais) ;
- FLY DISC'R (soutien logistique à la première phase du Championnat Fédéral division 1) ;
- l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir d'Orléans (prêt d'une tente pour la Journée Mondiale des Consommateurs) ;

- l'association Dante Alighieri (accueil pour les 50 ans de l'association) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

M. le Maire – *Nous avons, vous l'avez remarqué, beaucoup de délibérations dans cette séance et notamment un certain nombre de délibérations que nous pensons importantes*

Donc je vous propose d'engager le déroulé sans plus attendre.

DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 5 – **Plan Biodiversité. Projet de corridor écologique Loire. Demande de subventions.**

Mme CUGNY-SEGUIN – *La Loire est le fleuron de notre territoire en matière de biodiversité. Nous lançons une étude pour mieux connaître la biodiversité sur notre territoire orléanais. La biodiversité de la Loire est, d'une façon générale, relativement connue mais précisément sur notre territoire nous devons mieux connaître à la fois la faune et la flore pour mieux la gérer. Nous savons, par exemple, qu'il y a des sternes qui viennent régulièrement sur notre territoire. Comment allons-nous ensuite vivre avec ses sternes, à la fois, avec une vie urbaine mais aussi laisser la place à la faune. Cette convention va nous permettre de lancer des études pour mieux connaître ces territoires.*

M. le Maire – *Merci. Des remarques ? M. GRAND.*

M. GRAND – *Simplement pour dire que ce travail doit être en effet mené. Un travail au niveau de la Région qui est fait également et je vois que qu'il y aura des demandes d'aides financières faites à la Région. Il y a un vrai travail à faire en commun. Je serais très heureux d'aider également la Ville à obtenir des aides de la Région.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Nous faisons bien sûr appel à la Région pour le financement, au Fond Européen. Nous travaillons bien sûr en concertation notamment avec le Conservatoire et les services de la Région. C'est un travail de territoire au sens large.*

M. le Maire – *Et nous souhaitons, M. GRAND, que la Région avance sur les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, sous votre impulsion.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La programmation du Plan Biodiversité prévoit la réalisation d'une étude spécifique des sites ligériens remarquables à Orléans. Ce programme vise à définir les sites et espèces à enjeux, les objectifs de conservation et de gestion.

La Loire constitue une véritable trame bleue en milieu urbain, ainsi qu'un atout patrimonial, culturel, historique et touristique pour la ville d'Orléans.

L'intérêt de ce site, intégré au réseau européen Natura 2000 et classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 2000, repose sur la présence d'espèces remarquables liées à la dynamique du fleuve et à des habitats caractéristiques des paysages ligériens.

En effet, lieu de passage des poissons migrateurs (saumon, lamproies, aloses), la Loire est aussi un site de nidification important pour des espèces d'intérêt communautaire (sternes naine et pierregarin). D'autres espèces à enjeux Natura 2000, comme le castor, le héron cendré ou le balbuzard pêcheur, sont également présentes en ville.

Le projet piloté par le Muséum a pour objectif de compléter les connaissances sur la biodiversité du territoire orléanais et les enjeux environnementaux du site en réalisant :

- en 2011 : un diagnostic écologique et une cartographie d'habitats,
- en 2012 et 2013 : des suivis réguliers de l'évolution des écosystèmes ligériens.

Ces inventaires seront comptabilisés et mis à jour périodiquement pour constituer une base de données sur les richesses spécifiques du patrimoine ligérien.

Le rôle du fleuve sera mis en évidence dans le cadre des trames vertes et bleues et des échanges et mouvements des espèces migratrices.

A terme, ce programme d'études et d'évaluations des écosystèmes devra en effet permettre de proposer, en concertation avec l'Etat, les collectivités territoriales, le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre et les associations naturalistes, des mesures de conservation et de gestion concrètes pour la Loire, ses berges et la maîtrise de la dynamique fluviale.

Ce projet s'inscrit en cohérence avec les autres opérations 2011 du Plan Biodiversité visant à gérer et préserver la biodiversité ligérienne telles que :

- la protection des îles à laridés,
- l'installation de nichoirs incitatifs pour les hirondelles et martinets,
- les travaux de génie écologique et l'aménagement de l'île Charlemagne.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès :**
 - de toutes institutions ou organismes publics ou privés conformes à la politique de développement durable de la Ville ;**
 - de l'Europe dans le cadre du fonds FEDER ;**
 - de la Région Centre dans le cadre de la mise en place d'un corridor écologique ;**

- 2°) solliciter l'Europe, l'Etat, la Région Centre et tout autre financeur pour bénéficier de la possibilité de pré-financer par la Ville l'opération considérée ;**

- 3°) déléguer M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 332, article 74718, 7473, service gestionnaire CMHN».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 6 – Ruchers pédagogiques. Approbation d'une convention de partenariat.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Nous passons une convention avec une association qui travaille avec nous sur les ruchers pédagogiques qui nous permet de faire douze interventions pédagogiques par an. C'est une convention de 5 700 €. Cela nous permet de récolter chaque année environ 520 kilos d'excellent miel.*

M. le Maire – *Je confirme. Est-ce qu'on aura un petit pot ?*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Vous aurez un petit pot quand les abeilles auront produit.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de son Agenda 21 et du plan Biodiversité, la Ville mène, depuis 2008, une opération « ruchers pédagogiques » au Jardin des Plantes.

Au cours des 3 années de fonctionnement, plus de 600 enfants ont été sensibilisés à la préservation de l'abeille et 520 kg de miel ont été récoltés, représentant plus de 2 000 pots, mis à disposition gratuitement.

Convaincus de l'intérêt pédagogique de cette action de sensibilisation, la Ville et le Centre d'Etudes Techniques Apicoles (C.E.T.A.) souhaitent renouveler cette opération. La convention initiale étant venue à échéance le 31 décembre 2010, il est nécessaire de définir les modalités de ce nouveau partenariat.

Il est proposé de maintenir 12 interventions pédagogiques par an à destination des écoles et des centres de loisirs d'Orléans. Ces interventions, d'une durée totale de 2 h, sont programmées de mai à juillet.

Le C.E.T.A. est également autorisé à utiliser ce support des ruchers pédagogiques, à raison de 4 interventions par an, pour répondre à des sollicitations d'un public spécifique intéressé (étudiants...).

Chaque année, la moitié de la production de miel est remise gratuitement aux enfants bénéficiant de cette action pédagogique, la Ville faisant librement usage du reste des pots.

La convention de partenariat est proposée pour une durée de 3 ans.

Cette opération nécessite une participation financière annuelle de la Ville de 5 700 € par an.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le C.E.T.A., pour une durée de trois ans ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer la convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 830, chapitre 611, code opération 0000979, service gestionnaire PPEH».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 7 – Journées du Développement Durable 2011. Fixation de tarifs et approbation de conventions de partenariat.

Mme CUGNY-SEGUIN – *C'est une délibération pour fixer les tarifs et approuver les conventions de partenariat. Comme chaque année, les Journées du Développement Durable vont avoir tout un ensemble d'évènements. Il y a aura une présence sur l'ensemble des marchés. Nous irons directement où se trouvent les habitants. Nous ferons des expositions chez les commerçants. Nous aurons un ensemble de conférences. Et deux évènements phares : EdiTerre, le Salon du Livre du Développement Durable avec cette année je pense des personnalités intéressantes et Vélotour qui continue cette année sur le thème de l'énergie.*

M. le Maire – *M. LEBRUN, vous souhaitez intervenir.*

M. LEBRUN – *Concernant le Vélotour, on se félicite qu'il y ait un léger progrès au niveau des tarifs, même si cela paraît encore cher pour le dernier jour.*

M. le Maire – *Il y a le ravitaillement avec, vous l'oubliez toujours.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Vous savez, le dernier jour est très compliqué pour les organisateurs. Mais je peux vous dire que dès aujourd'hui, nous avons déjà 500 inscriptions. Ils se sont inscrits à des tarifs vraiment préférentiels.*

M. le Maire – *Mme KOUNOWSKI, vous avez la parole.*

Mme KOUNOWSKI – *Je vais intervenir sur Vélotour. Je rappelle qu'en 2009, la Ville subventionne l'association DTC sport, qui gère Vélotour, pour 30 000 €. En 2010, la subvention est passée à 40 000 € et nous voici revenu à 35 000 €. Ce sont toujours des sommes très importantes qui sont données à cette association pour faire en fait une journée de vélo, en sachant que cette association visiblement doit faire des bénéfices puisqu'elle doit sûrement après pouvoir récupérer ce qu'elle gagne en plus.*

De plus, nous voyons dans la convention que la Ville va installer du matériel, des tentes et beaucoup d'autres choses avec le concours du personnel de la mairie. Donc là, ce travail n'est pas du tout évalué alors qu'en général, pour ce genre de prestation, c'est indiqué dans les conventions. Ce sont donc des coûts cachés. Enfin, les gens doivent en plus payer et amener leur vélo. Je trouve donc que cela fait cher la balade et nous estimons qu'il aurait été

tout aussi intéressant de faire travailler les associations locales de vélo pour organiser ce jour là un tour dans la ville, en sachant qu'il y a beaucoup de bénévoles qui le font sans chercher à faire du bénéfice.

Donc, nous nous abstiendrons par rapport à ce choix que vous continuez à faire, c'est-à-dire subventionner à hauteur cette année, je le rappelle, de 35 000 € cette association qui visiblement gagne aussi un peu d'argent, alors que vous baissez, je le rappelle également, les subventions aux associations de 5 % en général.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je suis contente qu'on me laisse m'exprimer sur ce sujet qui revient régulièrement et ce n'est que la 3^{ème} édition. Je vais donc vous réexpliquer le principe de Vélotour. Et d'ailleurs, je vous propose de vous présenter en commission de développement durable avec l'association le concept et vous pourrez leur poser toutes les questions.*

Premier élément de réponse. L'année dernière, ils ont vraiment bouclé leur budget au plus juste. Vous pourriez me dire que c'est une association mal gérée. Non. Vélotour, contrairement à ce qui est dit, ce n'est pas une balade en vélo, c'est beaucoup plus compliqué. Je vous invite à le faire. Je vous paye même la place au cas où cela serait trop cher pour vous ...

M. le Maire – *Non, Mme CUGNY-SEGUIN, vous en êtes déjà suffisamment de votre poche ! On se cotisera peut-être !*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je vous prête au moins un vélo pour le faire puisque apparemment cela pose problème. Donc Vélotour est beaucoup plus qu'une balade en vélo. J'ai peut-être effectivement commis une erreur de communication la première fois lorsque j'ai présenté cela comme une balade. C'est une autre vision de la ville. Par exemple, l'année dernière, on est passé dans un site d'apprentissage de menuiserie et d'ébénisterie, et le directeur du centre m'a dit que jamais il n'avait vu passer autant de monde dans son centre. Autre exemple, le lycée horticole s'est à nouveau proposé cette année pour que l'on passe dans son établissement. Il y a donc un intérêt à voir quelques 3 000 personnes qui passent de manière décontractée dans un site dans lequel elles ne passeraient jamais. Cette année, le thème est l'énergie et nous allons passer chez Thermor. Aussi, les personnes travaillant chez Thermor se sont fortement impliquées. Pour eux, c'est un réel enjeu, car elles vont montrer leur savoir-faire sur leur lieu de travail. C'est donc beaucoup plus qu'une balade.*

Ensuite, je reviens sur ce problème de prêt de vélo. Nous avons effectivement essayé de faire prêter des vélos par Vélo +, mais c'est très compliqué. Donc, ce que je propose cette année. Je vais essayer de faire une banque de vélos, c'est-à-dire que moi j'ai deux vélos, je peux bien prêter pour l'instant d'une balade mon vélo. Ce qui n'auront pas de vélo pourront toujours prendre mon vélo. Donc, je vais essayer d'organiser cela.

Enfin concernant les associations, là franchement, cela m'agace – excusez-moi, je monte en pression - parce que c'est réellement malhonnête. 140 personnes d'associations ont travaillé avec Vélotour. Chaque personne reçoit 30 € qui sont reversés aux associations et la plupart des associations du territoire ont participé. Ce sont ce qu'on appelle les signaleurs et si ces signaleurs ne sont pas aux carrefours, il y a danger. Je vous signale que nous avons fait je ne sais plus combien de milliers de kilomètres – je crois que c'est 4 400 kilomètres cumulés – et il n'y a pas eu un seul accident. Et tout cela est possible grâce aux associations. Donc, arrêtons de

dire que les associations ne sont pas impliquées. Alors effectivement, certaines associations cyclistes se sont plaintes, pas toutes, et je vous signale que beaucoup ont participé l'an dernier. Je leur ai déjà dit que si elles me proposaient un événement de même nature aussi intéressant dans des coûts similaires, j'accepterais. Pour l'instant, j'attends leurs propositions.

M. le Maire – *Merci Mme CUGNY-SEGUIN, c'est très clair. Je regrette sur quelque chose qui fonctionne formidablement bien que l'on trouve encore prétexte à interrogations, à critiques, à suspicion. Pour cet événement qui est à sa troisième édition, on est à combien de participants ?*

Mme CUGNY-SEGUIN – *L'année dernière 2 700 participants.*

M. le Maire – *Attendez, c'est formidable. Alors, on devrait se réjouir de ce dynamisme. On devrait se réjouir de proposer à nos concitoyens une manifestation comme celle-là qui permet effectivement de découvrir la Ville d'une autre manière et qui est parfaitement organisée. Maintenant, vous savez quand Vélotour nous a proposé cette manifestation, s'il y en avait eu d'autres pour l'organiser, pourquoi pas ? Mais il se trouve que cela fonctionne très bien et que cela fait plaisir à près de 3 000 personnes.*

M. GABELLE, vous voulez nous annoncer votre participation.

M. GABELLE – *M. le Maire, je le ferai comme je l'ai fait l'année dernière. Je voulais simplement dire à Mme Marie CUGNY-SEGUIN et aux organisateurs que c'est une très belle manifestation et je pense qu'elle va monter d'année en année en puissance. L'année dernière déjà, certaines personnes ayant participé à la première édition avaient entraîné du monde supplémentaire. C'est aussi une organisation formidable et je pourrais même dire que c'est très familial. De plus, c'est l'occasion de se rencontrer et ensuite après de poursuivre le plaisir de faire du vélo ensemble. Enfin, si on dit qu'on ne la fait pas, les gens vont dire « on ne fait rien à Orléans » alors que là, il y a quand même plus de 2 000 à 2 500 personnes qui ont déjà participé. Je trouve que c'est une belle journée, surtout s'il fait beau qui plus est.*

M. le Maire – *On l'espère.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« A l'occasion de l'organisation des Journées du Développement Durable du 16 au 29 mai prochains, aura lieu le 22 mai et pour la 3^{ème} édition le Vélotour.

L'expérience des années 2009 et 2010 a permis d'affiner les tarifs. Des réductions ont notamment été accordées aux étudiants, associations et personnes en situation de précarité :

- gratuité pour les moins de 12 ans ainsi que les personnes détentrices de cartes « Alpha » ou « CMUC » et les personnes à mobilité réduite ou atteintes de handicap moteur ou mental,*
- adultes : 6 € pour les inscriptions jusqu'au 24 avril 2011, 8 € du 25 avril au 15 mai 2011, 10 € du 16 mai au 21 mai €, 15 € le 22 mai, € pour les associations et agents de la Ville jusqu'au 21 mai,*
- étudiants : 6 € jusqu'au 15 mai, 8 € du 16 mai au 22 mai.*

Les autres animations proposées dans le cadre des Journées de Développement Durable nécessitent de faire appel à différentes structures :

- la société Artea Communication pour le Salon EdiTerre,
- l'association DTC sport pour le Vélotour,
- M. Ludovic MEENS, pour Sirouy Le Clown et ses animations scolaires,
- l'association Herboretum pour une partie des expositions mises à destination du public,
- la compagnie Roule Caillou pour les animations sur les marchés.

Des conventions régissent les modalités d'intervention de ces différents prestataires.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs du Vélotour 2011 dans les conditions détaillées dans la délibération ;

2°) autoriser les démarches de recherche de financement auprès de l'ADEME ;

3°) approuver les conventions de partenariat à passer avec l'association Herboretum, la compagnie Roule Caillou, la société Artea Communication, l'association D.T.C. sport, Sirouy le Clown (M. Ludovic MEENS) retenus pour les animations ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer les conventions au nom de la Ville ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 830, article 611, code opération 0000918, service gestionnaire PPEH».

ADOPTE PAR 46 VOIX.
IL Y A 9 ABSTENTIONS.

N° 8 – Encouragement de la Ville pour les actions menées en faveur du développement durable.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Il s'agit d'attribuer des subventions à différentes associations. Nous aidons notamment :*

- l'association pour la protection du site de la rivière Loiret qui a déménagé cette année et qui a eu besoin d'une subvention particulière ;

- l'association spéléologique subaquatique du Loiret qui nous aide beaucoup pour connaître le système karstique qui alimente nos sources ;

- le projet pluriannuel de l'association S.C.E.V.E. qui est un projet sur les venelles. Ce sont donc des habitants qui ont décidé de prendre en charge leur milieu, de mieux connaître la biodiversité et de s'intéresser davantage à la flore de leur territoire. C'est un projet d'accompagnement sur 3 ans ;

- la C.R.I.I.R.A.D., association à laquelle nous accordons un soutien permanent ;
- le lycée Saint-Marc Saint-Aignan qui propose un travail pédagogique sur le tri des déchets.

M. le Maire – M. GRAND, vous avez la parole.

M. GRAND – Je note, comme je le fais chaque année, l'extrême modestie des subventions accordées aux associations liées à l'environnement. De mémoire, on est à plus de 20 000 € à l'année et le fameux coup de rabot des 5 % pour les associations qui touchaient 180 € et qui du coup vont toucher 171 €, je trouve cela dommage, en particulier pour la C.R.I.I.R.A.D. Je pense que ce n'est certainement pas avec ces 171 € que l'on pourra sortir du nucléaire. Je vous remercie.

M. le Maire – M. LEBRUN.

M. LEBRUN – Puisqu'on parle des actions en faveur du développement durable, je voulais rappeler que j'avais fait une proposition au Conseil Municipal de décembre concernant un atelier d'auto réparation pour les vélos. A ce sujet, l'association Interactions, dont l'activité principale est le recyclage des vélos, souhaiterait, en partenariat avec Vélo-Cité 45, pour ses activités de recyclage et d'auto réparation, disposer d'un local d'une centaine de mètres carrés en centre-ville pour pratiquer ces activités avec les bénévoles. Pour que ces activités démarrent, il suffirait donc que la Ville mette un local à disposition de ces associations. Ils ne demandent pas une subvention, mais un local. Je relaie cette demande. Cela mériterait qu'on se penche dessus.

Mme CUGNY-SEGUIN – Je connais le besoin de cette association. Effectivement, c'est toute la difficulté de trouver des locaux pour toutes les associations. Elle est prioritaire. Elle est sur le sommet de la pile.

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution des subventions suivantes, pour un montant total de 4 490 € :

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

NOM DE L'ORGANISME	OBJET DE LA DEMANDE	Montant de la subvention	Montant de la subvention
		2010	2011 (en €)
Association pour la Protection du Site de la rivière Loiret et son bassin versant (A.P.S.L.)	A.P.S.L. travaille dans 4 grands domaines : expertise et intervention auprès des pouvoirs publics, actions d'information et de sensibilisation, études de sites et chantiers pilote de restauration de cours d'eau, valorisation du patrimoine naturel et bâti. La demande porte sur l'aide au déménagement.	-	1 425
Association Spéléologie Subaquatique du Loiret (S.S.L.)	Entretien et acquisition de matériel de plongée sous marine, pour poursuivre les explorations des écoulements du réseau karstique sous le val d'Orléans.	1 000	950
S.C.E.V.E.	Année 2011 : poursuite des actions d'observations de la biodiversité initiée en 2010 dans le quartier Dunois faubourg Bannier et notamment des insectes, petits mammifères et chauves-souris.	1 500	1 425
C.R.I.I.R.A.D.	Développement de l'information sur les applications civiles et militaires de l'énergie nucléaire, le contrôle de l'état radiologique de l'environnement, l'amélioration de la protection contre les risques générés par l'exposition aux rayonnements ionisants.	180	171
Assomption Saint-Marc Saint-Aignan	Financer des outils et un récupérateur d'eau dans le cadre d'un projet éducatif sur le tri des déchets (créer et utiliser du compost, permettre aux enfants l'apprentissage des sciences naturelles par le biais de plantations, donner le sens des saisons). Ce projet éducatif fera le lien avec l'Agenda 21 d'Orléans.	-	519
	TOTAL	2 680	4 490

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits, fonction 830, chapitre 6574, code opération 08B268, service gestionnaire PPEH ».

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 9 – Centre Municipal. Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment technique. Approbation d'un marché à procédure adaptée.

Mme SAUVEGRAIN – *Il vous est proposé d'approuver le marché avec MPO Fenêtres pour refaire les menuiseries extérieures du Centre Municipal, plus précisément celles qui sont rue Fernand Rabier, dans un souci d'économie d'énergie et de bien-être de nos agents.*

M. GRAND – *Juste une simple question. Un diagnostic de performance énergétique a-t-il été fait sur ce bâtiment ? Quelles sont les économies que vous attendez en changeant ces menuiseries ? Quel type ? Etes-vous passés en triple vitrage ? Avez-vous quelques informations complémentaires à me donner, s'il vous plait ?*

Mme SAUVEGRAIN – *Le diagnostic on l'a. Les informations, je vous les donnerai. Je ne les ai pas de tête. Je vais vous les passer.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'état des menuiseries extérieures du bâtiment technique du Centre Municipal occasionne une déperdition thermique importante ce qui nécessite leur remplacement.

Après mise au point du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée le 14 février 2011 pour un lot unique décomposé en tranches, à savoir :

- Tranche ferme : menuiseries des façades Est et Sud Est,
- Tranche conditionnelle : menuiseries des façades angle Nord Est, Nord Est, Ouest, Sud Ouest et Nord Ouest.

Lors de sa réunion du 6 avril 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de consultation :

1. Prix des prestations (pondération 40 %),
2. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération 30 %),
3. Expérience – références similaires à la prestation demandée (pondération 30 %).

Dans ces conditions et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché relatif aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment technique du centre municipal, à passer avec la Société MPO, Parc

d'Activité du Londeau, BP 309, 61009 ALENCON Cedex, pour un montant de 195 594,08 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020 article 2313, opération 13Z005, service gestionnaire TPAT».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

FINANCES

N° 10 – Fiscalité directe locale. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2011.

M. le Maire – *C'est une délibération importante.*

M. MARTIN – *M. le Maire, mes chers collègues, il vous est proposé dans la délibération de renouveler le maintien des taux d'imposition de la Ville pour la fiscalité directe, c'est-à-dire :*

- la taxe d'habitation à 20,99 %,

- le foncier bâti à 29,81 %,

- le foncier non bâti : 39,60 %.

Je voudrais insister sur l'importance de cette délibération et notamment sur le fait que de maintenir les taux d'imposition depuis 1996 est un exercice difficile sur le plan de l'exigence de la gestion budgétaire. Tout le monde y contribue, notamment en conservant les marges de manœuvre de la Ville. C'est ce qui fait aujourd'hui encore à travers cette délibération. J'espère que tout le monde votera cette délibération de maintien des taux d'imposition.

M. LEBRUN – *Je rappelle que les bases d'imposition fixées par l'Etat évoluent autour de 2 %. Au bout du compte, les Orléanais paient plus cher. On aurait souhaité que vous en teniez un peu compte.*

M. le Maire – *On ne peut pas être dans la démagogie permanente. Excusez-moi de cette réponse. C'est l'inflation. Vous voulez diminuer les recettes de la Ville. Vous voulez diminuer les recettes avec les gratuités que vous voulez partout. Vous voulez augmenter les prestations. Je vous prends au mot : construisez un budget. On va voir comment vous allez le construire.*

M. GABELLE – *A titre d'information, comme quoi la Ville, dans sa grande sagesse, ne modifie pas ses taux, le Conseil Général à ce jour ne modifie pas les taux pour le Département.*

M. le Maire – *Voilà les bonnes nouvelles.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Conformément à la stratégie financière définie pour le mandat, le budget primitif 2011 a été établi sur la base d'un maintien des taux de fiscalité locale à leur niveau 2010. Le produit fiscal a été inscrit pour 73 262 000 € (dont 200 000 € au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 5 ans), les allocations compensatrices pour 3 000 000 €, correspondant à un produit total de 76 262 000 €.

Pour information, les bases notifiées par la Direction Régionale des finances publiques s'établissent à 143 295 000 € pour la taxe d'habitation, 143 277 020 € pour la taxe sur le foncier bâti et à 226 700 € pour la taxe sur le foncier non bâti correspondant à un produit total de 72 878 268 €, les allocations compensatrices s'élèvent à 3 528 542 €. Le produit total attendu s'élève ainsi à 76 406 810 € (+ 144 810 € par rapport au budget primitif 2011).

Par ailleurs, la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, permet aux organismes gestionnaires de logements sociaux situés en Zone Urbaine Sensible de bénéficier, sous réserve d'un conventionnement avec l'Etat, d'une prolongation jusqu'en 2013 de l'abattement de 30 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Cette prolongation, à laquelle la Ville est favorable, va bénéficier notamment aux Résidences de l'Orléanais, organisme qui s'est engagé dans une importante opération d'amélioration de son parc de logement social dans le cadre des conventions signées avec l'A.N.R.U. pour le Grand Projet de Ville de La Source et la Convention Territoriale de l'Argonne. Il est précisé que cette mesure est sans incidence sur le produit fiscal de la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir maintenir les taux de la fiscalité directe locale pour 2011 à leur niveau 2010, soit :

- taxe d'habitation	:	20,99 %
- foncier bâti	:	29,81 %
- foncier non bâti	:	39,60 %».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 11 – Fondation La Vie au Grand Air. Création d'une résidence « jeunes » située 88 rue de la Barrière Saint Marc à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 024 939 €. Approbation d'une convention.

M. le Maire – *La Vie au Grand Air, voilà qui nous fait rêver !*

M. MARTIN – *Il s'agit d'une délibération financière, M. le Maire. C'est effectivement avec beaucoup de bonheur que nous allons garantir un emprunt de plus de 1 000 000 € à hauteur de 50 % pour une opération qui concerne la Fondation de la Vie au Grand Air. Cette fondation va créer une résidence pour les jeunes située 88 rue de la Barrière Saint-Marc à Orléans.*

Mme RICARD – *Je vous remercie. Je voulais saluer cette initiative. La Fondation La Vie au Grand Air possède différents bâtiments dans la France entière. Elle est vraiment reconnue. Cela fait trois ans qu'elle cherchait, qu'elle tergiversait. C'est bien qu'on les accompagne aussi. Cette résidence est pour des jeunes souvent en rupture. Ils pourront retrouver un certain nombre de repères. J'ai été amenée à rencontrer la personne qui gère cette fondation à Orléans. Elle est tout à fait humaniste. Je suis vraiment très contente de cette situation. Merci.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre du 3 mars 2011, la Fondation La Vie au Grand Air sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 024 939 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la création d'une résidence "jeunes" située 88 rue de la Barrière Saint-Marc à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la Fondation La Vie au Grand Air,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 024 939 €, souscrit par la Fondation La Vie au Grand Air auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PHARE est destiné à financer la création d'une résidence "jeunes" située 88 rue de la Barrière Saint-Marc à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PHARE
 - Montant du prêt : 1 024 939 €
 - Durée totale du prêt : 25 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A

- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Fondation La Vie au Grand Air, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Fondation La Vie au Grand Air pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : La Fondation La Vie au Grand Air, en tant que propriétaire de la propriété située 88 rue de la Barrière Saint-Marc à Orléans (cadastré section BZ n° 396 et 430), objet de l'emprunt garanti par la Ville, s'engage à ne pas aliéner ni hypothéquer tout ou partie de l'ensemble immobilier donné en sûreté à la Ville d'Orléans, sans accord préalable de celle-ci. Cette clause d'inaliénabilité fera l'objet d'un acte notarié dont les frais seront à la charge de la Ville.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la Fondation La Vie au Grand Air et la Ville ainsi que l'acte notarié qui constitue la clause d'inaliénabilité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à la Fondation La Vie au Grand Air la garantie de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 024 939 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la création d'une résidence « jeunes » sise 88 rue de la Barrière Saint-Marc à Orléans».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 12 – S.A. H.L.M. France Loire. Réhabilitation de 22 logements situés 3 place Jean Monnet à Orléans. Garantie d'un emprunt de 53 691 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – *C'est une garantie d'emprunt de 50 % de 53 691 € pour la réhabilitation de 22 logements 3 place Jean Monnet à Orléans.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre du 18 mars 2011, la S.A. H.L.M. France Loire sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 53 691 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la réhabilitation de 22 logements situés 3 place Jean Monnet à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la S.A. H.L.M. France Loire,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 53 691 €, souscrit par la S.A. H.L.M. France Loire auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt réhabilitation est destiné à financer la réhabilitation de 22 logements situés 3 place Jean Monnet à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Réhabilitation
 - Montant du prêt : 53 691 €
 - Durée totale du prêt : 15 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
 - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. France Loire, dont elle ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A. H.L.M. France Loire pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la S.A. H.L.M. France Loire et la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à la S.A. H.L.M. France Loire la garantie de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 53 691 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la réhabilitation de 22 logements situés 3 place Jean Monnet à Orléans».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. le Maire – *Nous en venons à l'urbanisme, avec un certain nombre de délibérations particulièrement importantes. Nous commençons par la requalification de la place du Martroi.*

N° 13 – Requalification de la place du Martroi et de ses rues adjacentes. Lancement d'une procédure de concours. Election du jury de concours de maîtrise d'œuvre.

M. CARRE – *Merci M. le Maire. On lance à travers cette délibération la première marche vers la requalification de la place du Martroi. L'objectif est qu'elle soit reprise dans les mois qui viennent et réalisée à la suite notamment de tout le chantier du tramway place de Gaulle, rue Jeanne d'Arc, etc.*

Il s'agit d'élire le jury de concours de maîtrise d'œuvre qui doit se réunir et lancer le concours.

M. CHAPUIS – *Bonjour M. le Maire, mes chers collègues. Je tiens à saluer cette initiative qui permettra de repenser le cœur de notre Ville. L'aménagement de la place du Martroi est un sujet qui a déjà fait couler beaucoup d'encre.*

La place du Martroi, dans son état actuel, a été inaugurée en 1988. Nos prédécesseurs, en 1984, lors de la présentation du projet, ont fortement critiqué la création du parking sous la place du Martroi, allant à l'encontre de la volonté affichée de piétonner la

centre ancien. Déjà. Ils avaient alors proposé de développer les parkings de dissuasion, avant même d'évoquer la question du tram.

Nous pourrions faire de même sur d'autres projets de parking, mais sur cette délibération - qui m'a permis justement de faire ce bref historique, cela m'a permis d'aller voir les délibérations de l'époque - je voulais juste poser une question. Mais peut-être que le travail sur le projet permettra de répondre à ces questions.

L'enveloppe financière proposée pour ce projet prend-il en considération à la fois les conséquences techniques et pratiques de la présence de ce parking sous la place du Martroi ? C'est une cavité artificielle qui a été créée. On connaît la localisation de cette cavité. Cela sera sûrement plus compliqué d'aménager cette place avec un sous-sol creux comme la place du Martroi.

Je voulais également savoir si, durant les travaux, mais on y reviendra assez régulièrement, le parking restera ou non exploité et accessible et si des dédommagements étaient prévus pour l'exploitant s'il y avait des difficultés d'accès à ce parking ?

Je voulais revenir un instant sur le projet en lui-même. On en est vraiment au démarrage avec le lancement de ce concours de maîtrise d'œuvre. Je voulais apporter quelques points de réflexion, notamment sur la concertation.

Comme vous, nous avons dans notre projet municipal la volonté de requalifier cette place pour en faire un lieu de vie convivial et animé tout au long de l'année. On avait cette volonté dans notre programme, et j'espère qu'elle pourra être partagée dans ce projet, d'anticiper la concertation et de pouvoir associer l'ensemble des Orléanais à la réflexion sur ces attentes vis-à-vis de cet espace.

Nous proposons que le forum citoyen puisse se saisir de cette question, pratiquement conjointement avec ce concours de maîtrise d'œuvre pour identifier les attentes des habitants sur cet espace. Ensuite, sur la maîtrise d'œuvre, on proposerait - c'est une proposition qu'on fera dans le concours de maîtrise d'œuvre - d'élaborer trois ou quatre scénarios qui puissent être présentés au C.M.A. ou au forum citoyen. Ce sera à cadrer, pour pouvoir associer tout au long de l'élaboration du projet les habitants concernés qui sont l'ensemble des habitants d'Orléans.

J'avais deux, trois petites questions plus précises sur la place du Martroi, concernant non pas la place en tant que telle, mais les bâtiments qui les entourent.

On a tous regretté l'annonce du départ de la C.C.I. de ces bâtiments. Sur les bâtiments libérés, a-t-on quelques informations sur la préemption ? A-t-on une idée sur la vocation future de ce bâtiment ?

On a vu dans les différentes délibérations la question de la préemption déjà faite au nord de la place. Je vais éviter de donner les noms, entre le magasin de chaussures et la brasserie place du Martroi qui a un nom très proche. Excusez-moi, c'est compliqué.

Je voulais savoir également si dans le projet - on y reviendra également - la circulation automobile serait revue, notamment sur la partie rue d'Illiers, piétonisation ou non

de la rue d'Illiers la plus proche de la place du Martroi. L'entrée du parking rue Bannier serait-elle concernée ? Dans le petit plan présenté dans les documents annexes, la délimitation était assez large. Peut-on avoir quelques informations là-dessus ?

Ma dernière question serait plutôt une remarque générale et en forme de boutade. Aujourd'hui, on a besoin de retravailler sur l'ambiance générale de cette place. Je suis passé encore la nuit dernière sur cette place. Elle est assez sinistre. L'éclairage est un peu faible et blafard. C'est un peu étonnant en cœur de Ville d'avoir une place comme cela. J'espère vraiment qu'on pourra bénéficier de cette requalification pour en faire un espace important, verdoyant, d'animation. On sera très attentif à l'ambition et à la concertation dans ce projet. Je vous remercie.

M. LEBRUN – *Par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure, on aurait mis cet argent plutôt ailleurs. On considère qu'il y a effectivement des dégradations place du Martroi. On aurait pu s'en tenir à leur réparation et peut-être programmer d'autres choses sur cette place dans le temps, pas forcément tout faire là, compte-tenu du prix que cela coûte aujourd'hui.*

On s'abstiendra sur cette délibération. On n'aura pas de candidat dans la commission du jury et on ne participera pas au vote.

Mme MAUROY-PREVOST – *Mes chers collègues, je voulais simplement rappeler que ce soir nous allons passer plusieurs délibérations importantes pour l'ensemble du centre-ville : cette délibération nouvelle pour la place du Martroi tout de suite, mais à venir plus tard à l'ordre du jour du Conseil Municipal une délibération pour la Motte Sanguin. Chaque mois nous abordons la question des ravalements de façades qui se continuent, les devantures des commerces grâce aux subventions du F.I.S.A.C. et tout à l'heure également une délibération pour le projet du parking du Cheval Rouge.*

Toutes ces actions pour la rénovation du cœur de ville sont dans la simple continuité de ce qui a été entrepris depuis 2001 pour la réhabilitation de l'intramail. Je me permets simplement de rappeler que toutes ces actions sont nouvelles. Elles sont là bien sûr pour défendre l'attractivité, le rayonnement touristique, commercial du centre-ville et également pour la qualité de vie des riverains.

Je me permets simplement d'ajouter, par rapport à la demande de concertation de M. CHAPUIS, que bien entendu ce projet sera porté au sein des Conseils de Quartiers, auprès des habitants du quartier. Il n'est pas utile de faire la demande. Cela se fait de façon tout à fait naturelle et depuis quelques années.

M. FOUSSIER – *Par rapport à M. LEBRUN, c'est un projet extrêmement important et très attendu. Tout le monde l'attend et tout le monde en parle. C'est effectivement très nécessaire.*

M. CHAPUIS a posé un certain nombre de questions. Je veux bien répondre sur quelques questions. Il s'inquiète sur le parking. Je ne vois pas très bien en quoi cela peut changer. Il n'est pas question de l'agrandir ni de faire un autre parking à cet endroit-là. Il continuera à fonctionner normalement.

M. CHAPUIS – *Et même pendant les travaux ?*

M. FOUSSIER – *Pendant les travaux, je ne vois pas pourquoi on arrêterait. On verra le problème technique.*

Sur la destination des locaux autour de cette place, on a entendu parler de la Chambre de Commerce. Une nouvelle équipe a été mise en place. La réflexion continue. Pour l'instant rien n'est fait, rien n'est décidé. Aujourd'hui on surveille de très près ce très bel immeuble dans un endroit stratégique. Je ne crois pas que la décision définitive soit prise, que la C.C.I. puisse s'en aller, du moins complètement.

Sur l'autre immeuble dont vous avez parlé, entre et entre, on a été un petit peu plus rassuré sur la destination future de cet immeuble. Le projet continue. La préemption a été levée. On surveille à nouveau de très près cet immeuble où la procédure de vente va reprendre.

M. le Maire – *Merci de ces précisions. M. CARRE, s'il le souhaite.*

M. CARRE – *Ce que j'aime bien avec le parking, on n'aura pas de fouilles a priori sur la partie centrale.*

(rires)

M. CARRE – *C'est fait. S'ils veulent s'y aventurer, ils auront vite atteint les sous-sols de ces étages. C'est plutôt bien.*

Les coûts seront vraiment sur les traitements, l'embellissement de la place et son nouveau fonctionnement.

J'attendais un certain nombre de questions. Je n'ai pas précisé la délimitation. C'est dans la délibération. Ce n'est pas que la place elle-même. C'est l'environnement. Par exemple, la rue Bannier avait été requalifiée il y a quelques années. On avait dit aux riverains de la partie un peu ambiguë, à moitié circulée car il y a l'accès, mais essentiellement piétonne : « Il faut attendre que la place du Martroi soit refaite pour qu'on requalifie cette partie qui est un peu à part de ce qui se passe au nord de la rue de la Cerche ». Cela fait partie des éléments.

Il y aura toute la partie rue Charles Sanglier qui est en piteux état en ce moment avec les travaux du tramway. Ce sera l'occasion de revoir tous ces éléments, le fonctionnement de la place Saint-Pierre-du-Martroi.

Vous avez rappelé à juste titre les dates, cela a maintenant pas loin de 22, 23 ans. Depuis cette place du Martroi a beaucoup évolué. C'était un pôle bus. Avec le passage de tram, on n'a même pas effacé les quais des bus, alors que cela fait près de 10 ans que tout est terminé. Cela n'avait pas été prévu initialement. De toute façon, on sait qu'elle est au bout du bout et qu'il fallait la reprendre.

L'idée n'est pas de la reprendre, M. LEBRUN. Ce n'est pas de faire quelques rapiécages. Il s'agit de la revoir complètement par rapport à l'ensemble de l'ambition qu'on apportait sur le cœur d'Orléans. Mme Catherine MAUROY-PREVOST l'a rappelé. C'est un

commerciale qui fait que cette place qui n'est souvent qu'un lieu de passage soit un lieu où se fixe de la chalandise, comme on a essayé de le faire un peu partout justement dans le centre-ville, en étirant les surfaces commerciales qui s'installaient. Cela dépend de nous. Cela dépend de tout un dialogue qu'on va poser. Cela dépend d'une ambition qu'on va porter. Si jamais on a un très beau projet, cela valorise évidemment l'ensemble. Des personnes ont intérêt à faire un arbitrage. Toute cette aventure commence.

M. le Maire – *Il l'a parfaitement dit. Pour toutes ces raisons, il vous est proposé de porter cette ambition par un concours de maîtrise d'œuvre et par l'élection nécessaire du jury.*

Comme à l'accoutumée, vous avez deux bulletins majorité et opposition. J'ouvre le scrutin.

Je vais vous consulter sur le lancement de la procédure de concours. Ensuite on pourra voter. Il y a 3 abstentions.

On va procéder au vote. Je vous propose de poursuivre, si vous en êtes d'accord.

M. LEBRUN – *Je ne sais pas si je l'ai dit tout à l'heure. Notre groupe ne présente pas de candidat.*

M. le Maire – *Vous l'avez dit.*

M. MONTILLOT – *Nous étions très déçus.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

«La Place du Martroi est le cœur de la cité johannique par sa situation, son histoire et ses animations. Les aménagements réalisés dans les années 1980 se sont dégradés. Le fonctionnement de la place doit par ailleurs être adapté et rendu cohérent avec les aménagements du centre ancien et de la 2^{ème} ligne de tramway.

Le projet présenté a pour objectif la requalification de l'ensemble de la place du Martroi et de ses rues adjacentes ce qui représente une superficie totale de 19 820 m².

Objectifs d'aménagement :

- Respecter les principes d'aménagement du projet centre-ville : calmer, animer et structurer,
- Permettre l'organisation des manifestations annuelles et hebdomadaires (marché de Noël, fêtes de Jeanne d'Arc, forum des associations, journées du développement durable, marché aux livres, marché nocturne ...),
- Végétaliser la place,
- Mettre en valeur la statue de Jeanne d'Arc,
- Veiller aux liens entre la place du Martroi et la rue Sainte Catherine (un seul espace),

- Prévoir une mise en valeur nocturne de la place et favoriser une mise en valeur des façades remarquables,
- Piétonniser la place (maintien de la voie de circulation rue Charles Sanglier),
- Créer des espaces confortables pour les piétons et les terrasses de cafés.

Invariants du projet :

- La cohérence d'aménagement avec les places urbaines voisines (Général De Gaulle, Cheval rouge, Vieux Marché),
- La forme de la place,
- La statue de Jeanne d'Arc,
- La crypte.

Le coût des travaux est estimé à ce stade à 8.5 millions d'€ T.T.C. pour la place et les rues adjacentes auquel il convient d'ajouter les frais et les honoraires, soit un coût supplémentaire prévisionnel de 680 000 € T.T.C.

Dans le cadre de ce projet, une procédure de consultation a été lancée sous la forme d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur « esquisse + » afin de désigner l'équipe qui sera chargée de la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Conformément aux dispositions des articles 24 et 70 du Code des Marchés Publics, il convient de déterminer la composition du jury appelé à siéger dans le cadre de cette procédure.

Ce jury est composé selon les dispositions des articles 22-I-3 et 24 du Code des Marchés Publics :

- de M. le Maire, Président de droit du jury, ou de son représentant désigné par arrêté,
- de 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection d'un nombre égal de suppléants,
- de personnalités, désignées par le Président du jury, représentant au moins un tiers des membres du jury, et ayant au minimum une qualification équivalente à celle exigée des candidats dans le dossier de consultation.

La désignation des membres du Conseil Municipal se fait par scrutin de liste où l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Après décompte des voix obtenues par chaque liste, l'application de la règle de la proportionnelle au plus fort reste permet de constituer le jury en respectant l'ordre de préséance des candidats au sein de chaque liste. Dans un premier temps, les sièges de titulaires sont pourvus, puis dans un second temps, les sièges de suppléants avec les candidats restants sur les listes et en respectant toujours leur rang.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Conformément au Code des Marchés Publics, le Président du jury pourra désigner ultérieurement des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier, compte tenu de l'objet du marché.

Tous les membres de ce jury auront voix délibérative.

Dans le cadre de cette procédure, le jury est compétent pour :

- émettre un avis motivé sur l'ensemble des candidatures,
- émettre un avis sur les projets remis par les candidats préalablement sélectionnés et procéder au classement de ces projets,
- auditionner le cas échéant les candidats, suite à la levée de l'anonymat, afin de clarifier tel ou tel aspect d'un projet.

Ce concours donnera lieu à indemnités d'un montant de 37 500 € T.T.C. pour chaque équipe retenue. Des frais d'indemnisation seront également prévus pour les personnes qualifiées du jury.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) procéder à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du jury pour le concours de requalification de la place du Martroi et de ses rues adjacentes ;

2°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 824, nature 2314, opération 10A491, service gestionnaire UUAM».

PLACE DU MARTROI – ELECTION DES MEMBRES DU JURY

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	52
- Bulletins nuls	1
- Suffrages exprimés.....	51
- Majorité absolue.....	26

ONT OBTENU

- Liste conduite par Mme DE QUATREBARBES.	41 voix
- Liste conduite par M. CHAPUIS	10 voix

REPARTITION DES SIEGES

Représentation proportionnelle (quotient électoral)

$$\text{Quotient électoral} : \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{51}{5} = 10,2$$

- Liste conduite par Mme de QUATREBARBES : $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{41}{10,2} = 4,019$

- Liste conduite par M. CHAPUIS : $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{10}{10,2} = 0,98$

La liste conduite par Mme de QUATREBARBES a obtenu 4 sièges.

La liste conduite par M. CHAPUIS a obtenu 0 siège.

Il reste 1 siège à pourvoir.

Au plus fort reste

- Reste obtenu par la liste conduite par Mme DE QUATREBARBES : 0,019

- Reste obtenu par la liste conduite par M. CHAPUIS : 0,98

Le siège restant est attribué à la liste conduite par M. CHAPUIS.

SONT ELUS

Titulaires :

- Mme DE QUATREBARBES
- M. FOUSSIER
- Mme MAUROY
- Mme SAUVEGRAIN
- M. CHAPUIS

Suppléants :

- Mme CHERADAME
- Mme RICARD
- Mme CASTERET
- M. VALETTE
- Mme LEVELEUX TEIXEIRA

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

M. le Maire – *Nous en venons au point suivant qui est également important : la Motte Sanguin. M. CARRE.*

N° 14 – **Site de la Motte Sanguin. Poursuite du processus foncier avec la société Xaintrailles.**

M. CARRE – *Oui M. le Maire. Ce projet marque aujourd'hui une étape importante.*

Vous connaissez ce projet. Il a été exposé dans ce Conseil Municipal en son temps. Il était porté à l'époque par une société qui s'appelait OGIC. Elle était prête à suivre ce projet en novembre 2006. Elle n'a pas résisté à la fois à l'attente du dénouement et de la purge des recours, puisque recours il y a eu. A partir de là, procédures, etc. Dans cet environnement d'incertitudes juridiques, même si évidemment le recours n'a pas abouti, OGIC n'a pas entamé les travaux nécessaires. Puis est arrivée la crise. Les recours n'y sont pour rien, sauf qu'ils ont retardé. La crise arrive, c'est OGIC fait le tri entre les projets qu'il a déjà engagés, qu'il va

poursuivre en France et les projets pas encore engagés sur le plan financier, les chantiers. Il stoppe ceux-là.

On l'a dit plusieurs fois ici. On ne l'a pas caché. On est allé rechercher et retrouver des investisseurs sur ce projet. C'est chose faite en la personne morale de la Société Xaintrailles, un opérateur connu de l'Orléanais, qui reprend l'ensemble de l'opération au point où l'OGIC l'avait laissée, c'est-à-dire avec 4 parties dans le lotissement qui correspond au château de la Motte Sanguin :

- le château de la Motte Sanguin est à restaurer. Il sera rétrocédé à quelqu'un qui fera une opération de restauration complète du château dans les règles de l'art, en fonction de ce qu'il a vu avec les maîtres d'œuvre de la D.R.A.C., des Monuments Historiques ;

- une partie qui sera la construction de logements neufs. C'est une opération immobilière classique, le long du mail Aristide Briand entre 50 et 60 logements, le long de la rue de Solférino une petite vingtaine de logements. On est exactement conforme à ce qui avait été décidé auparavant ;

- l'école d'artillerie elle-même qui aurait aujourd'hui une enseigne, mais elle n'a pas en revanche d'investisseur pour porter l'hôtel en tant que mur. Cela reste un élément ouvert, mais Xaintrailles se fait fort de porter l'ensemble de l'opération. Ce n'est pas notre souci ce soir ;

- un quatrième point, c'est la reconstitution d'un jardin public au nord du château. Tous les arbres ont été préservés après toute la concertation qui s'était engagée. Je vous rappelle que le projet avait été considérablement diminué en nombre de logements. Deux bâtiments étaient prévus au nord du lotissement. Ceux-là ont été écartés pour préserver justement les arbres. On avait fait des réunions tout à fait fructueuses avec les riverains pour marquer l'emplacement des bâtiments qui devaient subsister. C'est le permis de construire attaché à la délibération. Quand le chantier sera terminé, un jardin public sera restauré, même complètement reconstruit, car auparavant il y avait un passage, puis la partie jardin public c'était une aire de sable en contrebas du boulevard Aristide Briand. Ce sera quelque chose de très bien. On ouvrira l'impasse de Notre-Dame de la Bienfaisance. Cela descendra jusqu'à la Loire, alors qu'aujourd'hui on s'arrêtait sur une sorte de belvédère en parapet, mais il n'y avait pas de descente sur la Loire. Il y aura un perron, une descente. On pourra rejoindre les quais, ce qui veut dire qu'on aura recréé une liaison piétonne sur l'ensemble du nord du mail Aristide Briand jusqu'au quai de Loire et à la capitainerie à laquelle tient tant le Président de l'Agglomération.

Je vous propose une délibération très proche de celle qui avait été faite initialement avec l'OGIC, qui confirme le prix que la Ville d'Orléans va recevoir, M. MARTIN. Les Domaines nous ont confirmé, après des hauts, des bas sur le prix de l'immobilier, que finalement quatre ans plus tard on était dans les mêmes évaluations : 2 430 000 € de cessions de l'ensemble des terrains avec les droits à la S.A.R.L. Xaintrailles.

Les fouilles seront entamées extrêmement rapidement, puisque le diagnostic a été établi avec la D.R.A.C. C'est plutôt une bonne nouvelle pour la Ville, car au départ, dans la convention qu'on avait voté, il y avait une sorte de clause de revoyure sur le prix au regard du coût potentiel des fouilles. Depuis, ce coût a été évalué. Il est moindre que ce qui était estimé

initialement. L'opérateur le prend intégralement à sa charge, ce qui n'était pas certain à l'époque où on avait voté pour la délibération précédente avec OGIC.

Je suppose qu'il y aura des questions sur le sujet. J'ai essayé d'être le plus précis possible par rapport à la situation actuelle.

M. le Maire – *Merci M. CARRE. Des questions ? Mme d'AUX, M. LEBRUN, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. CHAPUIS, M. LEMAIGNEN.*

Mme d'AUX – *Une intervention très courte par rapport aux travaux. Il faudrait prendre en compte et bien signifier aux futurs corps de métier que le Festival de Loire 2013 aura sans doute lieu fin septembre sur les quais, j'espère bien, de façon à ne pas perturber et prévoir en amont, ce qui est plus simple que de prévoir au dernier moment. Merci.*

M. le Maire – *Merci. C'est juste.*

M. LEBRUN – *Les élus communistes sont pour le maintien de l'ensemble du site de la Motte Sanguin dans le domaine public. Donc évidemment en désaccord avec votre projet, puisque cela reste le seul poumon vert du quartier où les enfants peuvent se trouver en sécurité, plus qu'en bord de Loire.*

M. le Maire – *Je réagis, sûrement pas en sécurité en ce moment, vu l'état du site.*

M. LEBRUN – *Pas en ce moment. Ils pourraient être plus en sécurité... On est d'accord là-dessus.*

Nous sommes pour un aménagement des locaux, loin des appétits des promoteurs immobiliers. La coexistence de parties publiques et privées nous paraît plus que délicate sur ce domaine. Les bâtiments existants pourraient servir à valoriser le patrimoine historique qui lie Orléans à la Loire : musée, animation, etc., avec une structure de simple hébergement pour les éventuels bateliers qui stationneront peut-être un jour dans le port.

Je rappelle en même temps quelques faits historiques sur le château. Il a été construit entre 1788 et 1792 par le Duc d'Orléans, futur Philippe Egalité. Ce duc avait voté la mort de Louis XVI. Il a donc été guillotiné en 1793. La bourgeoisie orléanaise a fait pression en permanence pour que ce bâtiment soit laissé à l'abandon.

M. CARRE – *C'est excellent.*

M. le Maire – *C'est intéressant.*

M. LEBRUN – *Cela a été rappelé dans le Conseil Municipal du 31 août 1852.*

Le château est acheté par la Ville en 1974. Il continue à se dégrader. Ces cinq dernières années, la dégradation s'est accélérée.

M. CARRE – *On entame donc un acte révolutionnaire. C'est ce que je veux savoir, camarade LEBRUN.*

(rires)

M. le Maire – *C'est citoyen LEBRUN.*

M. LEBRUN – *A tel point qu'aujourd'hui un promoteur a bien sûr aucun intérêt à acheter seul le château. Cela compromet du même coup la possibilité de garder un espace public important. C'est pourquoi nous souhaitons que ce site reste public dans son intégralité.*

Les élus communistes voteront contre ce projet qui vise à dilapider cet espace et ce patrimoine public.

M. le Maire – *M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *Vous aviez annoncé dans un autre ordre, c'est pour cela que je m'y attendais pas.*

M. le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, je prête une attention toute particulière à ce projet. Il s'agit d'une part importante du patrimoine de la Ville, mais également un enjeu d'aménagement urbain essentiel pour ce quartier très dense. Je ne reviendrai pas sur ce manque d'ambition qui a poussé la mise en vente de ce patrimoine historique, dernier vestige du Duc d'Orléans, Philippe Egalité. J'ai déjà évoqué cette question lors du Conseil Municipal de 2010.

La Ville détient depuis peu pourtant le label Ville d'Art et d'Histoire. Ce patrimoine a été abandonné, laissé aux bons soins de la nature qui a repris ses droits en ce qui concerne le parc et au vandalisme, au vol et autres occupations non souhaitées en ce qui concerne les bâtiments chargés d'histoire.

Je voudrais juste faire une petite incise à mon propos. Malheureusement, j'ai cru comprendre que du pillage avait été fait en terme de cheminées, ornières, etc. dans ce bâtiment-là et le parquet également qui ont complètement disparu par manque de vigilance et de sécurité autour de ces bâtiments. Vous allez me dire, M. le Maire, que votre prédécesseur ne s'en est pas occupé. Il est vrai. Mais ce château a été acheté, comme mon collègue a pu le dire tout à l'heure, en 1974. Rien n'a été fait non plus de 1974 à 1989. Je vous rappelle que vous êtes en responsabilité depuis 10 ans. Je pouvais entendre cette argumentation en 2001. Je ne peux plus l'entendre aujourd'hui.

Le site, et tout particulièrement le parc, ont été fermés en mars 2005 pour ne plus jamais rouvrir malgré les annonces successives et répétées, notamment lors des élections municipales de 2008. Les riverains ont vu cet espace fermer, sous prétexte de travaux imminents. Nous étions alors en mars 2005.

De plus, les Orléanais ont eu droit à une double peine : la fermeture du parc sans pour autant que la Ville puisse bénéficier de cette vente toujours en attente, ces fameux 2 400 000 € que M. MARTIN attend fébrilement de pouvoir rentrer dans les caisses de la Ville.

Il faudra attendre, et la délibération le précise...

M. le Maire – *Non, pas fébrilement, impatiemment.*

M. CHAPUIS – *Impatiemment. Il faudra attendre fin 2011, c'est-à-dire que la vente n'a toujours pas été conclue, pour enfin régulariser cette situation. Cela fait 6 ans que cette somme est en attente. On a déjà vu des projets avancer un peu plus vite.*

Dans votre courrier M. CARRE – je vous remercie de m'avoir répondu – répondant sur ces sujets, vous avez évoqué deux raisons et vous les avez rappelées ce soir pour justifier ces retards : la question des recours juridiques et la crise économique.

Je tiens à vous rappeler que les voies de recours sont épuisées - je suis allé vérifier, j'ai fait beaucoup de recherches d'archives pour ce Conseil Municipal - depuis le 19 août 2007, la fin des voies de recours, soit depuis plus de 4 ans. C'était même un peu avant, mais il n'y a pas eu d'appel.

Concernant la crise, je ferai un bon mot. Si on compte la crise, août 2007, c'est une année présidentielle, on aurait peut-être fait d'autres choix à ce moment-là, on serait peut-être autre part aujourd'hui.

Nous attendons beaucoup de cette délibération qui arrive bien tardivement. En espérant que le château de Philippe Egalité puisse encore être sauvé.

Nous souhaiterions connaître le calendrier exact des travaux. Nous resterons attentifs à l'évolution rapide de ce projet, permettant notamment l'ouverture du parc aux riverains. Merci de votre écoute.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Le site de la Motte Sanguin est effectivement – cela a été rappelé – un site maudit depuis l'origine. Son constructeur est effectivement mort dans des circonstances dramatiques, sans avoir pu profiter vraiment de son château. Ensuite, les propriétaires suivants ont établi une manufacture qui a périclité, qui a brûlé. Enfin, depuis que le château est dans l'escarcelle municipale, le moins qu'on puisse dire est qu'il n'a guère été mis en valeur alors que c'est le seul château dont nous disposions à Orléans. C'est quand même dommage qu'on n'ait pas su mettre en valeur cette bâtisse jusque-là.*

Pourtant le site est aussi tout à fait intéressant et stratégique, même s'il est en partie desservi par la proximité de la voie ferrée et de la voie rapide Gaston Galloux. Pourquoi ? C'est d'abord un site riche sur le plan historique. Puis, surtout il y a la proximité de la Loire. C'est un site qui mériterait un aménagement de très grande qualité, d'autant que le parc, qui représente l'espace vert le plus important à l'intérieur des mails, est un atout considérable pour notre cité.

Après des siècles de mésaventure, on arrive à cette délibération ce soir dont je ne suis pas du tout certaine qu'elle soit une conclusion heureuse à cette triste histoire.

Pourquoi ? Il s'agit en fait d'une vente à la découpe de ce patrimoine qui intervient après des années de cafouillage, qui ont abouti à des dégradations dont on peut penser qu'elles sont pour certaines irréversibles, non seulement de l'extérieur du bâtiment, mais aussi de l'intérieur. M. Baptiste CHAPUIS en a dit quelque chose, M. Dominique LEBRUN également. On est vraiment dans une situation de péril extrême s'agissant du château.

Quelques remarques sur les aspects un peu techniques de la délibération. Sur le prix proposé pour la vente, il est quand même sensiblement inférieur à celui de France Domaine, puisque France Domaine prévoit 3 000 000 € en cas de vente par lot. C'est bien d'une vente par lot dont il est question ici, puisqu'on nous parle de rétrocession à un tiers.

M. CARRE – *Combien y a-t-il d'acheteurs dans la délibération ?*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Pour l'instant un.*

M. CARRE – *Il y en a un. Merci.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Il y a ensuite une rétrocession à un tiers. C'est ce qui est dit très clairement au point 4 : « autoriser pour le lot 1 tout tiers à se substituer à la S.A.R.L. Xaintrailles ». Dans un deuxième temps, il y aura une vente du château à un tiers. Pouvez-vous m'affirmer M. CARRE qu'il n'y aurait pas de rétrocession ?*

M. le Maire – *Il n'y a pas de débat comme cela à deux ou à trois. Si vous voulez terminer votre intervention.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est un point important. Il s'agit en réalité d'une vente par lot de cet ensemble à un prix inférieur à celui qui a été évalué par France Domaine.*

J'aurais une interrogation aussi sur la destination de l'ancienne école d'artillerie. C'est juste une demande d'explication de texte. Dans la délibération il est dit qu'elle est destinée prioritairement pour un programme hôtelier. Je voulais juste avoir une explication sur le sens du mot « prioritairement ». Est-ce que cela veut dire que d'autres usages sont envisagés ? On aurait pu mettre « exclusivement ». C'est prioritairement. Je veux savoir si d'autres utilisations sont possibles.

Sur la question des fouilles archéologiques, le montant a été quasiment divisé par deux par rapport à ce qui était annoncé. Le site est riche de vestiges qui vont de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin de l'époque médiévale. Que fera-t-on des vestiges qui ne manqueront pas d'être découverts ? En particulier, la construction d'un parking souterrain ne risque-t-il pas de mettre ces vestiges en péril ? Ne risque-t-il pas de tout détruire ? Qu'est-il envisagé dans ce cas-là ?

Une question subsidiaire, si la vente ne se fait pas, car elle ne devrait intervenir normalement qu'à la fin de l'année 2011, la S.A.R.L. Xaintrailles paiera-t-elle néanmoins ces fouilles ou demandera-t-elle un remboursement des sommes engagées ? C'était pour les petites questions.

Sur le fond, je voudrais faire une observation sur la manière dont la Ville gère le patrimoine qui ne semble pas satisfaisante. Avec cet ensemble, on avait la capacité d'avoir à la fois un parc public ouvert sur le quartier, avec un jardin à l'anglaise, ce qu'on n'a pas à Orléans, car le Parc Pasteur est un jardin à la française. C'est tout l'agrément d'un parc à l'anglaise où on peut se perdre avec des allées un peu sombres, un peu forestières, quelque chose d'un peu romantique. Et puis surtout on a l'impression que la Ville ne sait pas trop quoi faire de son patrimoine. Soit elle le laisse se dégrader, comme c'est le cas de la Motte Sanguin, on

pourrait citer également l'église Saint-Euverte ou l'église Notre-Dame de Recouvrance, soit elle le vend, comme c'est ce qu'on a pu voir pour le petit château des Montées et maintenant pour la Motte Sanguin.

On peut regretter ce qui me semble être un manque d'ambition. On parle souvent de rayonnement dans cette enceinte. S'agissant de ce château, on aurait vraiment pu imaginer des usages à la fois publics et plus prestigieux de ce bâtiment et du parc. Pourquoi pas un musée ? Pourquoi pas des salles pour la population ? Pourquoi pas une crèche ?...

Dans la mesure où la vente a été bloquée, on avait plusieurs années pour reprendre le projet de manière radicale et proposer quelque chose de vraiment intéressant. On reste finalement sur le projet de départ, c'est-à-dire se débarrasser du patrimoine, le vendre au plus offrant, pour faire quoi ? Un hôtel de luxe dont je ne suis pas sûre que ce soit le meilleur usage pour la Ville.

En conclusion, s'agissant de ce projet, de toutes les configurations possibles, c'est la pire qui a été choisie. Bien sûr nous voterons contre cette délibération.

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues, d'abord je me réjouis de cette délibération d'aujourd'hui. Je vais vérifier les dires de M. Dominique LEBRUN sur l'histoire de ce bâtiment au XIX^{ème} siècle. Je voudrais bien vérifier effectivement ce qu'il en est, mais ce qu'il a dit est fort intéressant.*

On est là sur un espace essentiel pour le projet Loire. Les quais du Fort Alleaume et du Châtelet ont été rénovés, vivent. Il y a un projet de réaménagement du quai du Roi. L'espace entre ces deux quais est essentiel. La Motte Sanguin a un rôle fondamental.

Deuxièmement, le fait de réaliser une hôtellerie quatre étoiles à cet endroit-là me paraît très important pour notre Ville, à proximité du centre de congrès. On est sur un espace tout à fait fondamental.

J'avais accompagné M. le Maire en 2001 lors de la visite du site. Chaque Maire, au début, fait la visite du site tel qu'il arrive. En général, ce qui se passait avant M. Serge GROUARD, le Maire refermait le dossier. On n'en entendait plus parler pendant tout son mandat. C'était le Maire suivant qui visitait à nouveau le patrimoine qui s'était encore délabré. Il y a eu, ne l'oubliez pas, un projet qui a été fait, qui a été retardé par la crise économique. Il n'a pas été annulé. Il a été retardé, c'est normal.

M. le Maire – *Par les recours.*

M. CARRE – *Par un acharnement.*

M. LEMAIGNEN – *Par les recours et par la crise économique. Là il ressort. On ne peut que s'en réjouir. Véritablement que ce projet arrive aujourd'hui est une excellente chose pour notre Ville.*

Quant à l'élément du jardin, je veux bien qu'on veuille un jardin de 25 hectares aux Groues, un parc à l'anglaise à la Motte Sanguin. Jamais la Ville d'Orléans n'a fait autant pour

le verdissement que depuis 2001. De grâce, je veux bien qu'on fasse du maximalisme et de la caricature, mais quand même ce n'est pas de l'ambition de mettre des arbres partout alors qu'un effort est fait partout, dans toutes les opérations de la Ville pour faire du verdissement. N'exagérons rien. Dès qu'on a un projet, il n'est pas bien, il manque d'ambition, car ce n'est pas un espace vert. Cela me semble, pardon, quelque peu dérisoire.

Enfin, dans le programme initial, une chose me plaisait beaucoup, M. le Maire. Il y avait un projet de restaurant un peu sous forme de halles Baltard perpendiculaire au quai et qui me paraît essentiel. La difficulté est réelle. On est sur la tour de la Brebis. Ce n'est pas du mouton, c'est la brebis. On peut très bien imaginer, comme en ont beaucoup de villes anciennes en France, qu'on ait dans le sol une vitre ou un plastique qui permet en même temps de profiter de la vue de la Loire, d'avoir un restaurant sympathique et d'avoir en même temps la vision du vieil Orléans sous les pieds. Je souhaiterais que le programme, tel qu'il est élaboré, rende possible la faisabilité de ce projet qui me semblerait encore plus beau et encore plus ambitieux que celui qui nous est proposé aujourd'hui. Je vous remercie.

M. le Maire – *Qui souhaite intervenir ? Mme PILET-DUCHATEAU, Mme KOUNOWSKI, M. MARTIN, M. VALETTE et après c'est terminé.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *Je ne serai pas très longue. M. LEMAIGNEN vient de dire beaucoup de choses très intéressantes.*

Quand on me parle de manque d'ambition, il y en a qui n'en ont pas eu depuis plus de 20 ans. On a laissé s'effondrer ce superbe domaine. On n'a jamais pu faire de travaux dedans. On a quand même parlé pas mal de ce projet.

Ce jardin me plaît bien en centre-ville. D'autre part, en qualité de tourisme, c'est intéressant au niveau hôtel, restaurant, comme l'a dit M. LEMAIGNEN. La conjoncture nous a retardé, mais au moins ce projet redémarre. C'est très important pour la Ville. Nous avons besoin de faire ce projet. Je le soutiens tout à fait. Je le voterai avec beaucoup de plaisir. Enfin quelque chose qui aboutit.

(applaudissements de M. GRAND)

Mme KOUNOWSKI – *Je vais un peu répondre à Mme PILET-DUCHATEAU. Je suis investisseur et on me dit : « vous allez faire un hôtel là ». Oui le lieu est magnifique. Mais il est à côté du pont qui est embouteillé tous les matins et tous les soirs. Pour pouvoir faire une terrasse et un hôtel de luxe, l'investisseur va devoir prendre un sacré risque. Il y a d'autres endroits à Orléans où on pourrait faire ce type d'hôtel. Vraiment vous faites un pari très osé de vouloir chercher et trouver un investisseur qui voudrait faire un hôtel de luxe ici. L'avez-vous d'ailleurs ? Avez-vous eu des propositions ?*

M. le Maire – *Vous n'avez pas écouté ce qu'a dit M. CARRE. Ce n'est pas possible. Il vous a expliqué.*

Mme KOUNOWSKI – *J'attends de voir la fin. Vous mettez cela sur les recours, le contexte économique. Je pense aussi que peut-être il n'y a pas eu foule pour les demandes car le lieu ne s'y prête pas. Faire un hôtel de luxe, avec des embouteillages le matin et le soir, non franchement.*

M. le Maire – *Je vous remercie de défendre le projet et de défendre Orléans. Je vous en remercie beaucoup. Continuez comme cela sur tous les projets, cela aide beaucoup.*

M. VALETTE – *M. le Maire, mes chers collègues, on ne peut pas analyser ce dossier sans le rapprocher de la situation générale du patrimoine historique à Orléans.*

Je vous rappelle qu'un audit avait été conduit sur l'état du patrimoine dans le mandat précédent, qui avait fait apparaître une situation quand même critique.

M. le Maire – *Catastrophique.*

M. VALETTE – *Catastrophique même, qui aurait nécessité, si mes souvenirs sont bons, plus d'un mandat d'investissement pour arriver à le remettre à niveau. C'est clair que, dans une situation comme celle-là, toutes les solutions qui amènent la restauration, l'amélioration de ces bâtiments auxquels chacun d'entre nous tient énormément, sont de toute façon de bonnes solutions.*

M. MARTIN – *Je trouve ce projet très intéressant pour la Ville d'Orléans à bien des égards sur le plan touristique, sur le plan des aménagements, sur le plan de gestion de patrimoine. Je voulais m'arrêter un instant sur ce point. On ne peut pas dire que les choix faits ce soir vont à l'encontre de la gestion du patrimoine de la Ville, bien au contraire. Il a été rappelé l'aspect historique, la dégradation. Au contraire, nous faisons le choix de la conservation de biens. On fait le choix d'investissements qui vont dans le bon sens. Concevez quand même que par rapport à la gestion du patrimoine les efforts ont été faits de notre côté.*

Vous avez eu l'audace de parler des bâtiments culturels par exemple. Je trouve que c'est mal venu que de nous opposer le fait que nous n'aurions pas fait la rénovation des bâtiments culturels de la Ville d'Orléans, alors même qu'il y a eu Saint-Paterne, Saint-Donatien, Saint-Aignan, j'en passe, il y en a eu d'autres...

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *J'ai parlé de Saint-Euverte.*

M. MARTIN – *et pour des montants très importants, vous le savez bien. Lorsque vous parlez de Notre-Dame de Recouvrance, vous savez également que c'est aux abords directs du périmètre des Carmes. C'est certainement un projet qui méritera d'être regardé.*

Le débat que je viens d'entendre ce soir, mon impatience financière n'a d'égale que votre volonté que le projet n'aboutisse pas. Encore une fois, on est confronté à la situation. J'attends de voir quelle va être l'attitude de l'opposition. M. CARRE a rappelé précédemment les recours auxquels il a dû faire face, la gestion excessivement difficile de ce dossier. Je voulais saluer ce soir la ténacité des élus en charge du dossier et la ténacité des services de la Ville. Sans cette ténacité, il se serait passé encore une fois ce que M. LEMAIGNEN a rappelé, c'est-à-dire on ouvre le dossier, on le referme, on repasse au suivant.

Ce soir, c'est une délibération qu'il faut absolument voter.

M. le Maire – *Mme HEAU, vous n'avez pas levé la main.*

Mme HEAU – *Est-ce que je peux m'exprimer quand même ? Je trouve que ce débat...*

M. le Maire – *Peut-être.*

Mme HEAU – *a quelque part quelque chose de royal. Excusez-moi.*

Je viens d'entendre un refus de certains de mes collègues pour investir dans la requalification de la place du Martroi. Mais finalement on souhaiterait des restaurations dans un château. Je laisse une réflexion là-dessus.

M. le Maire – *Merci. M. CARRE.*

M. CARRE – *C'est une extrêmement bonne remarque qui montre que, quand on veut polémiquer, on finit parfois par se prendre les pieds dans le tapis. Justement ce n'est pas forcément très cohérent.*

Cette décision, comme vous l'avez finalement dit, il n'y a qu'une chose qui mettra tout le monde d'accord c'est que ce n'est pas simple comme type de dossier. C'est évident.

Il y avait une chose simple, M. MARTIN. C'était de faire, comme on l'avait d'ailleurs dit à l'époque, environ 10 000 000 € d'investissements pour le château lui-même et la restauration de l'ensemble et y mettre après un musée ou autre chose, pourquoi pas. Mais je vous signale qu'il y a un paquet d'endroits où on peut le faire aussi à Orléans et pas qu'à cet endroit-là. La raison pour laquelle cela n'a pas été fait auparavant, sans préjuger de décisions qu'on n'a pas pu prendre évidemment, c'est que cela n'avait pas forcément un intérêt public aussi avéré que de mettre à cet endroit certains types d'activités, en dehors d'activités accessoires, comme celles qui ont été mises à cet endroit, des locaux pour la Fédération de Basket, M. le Maire, qui était passée là et la fameuse auberge de jeunesse.

Deux, trois points d'information. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, vous avez lu une phrase dans le rapport de France Domaine. Je lis aussi la suite : « L'ensemble des trois lots a été estimé comme suit : 3 010 000 € pour la vente en plusieurs lots et 2 700 000 € en cas de vente globale ». On est dans ce cadre-là. Il y a un acheteur. On était d'accord là-dessus.

Je rajoute aussi : « J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après nouvelle étude du marché immobilier local et compte-tenu des dégradations constatées depuis la précédente estimation – il y a cinq ans d'écart entre les estimations – la valeur précédemment fixée peut être maintenue. On est bien dans un cadre légal. Chaque fois vous accédez l'idée que de toute façon on fait tout en douce, à la limite de l'illégalité, etc., ce qui fait – on le sait – les joies après de votre examen attentif et de la volonté de faire de la judiciarisation de chaque décision prise dans tous ces domaines. En l'occurrence, je suis désolé, c'est ce qui est écrit par l'autorité d'Etat, à moins que là aussi vous la remettiez en cause. Je n'ai pas entendu cela tout à l'heure.

Deux, trois choses sur ces années dites de cafouillage. Quand même, l'acharnement de certains d'entre vous à ce que le projet ne se fasse pas, oui il y a eu du succès pendant à peu près 18 mois.

M. CHAPUIS – *Cela s'appelle de la diffamation.*

M. CARRE – *M. CHAPUIS, je vous rappellerai que vous étiez parmi ceux qui attaquaient le projet à l'époque. Vous n'étiez pas élu et vous faisiez partie des manœuvres auxquelles je faisais face. Mais il n'y a pas de souci. Ce n'est pas de la diffamation. Nous sommes entre élus. C'est un constat que je pouvais faire. Ce n'est pas un reproche. Chacun peut avoir ses idées. C'est l'honneur de les défendre. Maintenant il ne faut pas les dénier non plus. Sinon c'est un vrai souci que vous avez avec vous-même.*

M. CHAPUIS – *Je vous rassure, cela va très bien.*

M. CARRE – *Le permis de construire a été délivré fin 2007, après que les recours sur les délibérations de transaction aient été passés. On a mis près de deux ans à ce que les recours soient purgés, que les délibérations faites, annulées, refaites, contestées, validées par le Tribunal Administratif, que finalement tout puisse être d'équerre.*

Quand on parle de la crise, oui. Quand l'opération peut commencer à être commercialiser, on est à la fin du printemps 2008. On n'est pas mi 2007, comme vous l'avez dit, en août 2007. Après, on connaît la suite. Il faut reprendre le dossier qui est repris aujourd'hui. Tout ce qui est dans les éléments qui ont pu être souhaités ou les points sur lesquels vous vous êtes plaints, la restauration du château aura lieu. Cela fait partie de l'engagement du preneur. Lui-même le fera directement ou indirectement. C'est ce que vous disiez tout à l'heure. Il n'y a pas de sujet là-dessus. De même que des personnes vont acheter des appartements. Beaucoup de personnes vont acheter des appartements. Ce n'est pas le seul preneur qui va faire son opération sur les appartements. Il va les vendre. Vous vous rendez compte. Il y aura plusieurs propriétaires sur le lot. Il va rediviser.

Je vais conclure rapidement sur le dossier. Je rappelle qu'il y a 5 000 m² d'espaces publics, c'est-à-dire un jardin plus important que celui de la Charpenterie. On est sur quelque chose de complètement paysager. On n'a pas pu le rouvrir. J'aurais voulu le rouvrir. Je vous l'avais d'ailleurs dit en aparté avant de vous l'écrire. On n'a pas pu du fait justement que le site est déclassé sur le plan public. A ce moment-là, on avait une responsabilité autre que la responsabilité habituelle liée à un espace public. C'est pour des raisons juridiques. Plus vite on serait sorti de ces affaires-là, plus vite on aurait pu recréer ce qui est prévu aujourd'hui, les 5 000 m² de jardins, de balades dont j'espère qu'elles auront le charme que vous décriviez tout à l'heure, car on va passer sous les arbres. La plupart des arbres reste évidemment. On sera dans cette ambiance. Pour le reste, sur le patrimoine, tout le monde a répondu. Je ne vais pas épiloguer. Il faudrait changer de registre.

Quand je pense à tout ce qui est fait par le public, par le privé, la Maison des Chanoines, qu'est-ce qu'on n'a pas entendu là-dessus, sur le fait qu'on bradait tout, que cela allait être une catastrophe. Aujourd'hui, que se passe-t-il pour les personnes qui passent rue de Bourgogne ? C'est affreux ? Voient-elles une ruine ? Il n'y a rien qui se révèlent à leurs yeux quand elles passent à côté de ce merveilleux hôtel particulier ? Vous avez rappelé un proverbe qui disait que la maison appartient à celui qui la regarde. Les Orléanais n'ont rien perdu en patrimoine pour leur Ville.

M. le Maire – *Merci M. CARRE. Je ne peux que toujours regretter effectivement la tonalité de ces débats et cette opposition systématique sur tout. Vous l'avez dit, tout le monde l'a dit. Quelle est la situation ? Presque 50 ans pendant lesquels personne n'a rien fait. Vous avez cité – vous l'avez dit, je me permets de le reprendre, y compris vous avez qualifié de manière un peu personnalisée mon prédécesseur – effectivement rien pendant 12 ans. C'est vrai, c'est une réalité. On ne va pas dire autre chose. Et rien avant : 1974 – 1989 rien, 1989 – 2001 rien.*

On commence à prendre les choses. Vous avez rappelé les dates, 2004, 6 ans, avec ce qui a été très bien rappelé sur le pourquoi, alors que nous étions les premiers :

- 1 – à nous en occuper vraiment,*
- 2 – à trouver une solution.*

Je peux dire qu'il y a eu véritablement de l'acharnement pour que cela n'aboutisse pas. Je peux le dire. Résultat des courses, comme tel ou tel autre projet sur lequel il y a eu le même type d'acharnement, dans un premier temps cela n'a pas abouti.

Je remercie M. Michel MARTIN de ses propos vis-à-vis des élus, notamment de M. Olivier CARRE, et vis-à-vis des services de la Ville. Qu'est-ce qu'il y a comme boulot derrière tout cela ! Il faut tout reprendre, réexpliquer aux investisseurs qui voient que la situation a été bloquée, qui ont des inquiétudes. On sait bien que les investisseurs ne viennent pas quand il y a des craintes, des doutes, des inquiétudes. Il faut remonter, faire revisiter. Il faut y passer je ne sais combien d'heures. C'est ce qu'on fait.

Finalement en 6, 7 ans, on sort ce projet, c'est-à-dire quand même, pardonnez-moi de le dire, en la moitié du temps qu'a passé l'équipe précédente avant 2001 à ne rien faire et vous trouvez encore que ce n'est pas assez vite. Mais c'est se moquer du monde. C'est n'avoir aucun sens des réalités que d'oser affirmer ce genre de chose. Après, on peut être sur le fond et dire que ce n'est pas la destination qui convient. Je vous pose simplement la question : pourquoi aucun de ceux qui nous ont précédés n'a trouvé de solution ? Car ils s'en moquaient tous ? Non. Alors que le château a continué de se dégrader, ils étaient dans une équation tout simplement impossible, car le coût de restauration est énorme, car la destination – je parle du château – est quasi impossible à trouver de par sa configuration. Vous ne croyez pas qu'on a cherché toutes les solutions. Vous nous prenez pour des imbéciles. On a cherché les solutions, comme les autres d'avant. Et comme les autres d'avant, dans le cadre tel qu'il était d'un château propriété de la Ville et avant 1974, quand on me dit, M. LEBRUN, il ne faut pas qu'il sorte du domaine public, mais avant il était moins dégradé et était dans le domaine privé. C'est depuis qu'il est dans le domaine public qu'il se dégrade tout le temps. C'est la réalité.

On ne peut pas faire des choses qui simplifient abusivement la réalité. Aujourd'hui, on lui trouve une destination. On a un investisseur dont on connaît la qualité du travail qui aime restaurer. On le sait. Il va restaurer ce château. Sinon on reprend 10 ans de plus et il tombe.

Si quelqu'un d'entre vous me dit : « J'ai la solution autre », d'accord. La critique est facile, car qui a proposé la solution ? Je n'en ai jamais entendu, si ce n'est y a qu'à, faut qu'on. On trouve la solution. Elle est là. On a un investisseur de très grande qualité qui va restaurer le château, qui s'engage, comme l'a très bien dit M. Olivier CARRE, sur l'école d'artillerie pour faire le maximum pour avoir un hôtel de qualité, ce qui manque, non pas des hôtels de qualité,

mais des hôtels de ce niveau-là que nous n'avons pas à Orléans. Tout le monde dit en permanence qu'on est capitale de la Région. C'est normal que l'on ait un ou plusieurs hôtels de cette qualité, ce qui n'exclut pas, vous avez raison sur ce point, d'autres sites possibles. On y travaille aussi. Mais le truc « y a qu'à, faut qu'on, c'est facile et pourquoi vous ne l'avez pas fait », franchement ce n'est pas réaliste. Ce n'est pas ainsi que cela se passe. Avant de tout critiquer, il faut prendre en compte les situations.

On va rouvrir un jardin sur le bord de Loire et qui plus est on fait le maximum pour enlever en prime le transformateur E.D.F. car celui-là, type bunker sympathique, il est quand même bien juste devant le bord de Loire, patrimoine de l'UNESCO, etc. On va ouvrir sur le canal, la capitainerie et sur la Loire. Ce sera superbe.

Par rapport au pont, on a la logique des constructions qui vont venir de ce côté-là et qui vont constituer aussi une sorte d'isolation par rapport à la circulation.

On sort du problème et qui plus est, je me permets de le dire, sur les finances de la Ville, la Ville va s'y retrouver sur 2 400 000 €. Je veux bien. Il faut vendre plus cher ou il ne faut pas vendre, mais il faut mettre 10 000 000 €, 20 000 000 €, je ne sais combien, pour une destination que personne ne connaît, que personne n'a identifié depuis 40 ans, je veux bien. Ce n'est pas crédible tout cela.

J'ajoute un dernier point et M. Eric VALETTE l'a très bien exprimé. Je me permets de rebondir sur ce qu'il a dit. Sur le patrimoine, je suis désolé de vous dire c'est la vérité. Le patrimoine, qu'on a trouvé en 2001 et les études extérieures l'ont montré, était dans un état de vétusté impressionnante. M. MARTIN a donné des exemples, mais je peux vous faire la liste de tout ce qu'on a refait en 10 ans. Je prétends qu'aucune municipalité n'en a jamais fait autant sur la Ville d'Orléans que celle-ci. Alors je veux bien qu'on nous dise en prime qu'on n'a pas fait Saint-Euverte. Et bien oui, on n'a pas fait en prime Saint-Euverte. Y a qu'à, faut qu'on, allons-y, c'est facile. Il y en a encore à faire.

Et l'Hôtel Groslot, qui l'a laissé dans cette situation ? Qui a fait qu'on avait des interdictions préfectorales sur l'Hôtel Groslot ? Le savez-vous seulement ? Qui a fait que Saint-Donatien s'écroulait quand on est arrivé et devait être transformé en une sorte de débarras ? C'est ce qui était prévu pour Saint-Donatien. Qui n'a pas vu la crasse qu'il y avait sur Saint-Paterne ? Qui n'a pas vu que l'église Saint-Laurent prenait l'eau ? Qui n'a pas vu l'état de vétusté totale de l'Hôtel des Chanoines ? Qui n'a pas vu l'état de vétusté totale du Temple ? Est-ce que je continue ? Saint-Aignan, Saint-Vincent, Notre-Dame des Aydes, Notre-Dame des Miracles. Est-ce que je continue ? Je veux bien qu'on nous dise qu'il faut toujours en faire plus. C'est bien le proverbe : les conseillers ne sont pas les payeurs.

Je vais vous consulter.

(réaction de M. CHAPUIS hors micro)

M. le Maire - *Ils n'ont pas augmenté M. CHAPUIS, comme vous l'avez voté tout à l'heure. 13 contre. Il n'y a pas d'abstention.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En exécution de la délibération du 24 novembre 2006 portant sur la cession de l'ensemble immobilier de la Motte Sanguin divisé en quatre lots dont un lot de promenade publique conservé, une promesse de vente a été signée au bénéfice de l'acquéreur pressenti, la S.A.S. OGIC AMENAGEMENT, moyennant le prix de 2 430 000 € H.T. Les effets de cette promesse ont été prorogés par trois avenants. Une délibération du 24 octobre 2008 a prévu une faculté de substitution.

Le projet est aujourd'hui repris par un nouvel opérateur, la S.A.R.L. Xaintrailles, promoteur immobilier.

La définition, le coût et le calendrier des fouilles archéologiques viennent d'être déterminés sur la base des arrêtés préfectoraux de prescription des fouilles délivrés au vu des autorisations d'urbanisme accordées et du diagnostic archéologique demandé par la Ville. Le coût est de 407 453,88 € T.T.C., pris en charge totalement par l'acquéreur

Préalablement au démarrage des fouilles archéologiques, une promesse de vente entre la Ville et la SARL Xaintrailles contractualise les engagements respectifs sur la base du transfert des permis de construire et d'un prix de vente inchangé de 2 430 000 € H.T. au vu d'un avis renouvelé de France Domaine reçu le 7 avril 2011. Le programme d'aménagement prévoit :

- la restauration de l'ancien hôtel particulier classé monuments historiques sur le lot 1, en plusieurs logements. L'immeuble est fortement dégradé, la tempête du 28 janvier 2010 a causé de nouveaux dégâts,
- la construction de logements neufs sur les lot 2 et 3 avec un parking en sous-sol,
- la réhabilitation de l'ancienne école d'artillerie, prioritairement pour un programme hôtelier haut de gamme.

Les fouilles nécessitent des premières démolitions des dépendances conformément aux permis de démolir délivrés par arrêtés n° B0016 et B0015 du 21 décembre 2007, prorogés jusqu'au 21 décembre 2011. A cet effet, l'acquéreur est autorisé à prendre possession des lots, avec transfert de la garde juridique et des responsabilités induites.

Les conditions particulières de la promesse prévoient notamment :

- la réalisation des travaux de fouille,
- une clause de revoyure, notamment en cas de découverte fortuite pendant les fouilles,
- l'autorisation de déposer les demandes de permis modificatifs afin de prendre en compte l'adaptation des projets constructifs consécutifs à l'optimisation des fouilles archéologiques ou à leur évolution en fonction de la pré-commercialisation,
- la protection des arbres pendant le chantier,
- l'édification des clôtures à frais partagés,

- une éventuelle servitude permettant à la Ville de maîtriser les vestiges d'un ancien ouvrage défensif dont la présence a été révélée lors du diagnostic archéologique dans la tréfonds du lot de la promenade publique se prolongeant sous le lot 3 cédé,
- Le non versement d'un dépôt de garantie du fait de la prise en charge du nouvel acquéreur, avant le transfert de propriété des travaux de démolition et des fouilles.

La vente sera régularisée avant la fin de l'année 2011.

Le projet intègre l'aménagement d'un jardin - promenade publique sur le lot 4 conservé par la Ville d'une superficie de 4 997 m²; les travaux seront engagés pour une livraison concomitante avec ceux des lots vendus.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Vu la décision de déclassement par la délibération du 24 novembre 2006, après avoir constaté la désaffectation maintenue jusqu'à ce jour,**
- **Vu l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Centre du 10 janvier 2005 au titre des dispositions de l'article L 621-22 du Code du Patrimoine ;**
- **Vu les dispositions de l'article L 3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

1°) décider de poursuivre le processus de cession foncière et approuver la vente des trois lots définis par l'arrêté de lotir du 10 août 2006 à la S.A.R.L. Xaintrailles dont le siège social est lieudit Le Bois des Bouleaux 45550 POILLY-LEZ-GIEN.

Les lots à céder sont définis ainsi :

- **Lot 1, parcelle cadastrée section BM n° 292, comportant un immeuble classé monument historique dénommé Château de la Motte Sanguin avec un terrain d'assiette de 2 266 m², à restaurer conformément à la déclaration de travaux qui sera délivrée,**
- **Lot 2, parcelle cadastrée section BM n° 294, d'une superficie de 920 m², avec une S.H.O.N. de 1 500 m²,**
- **Lot 3, comportant le bâtiment dit ancienne école d'artillerie à rénover, avec des dépendances à démolir et un terrain à bâtir, le tout d'une superficie de 5 046 m², parcelle cadastrée section BM n° 293 avec une S.H.O.N. de 10 300 m².**

Le prix est arrêté à 2 430 000 € H.T. auquel s'ajoutera le cas échéant la T.V.A. au regard du régime fiscal applicable à cette opération immobilière ;

2°) prendre acte du transfert par la S.A.S. OGIC AMENAGEMENT des autorisations d'urbanisme déjà délivrées pour les lots 2 et 3 au bénéfice du nouvel opérateur la SARL Xaintrailles. Ce transfert est subordonné à la renonciation par la Ville à toute action indemnitaire ou d'exécution forcée, la Ville et la S.A.S. OGIC AMENAGEMENT étant déliées désormais de tout lien contractuel ;

3°) autoriser la S.A.R.L. Xaintrailles à déposer toute demande de permis de construire modificatif, notamment pour l'adaptation des logements sur les lots 2 et 3, la réorganisation du parking en sous-sol et une déclaration de travaux pour la restauration du château sur le lot 1 ;

4°) autoriser, pour le lot 1, tout tiers à se substituer à la S.A.R.L. Xaintrailles avec laquelle il demeurerait responsable solidairement de l'obligation de restauration conformément à l'autorisation qui sera délivrée et autoriser, pour les lots 2 et 3, toute société que la S.A.R.L. Xaintrailles constituerait à se substituer à celle-ci pour réaliser le projet ;

5°) déléguer M. le Maire pour signer aux conditions précitées la promesse synallagmatique de vente et d'achat avec la S.A.R.L. Xaintrailles, puis la vente des trois lots et accomplir toute formalité nécessaire ;

6°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 775, opération 04A403, service gestionnaire UUFC ».

ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 13.

*
* *
*

M. le Maire – *Je vous donne le résultat du vote sur la place du Martroi, plus exactement sur le jury. Je vais vite. La liste de Mme DE QUATREBARBES : 41 voix. La liste de M. CHAPUIS : 10 voix. Je passe sur les calculs, car il y a des ratios, je vous livre la feuille si vous le souhaitez.*

Sont élus :

Titulaires :

- Mme DE QUATREBARBES
- M. FOUSSIER
- Mme MAUROY
- Mme SAUVEGRAIN
- M. CHAPUIS

Suppléants :

- Mme CHERADAME
- Mme RICARD
- Mme CASTERET
- M. VALETTE
- Mme LEVELEUX TEIXEIRA

*
* *
*

N° 15 – Place du Cheval Rouge. Réalisation d'un parking public. Procédure de délégation de service public. Désignation du délégataire et approbation du contrat de concession.

M. MARTIN - *M. le Maire, mes chers collègues, il s'agit de désigner le délégataire et d'approuver le contrat de concession pour le parking du Cheval Rouge, le principe de l'investissement ayant déjà fait l'objet d'une délibération.*

A cet effet, les procédures ont été mises en œuvre. Je voulais vous donner en synthèse quelques éléments, notamment sur le fait qu'initialement trois candidats se sont présentés pour construire ce parking en mode concessif de service public et le gérer pour une durée de 30 ans. C'était la proposition faite dans le cahier des charges. Seules deux sociétés sont venues remettre une offre : la société Vinci-Park C.G.S.T. et Orléans-Gestion.

En ce qui concerne Orléans-Gestion, la proposition technique et architecturale a consisté à faire un ouvrage original en hélicoïde rectangulaire, c'est-à-dire que les voitures stationneraient en épi de part et d'autre d'une voie en hélice qui descend en pente continue jusqu'à un niveau de 16 mètres.

Quant à Vinci il avait proposé, et ceci était aussi conforme au Cahier des Charges, le principe d'un parc en deux niveaux décalés.

Il y avait deux choix techniques et architecturaux différents, les deux devant aboutir à un nombre de places arrêtées à 254 exactement. C'était le premier terme du choix important : les aspects techniques. L'entrée et la sortie du parking sont communes et sur un seul axe au nord de la place dans le projet d'Orléans-Gestion, alors que dans le projet de Vinci il s'agissait d'une entrée au nord, mais d'une sortie plus décalée, devant les commerces, effectivement beaucoup moins facile pour la gestion future.

C'est aussi sur les aspects financiers que les choses ont pu être différenciées. Vinci Park a demandé à la Ville d'Orléans une subvention d'équilibre de 6 000 000 € en investissement, en raison d'un taux d'intérêt d'emprunt excessivement lourd, compte-tenu du marché actuel, de 6 %, j'avoue que nous avons mal compris la défense de ce taux sur lequel nous n'avons pas pu obtenir de réduction.

Dans le même temps, Orléans-Gestion, qui est venu avec la lettre d'engagement de sa banque de financer l'opération avec un taux de 3,6 %, de ce fait demandait une subvention d'équilibre à la Ville de 2 800 000 €. C'est donc moins de la moitié.

Voilà pourquoi, compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé ce soir d'approuver le contrat de concession et de retenir la société Orléans-Gestion comme délégataire de service public pour la construction d'une part et l'exploitation d'autre part du parc de stationnement du Cheval Rouge.

M. le Maire – *Merci M. MARTIN. Y a-t-il des interventions ? Mme RICARD.*

Mme RICARD – *M. le Maire, la Motte Sanguin, la place du Martroi, la place du Cheval Rouge, c'est que du bonheur, comme le disait ma collègue Catherine. C'est un Conseil Municipal vraiment extra. Surtout il ne se passe pas une fois dans la semaine sans qu'on me demande, des riverains, des commerçants, quand cela commence-t-il ? Avec un peu plus de 200 places en centre-ville, même si la seconde ligne de tram arrive, des personnes veulent aller au pied des commerces, surtout en bas de chez eux. On enlève un certain nombre de places de stationnement par la création de la deuxième ligne. Puis la récupération de la surface, je bois du petit lait, on pourra mettre des arbres, faire un petit peu d'événementiel. On commence à me dire : « pourra-t-on avoir un petit marché ? ». Je ne m'engage pas. J'ai déjà demandé de ne pas oublier les bornes électriques pour brancher de la musique.*

Cela ne paraît pas grand chose, mais je trouve que c'est énorme. La rue du Cheval Rouge le mérite. Lundi soir, face aux riverains et aux commerçants, on va présenter le projet. J'ai hâte. Je suis vraiment très contente.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Merci. Je voudrais remercier les services pour la transmission du dossier d'analyse des offres relatif à ce projet. J'ai regardé attentivement. J'ai d'ailleurs été surprise par la première version d'analyse des offres. Je pense, M. MARTIN, que vous aviez dû l'être également. Les qualités en particulier financières n'étaient pas tellement au rendez-vous. J'ai noté quelques remarques qui soulignaient, je cite : « la décision d'investir d'Orléans-Gestion n'obéissait à aucune logique financière ». Cela a dû être revu entre la première offre et puis la négociation qui a présidé au choix du délégataire. Je n'insiste pas tellement là-dessus. Ce n'est pas tellement important, même si on peut quand même s'étonner d'une certaine légèreté initiale.*

Pour répondre à Mme RICARD, la place ne va pas être vide, un kiosque permettra d'accéder au parking. On n'aura pas un espace public complètement plan. On aura cette fameuse rampe d'accès au nord de la place. Je ne sais pas si c'est la meilleure situation. Ce sont vos choix.

S'agissant de ce parking du Cheval Rouge, quelques remarques sur les documents transmis. Je n'ai pas vu de plan de circulation. Je ne sais pas comment cela va s'organiser. Je n'ai pas vu non plus d'hypothèse de fréquentation du parking. Cela pourrait être intéressant, puisqu'on a plusieurs parkings très proches dans le même secteur. Je pense au parking des Chats Ferrés et surtout au parking Saint-Paul. Comment les choses vont-elles se gérer entre elles ?

J'observe également, dans le projet d'Orléans-Gestion, que la structure des recettes d'exploitation repose essentiellement sur des recettes horaires et très peu sur les abonnés, ce qui montre bien que l'idée de ce parking est celle d'un turn-over, c'est-à-dire qu'en fait on souhaite un maximum de flux sur ce parking, ce qui est en incohérence totale avec la deuxième ligne de tram. Encore une fois, ce parking pourrait avoir du sens s'il était réservé aux riverains pour limiter le stationnement de surface, leur offrir une possibilité de stationnement durable à l'année. Ce n'est pas dans cet esprit-là qu'il a été conçu. Vous l'avez d'ailleurs dit Mme RICARD, il a vraiment été conçu pour que les personnes amènent leur voiture au pied des commerces. On va générer du flux automobile dans la Ville d'Orléans, dans l'intramail. On est bien d'accord ?

Mme RICARD – *Cela s'appelle du respect.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Cela s'appelle de l'incohérence, Mme RICARD. Plus fondamentalement, ce parking repose la question de la voiture en ville. Cette question n'est pas traitée. Elle n'est pas abordée, alors que l'agglomération d'Orléans consent 400 000 000 € d'investissement pour construire une deuxième ligne de tramway, alors qu'on est en train de procéder au renouvellement de la délégation de service public des transports dans l'agglomération. C'est le moment ou jamais pour réfléchir à la place de la voiture en ville, pour limiter ses usages au maximum, pour décourager justement l'arrivée en ville, dans l'intramail, des véhicules venant de l'extérieur. Tout cela est contraire à l'Agenda 21, aux engagements de développement durable. On a un parking qui n'obéit à aucune logique de développement durable.*

C'est pour cela qu'on votera contre ce projet car il est mal venu d'un point de vue urbain, par rapport à l'idée qu'on se fait des usages de l'espace public en ville, en limitant la place de la voiture, et par rapport à la conception du développement durable.

M. FOUSSIER – *M. le Maire, je suis très, très, très content que cette délibération arrive sur ce parking extrêmement attendu. On est en parfaite complémentarité avec tout le nouvel environnement urbain qui est en train de se mettre en place dans ce secteur. Au contraire, c'est parfaitement cohérent avec les deux lignes de tram à quelques pas de ce lieu. On aura une interconnexion de deux lignes de tram. Je rappelle d'ailleurs que les commerçants ont été très favorables au passage du tram en cœur de ville. Ils ne voulaient pas les travaux, on a été obligé d'y passer. Le Président de l'Agglo n'a pas su faire sans travaux. Maintenant que cela arrive au bout, on est très satisfait. Ce parking vient en complémentarité. C'est très cohérent. Toutes les grandes villes qui ont fait des trams avant nous, je pense à Bordeaux, Strasbourg, elles ont fait en même temps des parkings. C'est une question de logique. On a un partage idéal de mode de transport, l'un à côté de l'autre.*

En plus, je dis que c'est très attendu, car cela fait des années qu'on parle du parking du Cheval Rouge. Il est très attendu par énormément de commerçants. Je le dis de façon très claire. J'invite mes collègues à venir avec moi voir les commerçants ce qu'ils pensent de la voiture en ville et de l'attrait d'un parking tout près des commerces. Il ne s'agit pas d'avoir du tout voitures. On est parfaitement conscient qu'il faut un partage. On est en train de le faire. Je trouve cela extrêmement extraordinaire.

Sur le développement durable, j'ajoute aujourd'hui qu'au dernier salon de l'automobile à Genève qui était la vedette ? L'hybride et l'électrique. Cela veut dire que demain, des riverains, puisque vous en avez parlé, qui vont habiter le centre-ville, tout près de la place de Gaulle, auront une voiture électrique. Où vont-ils la mettre ? Tout cela est très cohérent et prometteur pour l'avenir.

M. LEBRUN – *Merci. Je me sers très rarement de ma voiture et très rarement en centre-ville. Certains ont pu le voir. Cela ne m'empêche pas de faire des courses en ville. J'ai vraiment l'impression qu'on est obnubilé en disant que le commerce ne peut marcher que si les voitures viennent en ville. Je trouve cette idée un peu dépassée. On peut très bien faire ses courses sans avoir de voiture.*

Je n'ai pas terminé. On est pour que ce projet soit abandonné. On considère qu'aujourd'hui il y a assez de parking en ville, car avec la deuxième ligne de tram il devrait y avoir moins de véhicules. Nous sommes loin d'être convaincus qu'il faut plus de places. Il ne faut pas plus de places de parking pour dynamiser le commerce en centre-ville. Il faut plus de pouvoir d'achat d'une part. D'autre part, on souhaiterait que des solutions soient recherchées pour faciliter le transport des achats vers les transports en commun. Il pourrait y avoir des systèmes de portage avec du matériel adéquat et du personnel. Cela se fait dans certaines villes. Des grandes surfaces ont trouvé un truc : elles font le portage des courses à domicile. La Ville ne pourrait-elle pas mettre un tel service à disposition des commerçants et de leurs clients ? Ce sont des nouveaux besoins plus respectueux de l'environnement que de nouveaux parkings. Des solutions existent.

M. le Maire – *M. LEBRUN, si on fait cela, vous nous accuseriez de traiter avec le grand capital. Avec les grandes surfaces, ce n'est pas raisonnable.*

M. LEBRUN – *Ces personnes ont trouvé une solution. Pourquoi ne pourrait-on pas la trouver avec les petits commerces ?*

M. le Maire – *Pardon de vous avoir interrompu. Mme CHERADAME.*

Mme CHERADAME – *Je vois bien que le sujet passionne beaucoup de monde. Mais parfois quand c'est excessif cela devient insignifiant.*

(exclamations)

Mme CHERADAME – *Aujourd'hui on parle de la création de 250 places de parking à côté de 2 000 places de parcs relais. Effectivement on est presque à 10 % de création par rapport à ce qui existe sur les parcs relais. La deuxième ligne, ce sera 1 140 places. C'est bien dans une offre globale de déplacement que s'inscrivent la Ville et la Communauté d'Agglomération puisque, avec la création d'une ligne de tramway, il y a suppression de certaines places de stationnement, c'est bien normal. Il faut trouver de la place pour les piétons, les cyclistes, les livraisons. Il faut aussi trouver de la place pour la voiture, pour les résidents, pour l'activité commerciale du centre-ville, pour faire en sorte qu'à force de bouter la voiture des centres-villes on voit se développer des centres commerciaux où tout le monde se rend en voiture. Pourquoi tout le monde se rend-il en voiture ? Car on peut s'y garer.*

Il y a parfois quelque chose qui devient complètement un peu paranoïaque, c'est-à-dire qu'on veut un centre-ville sans voiture, mais en revanche, on est quelques-uns à habiter le centre-ville, on s'en sert de temps en temps pour faire ses courses et puis on aime bien la voir stationner pas loin de chez soi. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, je dis bien pas loin de chez soi. On est parfois dans des situations, soit on reste habiter le centre-ville, car on peut aussi avoir quelques facilités, on peut aussi stationner, c'est la raison pour laquelle on a mis en place un tarif spécifique pour les résidents. Il faut le souligner, il y a aussi de l'aide qui a été faite pour le stationnement des résidents. On est vraiment dans cette situation de prise en compte de l'ensemble des modes de déplacement. Pour faire de la place pour chacun, il faut parfois trouver des solutions. Comme l'a rappelé Mme Brigitte RICARD qui rencontre beaucoup d'habitants, ces personnes recherchent à pouvoir stationner, parfois près de chez elles, pour rester au cœur de ville et ne pas continuer à aller habiter à plus de 50 km et prendre leur voiture tous les matins pour venir travailler.

M. GRAND – *Je veux simplement dire à Mme CHERADAME que ses convictions auraient tout autant de poids si elle n'aventurait pas dans des petits pics sur les voitures de tel ou tel qui se garerait plus ou moins loin.*

Mme CHERADAME – *On habite tous en centre-ville. On a tous des voitures.*

M. GRAND – *C'est juste un petit peu dommage. En effet, un certain nombre de personnes ont des voitures et ont besoin de les garer. C'est juste une petite remarque.*

Je veux juste rappeler les propos que j'ai tenus quand il y a eu ce projet de parking en reprenant – mes collègues l'ont très bien fait – un certain nombre de points.

Par exemple, celui de la piétonisation, toutes les villes qui ont piétonnisé leur cœur de ville ont vu leurs commerçants voir augmenter leur chiffre d'affaires de 20 à 30 %, M. FOUSSIER. Je ne comprends pas que, sur des points comme cela, on n'arrive pas... On peut tous avoir nos convictions. Il y a des faits. Pouvoir continuer et exprimer le fait que les voitures doivent pouvoir se garer devant les magasins, de mon point de vue c'est quelque chose qui n'a plus lieu d'être. C'est votre opinion et la mienne. Je demande juste à ce que notre opinion soit respectée. On est dans une situation où on a aujourd'hui pour les commerçants tout intérêt à avoir un hypercentre le plus piétonnisé possible.

Ensuite, pour ce qui est des véhicules électriques, je suis plutôt d'accord et je pense qu'on va en effet aller vers de plus en plus de véhicules électriques et hybrides. D'ici 20, 30 ans, on aura des véhicules électriques. Cette solution a l'air d'être celle qui va arriver à l'avenir. La seule chose est que ces voitures, comme les voitures actuelles, prendront la même place. Même si elles ne polluent pas, on aura toujours les mêmes problèmes. On aura toujours besoin des transports en commun. On aura toujours besoin d'avoir justement de la place pour ces voitures. Tout ce qui pourra aller dans le sens d'éviter que ces voitures viennent jusqu'au cœur de ville, en les laissant dans des parcs relais à l'extérieur ou en donnant des possibilités aux personnes de faire des déplacements doux, que ce soit en vélo, avec les transports en commun, avec du skate si on veut, si on donne un signe aux personnes en faisant des parkings au cœur de ville, on leur dit : « Venez avec vos voitures, on vous fait de la place ». Il faut aller à l'inverse de cela et dire aux personnes : « Il y a des parkings existants, il n'est pas question de les fermer. Mais on ne doit pas en rajouter ». Je vous remercie.

M. le Maire – *J'ai deux inscrits : Mmes Catherine MAUROY et Aude de QUATREBARBES. Y a-t-il d'autres intervenants ?*

Mme MAUROY-PREVOST – *Mes chers collègues, je voulais simplement souligner l'effort d'adaptation fait sur le projet d'aménagement global, pas simplement du parking, mais de la place du Cheval Rouge. Dans le projet définitif qui sera présenté, je me permets de rappeler qu'on a fait le choix de supprimer un bâtiment prévu dans un premier projet, suite à différentes réunions de concertation. Aujourd'hui on pourra présenter un espace très végétalisé, qui va garantir une grande qualité de vie aux riverains immédiats bien entendu, mais aussi à tous les utilisateurs du centre-ville d'Orléans ou d'ailleurs, puisque ce sera un véritable lieu de convivialité.*

Mme DE QUATREBARBES – *Merci M. le Maire. J'ai du mal à comprendre cette polémique sur les parkings. Si on veut faire d'Orléans une ville accueillante, il faut pouvoir accueillir effectivement tous les moyens de locomotion. Quand on a la chance d'habiter en ville, c'est vrai qu'on prend très peu sa voiture. Je suis la première à le dire. Je suis en vélo tout le temps. Parfois je suis obligée de prendre ma voiture. Je suis en tout cas contente de la garer quelque part en ville, tant mieux en plus si c'est souterrain. Cela veut dire qu'on ne la voit pas et c'est mieux pour tout le monde.*

Si on habite loin de la ville, il y a effectivement deux solutions : ou on arrive avec le tram, on s'arrête au parking relais ou on se rapproche du centre. Un exemple concret, il n'y a

pas que les commerces, il y a aussi les professions libérales, les médecins, les vétérinaires, près du parking du Cheval Rouge il y a un vétérinaire, si on arrive avec un animal malade on s'approche au maximum du vétérinaire. Selon ce qu'on fait, selon où on habite, tous les moyens sont bons pour se déplacer. Il nous fait les arceaux pour les vélos, les parkings souterrains. Il faut effectivement un tram, voire deux.

Je ne comprends pas la polémique. Ces voitures sont en sous-sol. On a tout à gagner. C'est effectivement piétonnisé en surface. Je me réjouis au contraire d'avoir des parkings souterrains. On ne voit plus les voitures. Tout le monde peut se déplacer comme il le souhaite.

M. le Maire – *Un mot Mme CHERADAME et M. MARTIN.*

Mme CHERADAME – *Juste une précision. Je prie Mme LEVELEUX-TEIXEIRA de bien vouloir excuser mes propos si elle a été blessée, puisque j'ai cru comprendre qu'elle n'avait pas de véhicule.*

M. MARTIN – *Sur ces entrefaites, quelques éléments de précision. A travers les points que je vais aborder, vous aurez je pense les réponses aux questions posées.*

Tout d'abord, des précisions concernant le planning. Les grandes étapes de cette opération c'était :

- *la désignation ce soir d'Orléans-Gestion délégué,*
- *le début des fouilles archéologiques au mois de septembre 2011,*

l'objectif étant la réalisation de la construction du parking entre mi-2012 et fin 2013. Voilà en ce qui concerne le calendrier pour le parking proprement dit.

Dans le même temps, Mme MAUROY-PREVOST vous avez abordé la question des aménagements. Ceci répond aussi à la question de Mme CARRE, à savoir qu'il faudra élaborer un cahier des charges et une concertation qui démarrera dès la semaine prochaine concernant l'aménagement, les concours d'architecture et d'urbanisme, la finalisation des études et le lancement des travaux, c'est-à-dire sur la période 2012 – 2013 et 2014. Voilà pour la réalisation.

Je voulais préciser que, dans le budget pluriannuel de la Ville, ces opérations ont été programmées pour un montant qui n'est pas dans la délibération, mais qui sera présenté à ceux qui participeront aux réunions préparatoires :

- *les fouilles archéologiques pour 1 500 000 €,*
- *la relocalisation des réseaux pour 500 000 €,*
- *et les aménagements de la place pour un montant de 2 000 000 €.*

Deux ou trois précisions encore. Vous avez posé une question sur le taux d'utilisation et la manière dont étaient calculées les recettes. Lorsqu'il y a un débat avec différents opérateurs, ce qui compte c'est de pouvoir comparer les différentes offres et de voir si elles proches, comparables, éloignées et quel est l'intérêt final de la collectivité. J'ai constaté que les taux d'utilisation du parking, qui avaient été calculés à partir des études de marché de Vinci et

d'Orléans-Gestion, étaient très proches. J'ai donc considéré qu'elles avaient une véritable valeur de référence et qu'on pouvait les retenir.

En revanche, je précise que le tarif de ce parking sera au tarif que celui du Martroi, c'est-à-dire qu'il sera à l'euro plus cher oui. C'était dans le cahier des charges et c'est un élément important à signaler, puisque le tarif est de 1,70 € à l'heure et non pas de 1,10 € ou 1,20 €, comme sur les autres parkings, à l'exception du parking du Martroi. C'est une information financière que je voulais vous donner.

M. le Maire – *Merci M. MARTIN.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Conformément aux délibérations des 20 octobre 2006 et 28 novembre 2008, la Ville a décidé de réaliser un parc public de stationnement souterrain sous la place du Cheval Rouge au bénéfice du commerce du centre ville existant et à venir.

Ainsi, ce projet a été intégré à la concertation lancée sur la deuxième phase du projet Centre Ville qui s'est déroulée de décembre 2008 à mars 2009.

La conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de ce parc de stationnement requérant un ensemble de technicités dans les domaines du génie civil et de l'exploitation commerciale dont ne disposent pas les services municipaux, il a été proposé de recourir à la délégation de service public pour assurer la construction et l'exploitation de ce parc de stationnement souterrain. La durée du contrat de concession a été fixée à 30 ans.

Le Comité Technique Paritaire a rendu un avis favorable le 23 juin 2009 sur le principe de la délégation du service public et la Commission Consultative des Services Publics Locaux a rendu son avis favorable le 26 mai 2009.

L'avis d'appel public à candidature a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville le 13 mars 2010, publié au B.O.A.M.P. le 17 mars 2010, au J.O.U.E. le 17 mars 2010 et est paru dans l'édition du 19 mars 2010 du Moniteur des Travaux Publics.

Les candidatures ont été sélectionnées par la Commission d'Ouverture des Plis pour les parcs de stationnement lors de sa séance du 5 mai 2010, les offres ont été ouvertes lors de la séance du 2 septembre 2010.

Trois candidats ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence et ont été admis à faire une offre. La société Urbis-Park Parcs GRF n'a pas donné suite, seules les sociétés Vinci-Park C.G.S.T. et Orléans-Gestion ont remis une offre.

Orléans-Gestion a proposé un ouvrage original en hélicoïde rectangulaire, les voitures stationnent en épi de part et d'autre d'une voie en hélice qui descend en pente continue jusqu'à une raquette de retournement en fond. L'ambiance architecturale est très soignée, avec des arches vitrées autour du noyau central d'accès piétonnier. Trois tailles ont été proposées à la remise des offres, 213, 245 ou 280 places ; pendant la négociation, Orléans-Gestion s'est recentrée sur 250

places, car en deçà la rentabilité est moindre et au-delà la construction est fortement renchérie (nécessité de Sprinklage, construction dans la nappe phréatique).

Vinci-Park C.G.S.T. a proposé un parc en demi-niveaux décalés, optimisé sur le plan technico-économique. L'ambiance est celle des parcs Vinci, bien connue pour sa qualité. Deux tailles ont été proposées, à 222 ou 254 places.

Par arrêté du Maire d'Orléans du 11 octobre 2010, M. Michel MARTIN, 3ème Maire-Adjoint, a été chargé de représenter le Maire pour mener les négociations. Celles-ci se sont déroulées en deux phases incluant chacune un rendez-vous avec les candidats ; les réunions se sont tenues le 22 novembre et le 20 décembre 2010.

A l'issue de la phase de négociation, les offres optimisées des deux candidats se présentent comme suit :

Concession pour le parking du Cheval Rouge - Tableau récapitulatif des offres après négociation								
Projets	Nb places	Position des rampes d'accès	Investissement HT	taux d'emprunt obtenu	Subvention réclamée à la Ville	Risque géotechnique	Intéressement pour la Ville	
Vinci-Park	Vinci base	222	Entrée au Nord de la place, sortie au Sud dans la rue du Cheval Rouge - Conforme à l'avant-projet VO	7,6 M€	6%	5 M€	Assumé à 100% par le candidat	Seulement si fréquentation meilleure que prévu.
	Vinci variante	254	Entrée au Nord de la place, sortie au Sud dans la rue du Cheval Rouge - Conforme à l'avant-projet VO	8,9 M€		6 M€	Assumé à 100% par le candidat	Seulement si fréquentation meilleure que prévu.
Orléans-Gestion	OG base	250	Entrée et sortie regroupées au Sud-Ouest de la place, à coté de l'église St Paul.	7,8 M€	3,6%	2,8 M€	Assumé par le candidat jusqu'à 230 k€ au delà à la charge de la Ville.	1,2 M€ en cumul sur 30 ans.
	OG base optimisé	250	Entrée et sortie regroupées au Nord-Ouest de la place, à coté du presbytère St Paul.	7,8 M€		2,8 M€	Assumé par le candidat jusqu'à 230 k€ au delà à la charge de la Ville.	1,2 M€ en cumul sur 30 ans.
	OG variante	250	Rampes déportées au sud dans la rue du cheval Rouge , entrée à l'Est et sortie à l'Ouest de la chaussée.	8,9 M€		4 M€	Assumé par le candidat jusqu'à 250 k€ au delà à la charge de la Ville.	Seulement si fréquentation meilleure que prévu.

Au vu du rapport établi par l'assistant à maîtrise d'oeuvre missionné par la Ville et joint en annexe, l'offre d'Orléans-Gestion dans sa version « de base optimisée » apparaît comme la plus intéressante.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie et de la Commission d'Ouverture des Plis, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) retenir la Société Orléans-Gestion comme délégataire de service public pour la construction et l'exploitation du parc de stationnement de la place du Cheval Rouge, avec son offre en solution de base optimisée ;

2°) approuver le contrat de concession ainsi que l'ensemble des annexes et des autres documents pour une durée de 30 ans ;

3°) autoriser M. le Maire à signer ce contrat et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondants sur les crédits ouverts au budget de la Ville».

ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 13.

N° 16 – Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.

M. CARRE – *C'est la campagne de ravalement, une délibération habituelle pour 88 309 €.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mail, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de cinq subventions pour ravalement de façade conformément au tableau annexé à la délibération, pour un montant global de 88 309 € ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

4°) imputer sur le budget de l'année en cours, fonction 824, nature 2042, opération 10A104, service gestionnaire UUSL, les sommes correspondantes».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 17 – F.I.S.A.C. Centre-Ville 2009-2011. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution de subventions. Approbation de conventions.

M. FOUSSIER – *C'est une délibération traditionnelle concernant les devantures des commerces qui ont été refaites.*

On a 4 commerces :

- *la S.A.R.L. MKM MAG PRESSE , il s'agit de la librairie de la Bolière que nous avons en quelque sorte remis sur le rail avec M. Michel LANGUERRE. Je rappelle que la Ville a préempté ce local. Nous avons trouvé un exploitant qui a fait des travaux et qui demande une subvention F.I.S.A.C. Après trois ans de fermeture, cette librairie refonctionne ;*

- *LA BOITE A LIVRES rue de Bourgogne,*

- *la S.A.R.L. FLEUR D'AMANDES,*

- *MORGANE DE PAINS qui est la boulangerie que nous avons remise en place après la préemption rue de Bourgogne.*

Le montant des travaux éligibles est de 81 488 €. La subvention est de 32 594 €.

M. le Maire – *Merci beaucoup de tout ce travail fait, notamment pour redynamiser le centre commercial de la Bolière. C'est non seulement bien parti, mais cela remonte bien, si je puis dire. Je vous consulte. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Pardon, M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Vous êtes tout excusé, M. le Maire. Voyez-vous M. le Maire, on n'est pas toujours dans l'opposition systématique. On n'est pas toujours contre tout ce que vous dites, tout ce que vous faites.*

Sur cette délibération et notamment pour la Bolière, on est complètement d'accord. Cela vous surprend.

M. le Maire – *C'est franchement difficile d'être contre. Si vous allez expliquer aux personnes de La Source que vous êtes contre la librairie de la Bolière, cela va quand même être un peu compliqué.*

M. RICOUD – *Pourquoi est-ce que je dis cela ? Depuis le début de cette séance, avant que vous arriviez c'était la catastrophe, surtout que nous n'étions pas là. Après, tout ce qu'on dit, on fait de la démagogie. On est contre tout. Il y a des recours sur ceci, des recours sur cela. Il faut savoir raison garder. Quand l'opposition n'est pas d'accord sur ceci, on le dit en termes mesurés. On n'est pas là pour s'invectiver.*

Sur la Bolière, c'est très bien. Je suis tout à fait d'accord avec cette délibération. La Bolière revit, on est d'accord. Continuons à travailler dans ce sens-là et on sera d'accord avec vous.

M. le Maire – *Vous venez de le dire, M. RICOUD. Cela revit. Si cela revit, c'est que c'était moribond avant.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C) Centre-Ville, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 25 mars 2005 et du 30 septembre 2005, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville, aux entrées de faubourgs ouverts sur le centre-ville et dans les zones urbaines sensibles.

Dans ces conditions, les dossiers des établissements suivant remplissent les conditions d'éligibilité qui ont été validées récemment par les services de l'Etat (co-financeurs de la subvention à hauteur de 50 %) :

- MKM MAG PRESSE (S.A.R.L.), Centre Commercial de la Bolière,
- LA BOITE A LIVRES (E.U.R.L.), 216 rue de Bourgogne,
- FLEUR D'AMANDES (S.A.R.L. ZIZOU), 197 rue de Bourgogne,
- MORGANE DE PAINS, 209 rue de Bourgogne.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec MKM MAG PRESSE, LA BOITE A LIVRES, FLEUR D'AMANDES et MORGANE DE PAINS, relatives à l'octroi de subventions dans le cadre du F.I.S.A.C. 2009 - 2011 ;

2°) approuver l'octroi des subventions, conformément au tableau ci-annexé, sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et les pièces justificatives fournies, pour un montant total de 32 594 € ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, UPCO, fonction 94, article 2042, programme 04C316 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

FISAC DEVANTURES ET ENSEIGNES

Attribution de subventions

Répartition :

Subvention accordée : 40 % du montant des travaux, plafonnée à 20 000 €

Subvention versée : 50 % FISAC + 50 % Ville

DOSSIERS	Montant Subventions (en €)	Montant des travaux éligibles (H.T)
SARL MKM Mag Presse Centre Commercial de la Bolière	2 046 €	5 116 €
EURL La Boite à Livres 216 rue de Bourgogne	6 228 €	15 570 €
SARL Fleur d'Amandes 197 rue de Bourgogne	14 750 €	36 875 €
MORGANE DE PAINS 209 rue de Bourgogne	9 570 €	23 927 €
TOTAL	32 594 €	81 488 €

N° 18 – Projet Dauphine Georges Chardon. Approbation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière passé après appel d'offres.

M. le Maire – *Voilà encore un très gros projet, le projet Dauphine Georges Chardon.*

M. CARRE – *Projet auquel j'associe notre collègue Mme Bénédicte MARECHAL que je salue ce soir pour sa présence.*

Il s'agit d'une première étape sur une opération importante, comme vous l'avez dit M. le Maire. Il s'agit de relancer la reconstruction complète du groupe scolaire Georges Chardon, école maternelle et école primaire, du gymnase qui est associé, des voiries. Depuis sa reprise en 2003, le bailleur France Loire avait engagé une transformation complète de l'ensemble du site, dont les locataires sont, je crois, assez satisfaits, pour ne pas dire très satisfaits, pour en avoir rencontré quelques-uns.

L'étape suivante est de travailler sur les espaces publics. Une réunion publique s'est tenue il y a un an et demi ou deux. On avait exposé le projet. Il y avait un élément important pour les locataires, notamment d'un des immeubles visés. Le projet nécessite de démolir un petit immeuble de cet ensemble. Le bailleur a travaillé depuis au relogement. Cela se passe bien. Mais je suis sûr que je vais avoir des nouvelles dans peu de temps. Pour m'être renseigné, je crois que cela se passe correctement. Evidemment le bailleur reconstituera les logements. Il n'y a pas de discussion là-dessus. D'ailleurs, dans l'ensemble du projet, on lui a dégagé un certain nombre de charges foncières pour qu'il puisse, pas forcément faire du collectif, mais en tout cas reconstituer son offre de logements.

Une discussion est engagée sur le terrain avec des propriétaires, pour savoir dans quelle mesure on peut désenclaver le site. Je rappelle qu'on y accède par seulement deux entrées, par la rue Eugène Turbat et par l'avenue de la Mouillère. L'idée est qu'on puisse se rejoindre aussi rue des Anguignis. Cela fait partie de discussions à voir avec le quartier. Il y a du pour, du contre. Chaque fois qu'on ouvre une voie, il y a toujours des discussions. Les choses sont ouvertes. C'est un projet très important. Compte-tenu de la complexité assez lourde de tout l'enchaînement - il est évident que le groupe scolaire doit fonctionner pendant la durée du chantier, on ne peut pas imaginer que le premier groupe scolaire d'Orléans puisse être fermé – on doit construire une nouvelle école pendant que l'ancienne fonctionne encore. Il y a un jeu assez complexe de chaises musicales à effectuer sur du foncier. Le gymnase va servir d'assiette foncière pour la reconstruction de l'école.

Par la suite, lorsque la nouvelle école sera construite, à l'horizon fin 2013, peut-être un peu plus tard ou un peu plus tôt, mais autour de cette période-là, l'ancienne école sera démolie et un nouveau gymnase sera reconstruit à sa place, ainsi que des espaces publics de stationnement. Dans le cadre de la résidentialisation de Dauphine, on va améliorer la situation du stationnement pour les locataires sur le site. Ils vont gagner des places de parking.

J'ai résumé. On a les études de faisabilité. On connaît les engagements, les procédures. Evidemment on n'a pas les projets architecturaux. Cela viendra. Il faudra aussi revenir vers la population du site pour que les choses soient calées en terme de voirie et d'usage de voirie.

M. le Maire – *Merci M. CARRE. Des interventions ? M. LEBRUN, M. BRARD.*

M. LEBRUN – *Pour commencer, on est d'accord avec ce projet. Je tenais à le souligner comme vous dites que systématiquement, on n'y est pas. Cela arrive souvent. J'ai l'impression que vous ne voyez pas bien tout le temps.*

J'ai quelques réserves à formuler. Ce projet de rénovation de l'école va impacter la configuration de la résidence Dauphine. J'ai encore vu des locataires à midi. L'immeuble qui doit disparaître...

M. CARRE – *Les Géraniums.*

M. LEBRUN – *c'est quasiment réglé. Il reste deux ou trois personnes. C'est apparemment en bonne voie. Voilà les nouvelles que je peux vous donner, les nouvelles du front.*

M. CARRE – *Elles confirment celles que j'avais.*

Dans le même temps, il y a démolition de logements, donc il doit y avoir reconstruction de logements, 20 en l'occurrence. D'autre part, on voudrait que la Ville s'assure que le bailleur France Loire ne va pas profiter de l'opération d'aménagement et de désenclavement pour prétexter une augmentation des loyers, d'autant que la résidentialisation est à l'ordre du jour. C'est juste pour s'assurer. Mais on est d'accord avec ce projet.

M. le Maire – *Alors on arrête là.*

M. BRARD – *M. le Maire, c'est effectivement un dossier important et intéressant, dans une zone qui a besoin de cette réflexion globale engagée il y a maintenant plusieurs années et qui doit permettre à la fois de réaliser la reconstruction du groupe scolaire Georges Chardon, le gymnase, mais aussi, grâce à l'arrivée – je suis tout à fait d'accord avec M. CARRE – du bailleur de France Loire – il y a eu une succession de reprises – c'est un élément essentiel dans ce dispositif. Pour avoir fréquenté, discuté avec le principal bailleur et propriétaire pendant 40 ans, la S.C.I. Dauphine, il n'y a jamais eu rien de fait en matière d'investissement par cette S.C.I. dont le siège était à Bruxelles. L'arrivée d'un nouveau bailleur donne effectivement des perspectives, en tout cas sur le plan de l'aménagement extrêmement intéressantes. Cela permet d'envisager, à travers l'aménagement urbain du site, mais aussi la question du désenclavement de la résidence, un projet qui me semble intéressant.*

M. CARRE a déjà dit des choses sur lesquelles je voulais l'interroger. Je souhaite qu'on puisse revenir sur la discussion sur le secteur. On en a parlé il y a maintenant un certain nombre de mois. Si des éléments permettent un nouvel échange sur le terrain, ce serait le bienvenu, M. CARRE.

Je profite de ce que vous avez dit tout à l'heure pour saluer notre collègue Adjointe à l'Action Scolaire et souhaiter surtout qu'elle revienne parmi nous le plus rapidement possible. Je sais qu'elle est dans le public.

Plusieurs personnes – *Elle est là.*

M. BRARD – *Excusez-moi. Quand on a quelques déficits. Je pensais qu'elle n'était pas parmi nous, mais qu'elle était dans le public. Je la salue très chaleureusement. C'est très bien qu'elle soit parmi nous.*

Sur ce plan, il serait bien qu'on revienne à la discussion sur ce projet. Par rapport à la délibération, on nous propose une assistance à maîtrise d'ouvrage qui porte, si je comprends bien le dossier, essentiellement sur des questions juridiques, financières et aussi techniques, mais principalement juridiques et financières. Je voudrais demander très précisément à M. CARRE : qu'est ce qui aujourd'hui justifie la complexité ? Je comprends bien la complexité de l'aménagement, mais la complexité d'un montage sur les plans juridique et financier par rapport à ce projet. Qu'est-ce qui pourrait justifier le fait que ce ne soit pas les services de la Ville d'Orléans qui le prennent en charge ? C'est quand même une question importante. Je comprends qu'on s'entoure de compétences, mais n'existent-elles pas à la Ville d'Orléans sur un dossier comme celui-là ? La Ville réalise des aménagements et le fait de façon très satisfaisante dans beaucoup d'endroits, souvent dans des questions complexes. C'est une interrogation.

Si on a une assistance à maîtrise d'ouvrage de ce type-là, ensuite pour ce qui sera de l'aménagement, comment envisagez-vous la suite de l'aménagement pour un programme qui va comprendre un certain nombre de phases, à la fois la réhabilitation et la reconstruction de deux équipements publics, mais aussi le réaménagement de l'espace urbain.

Mme SUIRE – *Je voulais rajouter un petit mot sur ce quartier. Il y a quelques années, il y avait quand même 150 logements vides dans ces immeubles. Il y a maintenant une quinzaine de logements. C'était un quartier où il y avait beaucoup d'insécurité. L'A.S.E.L.Q.O. a fait un travail formidable et la Ville d'Orléans aussi. Depuis on a pu reloger de nombreuses familles.*

M. le Maire – *Effectivement.*

M. CARRE – *M. le Maire, je ne vais pas être long. On va évidemment continuer d'échanger et d'avancer sur le terrain. Il y a encore beaucoup de choses à boucler avant.*

Sur les procédures, il y a une complexité particulièrement forte. Je ne vais pas en rajouter sur ce qui a été dit tout à l'heure, mais on est aussi sur des rythmes d'investissement et de projets dont la multiplicité est quand même très grande aujourd'hui sur la Ville. Tous ces éléments font qu'on a souhaité s'entourer de cette compétence. C'est sur leur conseil qu'on décidera le type de procédure que l'on choisit. On en exclut aujourd'hui aucune.

Je veux le dire aussi. Il est possible qu'on aboutisse à un P.P.P. (Partenariat Public – Privé). Il n'y a pas de raison de ne pas le dire. Il est possible aussi que cela s'avère non intéressant et qu'effectivement on porte l'opération à l'intérieur de la Ville, voire même, troisième solution, qu'on le mandate à un tiers. Tout cela sont des éléments ouverts, mais

aujourd'hui on n'a pas la décision. On a une bonne analyse. On l'a faite en interne grâce aux services que je salue, aussi bien ceux de l'Action Scolaire que de l'Urbanisme. Il y a un mélange de compétences qui fait qu'on a levé un certain nombre d'ambiguïté. On me souffle le sport, ce qui est parfaitement juste, car le gymnase n'est pas utilisé qu'à des fins scolaires. Il est utilisé aussi pour bien des clubs. Il faut vérifier leur usage.

Tout cela n'est pas aujourd'hui complètement bloqué. De toute façon, on va revenir ici, quand on aura stabilisé la procédure, suite aux recommandations qui seront faites par ce cabinet. A partir de là, je pense qu'on aura avancé aussi sur le projet architectural.

M. le Maire – *J'ajoute juste une chose, puisque M. RICOUD... On ne revient pas dessus. Alors un mot M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *C'est juste un mot, puisque certains sportifs m'avaient sollicité pour poser cette question et j'avais oublié. Le gymnase Georges Chardon est homologué Nation. Ils espèrent vraiment que le prochain gymnase sera aussi homologué Nation pour le basket, car c'est une des seules salles à Orléans qui permet d'accueillir certaines compétitions. C'était juste cette remarque.*

M. le Maire – *C'est exact. Sans polémiquer M. RICOUD, vous me disiez par rapport au patrimoine, le gymnase et l'école sont aussi du patrimoine de la Ville. Tout à l'heure on a parlé du patrimoine type monuments historiques. L'école Georges Chardon est en préfabriqué depuis 40 ans, peut-être plus. Je me souviens d'y être allé un certain nombre de fois, notamment en fin d'une année scolaire, il commençait à faire particulièrement chaud, pour les enfants c'est quand même assez pénible. L'école Georges Chardon est le plus gros groupe scolaire d'Orléans, sous le contrôle de Mme MARECHAL entre 400 et 500 à peu près. Cela dépend un petit peu des années. C'est de cet ordre-là. On allait laisser ce groupe scolaire encore 40 ans comme cela. Il aurait pu être fait depuis bien longtemps. C'est du préfabriqué et pas excessivement solide.*

Cela va être la quatrième école que nous refaisons totalement dans ce mandat. Il y aura une cinquième, c'est l'école Claude Léwy. En un mandat, cela en fera une par an. C'est énorme, sans compter ce qui a été fait précédemment car énorme aussi. Si on le fait, c'est parce que cela nécessite de le faire. Ce n'est pas parce qu'on a trouvé qu'il fallait refaire une école, car on avait un peu de moyens on va refaire une école. C'est parce que ces cinq écoles étaient dans un état qui frôlaient la vétusté ou l'extrême difficulté de fonctionnement. Je pense à l'école René Thinat. On n'a pas inventé l'état dans lequel se trouvait l'école Olympia Cormier.

J'ajoute que c'est pareil pour le gymnase. On a étudié la possibilité de le conserver et de le remettre en état. Les études techniques nous ont montré qu'il était à un tel point de dégradation qu'on ne pouvait pas le récupérer. Il faut le mettre par terre et construire un équipement neuf. A priori il n'a pas été tellement entretenu avant. Je suis désolé de le dire. Je ne polémiquerai pas. C'est une réalité. Malheureusement c'est une réalité sur une bonne partie du patrimoine d'Orléans. Je préférerais bien évidemment qu'on en ait moins à faire et qu'on puisse se porter sur d'autres choses. C'est la réalité.

Je vous consulte là-dessus. C'est adopté à l'unanimité.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a en projet la démolition et la reconstruction sur site du groupe scolaire et du gymnase Georges Chardon. Ce projet nécessite le maintien de l'activité scolaire pendant les travaux, dans un contexte de rénovation urbaine et de désenclavement du quartier.

Face à la complexité et à l'enjeu de ce programme ambitieux (imbrications des démolitions et reconstructions avec le maintien de l'activité scolaire, prise en compte des préoccupations de développement durable, notamment d'une haute performance environnementale et énergétique pour les bâtiments reconstruits), la Ville, maître d'ouvrage, a souhaité confier à une équipe pluridisciplinaire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission porte sur :

- l'aide à la définition du programme et des solutions adaptées pour la parfaite intégration urbaine des équipements publics,
- l'assistance dans la mise en œuvre des procédures et le choix stratégique du montage financier et du mode de gestion,
- le suivi du déroulement de l'opération.

Il a donc été lancé une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics. La mission est décomposée en trois tranches : une tranche ferme relative à la définition du montage contractuel le plus adapté à l'opération projetée, une première tranche conditionnelle portant sur la rédaction du dossier de consultation des entreprises et une seconde tranche conditionnelle portant sur l'assistance à la passation du montage contractuel retenu.

La Commission d'Appel d'Offres du 6 avril 2011 a procédé à l'examen des offres au regard des critères d'attribution définis au règlement de la consultation, à savoir :

1. Prix des prestations (pondération 40 %),
2. Qualité de service que le candidat entend mettre en œuvre par l'exécution du présent marché, appréciée au regard de la note méthodologique, des moyens humains mis à disposition et de l'optimisation du planning projeté (pondération 30 %),
3. Qualification/compétence des intervenants proposés pour l'exécution de la mission (pondération 30 %).

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec le groupement d'entreprises SAMOP Ile de France/MASSENA Ingénierie Financière/Bird & Bird pour un montant de 65 331,50 € T.T.C. en tranche ferme et de 126 985,30 € T.T.C. en tranches conditionnelles, soit un montant total de 192 316,80 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 854, article 2031, opération 10A492, service gestionnaire UAM».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 19 – Zone Franche Urbaine de l'Argonne. Dispositif de pilotage et d'animation. Approbation des plans d'animation et de financement. Demande de subventions.

M. CARRE – *J'ai été très heureux de vous accompagner, M. le Maire, à la Zone Franche Urbaine pour la première pierre de la cité Genabum, qui montre que, dans ces opérations de Zone Franche, une des clés de la réussite est de construire de l'accueil potentiel de petites entreprises, avec notamment des personnels recrutés dans le quartier, puisque c'est la condition pour laquelle elles ont des exonérations de charges ou même de la création. Sur une quinzaine de lots que le promoteur met à disposition d'entreprises, 14 sont déjà acquis. On est sur quelque chose de très dynamique. Cela complète tout ce que l'on a fait avec notamment l'O.P.H. On a mis à disposition d'entrepreneurs des pieds d'immeubles, notamment de jeunes créateurs qui voulaient fonder leur boîte. Toute cette dynamique a pu se créer à l'intérieur du quartier de l'Argonne et qui est positive pour l'emploi.*

Il s'agit de demander des subventions pour financer un développeur sur la Z.F.U.

M. CHAPUIS – *La Z.F.U. a été créé en décembre 2006. Les entreprises, qui se sont implantées entre décembre 2006 et 2011, bénéficient des exonérations rappelées par M. CARRE. Seront prises en considération les entreprises qui s'implanteront avant le 31 décembre 2011.*

C'est seulement à 8 mois de la clôture du dispositif que la Ville se préoccupe de l'animation de la Z.F.U. J'ai vu récemment encore en arrivant ici un affichage pour alerter la population sur le fait qu'il fallait se manifester à la mairie de proximité avant le 31 décembre. Cela fait pourtant 4 ans que cette Z.F.U. existe.

L'objet de cette délibération est bien de financer son animation. On a vu l'embauche du développeur chef de projet de la Z.F.U. en mai 2010. On l'a dit à plusieurs reprises dans cette enceinte. On peut regretter le recrutement tardif de ce chef de projet, le manque de suivi et surtout le fait qu'on est dans une situation où l'emploi, notamment des jeunes, est très préoccupant dans ce quartier. On atteint des taux de chômage assez élevés, je crois, je ne veux pas m'avancer, mais pratiquement les plus élevés de la Ville.

Je profite de cette délibération pour poser deux petites questions très rapides. Peut-on avoir un état des entreprises concernées par la Z.F.U. avant sa création ? Aujourd'hui l'état d'avancement des créations ? Avec une question connexe qui est de savoir si on a une étude très fine – je pense que Mme CARRE a eu le même sentiment que moi quand on se baladait dans cette Z.F.U. – malheureusement il y a ceux qui respectent les règles et il y a aussi des entreprises qui malheureusement profitent de la situation et vont implanter le système des boîtes aux lettres. C'est vrai que malheureusement beaucoup d'entreprises profitent de ce dispositif pour installer des boîtes aux lettres sans qu'elles aient une activité réelle dans le quartier. Je souhaiterais avoir

une évaluation sur ces deux questions. Le chef chargé de projet pourrait-il agir notamment pour détecter ces situations assez inquiétantes.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. RICOUD – *Je partage les questionnements de mon ami et néanmoins camarade Baptiste CHAPUIS.*

J'ajouterai qu'il faut qu'on veille à ce que ces petites entreprises embauchent des chômeurs jeunes et moins jeunes du quartier. Ce doit être une priorité. On a beaucoup parlé tout à l'heure des aménagements de la place du Martroi, du parking. On est allé un peu à Saint-Marceau dans un quartier populaire. On est sur l'Argonne.

Sur ces quartiers, sans tomber dans le misérabilisme, la situation n'est pas mirobolante. La problématique de l'emploi est essentielle. L'observatoire des Zones Urbaines Sensibles indique que dans ces quartiers le taux de chômage est de 30 à 40 %, tout en reconnaissant que tout le monde n'est pas au chômage. Il faut avoir une priorité de veiller à ce que cela décolle sérieusement en terme d'emploi pour ces quartiers populaires d'Orléans. Merci.

M. le Maire – *Mme BARANGER puis Mme CARRE.*

Mme BARANGER – *Je m'inscris en faux contre des choses qui viennent d'être dites.*

En ce qui concerne l'animateur, s'il est vrai que celui que nous avons maintenant et qui est également chef de projet de la C.T.A. de l'Argonne y est depuis 2010, nous avons déjà eu un animateur. Ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est du financement par du FEDER sur ce poste. Nous avons déjà un animateur.

En ce qui concerne le temps que nous avons mis pour installer des créateurs d'entreprises sur cette Zone Franche Urbaine, il faut savoir quand même que 85 entreprises bénéficient des avantages sociaux et fiscaux. Pour en bénéficier d'ailleurs, elles sont obligées d'avoir du personnel du quartier. Si elles s'installent sans personnel du quartier, elles n'ont pas les mêmes avantages. Sur ces 85 entreprises, une quarantaine se sont installées depuis 2006. sur cette quarantaine, une bonne moitié est installée grâce à une convention que nous avons avec les Résidences de l'Orléanais, qui ont pu procurer des habitations pour leurs activités de façon très réactive. Maintenant il est vrai que, pour avoir mobilisé du foncier et avant fin 2011, de nombreux emplois pourront être créés qui bénéficieront des avantages de la Z.F.U. pendant au moins 5 ans. Il faut du temps pour mettre tout ceci en place.

En plus de ce dont M. Olivier CARRE a parlé, c'est-à-dire des activités Genabum, l'E.H.P.A.D. (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) sera installé à côté, qui va procurer au moins une trentaine d'emplois sur le quartier.

M. le Maire – *Merci de ces précisions Mme BARANGER.*

Mme CARRE – *Bonsoir. Je voudrais simplement signaler – cela rejoint un peu ce que disait Mme Isabelle BARANGER – qu'il n'y avait pas rien avant mai 2010. Une personne*

était effectivement là. Dans mes permanences, je pouvais accueillir des jeunes personnes qui souhaitaient entreprendre sur le quartier. Je les orientais vers les services sans souci. La Z.F.U. permet l'embauche de personnes sur le quartier. M. RICOUD, je pense que ce n'est pas une priorité, c'est une obligation.

Je voudrais quand même signaler que la personne qui est sur la C.T.A. et sur la Z.F.U., le fait qu'elle soit sur ces deux pôles permet un intérêt et une coordination intéressante dans le travail. C'est une personne compétente et qui, excusez-moi l'expression, abat un sacré boulot.

M. le Maire – *Effectivement. La Z.F.U. a bien décollé. Aux chiffres donnés par Mme Isabelle BARANGER, il y a Genabum qui arrive. On y était il y a quelques jours. C'est en construction, très largement avancé, qui va accueillir une quinzaine d'entreprises. A ce jour 14 ont signé pour s'y installer. Au total, on est de l'ordre d'une centaine d'emplois sur le seul site Genabum. C'est effectivement très intéressant. Et puis l'E.H.P.A.D. Il faut que des personnes du quartier puissent y trouver de l'emploi, on est parfaitement d'accord là-dessus.*

Je vous consulte. C'est adopté à l'unanimité.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville s'est mobilisée au cours de l'année 2006 pour obtenir le classement du quartier de l'Argonne en Zone Franche Urbaine (Z.F.U.). Cet engagement est formalisé par la délibération du 23 juin 2006 portant sur la création de la Z.F.U.

La Ville a recruté en 2008 un développeur Z.F.U. En mai 2010 son successeur a été recruté. Depuis le 1^{er} décembre 2010, les missions de cet agent ont été élargies au suivi du projet de rénovation du quartier (Convention Territoriale de l'Argonne - A.N.R.U.).

Cette action a, par ailleurs, été inscrite dans le Programme Opérationnel du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Aujourd'hui, il est nécessaire dans le cadre du dépôt du dossier de financement FEDER, que la Ville approuve par délibération le programme et le plan de financement.

Ce dispositif a pour objectif de relancer l'activité économique et l'emploi dans ces quartiers dits prioritaires et d'assurer une fonction d'animation en créant le guichet unique entreprises de la Z.F.U. Il s'agit :

- d'assurer le suivi du dispositif, en lien avec les partenaires institutionnels,
- de permettre aux entreprises de disposer d'un interlocuteur qui les informe et les oriente dans les démarches d'implantation,
- de bénéficier d'une collaboration efficace avec les services administratifs experts dans les domaines d'exonérations fiscales et sociales (U.R.S.S.A.F., Direction des Services Fiscaux, Direction Départementale du travail),
- d'animer le dispositif en lien avec les administrations et organismes en charge de l'emploi issus du quartier de l'Argonne,

- d'optimiser le dispositif par ses implantations (notamment par les locaux des Résidences de l'Orléanais – O.P.H. d'Orléans, de type bureaux, situés en rez-de-chaussée),
- de rechercher et mobiliser des porteurs de projet en lien avec les structures de développement économique du territoire.

BASE SUBVENTIONNABLE FEDER (en €) du 17/05/10 au 31/12/11		
	Dépenses réelles totales	Dépenses éligibles au FEDER *
Frais de personnel : poste de développeur Z.F.U.	77 810	40 614
Supports (Plaquette d'information, communication presse, forum création-emploi ...)	20 000	20 000
TOTAL	97 810	60 614

Pour concourir aux objectifs précités, plusieurs supports ont d'ores et déjà été créés ou seront prochainement lancés :

- création d'une plaquette d'information,
- création d'une campagne d'affichage,
- présentation de la Z.F.U. dans le magazine municipal et sur le site Internet de la ville,
- création de spots radios,
- achats d'espace dans la presse locale et dans la presse spécialisée.

La communication de proximité est la suivante :

- Réunion d'information auprès de la population et des professionnels installés dans le quartier sur les dispositifs Z.F.U., F.I.S.A.C.,
- Associer la communication Z.F.U. à des événements liés à l'emploi, l'insertion, la création d'entreprises (salon de la création d'entreprises, Caravane des entrepreneurs...),
- Création d'un forum emploi-insertion à l'Argonne, en novembre, organisé par la Ville et la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans.

Le FEDER finance le poste de développeur/Chef de projet au prorata du temps passé sur la Z.F.U. Ce dernier est de 100 % entre le 17 mai et le 30 novembre 2010 et estimé à 30 % entre le 1er décembre 2010 et le 31 décembre 2011. Le taux de subventionnement FEDER est de 50 % sur la base éligible.

Par ailleurs, le FEDER participe au financement des supports d'animation à hauteur de 50 % de la base éligible (20 000 €). Les dépenses éligibles (animation et supports) entrent dans la base subventionnable à partir du 17 mai 2010.

*calcul selon temps passé sur les diverses périodes

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les plans d'animation et de financement de la Zone Franche Urbaine de l'Argonne ;

2°) approuver l'appel de subventionnement FEDER et tout autre financement au taux le plus élevé ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer la convention d'attribution de la subvention FEDER et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

5°) imputer la recette correspondante sur les crédits ZFU, fonction 824, article 1327, opérations 09A4543 (communication) et 09A4544 (conduite de projet), service gestionnaire UURU».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 20 – Procédure de modification du P.O.S. valant P.L.U. Approbation partielle.

M. CARRE – *Il s'agit de la conclusion de l'enquête publique que l'on avait lancé à la fin de l'année sur la modification du Plan d'Occupation des Sols. Il y avait toute une série d'items dont un certain nombre important concernant le territoire de La Source. Il y en avait trois notamment sur ce territoire :*

- *un qui concernait les anciens bâtiments Komori,*
- *un qui concernait des règles de modifications générales d'urbanisme sur des éléments importants – je cherche M. Michel LANGUERRE – qui avaient été notamment établis par le Conseil de Quartier,*
- *et puis il y avait une délibération qui concernait aussi une modification du P.O.S. nécessaire pour que la chaufferie au bois puisse s'installer en lieu et place des terrains que possède la S.O.C.O.S. Pourquoi ? Car il y avait une question de vélum, c'est-à-dire de hauteur, de rapport entre la hauteur des bâtiments, notamment pour le stockage et la chaudière et les bâtiments à côté. La hauteur étant un peu supérieure, il fallait modifier le Plan d'Occupation des Sols.*

Le Commissaire Enquêteur vient tout juste de rendre son mémoire. Je crois que vous en avez eu une copie, Mme KOUNOWSKI, un peu tardivement, on s'en excuse, mais je pense que vous avez pu la consulter. Pour accélérer la construction de la chaudière, car je pense que tous les sourciens l'attendent, on a décidé de ne passer que cet élément-là. Le Commissaire Enquêteur nous avait indiqué que cela ne posait aucun problème particulier. Il y avait eu quelques remarques de fait, mais le Commissaire Enquêteur ne posait pas de remarque sur ce point. Cela se passe assez bien dans son rapport. En revanche, pour les autres on reviendra devant vous dans un prochain Conseil Municipal. Je suis désolé de cette conclusion partielle sur l'enquête publique, mais elle est rendue nécessaire par l'urgence de pouvoir délivrer le permis de

construire pour la chaudière au bois. Franchement on est assez tous d'accord que c'est une bonne chose qui doit se développer rapidement à La Source. Merci.

Mme KOUNOWSKI – *Je vous remercie pour m'avoir transmis les conclusions du Commissaire Enquêteur.*

Il y aura la construction d'une cheminée de 28 mètres de haut. Est-ce que le bâtiment lui-même sera-t-il plus massif ? Et à quelle hauteur ? On parle de la cheminée. Pouvez-vous me le dire ?

J'interviens aussi dans cette délibération pour dire qu'on aura une cheminée quand même très haute. Le grand regret que j'exprime est plus en annexe - malgré tout je vais revenir dessus – c'est qu'on n'ait pas choisi la géothermie. Si on avait choisi la géothermie, on n'aurait pas modifié le P.O.S. sur ce point-là. On n'aurait pas une cheminée de 28 mètres de haut. Quand on sait qu'on est dans un site les plus favorables de France, puisque le grand site favorable c'est aussi la région parisienne, et qu'on aurait vraiment pu faire ce challenge et tenter la géothermie, cela aurait été complètement dans l'optique que M. le Maire met toujours en avant de développement durable. Je regrette vraiment qu'on n'ait pas choisi la géothermie.

Il faut souligner qu'on aura une cheminée de 28 mètres de haut. Cela va générer quand même des trafics de camions qui vont se rajouter à l'amplification de trafic de camions qui va être générée par l'activité de chez FAMAR. On a été prévenu, on le sait. FAMAR est un petit peu de l'autre côté, mais malgré tout c'est toujours sur cet axe. Il faudra bien fournir le bois.

Bien sûr que c'est mieux la chaufferie biomasse que ce qu'on a actuellement, mais cela induit certaines nuisances. Si on avait la géothermie, on ne les aurait pas. Merci.

M. le Maire – *Vous voyez M. RICOUD, démonstration. Mme KOUNOWSKI, connaissez-vous les chiffres d'économie de gaz à effet de serre en équivalent C.O.S. par tonne et par an, par rapport à la situation actuelle ? Vous énoncez des choses comme cela. Il y aura des camions, des nuisances, mais vous n'en savez rien.*

Mme KOUNOWSKI – *Je n'ai pas compris votre question.*

M. le Maire – *Je vous demande aujourd'hui, puisque vous allez l'air tellement affirmative, quelle est l'économie d'équivalent CO₂ de gaz à effet de serre ? Je vous rappelle, le CO₂ c'est 75 % des gaz à effet de serre. Je peux vous parler du sujet, il n'y a pas de souci. Je vous demande ce qu'on va économiser ?*

Mme KOUNOWSKI – *J'ai justement des chiffres. Si on avait fait la géothermie...*

M. le Maire – *63 000 tonnes. C'est simple. Je vous le dis. Vous pouvez toujours dire que cela fait des nuisances.*

Mme KOUNOWSKI – *Si c'était la géothermie, on aurait encore économisé plus et dans un coût constant et durable.*

M. le Maire – *Non, c'est totalement faux ce que vous dites. Vous ne savez pas de quoi vous parlez. M. MARTIN.*

Mme KOUNOWSKI – *J'ai des rapports de scientifiques.*

M. le Maire – *Vous allez m'expliquer comment vous chaufferez l'hôpital avec votre géothermie. Je vous le demande. Vous me le démontrerez.*

Mme KOUNOWSKI – *C'était prévu dans les rapports. C'est expliqué.*

M. le Maire – *C'est prévu dans les rapports...*

Mme KOUNOWSKI – *Il y avait des coûts qui restaient constants.*

M. le Maire – *mais ce ne sera pas prévu dans les salles d'opération. Je vous le dis.*

M. MARTIN – *On revient sur un débat qu'on a déjà eu. On peut le reprendre, si vous voulez.*

L'économie en terme de CO₂ a été mesurée, y compris les effets du transport. Je le précise, car c'est important de le faire. C'est ce qui avait été demandé. C'est ainsi que cela a été fait.

En ce qui concerne la géothermie, je n'ai pas entendu très longtemps les adeptes de la géothermie qui connaissent le sujet défendent vraiment le projet. Pourquoi ? De toute façon il a été démontré et tout le monde le sait que le Dogger de la région parisienne qui permet de produire une eau entre 50° et 80° n'est pas du tout dans la même situation à Orléans. On a une ressource qui du point de la vue de la chaleur est pauvre. Le projet de géothermie n'était pas dans un équilibre d'exploitation correcte. Même si à un moment donné cette évolution a pu être imaginée, elle a été très vite abandonnée.

Vous revenez aujourd'hui sur un schéma qui a été débattu. Les choix ont été faits. Ce projet est formidable. Il aura des retentissements importants. Cette unité industrielle exceptionnelle, qui a été financée par la C.R.E. (Commission de Régulation de l'Energie), nous avons eu un financement également exceptionnel, reconnu par des instances totalement indépendantes.

Ce que vous évoquez aujourd'hui ignore totalement les procédures par lesquelles nous sommes passées pour réussir ce projet.

M. CARRE – *Je veux juste dire un tout petit mot. La géothermie, dont acte. M. Michel MARTIN a été assez clair. Cela fait partie des différentes choses qui avaient été regardées.*

On est relativement proche de la Sologne. Ce choix permet d'asseoir une filière sylvicole, qui non seulement développe de l'emploi, mais permet d'entretenir les forêts, permet de faire en sorte qu'on ait une vraie chaîne écologique et économique qui soit liée et qui fasse qu'à la sortie – c'est mon souhait le plus cher – on ait des prix relativement stables de l'énergie et

déconnectés de l'évolution des matières fossiles. S'il y a bien un élément sur lequel il y a une vraie convergence, entre l'intérêt du consommateur et l'intérêt de tout ce qu'on défend les uns et les autres avec nos propres convictions sur le futur de la planète, c'est bien quand on développe ce type de chaîne. Le fait d'avoir la possibilité de financer l'entretien de la forêt tout en ayant ce bénéfice est quelque chose d'extrêmement important.

Or aujourd'hui, quand on discute avec des groupements de forestiers, leur problème est la masse de ce qu'ils peuvent produire pour simplement financer les investissements, les emplois, etc. Plus de villes s'engagent dans ce type de production, plus évidemment elles ont la masse qui leur permet d'atteindre la taille critique qui assure la filière. On rentre à ce moment-là dans des cercles vertueux.

C'est pour cela que le choix d'Orléans a été important et a impacté non seulement le quartier de La Source, mais bien au-delà l'ensemble de la filière sur le bassin large d'Orléans.

M. RICOUD – *Le débat que l'on a ce soir sur géothermie ou pas géothermie, on l'avait eu je crois au mois de mars 2010. Ce débat mérite d'être porté.*

Ce qui avait motivé notre vote positif à cette époque, c'était cette question des charges locatives pour les locataires. Encore aujourd'hui on le voit, sur la quittance de loyer, la question des charges équivaut presque au loyer de base, notamment les charges de chauffage. Si le chauffage au bois apporte une baisse des charges pour les locataires, bien évidemment on est d'accord. On ne va pas se battre toute l'année contre la hausse des charges. Vous êtes content M. le Maire quand je vous dis cela. Je vous vois opiner du chef.

M. le Maire – *Je partage bien sûr ce point de vue.*

M. RICOUD – *Je mets un peu de plaisanterie.*

Quand le locataire voit ses charges de chauffage augmenter, avec les hausses du prix du pétrole, du fuel, etc. et qu'il y a une possibilité – j'espère qu'elle se concrétisera – de baisse de la quittance de loyer au niveau des charges, bien évidemment notre vote pour aujourd'hui est en cohérence avec notre vote pour de mars 2010.

Je ne dis pas cela pour faire un effet d'annonce, néanmoins la question posée sur la géothermie, je ne suis pas technicien, spécialiste, à La Source existe depuis des dizaines d'années. Elle est toujours en débat. Aujourd'hui cette biomasse arrive. On espère qu'elle se traduira pour le locataire qui subit hausse des loyers, hausse des charges, par une baisse de sa quittance de loyers. Merci.

M. le Maire – *Mme CUGNY-SEGUIN et Mme LECLERC.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *D'abord je tiens à dire que la première énergie propre est celle qui n'est pas consommée. Donc avec un nouvel hôpital nous consommons déjà beaucoup moins d'énergie, car il est de toute manière beaucoup plus efficace énergétiquement.*

La question de la géothermie à Orléans est forcément passionnelle, car le B.R.G.M. est à Orléans et qu'il porte la géothermie. C'est normal. Mais Orléans est aussi aux portes de la

Sologne et de la forêt d'Orléans. C'est une grande région forestière, ne l'oublions pas. Le bois est une énergie renouvelable. C'est aussi un moyen de stocker du carbone.

Le chauffage au bois est une énergie, on ne pourra pas dire propre, puisque des particules partent toujours dans l'air, mais c'est une énergie totalement renouvelable, qui peut rentrer tout à fait dans notre plan climat et qui fait économiser de manière considérable 53 000 tonnes de CO₂. Quand on fait le bilan carbone de ce que consomme aujourd'hui la Ville dans toutes ses activités et que l'on rentre cette économie de CO₂ qui sera faite par l'utilisation du bois dans ces chaufferies, notre plan climat fait que d'ores et déjà nous avons largement, mais largement, atteint les chiffres du facteur 4. Nous allons continuer. Ce n'est pas parce que nous réussirons avec ces chaufferies à avoir de bons résultats que nous n'essaierons pas de gagner encore plus.

Je voudrais dire aussi que ce qui compte en matière d'énergie c'est le mixte énergétique. Toutes les énergies sont bonnes. La géothermie sera bonne un jour ou bonne ailleurs. Il faut multiplier les sources d'énergie. Non seulement il y a des problématiques par rapport aux émissions de gaz à effet de serre, mais il y a aussi des problématiques géostratégiques. Toutes les énergies, quelles qu'elles soient, seront les bienvenues dans les 30 ans à venir.

Si on peut structurer la filière du bois, si on peut permettre de développer des projets industriels qui permettent de faciliter l'utilisation du bois, c'est une bonne chose.

D'autre part, nous avons pris toutes les garanties environnementales en matière notamment d'émission de particules, puisqu'il y aura des filtres extrêmement puissants.

Je voudrais terminer en disant que si la C.R.E. (Commission de Régulation de l'Energie) qui est une commission extrêmement exigeante en matière technique, qui demande un projet extrêmement qualitatif, s'est prononcée, on peut penser que c'est un bon projet.

M. le Maire – *Absolument.*

Mme LECLERC – *Bonsoir. Comme M. RICOUD, je ne suis pas une spécialiste de ces thématiques.*

Je crois savoir que ces énergies fossiles ne sont pas inépuisables. Le coût de l'énergie augmente. On le voit bien en tout cas dans ma partie. De plus en plus, les demandes d'aides financières tournent autour du coût de l'énergie et des factures E.D.F., G.D.F. ou autre, fuel, gaz, électricité. Je dis vivement que cette chaudière soit mise en place pour voir les factures à la baisse et les foyers capables de régler leurs charges par eux-mêmes.

M. le Maire – *Je vous propose d'en arrêter là car nous sommes sortis un petit peu de notre délibération initiale. Très prochainement, grâce à tout le travail en cours et qui est bientôt achevé, on aura l'occasion – peut-être d'ici le prochain Conseil Municipal – de présenter justement le bilan carbone de la Ville d'Orléans et les prémices de ce qui sera le plan climat énergie territorial de la Ville.*

Nous sommes une des premières villes de France, si ce n'est la première, à s'engager là-dedans et à en faire autant, démonstration par les chiffres à l'appui.

Je vous consulte sur ce point du P.O.S. P.L.U. Il y a 10 abstentions. Je suis sidéré. Je me permets ce commentaire. Voyez, M. RICOUD, je suis désolé. Mais 10 abstentions, alors que nous allons économiser avec ce chauffage à peu près 60 % des gaz à effet de serre émis par la Ville en tant que collectivité territoriale, franchement j'aimerais que tous nos concitoyens le sachent. J'aimerais que l'on dise aux 120 000 habitants que vous vous absteniez sur une délibération qui va nous économiser finalement, quand tout sera mis en place, 8 % de la totalité des gaz à effet de serre émis par le territoire orléanais. 8 %, je vous donne le chiffre en avant première et de l'ordre de 60 % des émissions de la seule Ville d'Orléans.

Et encore, nous n'en sommes qu'au premier projet, car nous allons faire le deuxième projet au nord. Il arrive. Même là-dessus, on ne peut pas avoir un portage par tous les élus de cette Ville. Je suis sidéré. Je suis désolé de vous le dire.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibérations des 26 novembre et 17 décembre 2010, le Conseil Municipal a pris acte de l'engagement par la Ville d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme, afin :

- d'incorporer les règles constructives du cahier des charges des zones pavillonnaires du quartier de La Source dans le Plan d'Occupation des Sols,
- d'adapter le règlement du Plan d'Occupation des Sols aux évolutions de la desserte en transports en commun en site propre,
- de procéder à divers aménagements mineurs du règlement du Plan d'Occupation des Sols de nature à préciser la teneur ou la portée des règles édictées,
- de procéder à diverses modifications ponctuelles (zonage et erreurs matérielles).

Le dossier de modification a été adressé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique à M. Le Préfet, MM. les Présidents du Conseil Régional, du Conseil Général, des Chambres Consulaires et de la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » et a fait l'objet d'avis favorables.

Suite à l'accomplissement des formalités prévues au Code de l'Urbanisme, le projet de modification a été soumis à enquête publique du 11 février au 11 mars 2011, et a fait l'objet d'un rapport et de conclusions remis à la Ville par le Commissaire Enquêteur le 6 avril 2011.

Il est proposé d'approuver dans un premier temps la modification relative à la hauteur maximale des constructions sur le futur site d'implantation de la chaufferie biomasse à destination des habitants du quartier de La Source.

En effet, l'engagement opérationnel de ce projet est désormais conditionné à l'approbation de cette modification, la mise en service de la future chaufferie biomasse étant prévue pour mi-2012. Ce projet a été retenu par la Commission de Régulation de l'Energie (C.R.E.) dans le cadre de l'appel d'offres lancé le 31 décembre 2008 pour la production d'électricité verte à partir de nouvelles centrales à énergie issue de la biomasse, et a fait l'objet de délibérations du Conseil Municipal du 26 mars 2010 et du 17 décembre 2010.

La modification, qui porte sur la hauteur maximale des constructions à 30 mètres, ne nécessite pas d'examen complémentaire au vu des conclusions favorables du Commissaire Enquêteur sur ce sujet.

Des observations ont été portées sur les registres d'enquête mis à la disposition du public au Centre Municipal et dans les Mairies de Proximité. S'agissant de la modification de la hauteur maximale des constructions, les remarques ont porté sur le choix d'une chaufferie biomasse par rapport à la géothermie ainsi que sur les dimensions potentiellement importantes qu'autorisait la nouvelle règle d'urbanisme.

En réponse à cette remarque, il convient de souligner que l'augmentation de la hauteur maximale se trouve limitée à une seule unité foncière, elle-même située à proximité du château d'eau de La Source, dont la hauteur maximale est déjà fixée à 30 mètres. Par ailleurs, il doit être précisé que ce projet se situe dans la frange Est du quartier, dédiée aux activités économiques et de recherche et qu'à ce titre, l'impact paysager du futur bâtiment se limitera à un secteur non résidentiel.

Il doit être enfin précisé que les autres points inscrits au projet de modification sont actuellement en cours d'étude et feront l'objet d'une délibération complémentaire lors d'un prochain Conseil Municipal.

Après avis de la Commission d'Aménagement, d'Urbanisme et de la Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la modification partielle du P.O.S. valant P.L.U. portant sur la hauteur maximale des constructions sur le site de la future chaufferie biomasse dans le quartier de La Source, conformément au dossier annexé ;

2°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment procéder aux mesures de publicité».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 21 – Grand Projet de Ville. Appel de subventionnement FEDER pour la transformation de l'avenue Kennedy en vue de l'implantation d'activités économiques. Tranche 1.

M. le Maire – *M. CARRE, nous venons à nouveau sur La Source.*

M. CARRE – *On reste sur La Source.*

M. le Maire – *Subventionnement FEDER pour l'avenue Kennedy.*

M. CARRE – *Sur le FEDER, il s'agit de faire un appel au fonds européen pour la tranche de l'avenue Kennedy sur la partie sud, qui vient compléter ce qui a été fait au niveau des résidentialisations des bâtiments anciennement Camille Flammarion.*

M. le Maire – *Mme KOUNOWSKI. Je vous propose quand même d'aller un petit peu plus vite.*

Mme KOUNOWSKI – *Très vite, pour dire que c'est bien.*

M. le Maire – *Le FEDER. Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Cela correspond à l'avenant de 2008. Dans cet avenant, il est indiqué que cela prendrait une surface de 8 000 m² SHON d'activités tertiaires. Reste-t-on dans ce cadre-là ? Vous la voyez plus petite ? Plus grande ? C'est ce qui m'intéresse.*

M. CARRE – *Il est écrit tranche 1. Ce n'est pas le sujet, comme je vous l'ai dit tout à l'heure quand je vous ai présenté la délibération.*

Mme KOUNOWSKI – *C'est-à-dire qu'on va aller jusqu'au bout de ce qui a été signé dans le cadre de l'avenant avec l'ANRU en 2008 ?*

M. le Maire – *M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Je ferai un peu la même réflexion que celle faite sur l'Argonne. Le Grand Projet de Ville, il y a le bâti, les restructurations, les résidentialisations. Il faut aussi l'emploi. Sans emploi, ce sont des difficultés. J'applaudis et je souhaite que l'emploi se développe, que l'on fasse baisser le taux de chômage sur les secteurs pas seulement H.L.M., Troyat, Senghor, Lugo, Cracovie, Genêts, etc.*

M. BEN CHAABANE – *M. le Maire, mes chers collègues, bonsoir. M. Michel RICOUD a dit une partie de ce que je voulais dire. Nous nous félicitons l'un et l'autre de l'implantation d'activités économiques à La Source.*

Puisque j'ai la parole, je vais m'exprimer sur les deux délibérations suivantes qui vont dans le bon sens à La Source, qui améliore les conditions d'aménagement et de transformation du quartier avec la place Sainte-Beuve et la résidentialisation d'André Gide.

Pendant que j'ai la parole, je voudrais vous dire, mes chers collègues, ce soir, selon l'expression connue, c'est silence radio. Ce soir, comme vous le savez, nos débats et nos délibérations sont relayés par la presse et par les médias qui sont un élément de la vie démocratique. Orléans France Bleu, notre radio locale a un conflit social. Il n'y a pas de représentant de France Bleu ce soir. Je souhaite que ce conflit social se résolve le plus vite possible pour qu'on ait à nouveau France Bleu au sein de notre Conseil Municipal, pour le rayonnement de la Ville d'Orléans. Cela n'a rien à voir avec l'urbanisme, mais comme j'avais la parole je tenais à le dire.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le développement de l'activité tertiaire en limite Nord du périmètre du Grand Projet de Ville (G.P.V.) fait partie intégrante de la stratégie globale de renforcement de l'attractivité durable de ce secteur. La transformation de l'avenue Kennedy en vue de l'implantation d'activités économiques répond aux conditions de réussite de l'ensemble du projet.

Elle doit permettre :

- de diversifier les modes d'occupation dans le secteur de la Zone Urbaine Sensible (Z.U.S.),
- de renforcer et de diversifier le tissu économique du cœur de quartier de La Source,
- de mieux garantir un développement durable de ce secteur,
- d'en revaloriser l'image,
- de créer des conditions favorables au développement économique et à l'emploi,
- de répondre aux besoins actuels de locaux tertiaires dans l'agglomération.

L'opération complète sera réalisée en 2 phases selon le descriptif suivant :

- 1ère tranche : aménagement de la partie Sud de l'avenue Kennedy afin de libérer une emprise constructible au nord de la voie, déplacements de réseaux, aménagement d'une zone de circulation douce en remplacement de la piste cyclable aujourd'hui située au nord de l'avenue,
- 2ème tranche : implantation d'activités économiques, réduction de la voie à 1x2 voies (au lieu de 2x2), viabilisation des parcelles, aménagement des accès aux futures constructions.

La tranche 1 pourra être réalisée au 2^{ème} semestre 2011 et ainsi finaliser l'aménagement des îlots nord du G.P.V.

L'implantation Nord désormais privilégiée permet de modifier profondément l'image de l'avenue Kennedy, dès lors véritable « entrée de ville » constituée d'un front bâti de chaque côté de l'axe circulé.

Conformément à l'avenant n°5 à la convention passée avec l'A.N.R.U., la tranche 1 est d'ores et déjà programmée pour un montant de 512 500 € H.T. soit 612 950 € T.T.C. Le coût global de restructuration de l'avenue est estimé à 3 012 500 € H.T. (tranches 1 et 2).

La tranche 2 ne pourra être réalisée qu'après révision du P.O.S. en P.L.U.

Suite à la fiche de candidature déposée fin 2007 dans le cadre du programme opérationnel du FEDER (Fonds Européens de Développement Régional) et conformément à la fiche projet modifiée déposée en décembre 2010, il est ici proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour la tranche 1 de transformation de l'avenue Kennedy à hauteur de 256 000 €, soit 49,95 % de la base éligible de la subvention FEDER.

Sont joints à la présente délibération le prix de revient et le plan de financement prévisionnels.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'appel de subventionnement FEDER pour la transformation de l'avenue Kennedy en vue de l'implantation d'activités économiques Tranche 1 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer la convention d'attribution de cette subvention et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits GPV, service gestionnaire UURU, fonction 824, article 1327, opération 09AG21».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**1ère TRANCHE DU PROJET DE TRANSFORMATION DE L'AVENUE KENNEDY
EN VUE DE L'IMPLANTATION D'ACTIVITES DANS LE SECTEUR DU GPV
ET EN LIMITE DU DOMAINE UNIVERSITAIRE DU QUARTIER DE LA SOURCE A ORLEANS**

Coût d'objectif Tranche 1 :	512 500	Euros HT
Coût d'objectif Tranche 2 :	2 500 000	Euros HT
Total :	3 012 500	Euros HT

PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL

Tranche 1

DESIGNATION	Total	
	€ HT	€ TTC
Travaux d'aménagement de la partie située au sud de l'avenue Kennedy	400 000	478 400
Honoraires, Frais Divers	112 500	134 550
TOTAL Toutes Dépenses Comprises en EUROS HT	512 500	612 950

Tranche 2

DESIGNATION	Total	
	€ HT	€ TTC
Travaux de redimensionnement de 2x2 voies en 2x1 voies de circulation, réaménagement des différents carrefours, viabilisation, mobilier urbain, signalisation, stationnement	2 000 000	2 392 000
Honoraires, Frais Divers	500 000	598 000
TOTAL Toutes Dépenses Comprises en EUROS HT	2 500 000	2 990 000

Fait à Orléans le 28 mars 2011



VILLE D'ORLEANS

GRAND PROJET DE VILLE DU QUARTIER DE LA SOURCE A ORLEANS

**REDIMENSIONNEMENT ET RESTRUCTURATION DE L'AVENUE KENNEDY
EN VUE D'Y IMPLANTER DES ACTIVITES ECONOMIQUES**

Coût d'objectif Tranche 1 :	512 500	Euros HT
Coût d'objectif Tranche 2 :	2 500 000	Euros HT
Total :	3 012 500	Euros HT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Tranche 1

PARTICIPATIONS	Total	
	%	HT
Ville d'Orléans	24,68%	126 500
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)	25,37%	130 000
FEDER	49,95%	256 000
TOTAL TDC en EUROS HT	100,00%	512 500

Tranche 2

PARTICIPATIONS	Total	
	%	HT
Autres Collectivités locales	0,00%	
Recettes foncières (hors recettes déjà affectées dans le cadre de la ZAC)	0,00%	
Autre ???	0,00%	
TOTAL TDC en EUROS HT	0,00%	2 500 000

Fait à Orléans le 28 mars 2011

N° 22 – Grand Projet de Ville. Appel de subventionnement FEDER pour la restructuration de la place Sainte Beuve dans le cadre du projet de requalification et d'accessibilité de la dalle 2002.

M. le Maire – *C'est un peu la même logique, mais c'est la place Sainte-Beuve.*

M. CARRE – *C'est la démolition du centre 2002, la jonction entre la place Ernest Renan et la dalle.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La restructuration de la place Sainte-Beuve dans le cadre du projet de requalification et d'accessibilité de la dalle 2002 s'inscrit en complémentarité avec les objectifs et les actions prévues dans le cadre du Grand Projet de Ville (G.P.V.). Cette opération répond aux conditions de réussite de l'ensemble du projet de rénovation urbaine. Les partenaires du G.P.V. avaient en effet constaté que le secteur de la dalle 2002 pourrait être amené à se déprécier alors qu'un effort sans précédent est en cours pour rénover les secteurs d'habitat social situés de l'autre côté de l'avenue de la Bolière.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la dalle, avec des actions programmées à un horizon plus lointain, de 3 à 6 ans, et concernant d'une part la résidentialisation / reprise de la dalle pour les immeubles de copropriété et locatifs sociaux de la dalle, et d'autre part la réfection de la place Choiseul et des autres accès publics à la dalle.

Les objectifs du projet présenté sont donc les suivants :

- l'amélioration des conditions de vie des habitants,
- le renforcement de l'attractivité du cœur de la dalle par effet levier.

Le projet prévoit :

- la démolition partielle du centre commercial 2002,
- la démolition partielle de la dalle (environ la moitié de la place Sainte-Beuve),
- la création d'un jardin en pente sur l'emprise démolie du centre commercial et de la dalle, incluant la plantation d'arbres et de végétaux, des cheminements piétons et aire de jeux,
- la réfection de surface de la partie de dalle préservée (place Sainte-Beuve) incluant la reprise de l'étanchéité,
- la restructuration et requalification de la partie préservée du centre 2002 correspondant au dojo et autres locaux publics.

Une attention particulière sera portée aux critères de développement durable de ce projet avec en particulier :

- l'utilisation de matériaux naturels ou recyclés (hypothèse à l'étude : utilisation des matériaux de démolition avec concassage sur site pour le remblai sur place),
- la création de cheminements piétons,

- la plantation d'arbres et de végétaux à faible consommation en eau et la création d'espaces verts de divers types (qui permettront outre leur aspect esthétique, de récupérer une partie des eaux de pluie et de limiter partiellement les effets Venturi récurrents sur la dalle),
- la mise en conformité de l'accessibilité de la dalle.

Le calendrier prévisionnel de réalisation est le suivant :

- une première phase de démolition du auvent ouest (côté place Renan) s'est déroulée en décembre 2009 et janvier 2010,
- travaux d'extension et de restructuration des locaux devant accueillir les commerces déplacés en cours jusqu'à mi-avril 2011,
- démolition partielle du centre 2002 et de la dalle (après déplacement des commerces actifs) de juin 2011 à octobre 2012,
- restructuration partie préservée du centre 2002 (partie publique) : octobre 2011 à avril 2012,
- création du jardin + réfection de surface de la partie de dalle préservée (place Sainte-Beuve) incluant la reprise de l'étanchéité : novembre 2011 à mi 2012,
- aménagement sur place Ernest Renan : 2ème semestre 2012.

Le coût global de restructuration / requalification de la place Sainte-Beuve et du centre commercial 2002 est de 6 432 337 € H.T. soit 504 750 € H.T. de plus par rapport à l'avenant n° 5 à la convention passée avec l'A.N.R.U.

Suite à la fiche de candidature déposée fin 2007 et à la fiche projet modifiée déposée en décembre 2010 au titre du FEDER, il est ici proposé de déposer un dossier de demande de subventions à hauteur de 1 670 000 €, soit 31,21 % de la base éligible de la subvention FEDER. L'augmentation de la subvention FEDER passe de 900 000 € à 1 670 000 €.

Sont joints à la présente délibération le prix de revient et le plan de financement prévisionnel.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'appel de subventionnement FEDER pour la restructuration de la place Sainte-Beuve dans le cadre du projet de requalification et d'accessibilité de la dalle 2002 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer la convention d'attribution de cette subvention et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits GPV, service gestionnaire UURU, fonction 824, article 1327, opération 09AG21».

ADOPTE A L'UNANIMITE.



VILLE D'ORLÉANS

GRAND PROJET DE VILLE D'ORLÉANS LA SOURCE

Projet d'aménagement du site du centre 2002 et restructuration de la place Sainte Beuve

Coût d'objectif : 6 432 337 Euros TDC, HT

PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL

DESIGNATION	Total		Total base éligible FEDER	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Acquisitions immobilières et indemnités	1 307 213	1 563 427	1 307 213	1 563 427
Etudes préalable	83 510	99 878	83 510	99 878
Coût travaux	3 892 594	4 655 542	3 356 594	4 014 486
Maîtrise d'œuvre	323 000	386 308	323 000	386 308
OPC	75 000	89 700	75 000	89 700
Contrôleur technique	36 000	43 056	36 000	43 056
Coordonnateur sécurité	7 000	8 372	7 000	8 372
Assurances (dommage ouvrage, CNR)	54 920	65 684	54 920	65 684
Charges de copropriétés et impôts	270 000	322 920	270 000	322 920
Frais divers (reproduction documents, insertion presse, ...)	51 000	60 996	51 000	60 996
Maîtrise d'ouvrage déléguée	332 100	332 100	332 100	397 192
TOTAL TDC en EUROS HT	6 432 337	7 627 983	5 896 337	7 052 019

dépenses antérieures à 2007 :

-	546 000	-	653 016
	5 350 337		6 399 003

DECOMPOSITION DU COUT TRAVAUX

DESIGNATION	Total		Total base éligible FEDER	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Phase 1 : démolition du auvent	58 000	69 368	58 000	69 368
Phase 2 : réhabilitation / extension de 3 commerces et sous-bassement	273 556	327 173	-	-
Phase 3 : démolition partielle du CC2002 et place Ste Beuve	580 000	699 760	560 000	669 760
Phase 4 : création de soutènements + restructuration de bureaux / échafaudage / échafaudage	1 389 000	1 681 244	1 126 556	1 347 361
Phase 5 : aménagements jardin en terrasse + place Ste Beuve	980 000	1 172 080	980 000	1 172 080
Phase 6 : aménagements abords place Renan	154 000	184 184	154 000	184 184
taux de tolérance MOE 6%	204 873	245 029	204 873	245 029
imprévus et révision de prix 8%	273 164	326 705	273 164	326 705
TOTAL TDC en EUROS HT	3 892 594	4 655 542	3 356 594	4 014 486

Fait à Orléans le 28mars 2011



VILLE D'ORLEANS

Grand Projet de Ville d'Orléans - quartier de La Source

Projet d'aménagement du site du centre 2002 et restructuration de la place Sainte Beuve

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL

PARTICIPATIONS	Nouveau plan de financement (opération étendue à la Place Sainte Beuve)									
	Base éligible ANRU (phase initiale) - Bilan actualisé		Base éligible ANRU PLAN DE RELANCE (extension phase 2)		Dépenses hors subventionnement ANRU de restructuration de locaux commerciaux		Dépenses hors subventionnement ANRU de restructuration de locaux hors site destinés au relogement des services et associations		TOTAL	
	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT
Ville d'Orléans	29,42%	1 380 000	55,74%	750 000				150 000	35,45%	2 280 000
Département du Loiret	21,32%	1 000 000							15,55%	1 000 000
Recettes foncières	0,00%	-							0,00%	-
Recettes foncières supplémentaires					100,00%	386 000			6,00%	386 000
ANRU	19,62%	920 000							14,30%	920 000
ANRU PLAN DE RELANCE	29,64%	1 390 071	14,62%	176 337					2,74%	176 337
FEDER	100,00%	4 690 071	29,64%	279 929	100,00%	1 206 266			25,96%	1 670 000
TOTAL TDC en EUROS HT			100,00%	1 206 266	100,00%	386 000		150 000	100,00%	6 432 337

Nouveau plan de financement FEDER	
Base éligible FEDER = phase 1 ANRU + phase 2 ANRU déduction faite des dépenses antérieures à 2007 non éligibles au FEDER	
%	HT
39,61%	2 130 000
16,69%	1 000 000
	-
	-
17,20%	920 000
3,30%	176 337
31,21%	1 670 000
Base :	5 360 337

Ville d'Orléans	
Département du Loiret	
Recettes foncières	
Recettes foncières supplémentaires	
ANRU	
ANRU PLAN DE RELANCE	
FEDER	

Fait à Orléans le 28 mars 2011

NOTA : base éligible FEDER = phase initiale ANRU + phase 2 ANRU déduction faite des dépenses antérieures à 2007 non éligibles au FEDER, soit 546 KE HT à déduire, ce qui correspond à une base éligible totale au FEDER de 5 360 337 € HT sur laquelle porte la subvention de 1 670 000 €, soit un taux de subventionnement ci-contre légèrement supérieur à celui présenté ci-dessus dans le plan de financement général)

N° 23 – Quartier de la Source. Echange foncier avec le groupe S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin. Approbation.

M. CARRE – 777 m² échangés avec le S.N.I.

M. RICOUD – *Je rappelle que sur ce quartier Nouveau Logis, ce qu'on appelle André Gide, pendant un moment il avait été question de couper en deux avec une allée verte. L'implication des habitants dans ce projet avait été prise en considération. Maintenant le projet, tel qu'il se concrétise, rencontre l'accord de très nombreux locataires.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a engagé la mise en œuvre du « Grand Projet de Ville » dans le cadre de la Z.A.C. Les Allées de la Source. Le groupe S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin vient d'achever un programme de résidentialisation de la résidence André Gide, ensemble de 161 logements, rue Romain Rolland.

Il en résulte un échange foncier à régulariser avec la Ville par :

- le transfert au groupe S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin d'une emprise de 777 m² (parcelle à créer), à déclasser du domaine public communal, en nature de haie arbustive (déjà entretenue par le passé par le bailleur social) et alignement de platanes, classée en zone UR au P.O.S. valant P.L.U. Le groupe S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin a été autorisé à en prendre possession de façon anticipée afin de procéder aux travaux de résidentialisation.

- l'acquisition par la Ville, par voie d'échange sans soulte, d'une emprise de 491 m², à diviser de la parcelle cadastrée section EL n° 157, à aménager en espace vert public rattaché au trottoir de la rue Romain Rolland, classée en zone UR au P.O.S. valant P.L.U. Cette emprise est destinée à être incorporée dans la voirie communale et classée au domaine public de la Ville.

France Domaine a fixé la valeur vénale des emprises échangées à 20 € le m², par deux avis des 7 et 11 mars 2011. Il n'y aura pas lieu au versement d'une soulte au bénéfice de la Ville, alors même que les surfaces ne sont pas équivalentes, eu égard au contexte de la transaction et à l'importance des travaux de résidentialisation supportés par le bailleur social.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) déclasser du domaine public, conformément aux dispositions de l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, des espaces verts correspondant à une emprise non cadastrée (parcelle à créer) d'une surface de 777 m², en nature de haie arbustive (emprise déjà entretenue par l'acquéreur et intégrée au processus de résidentialisation) ;

2°) approuver la cession par voie d'échange de cette emprise déclassée au groupe S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin, dont le siège est fixé au 12 rue du Docteur Herpin – 37000 TOURS ;

3°) autoriser l'acquisition par voie d'échange, d'une emprise de 491 m², à diviser de la parcelle cadastrée section EL n° 157, appartenant au groupe S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin, et destinée à être incorporée dans le domaine public communal à usage de trottoirs, en application des dispositions des articles L 2111-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et L 141-3 du Code de la Voirie Routière. Cet échange interviendra sans soulte ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir ;

5°) imputer les frais d'acte dont les émoluments seront partagés par moitié entre la Ville et le groupe S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin, sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, nature 2112, opération 10A187, service gestionnaire UUFC».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 24 – Acquisition de terres agricoles dans le secteur du Val.

M. CARRE – *C'est un classique. C'est lié à la protection des zones de captage.*

M. LEBRUN – *Je voulais dire un mot. On est d'accord avec vous, une fois de plus.*

M. le Maire – *Je vais vous proposer des choses. Je vois effectivement que vous êtes de ce côté-là assez souvent d'accord.*

M. LEMAIGNEN – *C'est certainement l'effet du Conseil pré-johannique.*

M. LEBRUN – *On ne défile pas. On défile le 1^{er} mai, mais pas le 8 mai.*

C'est bien qu'on achète toutes ces terres à proximité et que des clauses environnementales en découlent pour la qualité de l'eau. On espère qu'il y aura moins de traitements à terme et que cela se répercutera sur la facture de l'eau.

M. le Maire – *Il y a déjà moins de traitements, je crois pouvoir dire à peu près moins 20 %, notamment par les techniques utilisées sur l'usine du Val depuis 2004 – 2005. Je suis d'accord avec vous.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par la délibération n° 39 du 19 décembre 2008, la Ville d'Orléans a décidé d'engager une démarche d'acquisition de terres agricoles situées dans le secteur du Val et dans le périmètre de protection rapprochée des captages en eau potable de la Ville.

M. et Mme BOUHOURS, propriétaires d'une parcelle de terre agricole cadastrée section EH n° 47 d'une superficie de 3 163 m², en ont proposé la vente à la Ville.

Il est proposé de se rendre acquéreur de cette propriété cédée libre de tout bail rural, dont la gestion sera confiée à la S.A.F.E.R. dans le cadre d'une convention de mise à disposition permettant à cette société de consentir un bail dérogatoire au statut de fermage. Ce bail comportera des clauses environnementales, notamment l'absence d'utilisation d'herbicides et de pesticides, la mise en œuvre de pratiques culturales de nature à garantir la préservation des eaux de surface et souterraines.

Le prix principal est fixé à 3 163 € au vu de l'avis remis par France Domaine le 4 mars 2011.

Ce bien qui conservera une affectation agricole sera incorporé dans la réserve foncière de la Ville d'Orléans.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir de M. et Mme BOUHOURS une parcelle à usage agricole d'une superficie de 3 163 m², cadastrée section EH n° 47, moyennant le prix de 3 163 € ;

2°) autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente consécutif ;

3°) imputer la dépense correspondant aux frais d'acte sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2111, opération 10A187, service gestionnaire UUFC».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 25 – Création de jardins familiaux. Approbation d'un avenant à la convention passée avec l'Association Orléanaise pour Jardins Ouvriers et Familiaux.

M. CARRE – *C'est un avenant à une convention à passer avec l'A.O.J.O.F. pour des jardins ouvriers situés rue du Petit Champ de l'Echo, derrière la tangentielle, vers Semoy.*

M. RICOUD – *De plus en plus d'habitants souhaitent avoir un jardin ouvrier. Il y a une forte demande. Je parle pour le quartier de La Source. Je souhaiterais que la Ville essaie de trouver des terrains pour donner satisfaction à ces demandeurs. Je vous avais écrit. J'ai eu récemment une réponse de Mme DE QUATREBARBES. Il faut qu'on travaille à la recherche de terrains permettant la création de ces jardins ouvriers sur ce secteur.*

M. le Maire – *On est en train de réfléchir à ce que vous dites M. RICOUD. Il y a M. POISSON.*

M. POISSON – *Je veux saluer cette création de 28 jardins supplémentaires à côté de ceux qui existent depuis déjà quelques années. Cela permettra de donner 28 parcelles supplémentaires à des personnes qui attendent. L'association de ces jardins a un nombre impressionnant d'attente. Cela va permettre de satisfaire 28 personnes. C'est très bien. En plus cela met de la convivialité dans ce quartier autour des jardins déjà existants.*

M. le Maire – *Absolument.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par convention du 25 janvier 1994, la Ville a mis à disposition de l'Association Orléanaise pour les Jardins Ouvriers et Familiaux (A.O.J.O.F.), un terrain aménagé à l'usage de jardins familiaux d'une superficie de 9 200 m², dépendant d'une parcelle de plus grande importance cadastrée section CH n° 643 sis rue du Petit Champ de l'Echo à Orléans.

L'association gère sur ce site 28 parcelles et a sollicité la Ville pour étendre cet ensemble sur le terrain attenant, propriété de la Ville, en vue d'aménager 28 nouvelles parcelles entre 100 et 150 m² environ chacune. Ce terrain attenant d'une superficie de 5 700 m² est cadastré section CH n° 643 sis rue du Petit Champ de l'Echo.

Il est proposé de formaliser par avenant les nouvelles conditions de mise à disposition de ce terrain notamment :

- La mise à disposition de ce terrain par la Ville dans les mêmes conditions que celles prévues par la convention initiale notamment la gratuité pour une durée de 50 ans ;

- L'engagement de la Ville à réaliser les travaux d'aménagement et d'équipement nécessaires pour la création de 28 nouvelles parcelles. En particulier, la Ville effectuera les travaux de préparation de terrain, de clôtures intérieures et extérieures, de terrassement des parcelles et de création des allées ainsi que les raccords sur les points d'eau ;

- L'engagement de l'A.O.J.O.F. à fournir et installer des abris sur chacune des parcelles créées ainsi qu'un local commun à usage de bureau et de stockage de matériel pour l'association ;

A noter, outre la création des 28 lots à usage de jardin familial, il est prévu la suppression dans les 3 ans de quatre parcelles (référéncées sur le plan annexé 23.24.27.28) et la subdivision en 4 lots de deux parcelles existantes (référéncées 22 et 26 sur le plan).

Le financement des abris et du local collectif est assuré directement par l'A.O.J.O.F à hauteur de 50 000 € conformément à la décision de son Conseil d'Administration réuni le 25 février 2011. Par ailleurs, la recette de 21 500 € réalisée lors du Salon du chocolat (édition 2010) sera affectée au financement de cette opération.

Après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant à la convention passée avec l'A.O.J.O.F. pour la mise à disposition de terrains aménagés à l'usage de jardins familiaux ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, service gestionnaire UUAM, fonction 824, article 2315, programme 10B002».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 26 – I.A.E. d'Orléans. Conférence-débat « La maîtrise de l'énergie en Région Centre ». Attribution d'une subvention.

Mme BARRUEL – *Merci M. le Maire. Il s'agit d'attribuer une subvention de 450 € pour les étudiants de l'Institut d'Administration des Entreprises pour le Master « Administration des Entreprises » pour une conférence sur la maîtrise de l'énergie en Région Centre, qui est un sujet d'actualité.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Pour la 19^{ème} année consécutive, les étudiants du Master « Administration des Entreprises » organisent une conférence-débat sur le thème de «La maîtrise de l'énergie en région Centre», qui se déroulera au Conseil Régional du Centre.

Les étudiants du Master « Administration des Entreprises » doivent en effet, en complément des enseignements théoriques dont ils bénéficient, entreprendre des contacts et des actions avec les différents acteurs économiques de la Région Centre. Cette mise en situation vise à développer leur sens des responsabilités, de l'organisation, de la négociation ; elle les oblige également à faire preuve d'initiatives et d'autonomie, autant d'atouts valorisables lors de leur insertion professionnelle.

Cette manifestation annuelle contribue également à témoigner du dynamisme de l'I.A.E. d'Orléans et à renforcer ses liens avec le tissu économique et institutionnel régional.

Deux tables rondes sont prévues afin d'offrir un lieu d'échange sur les problématiques actuelles et futures du sujet de réflexion retenu. Elles réuniront professionnels et institutionnels et seront animées par les étudiants du Master « Administration des Entreprises ». Les débats s'articuleront autour des grands thèmes suivants :

- Comment les énergies centralisées peuvent-elles assurer notre indépendance énergétique ?

- Energies décentralisées et aménagements communicants : une alternative envisageable ?

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention de 450 € au profit de l'Institut d'Administration des Entreprises, pour l'organisation de la Conférence-débat : «La maîtrise de l'énergie en Région Centre» ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 27 – Ingénieurs Sans Frontières - Polytech'Orléans. Journées Nationales à Orléans. Attribution d'une subvention.

Mme BARRUEL – *C'est une subvention de 500 € pour l'organisation des Journées Nationales d'Ingénieurs Sans Frontières qui auront lieu à Polytech.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Depuis 1985, la Fédération Ingénieurs Sans Frontières (I.S.F.) organise chaque année deux journées de séminaire sur un thème proche de ses questionnements. Il s'agit d'un temps à la fois de réflexion, de formation, et de rencontre. Des intervenants extérieurs sont présents pour enrichir les débats entre représentants d'associations de solidarité internationale et de collectivités du Nord et du Sud, professionnels et ingénieurs en activité, élus et politiques, acteurs locaux et enfin étudiants membres d'I.S.F.

Les prochaines journées nationales d'I.S.F. se dérouleront à Orléans sur le site Vinci de l'Ecole Polytech. La problématique de la gouvernance de l'innovation des pays en voie de développement sera posée. En effet, les transferts de technologies Sud-Sud ou Nord-Sud restent faibles. Cependant la particularité des contextes de réalisation de ces échanges rend importante la question de la participation des acteurs locaux et de la gouvernance des choix technologiques dans les pays du Sud.

Le séminaire aura pour programmation :

- Introduction : « Mettre en culture l'innovation », la neutralité de la technique en question.
- Conférence 1 : « Choix technologiques et gouvernance locale dans les pays en développement : la place des acteurs locaux ».
- Conférence 2 : « Construire une capacité de recherche pour faciliter l'innovation technologique dans les pays en voie de développement ».

- Ateliers d'échanges et de réflexion :
- Atelier 1 : Technologies appropriées : les meilleures solutions sont-elles à portée de main ?
- Atelier 2 : Quelle énergie solaire pour les pays du Sud ?
- Atelier 3 : Les technologies « ouvertes » ou « libres » : vecteurs de nouvelles solutions et collaborations pour faciliter l'innovation ascendante au Sud ?

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention de 500 € au profit de l'association Ingénieurs Sans Frontières, pour l'organisation des Journées Nationales à Orléans, sur le thème : « Choix technologiques dans les pays en voie de développement. Quel rôle pour les acteurs locaux ? » ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avéreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

VIE SPORTIVE, SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

N° 28 – Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations.

Mme GRIVOT – *Plusieurs associations ont sollicité la Ville pour être soutenues dans les projets qu'elles mettent en place.*

Il vous est proposé de décider de l'attribution de subventions exceptionnelles pour un montant de 6 160 €.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ont sollicité la Ville pour être soutenues au titre des projets qu'elles souhaitent réaliser. Après étude de leur dossier, il est proposé de leur accorder les subventions prévues aux tableaux ci-joints.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations pour 2011, selon les tableaux ci-joints, pour un montant total de 6 160 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, d'un montant de 3 620 €, fonction 40, article 65748 service gestionnaire CSPO ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, d'un montant de 2 540 €, fonction 025, article 65748, service gestionnaire CSPO ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention	
		2010	2011
I – SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES			
ECURIE D'ORLEANS	Epreuve de « Fol Car » samedi 4 et dimanche 5 juin 2011 Circuit Orléans Sougy	600 €	570 €
CENTRE SUBAQUATIQUE ORLEANAIS	« Trophée des Rois » Descente de Bou à Orléans (arrivée quai Fort Alleaume)	-	400 €
DEPORTIVO ESPAGNOL D'ORLEANS	Participation au « Tournoi de San Sebastian » en Espagne du 4 au 9 juillet 2011	700 €	650 €
US ORLEANS LOIRET JUDO JUIITSU	« Championnat de France de Jujitsu » samedi 21 et dimanche 22 mai 2011 Complexe sportif de la Source	-	1 500 €
USO PATINAGE ARTISTIQUE	Qualification du club aux Championnats de France des clubs à Annecy	-	500 €
TOTAL I			3 620 €

ASSOCIATIONS DE LOISIRS	OBJET	Montant de la subvention	
		2010	2011
CLUB DES ANCIENNES DE L'AUTOMOBILE CLUB	Organisation le 31 juillet 2011, de la première traversée d'Orléans en voitures de collection, motos, camions, camionnettes, jeep ... de plus de 30 ans.	-	500 €
MAQUETTE CLUB PLASTIQUE ORLEANAIS	Réalisation de maquettes statistiques et de modèles réduits. Visites culturelles. Organisation d'une exposition annuelle de maquettes et de figurines à Orléans. Participation à diverses manifestations régionales et nationales.	200 €	190 €
PIEDS BLANCS LES AYDES	Participation au financement des travaux de chauffage - Salle 16 rue Masse Quatrième annuité L'association organise dans cette salle des activités de loisirs, de sport et de convivialité pour répondre à la demande des habitants du quartier des Blossières.	1 850 €	1 850 €
TOTAL			2 540 €

N° 29 – Associations sportives. Attribution des subventions de fonctionnement pour l'année 2011.

Mme GRIVOT – *Il s'agit des subventions de fonctionnement pour les clubs sous critères. Je rappelle qu'il y a 5 critères :*

- les effectifs,
- les entraîneurs,
- les arbitres,
- les résultats,
- et les déplacements.

M. le Maire, notre Ville continue à être sportive, puisque cette année par rapport à l'année précédente il y a une augmentation du nombre de licenciés de 4,13 %. Chaque année le nombre de licenciés augmente.

Comme vous le savez également, les subventions de fonctionnement ont diminué de 5 %, conformément au budget voté au mois de décembre. Toutefois, en fonction des critères mis en place, quelques associations ont un montant identique, car elles ont une très grosse activité qui a beaucoup augmenté par rapport à l'année précédente. Un seul club voit sa subvention augmenter par rapport à l'année dernière, car il a vraiment explosé au niveau de ses activités, de ses licenciés, de ses résultats et de ses déplacements. De plus l'année dernière il s'était trompé. Il avait donc eu une baisse de subvention. C'est la raison pour laquelle il y a quelques exceptions. Sinon toutes les autres associations ont une baisse de 5 %.

Il est donc proposé de décider de l'attribution de ces subventions au titre du fonctionnement au club pour un montant total de 257 789,15 €.

M. CHAPUIS – *Une intervention très courte pour saluer l'augmentation du nombre d'adhérents dans les clubs sportifs et de regretter, il est vrai, d'avoir fait le choix de baisser les subventions de manière globale de 5 %. C'est pour cette raison que nous nous abstenons sur cette délibération.*

M. le Maire – *Je vous consulte.*

Mme CARRE – *M. le Maire, excusez-moi, je ne participerai pas au vote.*

M. le Maire – *Il y a 13 abstentions et les non participations au vote de Mme CARRE, M. SANKHON et M. LABED.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« 136 associations sportives ont déposé un dossier de demande de subvention de fonctionnement auprès de la Ville au titre de l'année 2011.

Le calcul des subventions de fonctionnement s'appuie sur un système d'attribution de points calculés à partir des critères suivants : les effectifs, les résultats, l'encadrement, les juges et arbitres, les classements-résultats et les déplacements.

Des points de bonification permettent également de valoriser l'action des associations sportives tels que la « création d'une école de sport ou d'un label délivré par la fédération sportive à un club » ou encore « les actions de développement durable ».

A l'issue de l'examen de leur dossier et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions, au titre du fonctionnement, aux clubs sportifs dont le détail figure dans le tableau ci-joint ;

Certaines subventions ont fait l'objet d'une décision de versement d'un acompte lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2010. Celui-ci sera déduit de la somme à verser.

Le montant des soldes s'élève à 257 789,15 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, service gestionnaire CSPO ».

**ADOPTE PAR 39 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS
ET 3 NON PARTICIPATIONS
AU VOTE
(Mme CARRE, M. LABED et
M. SANKHON)**

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

SOLDES 2011

NOMS DES CLUBS	Subvention fonctionnement 2010	Subvention fonctionnement 2011	Compensation éducateurs sportifs	Acompte 2011	SOLDE 2011
USO Aïkido	1 000 €	950 €		500 €	450 €
ALLS Judo	2 800 €	2 660 €		1 400 €	1 260 €
ECO France Shotokan Karaté	300 €	285 €		150 €	135 €
Association Escale Thaïboxing	1 900 €	1 805 €		950 €	855 €
OKAMA	1 800 €	1 710 €		900 €	810 €
USO Karaté France Shotokan Centre	1 000 €	950 €		500 €	450 €
USO Kendo Iaïdo	1 600 €	1 520 €		800 €	720 €
Association JLP Taekwondo Orléans	2 500 €	2 125 €		1 250 €	875 €
CLTO Badminton	10 300 €	9 785 €		5 150 €	4 635 €
ALLS Basket	6 400 €	5 440 €		3 200 €	2 240 €
Pieds Blancs Les Aydes Basket et autres activités	7 000 €	6 365 €	3 158,90 €	3 500 €	6 023,90 €
Académie Municipale de Billard d'Orléans	1 400 €	1 330 €		700 €	630 €
Orléans Carambole	1 600 €	1 520 €		800 €	720 €
Fun Bowlers	4 000 €	3 800 €		2 000 €	1 800 €
Loiret Bowling Team	1 700 €	1 615 €		850 €	765 €
Orléans Bowling Association	600 €	570 €		300 €	270 €
USO Bowling	1 300 €	1 235 €		650 €	585 €
Wallabies Orléans Bowling	2 000 €	1 900 €		1 000 €	900 €
Winner's Orléans	3 500 €	2 975 €		1 750 €	1 225 €
Boxing Club Victoria	2 900 €	2 175 €		1 450 €	725 €
Monzon Clay Boxing	1 000 €	950 €		500 €	450 €
Cercle Gambetta Section Cyclisme (convention)	20 000 €	19 000 €		10 000 €	9 000 €
Union Cycliste Orléans	16 000 €	12 835 €		8 000 €	4 835 €
USO Free Bike	1 900 €	1 805 €		950 €	855 €
ALLS Cyclo	500 €	475 €		250 €	225 €
Etape Solognote	400 €	380 €		200 €	180 €
Orléans Cyclo-Touriste	1 350 €	1 285 €		675 €	610 €
Poney Club d'Orléans	5 000 €	5 000 €		2 500 €	2 500 €
Déportivo Espagnol	6 400 €	6 080 €		3 200 €	2 880 €
Association Escale Football	5 000 €	4 750 €		2 500 €	2 250 €
Football Club Réunionnais	250 €	240 €		125 €	115 €
USO Football Américain	9 000 €	7 530 €		4 500 €	3 030 €
CLTO GRS	3 000 €	1 500 €		1 500 €	0 €
Etoile Saint Marc Gym Détente	450 €	430 €		225 €	205 €
Saint Vincent Sports et Culture Gymnastique	3 200 €	2 400 €		1 600 €	800 €
ALLS GV	500 €	475 €		250 €	225 €
Cercle Michelet Haltérophilie Musculation	17 500 €	14 875 €		8 750 €	6 125 €
Association Escale Handball	7 500 €	6 080 €		3 750 €	2 330 €
ECO Handball	7 000 €	6 650 €		3 500 €	3 150 €
USO Handball (convention)	24 000 €	24 000 €		12 000 €	12 000 €
AS Handisport Orléanais	7 000 €	5 950 €		3 500 €	2 450 €
Inter Omnisports des Sourds d'Orléans	6 400 €	6 080 €		3 200 €	2 880 €
CLTO Hockey sur Gazon (au titre des critères et de la Convention de Partenariat Sportif et Social)	30 000 €	30 000 €		15 000 €	15 000 €
USO Echecs	2 200 €	2 090 €		1 100 €	990 €
Sous-total	231 150 €	211 575 €	3 158,90 €	115 575 €	99 159 €

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

NOMS DES CLUBS	Subvention fonctionnement 2010	Subvention fonctionnement 2011	Compensation éducateurs sportifs	Acompte 2011	SOLDE 2011
Report	231 150 €	211 575 €	3 158,90 €	115 575 €	99 159 €
Club Alpin Français d'Orléans	2 500 €	2 375 €	988,76 €	1 250 €	2 113,76 €
Cercle des Nageurs Orléans La Source	20 000 €	19 000 €		10 000 €	9 000 €
Enfants de Neptune Orléans	13 000 €	11 050 €		6 500 €	4 550 €
Aviron Club Orléans Olivet	10 000 €	10 000 €	3 414,65 €	5 000 €	8 414,65 €
Canoé Kayak Club Orléanais	6 300 €	5 985 €		3 150 €	2 835 €
USO Canoé Kayak	1 100 €	1 045 €		550 €	495 €
Cercle de la Voile du Centre	2 500 €	2 125 €		1 250 €	875 €
Amicale Boule Orléanaise	1 000 €	950 €		500 €	450 €
Union Pétanque Argonnaise (au titre des critères et de la Convention de Partenariat Sportif et Social)	27 000 €	27 000 €		13 500 €	13 500 €
USO Pétanque	500 €	475 €		250 €	225 €
Centre Subaquatique Orléans	2 600 €	2 470 €		1 300 €	1 170 €
Eau Vive Plongée Orléans	3 300 €	3 135 €		1 650 €	1 485 €
ALLS Randonnée	250 €	240 €		125 €	115 €
Etoile Saint Marc Randonnée	300 €	285 €		150 €	135 €
USO Randonnée	250 €	240 €		125 €	115 €
USO Roller ACRO	1 500 €	1 425 €		750 €	675 €
Orléans La Source Rugby	12 000 €	14 000 €		6 000 €	8 000 €
USO Rugby	5 100 €	5 100 €		2 550 €	2 550 €
ASO Danse sur glace	5 000 €	4 425 €		2 500 €	1 925 €
USO Patinage Artistique	13 000 €	13 000 €		6 500 €	6 500 €
USO Patinage de vitesse	750 €	710 €		375 €	335 €
Amicale Mob Cross du Loiret	1 400 €	1 330 €		700 €	630 €
Ecurie Orléans	9 000 €	9 000 €		4 500 €	4 500 €
Tennis Saint Marceau	4 350 €	3 690 €		2 175 €	1 515 €
USO Tennis (convention)	29 000 €	29 000 €		14 500 €	14 500 €
ALLS Tennis de Table	600 €	570 €		300 €	270 €
Saint Marceau Orléans Tennis de Table	11 500 €	10 925 €		5 750 €	5 175 €
USO Tennis de Table	3 300 €	3 135 €		1 650 €	1 485 €
1ère Compagnie d'Arc	2 200 €	2 090 €		1 100 €	990 €
USO Tir	3 200 €	3 040 €		1 600 €	1 440 €
Orléanais Triathlon Club 45	800 €	760 €		400 €	360 €
Aéro Club d'Orléans et du Loiret	1 900 €	1 805 €		950 €	855 €
Ecole de parachutisme du Centre	5 500 €	5 225 €		2 750 €	2 475 €
Sport Parachute Orléanais	300 €	285 €		150 €	135 €
ECO Volley Ball	6 600 €	6 270 €		3 300 €	2 970 €
OVB-USO	7 100 €	6 035 €		3 550 €	2 485 €
Samourai Club	800 €	760 €		400 €	360 €
ASC Entente Sourcienne Orléans	650 €	600 €		325 €	275 €
Club de Floorball Orléanais	800 €	760 €		400 €	360 €
Les Planeurs d'Orléans	900 €	855 €		450 €	405 €
Union Portugaise Sociale et Sportive d'Orléans	4 500 €	4 275 €		2 250 €	2 025 €
Association Karibu Hippocampe	500 €	475 €		250 €	225 €
USO Apnée	350 €	330 €		175 €	155 €
USO Tai Ji Quan et Qi Gong	150 €	140 €		0 €	140 €
Arago Orléans Section Bowling	500 €	475 €		250 €	225 €
Fly Disc'r	500 €	475 €		250 €	225 €
USO Boxe	400 €	380 €		200 €	180 €
Sous-total	455 900 €	429 295 €	7 562 €	227 875 €	208 982 €

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

NOMS DES CLUBS	Subvention fonctionnement 2010	Subvention fonctionnement 2011	Compensation éducateurs sportifs	Acompte 2011	SOLDE 2011
Report	455 900 €	429 295 €	7 562,31 €	227 875 €	208 982 €
Association Course d'Orientation d'Orléans	0 €	3 000 €		0 €	3 000 €
ASPTT (convention)	47 000 €	44 650 €	2 218,14 €	23 500 €	23 368,14 €
USOPOC	1 200 €	1 140 €		600 €	540 €
Comité Directeur USO	8 000 €	7 600 €		4 000 €	3 600 €
ALLS Générale	300 €	285 €		150 €	135 €
Sous-total Associations Sportives	512 400 €	485 970,00 €	9 780,45 €	256 125 €	239 625,45 €

Clubs sous Contrat d'Objectif	Compensation éducateurs sportifs
U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu	7 500,00 €
S.M.O. Gymnastique	3 500,00 €
Rugby Club Orléans	3 803,70 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	Subvention fonctionnement 2010	Subvention fonctionnement 2011	Compensation éducateurs sportifs	Acompte 2011	SOLDE 2011
A.S Collège Alain Fournier	300 €	285 €		150 €	135 €
A.S. Collège Croix Saint Marceau	100 €	95 €		0 €	95 €
A.S Jean Dunois	330 €	365 €		165 €	200 €
A.S Collège Jeanne d'Arc	450 €	430 €		225 €	205 €
A.S Collège Jean Rostand	330 €	315 €		165 €	150 €
A.S Collège Montesquieu	250 €	240 €		125 €	115 €
A.S Collège Etienne Dolet	370 €	355 €		185 €	170 €
La "Guépine" (Jean Zay)	380 €	365 €		190 €	175 €
A.S Lycée Benjamin Franklin	330 €	315 €		165 €	150 €
A.S Lycée Charles Péguy	450 €	430 €		225 €	205 €
A.S Lycée Voltaire	550 €	500 €		275 €	225 €
A.S. Saint Charles	100 €	95 €		0 €	95 €
Etoile Sainte Croix Saint Euverte	830 €	790 €		415 €	375 €
Union Sportive Lycée Pothier	500 €	500 €		250 €	250 €
A.S Université Orléans	1 700 €	1 665 €		850 €	815 €
Sous-total Associations Sportives Scolaires et Universitaire	6 970 €	6 745 €		3 385 €	3 360 €

TOTAL GENERAL					
Clubs + AS Scolaires et Universitaire + Clubs sous Contrats d'Objectifs	519 370 €	492 715 €	24 584,15 €	259 510 €	257 789,15 €

N° 30 – E.M.I.S. Accueil de loisirs sportifs. Approbation d'une convention de prestation de services avec la C.A.F.

Mme GRIVOT – *Il s'agit de proposer de passer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour définir les conditions et les modalités du versement de la prestation de service A.L.S.H. pour une durée de 3 ans. Les Centres de Loisirs Sportifs se sont mis en place cette année.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'Ecole Municipale d'Initiation Sportive (E.M.I.S.) propose aux enfants et aux jeunes de 4 à 16 ans des stages à dominante sportive pendant les vacances scolaires. La transformation des stages E.M.I.S. en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) a été validée à l'occasion du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse passé avec la C.A.F. et approuvé par le Conseil Municipal du 18 novembre 2010.

Afin de pouvoir prétendre au versement de la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales, il convient de passer une convention avec cet organisme.

L'objet de la convention est de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement ».

La Ville s'engage à :

- mettre en œuvre un projet éducatif avec du personnel qualifié,
- offrir un service accessible à tous,
- s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires concernant notamment :
 - l'encadrement,
 - les agréments,
 - l'hygiène et la sécurité du public,
 - le règlement des cotisations U.R.S.S.A.F.,
 - l'assurance,
- tenir une comptabilité générale et analytique.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales pour définir les conditions et les modalités de versement de la prestation de service A.L.S.H. pour une durée de 3 ans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) **imputer les recettes au budget de la Ville, fonction 40, opération 0000848, compte 7478, service gestionnaire CSPO».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 31 – Installations sportives, patinoire et E.M.I.S. Actualisation des tarifs.

Mme GRIVOT – *Il vous est proposé d'approuver les nouveaux tarifs applicables aux installations sportives, droit d'entrée, prestations sportives, tels qu'ils figurent dans les tableaux annexés à la délibération et de décider de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2011.*

M. LEBRUN – *Dans un récent Conseil Municipal, j'avais évoqué le fait que la Ville a un déficit en matière de piscine et souhaité qu'en contrepartie les Orléanais puissent bénéficier de tarifs attractifs dans les piscines des communes avoisinantes. J'aimerais savoir où cela en est. J'ai relevé :*

- *Saint-Jean-de-la-Ruelle : 10 entrées : 34 €, si on est d'Orléans c'est 44 €,*
- *Olivet : 33 €, si on est d'Orléans 47 €,*
- *Fleury-les-Aubrais : 1 entrée 3,65 €, si on est d'Orléans 7,30 €, c'est le double.*

M. le Maire – *Et réciproquement d'ailleurs. Si je peux dire un mot, je partage votre réflexion. On est sur le même territoire. On a des délimitations politico-administratives qui ne s'imprègnent pas de la réalité quotidienne. Pourtant ces réalités politico-administratives déterminent ce type de situation. Je trouve cela assez absurde.*

Si on pouvait arriver à une convergence là-dessus, malheureusement, à moins que Mme GRIVOT ne m'en détrompe, les communes restent sur leur logique. Si vous pouvez arriver, vous, à faire évoluer les choses et à nous y aider, je vous en serais reconnaissant. Mais cela ne bouge pas. Je crains très franchement que cela ne bouge pas avec le temps. S'il n'y avait que ce sujet-là.

Ce qui pose un autre problème. Une piscine coûte très cher. L'entretien coûte très cher. Si on allait sur les logiques de développement durable, ce n'est pas formidable.

Si on pouvait avoir une sorte de mutualisation, ce serait plus intelligent. Je veux bien. Il y a 22 communes dans l'agglomération. Il faudrait qu'on soit 22 à le vouloir, pour faire simple. Je crains qu'on ne soit pas tout à fait 22.

En revanche, nous Ville d'Orléans, nous supportons les charges de centralité et ce n'est pas logique. Concrètement, quand on refait les voiries – on en a parlé de certaines tout à l'heure – par exemple place du Martroi, on le sait bien, il y a à peu près la moitié des personnes qui passent sur cette place qui ne sont pas des Orléanais, au sens de la limite territoriale – et je vois M. GRAND – et peut-être davantage. Mais c'est au moins la moitié. Quand on est dans la vision purement administrative, communale, territoriale, c'est logique. C'est le domaine de la

Ville d'Orléans, c'est donc la Ville d'Orléans qui le supporte en totalité. Mais enfin cela profite à tout le monde. Si c'était à quelques pourcents, on pourrait dire... Mais cela profite à tout le monde dans l'agglomération. C'est pourtant la Ville d'Orléans qui supporte seule. C'est pour cela que je suis pour une réforme territoriale en profondeur.

M. GRAND – *Je suis désolé. Sur ce point, il y a des possibilités de concertation entre communes. Il existe des accords entre certaines communes, en particulier pour celles qui ont fait des investissements assez lourds et des piscines. Il y a peut-être un travail à mener au sein de l'AggLO.*

Pour ce qui est de la place du Martroi, c'est malheureusement insoluble. A part en effet votre projet de métropole, on peut aussi considérer que les communes gardent une indépendance. La Ville d'Orléans bénéficiant aussi et ses commerçants en particulier des achats faits par des personnes venant de communes limitrophes...

M. le Maire – *C'est vrai, je vous l'accorde.*

M. GRAND – *La Ville peut quand même à un moment... Il y a un équilibre à trouver de ce point de vue-là.*

Pour ce qui est des accords à passer entre communes, il y a un travail à faire. Une concertation peut être faite au sein de l'AggLO...

M. le Maire – *Cela a déjà été fait. Mme GRIVOT a engagé ce travail.*

Mme GRIVOT – *En fait, en 2001, mon prédécesseur M. François LEBON l'avait mis en place. Il regroupait les Adjointes au Sport des communes de l'Agglomération pour échanger notamment sur les investissements, de façon à ce qu'on ne se retrouve pas avec deux boulodromes ou deux salles d'escrime à trois kilomètres l'un de l'autre. Quand je suis arrivée en 2001, j'ai continué. Cela a fonctionné jusqu'en 2004. Puis tout doucement les Adjointes au Sport se sont désintéressés. On s'est retrouvé à trois : Saran, Fleury-les-Aubrais et Orléans. On a décidé tous les trois de cesser ces réunions.*

En revanche, je viens d'être contactée par M. Jean-Louis DESNOUES, Président du Comité Régional Olympique et Sportif, qui souhaite réunir les Adjointes au Sport de l'AggLO pour envisager des mutualisations peut-être ou des réflexions sur des investissements à venir.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjointe, s'exprime ainsi :

« Les tarifs d'utilisation des installations sportives et des prestations pour le public et les associations ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2010.

Les tarifs des stages de l'E.M.I.S. (A.L.S.H.) ont été approuvés par délibération du 17 décembre 2010.

Au titre de l'actualisation de l'ensemble de ces tarifs, il est tenu compte du taux prévisionnel de l'inflation 2011, soit 1,6 %.

Toutefois, pour des raisons pratiques de lisibilité, de billetterie, de tenue de caisse et de facturation, les tarifs de ces installations, droits d'entrées ou prestations doivent parfois être arrondis.

1 – GYMNASES, STADES ET PISTES D'ATHLETISME

Pour les associations sportives orléanaises, les Comités Départementaux et les ligues affiliées aux Fédérations Françaises Sportives agréées ainsi que pour les scolaires (hors lycées pour lesquels il existe des conventions particulières), le principe d'un accès gratuit est maintenu pour les entraînements et les compétitions.

Pour toute autre personne morale, la location d'une installation sportive est payante.

2 – PISCINES

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs d'entrée dans les piscines (hors pass semestriel et annuel) selon le principe acté de ne prévoir une hausse que tous les deux ans dans la mesure où l'application d'un taux minima ajouté à l'arrondi serait trop significatif.

Les abonnements semestriels et annuels, les activités aquatiques et les redevances de réservations de lignes d'eau par les associations sportives font l'objet d'une actualisation.

3 à 9 (sauf 6) – BASE DE LOISIRS DE L'ILE CHARLEMAGNE, EQUIPEMENT SPORTIF (hors champ sportif), PATINOIRE, VIVRE ENSEMBLE A ORLEANS (sport et handicap), SPORT POUR TOUS, DISPOSITIF « ORLEANS DYNAMIQUE »

Ces tarifs ne sont pas modifiés mais ils font l'objet d'une actualisation.

6- Activités de l'E.M.I.S.

Les stages pendant les vacances scolaires font l'objet d'une actualisation calculée sur la même base que les autres tarifs.

Pour les sections annuelles sur la saison sportive, pour des raisons de cohérence avec les stages, il est proposé de mettre en œuvre une grille tarifaire calculée en fonction des quotients familiaux.

Par conséquent, après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les nouveaux tarifs applicables aux installations sportives, droits d'entrée et prestations sportives, tels qu'ils figurent dans les tableaux annexés à la présente délibération ;

2°) décider de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville ».

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

VILLE D'ORLEANS
Service des Sports

U:\services\520\Tarifs\Tarifs1112@HR

TARIFS DES ACTIVITÉS ET DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LE PUBLIC ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES				
Code	ÉQUIPEMENTS / PRESTATIONS	TARIFS à compter du 01/09/2011	Rappel des tarifs appliqués depuis le 01/09/2010	Soit +
0	1a) GYMNASES, SALLES de sports, STADES & PISTES d'ATHLETISME pour les entrainements et les compétitions sportives sans entrée payante Tarifs et conditions également applicables aux salles de la Maison des Sports			
01	Associations sportives Orléanaises (hors Sport Entreprise), Comités Départementaux du Loiret et Régionaux du Centre affiliés aux Fédérations Françaises Sportives agréées. Associations sportives scolaires et universitaires Orléanaises et leurs structures Départementale et Régionale.	gratuit	gratuit	
02	Toute autre association ou personne morale : . pour la réservation d'un gymnase, d'une salle de sports, d'un stade ou d'une piste d'Athlétisme . pour la réservation d'une salle annexe ou d'un club house	10,70 € /h 2,05 € /h	10,50 € /h 2,00 € /h	1,90% 2,50%
1	1b) GYMNASES, SALLES de sports, STADES & PISTES d'ATHLETISME pour les compétitions sportives avec entrées payantes			
11	Rencontres avec des Associations sportives Orléanaises dans le cadre des compétitions officielles (Championnat, Coupe de France...) Manifestations sportives organisées par les Comités Départementaux du Loiret et les Comités ou les Ligues de la Région Centre, auxquelles participent les associations sportives Orléanaises	gratuit	gratuit	
12	Autres manifestations sportives :			
120	. Forfait de mise à disposition de l'installation principale	20,35 € /h	20,00 € /h	1,75%
121	. Forfait de mise à disposition par salle d'entraînement ou gymnase supplémentaire	10,70 € /h	10,50 € /h	1,90%
122	. Forfait de mise à disposition par salle annexe supplémentaire	2,05 € /h	2,00 € /h	2,50%
124	. Pourcentage de la recette brute avec minimum de perception	5% 400,00 € mini	5% 390,00 € mini	2,56%
13	Prestations annexes Le matériel indisponible sur place et toutes autres prestations spécifiques seront facturés suivant les tarifs particuliers de chaque service prestataire.			

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

2) PISCINES				
20	Leçons de natation et animations dans toutes les piscines*			
201	Forfait apprentissage 10 leçons de 30 mn entrées comprises	105,50 €	104,00 €	1,44%
202	Leçon de perfectionnement à l'unité, entrée comprise (30mn)	10,60 €	10,40 €	1,92%
203	Forfait de 10 séances pour bébés nageurs, entrées comprises (6 mois à 4 ans)	84,00 €	83,00 €	1,20%
204	Section annuelle "Jardin d'Enfants", entrées comprises (4 ans à 6 ans)	84,00 €	83,00 €	1,20%
21	Tarifs d'entrée pour le public dans toutes les piscines			
210	Gratuité :			
2101	> Enfants jusqu'à la date anniversaire de leur 5 ans,			
2102	> Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ASLH) agréés Jeunesse et Sport, dans la limite d'une entrée par groupe et par semaine			
2103	> Au bassin d'apprentissage Victor Fouillade : enfants jusqu'à 14 ans accompagnés de leurs parents.			
211	Plein tarif :			
2110		à l'unité : 3,40 €	à l'unité : 3,40 €	0,00%
2111		Abonnement 20 entrées** : 55,00 €	Abonnement 20 entrées** : 55,00 €	0,00%
2112		(soit 2,75 € Pass semestriel*** 124,00 €	(soit 2,75 € Pass semestriel*** 122,00 €	1,64%
2113		Pass annuel*** 207,00 €	Pass annuel*** 204,00 €	1,47%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

212	Tarif réduit :			
2120	Le tarif réduit s'applique aux :	A l'unité :	A l'unité :	
	> Jeunes à partir de 5 ans et jusqu'à 26 ans,	1,85 €	1,85 €	0,00%
	> Titulaires de la carte d'invalidité GIG ou GIC,			
2121	> Titulaires de la carte de Quotient Familial dans les catégories 1 ou 2,	Abonnement 20 entrées** :	Abonnement 20 entrées** :	
	> Orléanais de plus de 65 ans	28,00 €	28,00 €	0,00%
		(soit 1,40 € l'unité)	(soit 1,40 € l'unité)	
2122		Pass semestriel***	Pass semestriel***	
		62,00 €	61,00 €	1,64%
2123		Pass annuel***	Pass annuel***	
		104,00 €	102,00 €	1,96%
213	Titulaires de la carte J.PASS			
2130		à l'unité :	à l'unité :	
		1,30 €	1,30 €	0,00%
2131		Abonnement 20 entrées** :	Abonnement 20 entrées** :	
		18,50 €	18,50 €	0,00%
		(soit 0,92€ l'unité)	(soit 0,92 € l'unité)	
2132		Pass semestriel***	Pass semestriel***	
		41,70 €	41,00 €	1,71%
2133		Pass annuel***	Pass annuel***	
		72,70 €	71,50 €	1,68%
214	Achat de tickets en nombre****			
2140	> par 100 tickets	234,00 €	230,00 €	1,74%
		(soit 2,34€ l'unité)	(soit 2,30 € l'unité)	
<p>* Les forfaits d'apprentissage de natation ne sont pas remboursables quelque soit le motif. ** Sans durée de validité dans toutes les piscines d'Orléans, non remboursable quelque soit le motif *** Fréquentation illimitée, pendant 182 jours pour le pass semestriel ou 365 jours pour le pass annuel, de date à date L'abonnement est personnel. Il permet uniquement à son titulaire d'accéder dans toutes les piscines municipales d'Orléans. Cet abonnement n'est pas rétrocedable et il n'est pas remboursable, quelque soit le motif. **** Les tickets achetés en nombre peuvent être utilisés par toute personne dans toutes les piscines d'Orléans, sans durée de validité. Ils ne sont pas remboursables quelque soit le motif.</p>				

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

22	Tarifs pour les associations sportives sur réservation de lignes d'eau			
220	Associations sportives Orléanaises (hors Sport Entreprise), Comités Départementaux du Loiret et Régionaux du Centre, affiliés à une Fédération Française de sports aquatiques ou nautiques. Associations sportives scolaires et universitaires Orléanaises et leurs structures Départementale ou Régionale.	gratuit	gratuit	
221	Toute autre association sportive ou personne morale			
2210	> bassin d'apprentissage	53,00 € /h	52,00 € /h	1,92%
2211	> ligne d'eau bassin 25 m	16,30 € /h	16,00 € /h	1,88%
2212	> ligne d'eau bassin 50 m	31,50 € /h	31,00 € /h	1,61%
2213	> fosse à plongeon	19,30 € /h	19,00 € /h	1,58%
3	3) BASE DE LOISIRS DE L'ÎLE CHARLEMAGNE pour les activités sportives et de loisirs			
30	Occupation du plan d'eau par les bateaux écoles	37,60 € /demi-journée	37,00 € /demi-journée	1,62%
31	Club house et salle polyvalente			
310	> Associations sportives Orléanaises (hors Sport Entreprise), Comités Départementaux du Loiret et Régionaux du Centre affiliés aux Fédérations Françaises Sportives agréées. > Associations sportives scolaires et universitaires Orléanaises et leurs structures Départementale et Régionale, > Associations Orléanaises résidentes, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de locaux dans le Centre Nautique	gratuit	gratuit	
311	> Toute autre association ou personne morale	10,70 € /h	10,50 € /h	1,90%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

4) TOUT EQUIPEMENT SPORTIF ou de LOISIRS (hors champ sportif)				
Utilisation par des structures non associatives ou pour des manifestations spécifiques hors domaine directement sportif ou à but lucratif avec ou sans entrées payantes				
		/jour	/jour	
40	Manifestations sans entrée payante			
401	> forfait de mise à disposition de la salle ou du site le(s) jours(s) de la manifestation	1 140,00 €	1 120,00 €	1,79%
402	> immobilisation de la salle ou du site en dehors de jour de la manifestation	57,00 €	56,00 €	1,79%
41	Manifestations avec entrées payantes			
410	> forfait de mise à disposition de la salle ou du site le(s) jours(s) de la manifestation	1 140,00 €	1 120,00 €	1,79%
411	> immobilisation de la salle ou du site en dehors de jour de la manifestation	57,00 €	56,00 €	1,79%
412	> Pourcentage de la recette brute avec minimum de perception	5% 400,00 € mini	5% 390,00 € mini	2,56%
5) PATINOIRE DU BARON				
50	Entrées simples			
501	> plein tarif	4,10 €	4,10 €	0,00%
502	> tarif réduit réservé, sur présentation d'un justificatif, aux jeunes de moins de 18 ans, aux étudiants et aux orléanais titulaires de la carte de quotient familial dans les catégories 1 & 2	3,50 €	3,50 €	0,00%
503	> location de patins	2,60 €	2,60 €	
51	Abonnements 5 entrées			
510	> plein tarif	16,00 € (soit 3,20 € l'unité)	16,00 € (soit 3,20 € l'unité)	0,00%
511	> tarif réduit réservé aux jeunes de moins de 26 ans et aux orléanais titulaires de la carte de quotient familial dans les catégories 1 & 2	13,00 € (soit 2,60 € l'unité)	13,00 € (soit 2,60 € l'unité)	0,00%
512	> location de patins	11,00 € (soit 2,20 € l'unité)	11,00 € (soit 2,20 € l'unité)	0,00%
52	Groupes (9 personnes minimum, sur réservation, Comité d'Entreprise, CNAS)			
520	> entrée	2,60 €	2,60 €	0,00%
521	> location de patins	2,20 €	2,20 €	0,00%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

53	Tarifs réservés aux titulaires de la carte JPass			
530	> plein tarif	2,60 €	2,50 €	4,00%
531	> location de patins	2,20 €	2,10 €	4,76%
532	> abonnement de 10 entrées	22,00 €	22,00 €	0,00%
		(soit 2,20 € l'unité)	(soit 2,20 € l'unité)	
533	> abonnement de 10 locations de patins	18,00 €	18,00 €	0,00%
		(soit 1,80 € l'unité)	(soit 1,80 € l'unité)	
54	Prestations diverses			
540	> affûtage	4,80 €	4,80 €	0,00%
541	> accompagnateur	1,50 €	1,50 €	0,00%
542	> entrée soirée exceptionnelle	5,00 €	5,00 €	0,00%
	> location de patins soirée exceptionnelle	2,60 €	2,50 €	4,00%
55	Cours			
550	> 1 cours	22,00 €	21,00 €	4,76%
551	> forfait 5 cours	88,00 €	87,00 €	1,15%
552	> stage de 4 jours	62,00 €	62,00 €	0,00%
6	6) ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (EMIS)			
	(Ces tarifs comprennent les droits d'inscription et l'assurance)			
60	Sections annuelles sur la saison sportive (mercredi hors vacances scolaires)			
	> A : < 264			
6010	. Orléanais	23,20 €		
6011	. Non Orléanais	53,40 €		
	> B : 265 à 331			
6020	. Orléanais	27,05 €		
6021	. Non Orléanais	57,30 €		
	> C : 332 à 398			
6030	. Orléanais	29,75 €		
6031	. Non Orléanais	60,00 €		
	> D : 399 à 465			
6040	. Orléanais	32,95 €		
6041	. Non Orléanais	63,15 €		
	> E : 466 à 532			
6050	. Orléanais	35,95 €		
6051	. Non Orléanais	66,20 €		
	> F : 533 à 599			
6060	. Orléanais	39,30 €		
6061	. Non Orléanais	69,55 €		

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

	> G : 600 à 666			
6070	. Orléanais	43,20 €		
6071	. Non Orléanais	73,40 €		
	> H : 667 à 710			
6080	. Orléanais	46,85 €		
6081	. Non Orléanais	77,10 €		
	> I : 711 à 800			
6090	. Orléanais	46,85 €		
6091	. Non Orléanais	77,10 €		
	> J : >800			
6100	. Orléanais	59,20 €		
6101	. Non Orléanais	89,45 €		
62	Inscriptions après le 1er janvier de la saison en cours, en cas de places vacantes et de demandes spécifiques (Tarif unique quel que soit le nombre d'enfants)	-40 % sur le tarif annuel		

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

63	Stages pendant les vacances scolaires (Tarifs selon les quotients familiaux)	tarifs journaliers	tarifs journaliers	
	. Pour les Orléanais :			
	> A : < 264			
6310	. sans bon CAF	4,21 €	4,14 €	1,69%
6311	. avec bon CAF	1,46 €	1,44 €	1,39%
	> B : 265 à 331			
6320	. sans bon CAF	4,91 €	4,83 €	1,66%
6321	. avec bon CAF	2,16 €	2,13 €	1,41%
	> C : 332 0 398			
6330	. sans bon CAF	5,39 €	5,31 €	1,51%
6331	. avec bon CAF	2,65 €	2,61 €	1,53%
	> D : 399 à 465			
6340	. sans bon CAF	5,97 €	5,88 €	1,53%
6341	. avec bon CAF	3,23 €	3,18 €	1,57%
	> E : 466 à 532			
6350	. sans bon CAF	6,52 €	6,42 €	1,56%
6351	. avec bon CAF	3,78 €	3,72 €	1,61%
	> F : 533 à 599			
6360	. sans bon CAF	7,13 €	7,02 €	1,57%
6361	. avec bon CAF	4,39 €	4,32 €	1,62%
	> G : 600 à 666			
6370	. sans bon CAF	7,83 €	7,71 €	1,56%
6371	. avec bon CAF	5,09 €	5,01 €	1,60%
	> H : 667 à 710			
6380	. sans bon CAF	8,50 €	8,37 €	1,55%
6381	. avec bon CAF	5,76 €	5,67 €	1,59%
639	> I : 711 à 800	8,50 €	8,37 €	1,55%
640	> J : >800	10,74 €	10,57 €	1,61%
	. Pour les non-Orléanais :			
65	> majoration fixe forfaitaire en supplément des tarifs Orléanais ci-dessus	5,50 €	5,40 €	1,85%
	Pour l'ensemble des stages EMIS, le tarif acquitté par la famille est le tarif journalier multiplié par la durée totale du stage définie par la Ville.			
	Les stages en demi-journées sont calculés sur la base d'un demi-tarif journalier			
66	Pour les sorties qui comprennent du transport et/ou des activités externes payantes, les coûts correspondants sont ajoutés au tarif de l'inscription. (Ces prestations sont facturées suivant le tarif particulier appliqué par chaque prestataire)			

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

7) DISPOSITIF "Vivre ensemble à Orléans - Sport et Handicap"				
70	Activité annuelle ou stage			
701	> Membre d'une association orléanaise	44,20 €	43,50 €	1,61%
702	> Membre d'une association non orléanaise	49,80 €	49,00 €	1,63%
8) DISPOSITIF "Orléans vous Coach"				
80	Orléanais			
800	> Individuel	51,80 €	51,00 €	1,57%
801	> Individuel avec Jpass	41,70 €	41,00 €	1,71%
802	> Tarif unique à partir de janvier	31,00 €	30,50 €	1,64%
803	> Famille (base 2 adultes + 2 enfants)	125,00 €	123,00 €	1,63%
804	> Famille (base 1 adultes + 1 enfant)	62,50 €	61,50 €	1,63%
805	> Enfant supplémentaire par famille	10,70 €	10,50 €	1,90%
81	Non Orléanais			
810	> Individuel	83,00 €	81,50 €	1,84%
811	> Tarif unique à partir de janvier	50,00 €	49,00 €	2,04%
812	> Famille (base 2 adultes + 2 enfants)	199,00 €	196,00 €	1,53%
813	> Famille (base 1 adultes + 1 enfant)	99,50 €	98,00 €	1,53%
814	> Enfant supplémentaire par famille	16,50 €	16,50 €	0,00%
9) DISPOSITIF de Sport Insertion "Orléans Dynamique"				
		Tarif hedomadaire*	Tarif hedomadaire*	
90	> Tarif unique par jeune	2,00 €	2,00 €	0,00%
	* stage du lundi au vendredi inclus, de 5 ou 4 jours en cas de présence d'un jour férié.			

N° 32 – Convention 2011-2013 avec les Restaurants du Cœur. Approbation.

Mme LECLERC – *C'est la nouvelle convention avec les Restaurants du Cœur. La précédente convention s'était engagée à verser une subvention aux Restaurants du Cœur à hauteur de 50 % de leurs loyers, charges et T.V.A. incluses. On renouvelle la convention. C'est une manière de leur assurer notre soutien.*

M. le Maire – *Je vous consulte. M. LEBRUN. Vous n'êtes pas obligé de prendre la parole sur toutes les délibérations.*

(rires)

M. LEBRUN – *Nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec vous.*

Les Restos du Cœur sont les restaurants qui marchent le mieux, M. MARTIN.

Il y a une fréquentation : 8,5 % d'augmentation. On pense que toutes ces associations caritatives ont une augmentation de fréquentation. C'est un peu dommage que la subvention ne suive pas.

Mme LECLERC – *La subvention ne concerne pas la distribution alimentaire. Elle concerne en fait le paiement du loyer. C'était ce sur quoi nous nous étions engagés. On poursuit donc cet engagement.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis 2008, Les Restaurants du Cœur occupe des locaux situés 23 rue Lavoisier à Ingré. C'est à partir de ce site qu'est alimenté l'ensemble des lieux de distribution du département, sachant que la moitié des bénéficiaires sont orléanais.

Afin de permettre à cette association de poursuivre ses activités d'aide alimentaire auprès notamment des Orléanais, sans alourdir ses charges, la Ville a décidé de soutenir l'association en lui accordant une subvention lui permettant de s'acquitter de son loyer.

A cet effet, une convention relative à cette aide au fonctionnement a été signée en juillet 2008, déclinant les modalités financières de ce soutien. Cette convention arrivant à échéance, il est nécessaire de pérenniser ce partenariat en conventionnant sur la période 2011 – 2013, selon les mêmes modalités de participation financière que la précédente convention.

Aussi, il est proposé que la Ville subventionne l'association à hauteur de 50 % du coût du loyer (T.V.A. et charges incluses), dans la limite de 30 000 € par année, comme c'est le cas actuellement. Le montant de la subvention de fonctionnement versée en 2011 par la Ville est fixé à 27 656 €.

L'association s'engage, en contre-partie, à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour répondre aux besoins des Orléanais en matière de distribution alimentaire, en

lien avec la Ville, le C.C.A.S. et l'ensemble des partenaires impliqués dans l'aide alimentaire à Orléans, notamment ceux impliqués au sein de la Charte de la Solidarité.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention 2011 – 2013 à passer avec Les Restaurants du Cœur, prévoyant notamment une participation financière de la Ville à hauteur de 27 656 € pour 2011, et à hauteur de 50 % du coût du loyer (T.V.A. et charges incluses), dans la limite de 30 000 € pour les années 2011 et 2012, sous réserve du vote des budgets correspondants ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations du secteur social sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 520, article 6574, service FCAS».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 33 – Attribution de subventions pour les associations relevant des secteurs social, santé et handicap.

Mme LECLERC – *Il s'agit d'attribuer des subventions à :*

- SOS Amitié Centre à hauteur de 5 890 €,
- l'UNAFAM à hauteur de 500 €.

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais intervenir car, on vote pour des associations qui ont des subventions, mais certaines associations n'ont malheureusement pas eu de subventions de la Ville. Notamment ce qui m'a beaucoup chagriné c'est que l'association AIDES avait fait une demande. Les chiffres de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) le prouvent, on sait qu'il y a une recrudescence des cas de sida, notamment de séropositivité en Région Centre. Il faut absolument faire des campagnes de prévention, d'information, pour développer les tests auprès de populations qui sont moins informées, migrantes, étrangères. C'était justement un projet sur lequel AIDES voulait vraiment travailler. Je trouve cela regrettable. On voit déjà les budgets A.R.S. diminuer complètement pour soutenir ces associations qui font un travail de terrain extraordinaire nécessaire pour toucher les populations concernées. Le sida est toujours là. Il ne guérit pas. Les traitements coûtent très chers. Il vaut mieux la prévention qu'attraper le sida. Je trouve vraiment dommage qu'on ait refusé cette subvention.*

Mme LECLERC – *Mme KOUNOWSKI, la subvention dont vous parlez a été sollicitée auprès de la politique de la Ville et non pas de la Commission Santé.*

Je vous avais répondu lors de la Commission qu'effectivement, au titre de la politique de la Ville, la subvention avait été refusée. En revanche, je vous assurais, et c'était déjà en cours, que je recevrai de mon côté AIDES au titre de la santé. Quant au soutien apporté à AIDES, M. le Maire a fait part des remerciements en début de Conseil Municipal et il y a AIDES. Ils nous ont remercié pour le soutien lors de leur soirée afro-caribéenne.

Mme BARANGER – *Je veux simplement donner une explication qui est tout à fait en lien avec ce que vient de dire Mme Alexandrine LECLERC. Si la politique de la Ville ne finance pas cette action, c'est qu'elle concerne l'ensemble de la population et pas spécifiquement les territoires de la politique de la Ville.*

Nous allons effectivement travailler avec Mme Alexandrine LECLERC pour qu'en terme de santé l'association AIDES puisse être aidée.

M. le Maire – *Merci de cette précision.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions aux associations à caractère social, santé et handicap selon le tableau ci-après, pour un montant total de 6 390 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations du secteur social sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 520, article 65748, service gestionnaire FCAS ;

3°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations relevant du secteur santé et handicap sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 512, nature 65748, service gestionnaire FMSH».

**ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.**

ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE SOCIAL

Association	Objet de la subvention	Montant global accordé en 2010	Montant proposé par la Commission
SOS Amitié Centre	- Recrutement et formation d'écouterants bénévoles - Organisation de manifestations (conférence, débat) pour sensibiliser le grand public à la prévention du suicide	6 200 €	5 890 €
Total		6 200 €	5 890 €

ASSOCIATION RELEVANT DU DOMAINE SANTE/HANDICAP

Association	Objet de la subvention	Montant global accordé en 2010	Montant proposé par la Commission
UNAFAM	Soutien auprès des établissements dans le service d'accompagnement à la vie sociale	-	500 €
Total		-	500 €

N° 34 – Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Convention cadre 2011-2014.
Approbation d'un avenant.

Mme BARANGER – *Cette délibération est importante. Par circulaire du mois de novembre 2010, le gouvernement a décidé de prolonger les Contrats Urbains de Cohésion Sociale jusqu'à décembre 2014. Dans le cadre de cette prolongation, nous vous proposons un avenant. Cet avenant a des dispositions principales retenues par les partenaires et proposées par les deux co-présidents que sont la Préfecture et l'Agglomération. Parmi ces dispositions de l'avenant, nous retenons particulièrement l'actualisation et la définition des nouveaux objectifs, sachant que ces objectifs partagés sont toujours sur l'emploi en priorité, la santé, l'habitat et le cadre de vie, la réussite éducative, la citoyenneté et la prévention de la délinquance.*

D'autre part, ce qui est important pour l'avenant que nous vous proposons, qui a été longuement travaillé par les services et les partenaires, c'est la mise en place d'une évaluation en continu, avec un référentiel d'évaluation qui sera renseigné annuellement.

Il est montré une présentation de chacun des quartiers prioritaires par une monographie qui sera actualisée chaque année.

Il y a le maintien des instances de gouvernance avec une animation globale qui revient toujours à l'Agglomération d'Orléans. Et puis quelque chose de nouveau, c'est la signature des communes concernées, ce qui prouve vraiment l'implication que nous voulons affirmer.

Voilà l'avenant qui vous est proposé aujourd'hui et que nous passerons en Conseil d'Agglomération la semaine prochaine.

Mme BARANGER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Signé le 22 mars 2007 entre la Préfecture, la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire », la C.A.F., les bailleurs sociaux et la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.), le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) s'adresse aux quartiers prioritaires de 5 villes de l'agglomération orléanaise.

Ce contrat a pour objet de mobiliser les moyens des signataires et des communes concernées en direction de ces territoires et ce, dans 5 axes :

- L'accès à l'emploi et au développement économique (axe prioritaire),*
- La santé,*
- L'habitat et le cadre de vie,*
- La réussite éducative,*
- La citoyenneté et la prévention de la délinquance.*

Arrivé à échéance le 31 décembre 2009, les C.U.C.S. ont été prolongés par circulaire ministérielle du 5 juin 2009 jusqu'au 31 décembre 2010, puis par circulaire du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 31 décembre 2011.

Par circulaire du 8 novembre 2010, l'Etat a décidé de les prolonger jusqu'au 31 décembre 2014. Dans ce cadre, des avenants aux C.U.C.S doivent être signés sachant que ces derniers *« n'ont pas pour objet de conduire à redéfinir la liste des quartiers concernés ni leurs limites. Ils ne sauraient conduire non plus à revoir en totalité le diagnostic, le programme d'actions et le dispositif de pilotage prévus par les C.U.C.S initiaux. Toutefois, sur ces derniers points, il pourra être prévu des adaptations liées à l'évolution du contexte local, des programmes d'actions nationaux et des moyens disponibles »*.

C'est pourquoi, les différents partenaires du C.U.C.S. se sont réunis afin d'établir cet avenant, pour la période 2011 à 2014, avec les modalités suivantes :

- Actualisation et définition de nouveaux objectifs partagés dans les 5 thèmes du C.U.C.S.,

- Mise en place d'une évaluation en continue du dispositif par le biais d'un référentiel d'évaluation renseigné annuellement et des visites partenariales sur site des associations subventionnées afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions,

- Présentation de chaque quartier prioritaire sous la forme de « monographies » qui seront actualisées chaque année,

- Maintien des instances de gouvernance (comité de pilotage, comité de suivi et comité technique) et de l'animation globale du dispositif par la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire »,

- Implication affirmée de l'ensemble des communes concernées qui deviennent dorénavant signataires de l'avenant au C.U.C.S au côté de la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire »,

- Pas d'engagement financier pluriannuel des signataires mais production chaque année d'un avenant a posteriori retraçant les actions financées par champ prioritaire du C.U.C.S et par signataire.

Pour mémoire, sur la période 2007 à 2010, l'Etat a accordé plus de 2 755 587 € de subventions aux porteurs de projets au titre de ses crédits « C.U.C.S », la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » 487 380 € au titre de sa compétence insertion et la Ville plus de 1 732 139 € (crédits de droit commun et crédits spécifiques « Politique de la ville/Insertion »).

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Emploi, Insertion, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant à passer à la convention cadre du C.U.C.S. pour la période 2011 à 2014 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 35 – Association PLANET A.D.A.M. Orléans. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.

Mme BARANGER – *Il s'agit vraiment d'une délibération d'importance. Dans le domaine de la création d'entreprises, la Ville se repose aussi bien sur le réseau Création Orléans Loiret que sur les structures financées par l'Agglomération. Mais nous constatons qu'il manque un outil spécifique de détection et d'accompagnement de ces projets pour des micro-entrepreneurs et plus particulièrement sur les quartiers en Zone Urbaine Sensible.*

C'est pour cela que nous avons retenu la proposition de PLANET FINANCE qui, sur l'ensemble du territoire, a monté plusieurs associations qui sont des PLANET A.D.A.M. Nous avons souhaité être à l'initiative de la création d'une association telle que celle-ci sur notre territoire.

En fait, ce type d'association est une véritable démarche de logique économique. Ces associations sont fortement aidées par des entreprises privées, tant d'ailleurs sur le plan financier que sur l'accompagnement des micro-entrepreneurs. Pour présenter très rapidement ce programme, la mission des PLANET A.D.A.M. consiste à offrir un véritable service d'accompagnement personnalisé et adapté aux personnes sans emploi issues des quartiers Z.U.S., comme je vous l'ai dit.

Pour réussir leur action, les PLANET A.D.A.M. développent les particularités suivantes :

- *Une action proactive,*
- *Une action locale, de proximité,*
- *Une action basée bien sûr sur l'exemplarité. Quand je dis « sur l'exemplarité » c'est que les administrateurs qui fondent cette association sont eux-mêmes des entrepreneurs qui habitent ces quartiers.*

Sur notre territoire, le 11 mars 2011, une assemblée générale d'administrateurs a permis de créer l'association. Elle a été déclarée au Journal Officiel la semaine dernière. Parmi ses objectifs :

- *tout d'abord recruter un responsable et dans un deuxième temps un accompagnateur,*

- *s'implanter au sein d'un quartier en Zone Urbaine Sensible. En ce qui concerne notre PLANET A.D.A.M. d'Orléans, sur le quartier de l'Argonne, rue Honegger, dans un appartement qui appartient actuellement aux Résidences de l'Orléanais.*

Bien entendu, cette action ne peut se faire que dans le cadre d'un partenariat fort, que ce soit financier et avec l'ensemble des acteurs locaux de la création d'entreprises. Les administrateurs, qui ont créé cette association, prévoient dès le mois de mai de réunir l'ensemble des financeurs et des partenaires pour s'inscrire dans cette logique d'être ensemble pour aider les micro-entrepreneurs.

Je ne serai pas plus longue sur ce projet qui est de grande importance. Si vous le souhaitez, je vous demanderai de voter ce soir une convention avec cette association et une subvention qui lui permettra de payer son loyer auprès des Résidences de l'Orléanais. En annexe, vous avez l'ensemble du budget.

J'insiste, parmi les financeurs, il y a des entreprises privées, Pôle Emploi, la Caisse des Dépôts et Consignations, bien sûr la Ville d'Orléans pour le loyer et puis des financements probablement de l'A.C.S.E. et des collectivités locales autres, puisque nous commençons sur le territoire d'Orléans, mais que cette association a vocation à travailler sur notre agglomération. Je vous remercie.

M. CHAPUIS – *Je vais faire une intervention très courte pour saluer cette initiative qui va dans le sens de mon intervention précédente sur la volonté de susciter la création d'emplois et d'entreprises sur ce secteur. J'ai juste une toute petite question. Dans les administrateurs, une représentation de la Ville est-elle identifiée ou n'est-ce pas encore prévu ?*

Comme c'est précisé dans la délibération, l'intérêt de cette association est aussi de pouvoir travailler avec l'ensemble des acteurs déjà présents sur le terrain. Vous en citez quelques-uns dans la délibération, notamment Pour une Economie Solidaire, les Couveuses d'entreprises, etc. Cela permettra de créer un lieu où toutes ces structures vont pouvoir agir un peu main dans la main pour accompagner les créations.

Mme BARANGER – *Pour répondre à ces questions, non, la Ville d'Orléans ne sera pas au Conseil d'Administration de cette association. En revanche, l'association a souhaité avoir régulièrement des instances pouvant avoir un comité de pilotage et de suivi des financeurs. Nous serons associés à l'évolution de l'association et de ses résultats. Cette association locale est aidée par l'association nationale. Elle s'inscrit complètement dans le tissu local de par l'ensemble du partenariat créé.*

Ai-je répondu à toutes les questions ?

M. le Maire – *Je remercie Mme BARANGER pour avoir porté ce dossier avec les Services de la Ville et du C.C.A.S., celles et ceux qui ont participé à ce beau projet.*

Mme BARANGER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique d'insertion et d'emploi, la Ville s'est donnée comme objectif de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des Orléanais et notamment ceux issus des quartiers dits prioritaires.

Concernant le domaine de la création d'entreprises, la Ville s'appuie sur les acteurs du réseau Création Orléans Loiret et sur les structures financées par la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » (exemples : Pour une Economie Solidaire – Couveuse d'entreprises, A.D.I.E, Boutique de gestion...). Toutefois, il apparaît que le territoire de l'agglomération ne dispose pas actuellement d'un outil spécifique de détection et d'accompagnement de microentrepreneurs issus des quartiers Z.U.S.

C'est pourquoi, la Ville a souhaité mettre en place un dispositif spécifique et a retenu, à cet effet, la proposition de PLANET FINANCE FRANCE de créer une association PLANET A.D.A.M à l'échelle de l'agglomération qui couvrirait dans un premier temps les quartiers de l'Argonne et de La Source.

La mission des PLANET A.D.A.M consiste à offrir un service d'accompagnement personnalisé et adapté aux personnes sans emploi issues des quartiers Z.U.S. et intéressées par la création de leur propre entreprise. Cet accompagnement est assuré par une équipe locale de 2 à 3 salariés à tous les stades de l'élaboration du projet, à savoir :

- idée du projet,
- étude et approfondissement du projet (ou réorientation vers emploi, formation...),
- élaboration du dossier de financement, directement ou à travers les acteurs partenaires,
- appui au financement, notamment auprès des banques si nécessaire,
- démarrage de l'entreprise,
- accompagnement post-crétation.

Pour réussir leur action, les PLANET A.D.A.M développent les particularités suivantes :

- Une action proactive : les équipes des PLANET A.D.A.M vont chercher les potentiels microentrepreneurs là où ils sont par des actions de communication appropriées à leurs quartiers (exemples : concours publics soutenus par des entreprises locales).

- Une action locale / de proximité / de confiance : les locaux des PLANET A.D.A.M sont implantés au cœur des quartiers concernés, les équipes qui mènent les actions sont issues et/ou ont une connaissance approfondie de ces quartiers et de leurs habitants.

- Une action basée sur l'exemplarité : ce sont des entrepreneurs de ces mêmes quartiers ayant réussi qui dirigent les PLANET A.D.A.M. L'exemple de leurs parcours et de leurs réussites est un moteur très puissant pour soutenir le public cible.

Les PLANET A.D.A.M sont financées par la Caisse des Dépôts et Consignations, Pôle Emploi, le Fonds Social Européen (F.S.E), les collectivités locales et des partenaires privés.

Créée le 11 mars dernier lors d'une assemblée générale constitutive, l'association PLANET A.D.A.M Orléans s'est donnée comme objectif pour 2011 d'accueillir 150 personnes des quartiers Z.U.S, d'en accompagner 55 pour permettre la création de 13 entreprises générant 16 créations d'emplois.

Aussi, afin d'atteindre ses objectifs, l'association envisage :

- d'une part à s'implanter au sein du quartier de l'Argonne dans un local appartenant à l'O.P.H. d'Orléans sis 14 rue Honegger (coût du loyer hors charges mensuel : 200,44 €),
- d'autre part de recruter une équipe de deux salariés : 1 responsable et 1 accompagnateur.

Pour assurer le financement de la structure, le budget prévisionnel 2011 de fonctionnement s'élève à 100 249 € (9 mois de fonctionnement) avec une participation attendue de 17 500 € de la Caisse des Dépôts et Consignations (aide confirmée pour 3 ans), 44 249 € de Pôle emploi (convention nationale signée avec PLANET FINANCE FRANCE), 10 000 € des collectivités locales dont 1 800 € de la Ville d'Orléans pour l'aide au loyer (hors charges) du local.

L'association bénéficiera également de fonds privés à hauteur de 28 500 € apportés par le groupe l'OREAL pour l'organisation d'un concours public sur des projets avec attribution de prix.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Emploi, Insertion, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une subvention de 1 800 € à l'association PLANET A.D.A.M Orléans correspondant à la prise en charge pour 9 mois (avril à décembre 2011) du coût du loyer hors charges du local ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer la convention à passer à cet effet avec cette association jusqu'au 1^{er} juillet 2012 ;

3°) d'imputer la dépense correspondante, soit 1 800 €, sur les crédits « Politique de la ville/Insertion » inscrits à cet effet au budget 2011 de la Ville, fonction 824, nature 6574, chapitre 65, service gestionnaire FINS».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 36 – Politique de la Ville. Première tranche de programmation 2011. Attribution de subventions. Approbation de conventions.

Mme BARANGER – *Je vais être très brève. Il s'agit de la première programmation de nos subventions qui ont été évoquées lors de la Commission Solidarité de la semaine dernière. Nous avons pu répondre aux questions qui n'avaient pas eu de réponse lors de la Commission. Je vous propose une subvention totale de 118 860 €. C'est une première programmation qui représente la plus grande partie de ce qui sera donné cette année.*

M. LABED – *Une non participation.*

M. le Maire – *Une non participation, absolument.*

Mme BARANGER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique en faveur des différents quartiers, et plus particulièrement pour les quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, la Ville soutient les associations qui conduisent des projets en lien avec les thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération orléanaise (C.U.C.S.) : l'accès à l'emploi et au

développement économique ; la santé ; l'habitat et le cadre de vie ; la réussite éducative ; la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Ces subventions viennent en complément de celles allouées par les autres partenaires financiers tels que l'Etat, la C.A.F. ou le Conseil Général du Loiret.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Emploi, Insertion, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions détaillées en annexe de la délibération aux associations oeuvrant dans les quartiers de l'Argonne, La Source et des Blossières, selon les modalités proposées, pour un montant total de 118 860 € ;

2°) d'approuver les conventions à passer avec les associations mentionnées en annexe et autoriser M. le Maire à les signer ;

3°) d'imputer les dépenses correspondantes soit 118 860 € sur les crédits « Insertion/Politique de la ville » inscrits à cet effet au budget 2011 de la Ville, fonction 824, nature 6574, chapitre 65, service gestionnaire FINS».

ADOPTE PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON
PARTICIPATION
(M. LABED).

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

ANNEXE au projet de délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2011

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2010	Montant proposé pour 2011	Observations
➤ Accès à l'emploi et au développement économique					
HAUTE SAOÛRE AIDE A L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL (A.E.S.C.O)	Inserstage : lutter contre les discriminations à l'accès aux stages	Argonne La Source et St Marceau	11 000 €	10 000 €	
ATD-HOME PROD	Court métrage : la méthode, 1 ^{er} chapitre : « La formule secrète »	Argonne La Source		3 000 €	Signature d'une convention
ORLEANS INSERTION EMPLOI (O.I.E)	Laverie sociale : outil d'insertion sociale et professionnelle et lieu d'échanges	Argonne	15 000 €	15 000 €	Signature d'une convention
PLEYADES	Module « Construire un parcours vers l'emploi »	Orléans, Fleury les Aubrais, St Jean Le Blanc, St Jean de Braye		2 500 €	Signature d'une convention
Total (1)			26 000 €	30 500 €	
➤ Santé					
A DOMICILE 45	Femmes relais sur l'Argonne et sur La Source	Argonne La Source	16 000 €	16 000 €	Signature d'une convention
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (C.I.D.F.F)	Pôle d'accès aux droits et à l'information dans le quartier des Blossières	Blossières	1 000 €	1 000 €	Signature d'une convention
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (C.I.D.F.F)	Pôle d'accès aux droits et à l'information dans les quartiers de l'Argonne et de La Source	Argonne La Source	2 200 €	2 500 €	Signature d'une convention
MOUVEMENT DU NID	Prévention de la violence chez les jeunes	Agglomération Orléanaise		1 000 €	Signature d'une convention
RESEAU D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS DE L'ARGONNE (R.E.R.S ARGONNE)	Développer ensemble la santé communautaire	Argonne		300 €	
Total (2)			19 200 €	20 800 €	

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2010	Montant proposé pour 2011	Observations
➤ Réussite éducative					
ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (A.J.L.A)	Actions sociales aux familles	Argonne	4 610 €	4 610 €	
ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (A.J.L.A)	Aides à la scolarité	Argonne	4 500 €	1 710 €	
ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (A.J.L.A)	Les stages d'accompagnement à la scolarité	Argonne	2 150 €	2 090 €	Signature d'une convention
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES (F.O.L 45)	La maternelle comme outil d'intégration	Argonne	2 680 €	2 450 €	Signature d'une convention
JEUNESSE ET ARTS MARTIAUX (J.A.M)	Prévention et déviance sociale et scolaire	Argonne	2 400 €	2 400 €	
VIVRE, ECRIRE, FORMATION ET ANIMATION (V.E.F.A)	T'as le bonjour de Louis : un journal intergénérationnel d'expression par l'écriture, les arts plastiques et ...	Quartiers des Blossières, des Murlins, de La Source et du Centre	5 800 €	6 000 €	Signature d'une convention
VIVRE, ECRIRE, FORMATION ET ANIMATION (V.E.F.A)	Ecrire, lire et dire à l'Argonne : un espace extra-scolaire d'appropriation de savoirs	Argonne	6 500 €	6 500 €	Signature d'une convention
Total (3)			28 640 €	25 760 €	
➤ Citoyenneté et prévention de la délinquance					
AIDE A L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL (A.E.S.C.O)	L'énergie en jeux	La Source		7 000 €	
ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (A.J.L.A)	Action sociale Ludo-Educative	Argonne	4 000 €	4 000 €	
ESCALE	Accueil des jeunes en soirée	La Source		4 000 €	
ESCALE	Animation sportive en soirée	La Source	8 000 €	6 800 €	
GENERATION LUTTE CONTACT (G.L.C)	Insertion sociale par le sport	Argonne	7 000 €	4 000 €	Signature d'une convention
LES PETITS DEBROUILLARDS	Clubs Labojuniors	Argonne La Source et Blossières	3 000 €	3 000 €	Signature d'une convention
LIEN SOCIAL ET MEDIATION (L.S.M)	Prévention et résolution des conflits par la médiation	Agglomération Orléanaise	3 000 €	3 000 €	Signature d'une convention
UNION DE LA PETANQUE ARGONNAISE (U.P.A)	Pétanque passion	Argonne	10 000 €	10 000 €	Signature d'une convention
Total (4)			35 000 €	41 800 €	
TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)			108 840 €	118 860 €	

N° 37 – Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets.

Mme MARECHAL – *Il s'agit de l'attribution de subventions pour des écoles qui nous sollicitent pour réaliser des projets, notamment beaucoup de sorties et de carnivals qui ont eu lieu. C'est presque fini.*

M. le Maire – *Très bien les carnivals, Mme MARECHAL.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Des établissements scolaires du premier degré et organismes sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités proposées :

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
<u>PROJETS PEDAGOGIQUES</u>			
Maternelle le Châtelet	Coopérative scolaire	Projet d'élevage de poissons et vie d'un aquarium <i>Période de réalisation : mars à juin 2011</i>	40,00
Maternelle le Châtelet	Coopérative scolaire	Projet d'élevage d'escargots <i>Période de réalisation : mars à juin 2011</i>	50,00
Maternelle Nécotin	Coopérative scolaire	Spectacle de marionnettes <i>Période de réalisation : avril 2011</i>	325,00
Elémentaire Maxime Perrard	Coopérative scolaire	Impression de carnets de liaison <i>Période de réalisation : année scolaire 2010/11</i>	310,00

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
Elémentaire Pierre Ségelle	Coopérative scolaire	Projet d'ateliers scientifiques <i>Période de réalisation : le 9 juin 2011</i>	300,00
Maternelle Gaston Galloux	Coopérative scolaire	Sortie de fin d'année au Zoo de Beauval <i>Période de réalisation : juin 2011</i>	354,00
Elémentaire Michel de la Fournière	Coopérative scolaire	Projet concert du chœur d'enfants de l'école <i>Période de réalisation : de mars à mai 2011</i>	665,00
Maternelle Molière	Coopérative scolaire	Projet sortie au château de Chamerolles <i>Période de réalisation : le 12 mai 2011</i>	75,00
Maternelle la Madeleine	Coopérative scolaire	Carnaval de l'école <i>Période de réalisation : avril 2011</i>	90,00
Maternelle Bastié-Boucher	Coopérative scolaire	Carnaval de quartier <i>Période de réalisation : avril 2011</i>	400,00
Elémentaire Jean Mermoz	Coopérative scolaire	Carnaval de quartier <i>Période de réalisation : avril 2011</i>	400,00
Maternelle Marie Stuart	Coopérative scolaire	Carnaval de quartier <i>Période de réalisation : avril 2011</i>	575,00
Elémentaire Charles Péguy	Coopérative scolaire	Carnaval de quartier <i>Période de réalisation : avril 2011</i>	1 000,00
Elémentaire Michel de la Fournière	Coopérative scolaire	Carnaval de l'école <i>Période de réalisation : mars 2011</i>	180,00

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
Maternelle Châtelet	Coopérative scolaire	Carnaval de l'école <i>Période de réalisation : avril 2011</i>	90,00
Maternelle Roger Secrétain	Coopérative scolaire	Carnaval de l'école <i>Période de réalisation : mars 2011</i>	25,00
		TOTAL	6 079,00 €

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions qui figurent dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 6 079 € ;

2°) imputer la somme de 6 079 € concernant les subventions «projets pédagogiques» et « organismes » sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 6574, service gestionnaire FEDU».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 38 – Espace famille. Quotient familial. Approbation des nouveaux règlement et barème.

Mme MARECHAL – *Les délibérations n° 38 et n° 39 vont ensemble. Au mois de novembre, nous avons voté le passage à une tarification de quotient familial basée sur la C.A.F. et non pas sur un quotient familial de la Ville.*

Je vous propose aujourd'hui d'adopter un règlement intérieur qui permet de codifier les modalités de calcul, de révision, notamment pour les familles qui ne sont pas affiliées à la C.A.F. Il y en a. En même temps, je vous propose d'adopter un nouveau barème puisque le mode de calcul de la C.A.F. étant différent de celui que la Ville appliquait aujourd'hui, il nous fallait compenser les effets négatifs que cela pouvait avoir sur les familles. Nous avons donc regroupé différemment les tranches, de façon à ce qu'une famille qui paie un certain montant aujourd'hui paie le même montant par la suite, même si son numéro de tranche est différent, car c'est un petit peu complexe à organiser. Nous passons d'un barème avec des numéros à des lettres, de façon à bien pouvoir faire une séparation entre l'ancien et le nouveau barème.

M. LEBRUN – *Nous étions intervenus à ce sujet à plusieurs reprises. Nous nous satisfaisons du nouveau règlement à ce sujet. Même si cela ne nous satisfait pas pleinement du fait que la C.A.F. prend en compte certaines prestations sociales dans le calcul de son quotient, le nouveau mode de calcul du quotient familial pour Orléans constitue un progrès qui va*

permettre de mieux prendre en compte les situations des parents isolés, des gardes alternées et des enfants invalides.

La proposition du groupe communiste et progressiste visait aussi à ce que la Ville prenne en compte cette situation familiale de plus en plus nombreuse. De plus, le fait que les familles aient le même quotient familial pour la C.A.F. et pour la Ville sera beaucoup plus simple pour tout le monde et cela pourra prendre en temps réel les changements de situation. Nous souhaitons dans le même temps qu'il y ait un quotient familial pour toutes les familles en attente de régularisation qui tiennent compte du nombre d'enfants dans la famille et que celle-ci ne soit pas cantonnée au tarif maximum sous prétexte qu'elle ne soit pas encore régularisée.

Enfin, si nous nous réjouissons de ce progrès dans le calcul du quotient familial, nous continuons à demander à ce que les prix des cantines soient divisés par deux, comme cela s'est déjà fait dans des communes, notamment pour les tranches 2, 3, 4 et 5, afin de soulager les familles et que les tarifs ne soient pas un frein à la fréquentation des cantines. Merci.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Mon intervention va dans le même sens que celle de M. Dominique LEBRUN. Bien sûr on votera cette délibération, il n'y a pas de problème pour cela.*

La demande formulée il y a un an et demi était de sortir les prestations sociales du montant du quotient familial, puisque ce sont des prestations non imposables en principe. Les intégrer dans le calcul du quotient, cela lèse les familles les plus modestes. On se réjouit de l'avancée réalisée, en particulier la simplification réalisée pour les familles, une meilleure lisibilité. Notre demande était vraiment de retirer les prestations sociales de ce calcul. Merci.

M. le Maire – *Mme MARECHAL souhaite intervenir ?*

Mme MARECHAL – *C'est peut-être car je suis un peu fatiguée, mais pour la C.A.F. les prestations sociales sont prises en compte dans le calcul. C'est une bonne chose pour les familles qui en bénéficient.*

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA)

Mme MARECHAL – *J'ai compris votre question. On l'utilisait nous aussi dans le calcul du quotient familial de la Ville, sauf qu'on mettait un abattement. C'est justement pour pallier les effets de cette suppression de l'abattement qu'on a regroupé les tranches, de façon à ce que la famille reste dans la même tranche de programme. En fait cette prestation sociale était prise en compte pour le quotient ville. Elle est prise en compte par la C.A.F. Par le changement de barème, on simplifie le fait qu'il n'y ait plus d'abattement comme cela l'était aujourd'hui.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans un souci de simplification des démarches des usagers, la Ville s'engage pour que la tarification des prestations municipales (activités péri et extra-scolaires, restauration, conservatoire, piscines et patinoire) soit, à partir du 1^{er} septembre 2011, basée et modulée en fonction du quotient familial (Q.F.) de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret (C.A.F.). La délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2010 en a posé le principe.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif et de formaliser les modalités pratiques du passage au Q.F. de la C.A.F., un règlement du quotient familial est nécessaire et joint en annexe 1.

Celui-ci permet de décrire les conditions dans lesquelles seront prises en compte les différentes situations des familles, de déterminer les modalités de calcul du Q.F. (formule de calcul, ressources retenues...). Il formalise également les possibilités pour les familles de faire réviser leur Q.F.

Le Q.F. est pris en compte une fois par an, au 1^{er} septembre de chaque année. Sa validité est d'un an avec la possibilité toutefois de le réviser en cas de changement durable intervenu dans la composition des familles et / ou le montant de leurs ressources.

Ce passage au Q.F. de la C.A.F. donne lieu à un barème unique, joint en annexe 2, qui est transposé aux grilles tarifaires de chacune des prestations considérées. Celui-ci vise à corriger certains effets liés au changement de Q.F. de référence. Il est affecté d'une échelle de « lettres » de A à J.

Le règlement sera effectif pour l'établissement des Q.F. applicables au 1^{er} septembre 2011. La communication aux familles se fera par divers moyens (mise à disposition du document à l'espace Famille, dans les mairies de proximité, les écoles, téléchargement possible sur le site Internet de la Ville...).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le principe du passage au quotient familial de la C.A.F. à partir du 1^{er} septembre 2011 ;

2°) approuver le règlement du quotient familial annexé à la présente délibération ;

3°) approuver le barème unique du quotient familial annexé à la présente délibération».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

REGLEMENT DU QUOTIENT FAMILIAL DE LA VILLE D'ORLEANS

PREAMBULE

Dans un souci de simplification des démarches des usagers, la tarification des prestations municipales (restauration, activités périscolaires -accueils du matin et du soir, aides aux devoirs, ateliers éducatifs-, accueils de loisirs, classes de découverte, conservatoire, piscines et patinoire) est basée sur le Quotient Familial (QF) des familles.

Ce QF détermine à partir d'un barème la tarif appliqué à la famille pour chaque prestation.

Le QF est défini par le résultat du rapport établi entre les ressources mensuelles moyennes du foyer et le nombre de parts relatives aux personnes vivant dans ce foyer.

Le code obtenu permet de moduler le tarif de certaines prestations municipales.

Les QF sont pris en compte une fois par an, au 1^{er} septembre de l'année et ont une validité d'un an (possibilité de réviser le quotient – article 5 du règlement)

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT

Ce règlement a pour objet de définir les différentes situations familiales qui peuvent apparaître (familles bénéficiant ou non de QF...), d'afficher la règle de calcul du QF et les différentes ressources prises en compte dans sa détermination et de formaliser les conditions dans lesquelles la Ville tiendra compte d'une révision de QF.

Les QF sont pris en compte une fois par an, au 1^{er} septembre de l'année et ont une validité d'un an (possibilité de réviser le quotient – article 5 du règlement).

ARTICLE 2 : DETERMINATION DE LA FAMILLE

La tarification est établie au nom de l'allocataire ou de la personne qui perçoit les allocations familiales pour les enfants (ou autres prestations versées par la CAF).

En cas de séparation, (résidence alternée des enfants ou non), la tarification sera établie au nom de l'allocataire ou de la personne qui perçoit les allocations familiales pour les enfants sur justificatif de la CAF (relevé CAF le plus récent ou copie de la « déclaration en vue du choix de l'allocataire des prestations familiales »). En cas de résidence alternée ou de droit de garde (sur justificatif) et dès lors que le parent allocataire est non-orléanais, c'est le tarif hors commune qui s'applique.

En cas de séparation et lorsque aucun des parents ne perçoit d'allocations familiales pour l'enfant ni d'autres prestations versées par la CAF, les deux parents choisissent celui qui est désigné en qualité de représentant de l'enfant. C'est le QF de ce représentant qui sert de base à la tarification.

Les modulations tarifaires s'appliquent à toute personne dont le domicile principal est situé sur le territoire de la Commune d'ORLEANS. Une exception est faite pour les tarifs des Accueils de Loisirs pour lesquels les non orléanais pourront faire valoir leur QF. Dans ce cas s'ajoute au tarif une majoration forfaitaire journalière.

ARTICLE 3 : LE SOCLE DES RESSOURCES : LE QUOTIENT CAF DU LOIRET

Le QF est établi sur les bases retenues par la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret (CAF).

Différentes situations peuvent se présenter.

1) Le cas général : la famille dispose d'un QF calculé par la CAF :

Elle doit fournir son numéro d'allocataire dans le cadre de l'établissement du dossier famille. Avec l'accord de la famille, ce même numéro permettra à la Ville d'obtenir auprès de la CAF le montant du QF calculé par cette dernière.

Il appartient cependant aux familles qui bénéficient de Bons CAF de fournir la notification et les bons au service concerné afin que ceux-ci soient pris en compte dans le tarif des ALSH.

Une famille arrivant en cours d'année doit produire une attestation faisant apparaître le quotient en vigueur.

2) Les cas particuliers : la famille ne dispose pas d'un QF calculé par la CAF :

2-1 la famille dispose d'un QF calculé par un autre organisme :

Si la famille relève de la MSA, le QF calculé par cet organisme peut être pris en compte, étant calculé sur les mêmes bases que celui de la CAF. Elle doit donc produire une attestation de la MSA faisant apparaître le QF de la famille pour la période considérée.

Les familles relevant d'autres régimes spéciaux (SNCF, militaire...) se verront calculer par l'Espace Famille un équivalent du quotient calculé par la CAF, selon les modalités définies dans l'annexe 1.

Il appartient alors à la famille de fournir les documents nécessaires au calcul de ce quotient, ceux-ci étant en lien avec les ressources et les prestations familiales prises en compte dans le calcul du QF (annexe 1 du présent règlement)

Une famille arrivant en cours d'année doit produire une attestation faisant apparaître le quotient en vigueur.

2-2 : la famille ne dispose d'aucun QF :

Un QF sera alors calculé selon les modalités définies dans l'annexe 1.

3) La famille quitte ORLEANS en cours d'année :

Le QF reste valable un mois après le départ de la famille. Ensuite, c'est la tarification des non orléanais qui s'appliquera.

ARTICLE 4 : CALCUL DU QUOTIENT PAR LA VILLE

Lorsque les familles relèvent d'un régime spécial ou ne disposent pas d'un QF calculé par la CAF, le quotient est calculé par la Ville selon les modalités définies en annexe.

ARTICLE 5 : CHANGEMENT DE SITUATION

Si la situation de la famille change en cours d'année, ses droits peuvent évoluer.

1) Les situations motivant une révision de QF :

a) Evolution des ressources :

- reprise ou début d'une activité rémunérée, salariée ou autre
- chômage, dégressivité des indemnisations
- cessation totale d'activité pour s'occuper d'un enfant de moins de 3 ans
- longue maladie

b) Evolution de la composition de la famille :

- départ du foyer d'un des conjoints
- début de vie commune (PACS, vie maritale, mariage)
- modification du nombre d'enfants à charge

2) Familles titulaires d'un QF :

Pour disposer d'un nouveau quotient révisé, il convient pour la famille de le faire actualiser par la CAF ou la MSA.

La prise en compte de ce nouveau quotient familial révisé n'est effective qu'à la demande expresse de la famille. Celle-ci doit produire sa nouvelle notification et solliciter auprès de l'Espace Famille la mise à jour de son QF.

Cette révision prend effet au 1^{er} jour du mois suivant la demande. Aucun effet rétroactif n'est admis. Ainsi, si la famille omet de signaler à la Ville son changement de quotient dès lors que celui-ci est connu, elle ne peut prétendre à un effet rétroactif au moment de sa demande.

3) Famille relevant d'un régime spécial ou n'ayant pas de QF:

Les familles relevant de régimes spéciaux ou n'ayant pas de QF doivent faire la preuve d'un changement durable intervenu dans leur situation familiale ou professionnelle en produisant les justificatifs nécessaires. Un nouveau quotient est alors calculé par l'Espace Famille et applicable au 1^{er} jour du mois suivant la demande.

ARTICLE 7 : QF CAF ET GRILLES TARIFAIRES

Le barème des tranches de QF est fixé par une délibération du Conseil Municipal. Pour chacune des prestations (périscolaires, ALSH et restauration) le Conseil Municipal adopte une grille tarifaire qui détermine le tarif applicable aux familles situées dans chaque tranche de ce barème.

ARTICLE 8 : APPLICATION DU REGLEMENT

Le présent règlement s'applique pour l'établissement des QF applicables au 1^{er} Septembre 2011.

ANNEXE 1

MODALITES DE CALCUL DU QUOTIENT

FORMULE DE CALCUL PERMETTANT L'ETABLISSEMENT D'UN QF EQUIVALENT A CELUI DE LA CAF

1/12^{ème} des ressources annuelles + prestations familiales mensuelles perçues
nombre de parts

1) Les ressources annuelles :

Les ressources prises en compte sont celles de l'année N-2.

Ce sont les revenus imposables des deux parents, avant tous abattements fiscaux et, pour les employeurs et travailleurs indépendants, avant report des déficits antérieurs. Seront pris en compte les pensions (et donc les pensions alimentaires reçues), les retraites, les rentes et autres revenus imposables. Seront déduites les pensions alimentaires versées.

Les personnes qui déclarent n'avoir perçu aucun revenu durant l'année N-2 doivent produire un avis de non imposition.

Les familles qui n'ont pas résidé en France plus de 6 mois durant la période de référence sont autorisées à produire les justificatifs de ressources des 2 derniers mois précédant leur demande.

2) Les prestations familiales :

Les prestations familiales retenues pour calculer le quotient familial sont celles qui ont été versées au titre du mois précédent.

Toutes les prestations légales sont prises en compte :

- allocations familiales
- allocation différentielle
- complément familial
- allocation jeune enfant (AJE)
- allocation parentale d'éducation (APE)
- allocation de soutien familial (ASF)
- allocation de parent isolé (API)
- allocation d'éducation spéciale (sauf AES retour au foyer)

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

- allocation adulte handicapé
- aides au logement (ALS, ALF, APL)
- RMI
- RSA
- Allocation d'adoption
- Allocation de présence parentale (APP)

Sont exclus de la prise en compte des prestations familiales :

- l'allocation de rentrée scolaire
- l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED)
- la prime de déménagement
- l'allocation d'éducation spéciale « retour au foyer »
- la prime à la naissance et à l'adoption de la PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant)
- le complément de libre choix du mode de garde de la PAJE
- l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA)
- le complément allocation adulte handicapé (AAH) pour retour au foyer
- l'allocation forfaitaire pour personne handicapée (retour au foyer)
- le complément RMI pour retour au foyer
- le complément RSA pour retour au foyer

3) Le nombre de parts :

Les parts sont déterminées de la façon suivante :

- parent isolé ou couple de parents : 2 parts
- 1^{er} ou 2^{ème} enfant : 0,5 part
- 3^{ème} enfant : 1 part
- 4^{ème} enfant et suivants : 0,5 part chacun
- enfant porteur d'un handicap : 0,5 part supplémentaire par enfant

ANNEXE II

BAREME DU QUOTIENT FAMILIAL

Barème actuel

Tranche	QF plancher	QF plafond
1		237,30
2	237,31	332,72
3	332,73	428,06
4	428,07	522,74
5	522,75	618,02
6	618,03	713,87
7	713,88	806,78
8	806,79	903,56
9	903,57	998,96
10	998,97	1 094,35
11	1 094,36	1 189,20
12	1 189,21	

Barème en vigueur au 01/09/11

Tranche	QF plancher	QF plafond
A		374,22
B	374,23	474,76
C	474,77	575,22
D	575,23	674,99
E	675,00	775,38
F	775,39	876,38
G	876,39	974,28
H	974,29	1 076,26
I	1 076,27	1 176,78
J	1 176,79	

N° 39 – Espace famille. Quotient familial. Approbation d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans un souci de simplification des démarches des usagers, la Ville s'engage pour que la tarification des prestations municipales (activités péri et extra-scolaires, restauration, conservatoire, piscines et patinoire) soit, à partir du 1^{er} septembre 2011, basée et modulée en fonction du quotient familial (Q.F.) de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret (C.A.F.). La délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2010 en a posé le principe.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif dans des conditions optimales, la Ville aura connaissance du montant du Q.F. de la C.A.F. des familles concernées par échange de fichiers informatiques. Une déclaration à la C.N.I.L. sera parallèlement établie dans le cadre de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Ainsi, chaque famille sera sollicitée pour donner ou non son accord pour la communication de ces informations via un transfert informatique de données.

Les modalités de transfert et de mise à jour des informations échangées sont définies dans une convention de cession de données.

Ces transferts sont réalisés à titre gratuit, une fois par an, à des fins exclusivement institutionnelles et dans le plus grand respect des règles relatives au secret professionnel et des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret relative à la cession à titre gratuit des données concernant les quotients familiaux ;

2°) autoriser M. le Maire à signer cette convention au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 40 – Plan d'Action et d'Education Artistique. Programme 2010-2011. Approbation de conventions. Demande de subventions.

Mme MARECHAL – *Cette délibération permet de mettre en valeur ce que la Ville peut offrir à des classes en terme d'éducation artistique sur des activités très variées, que ce soit théâtre, danse contemporaine, danse au musée, art contemporain, photo patrimoine, chant, avec les arts florissants aussi cette année - c'est intéressant de pouvoir travailler avec des artistes bien implantés sur la Ville – le Centre Chorégraphique National. De nombreuses classes vont pouvoir bénéficier de ces interventions pour l'année scolaire.*

Mme CHERADAME – *Je voulais dire à l'ensemble du Conseil Municipal que, lors de la Commission, l'ensemble des membres ont trouvé cette action particulièrement intéressante.*

On aurait souhaité que Mme MARECHAL puisse nous faire une présentation de ces actions en Conseil Municipal, car on parle assez peu de cette ouverture à la culture. C'est quelque chose d'assez exceptionnel qui est offerte aux enfants d'Orléans dans de nombreuses classes.

On ne prend peut-être pas suffisamment de temps parfois au Conseil Municipal pour montrer les choses qui vont très bien, qui au quotidien s'inscrivent normalement et qui sont finalement très exceptionnelles. Je voulais saluer cette initiative. L'ensemble des membres de la Commission l'a fait.

M. le Maire – *Je proposerai volontiers à Mme MARECHAL de nous présenter davantage ces actions lors d'un prochain Conseil Municipal, si elle le veut bien.*

Mme MARECHAL – *On peut essayer de mettre cela en place.*

M. le Maire – *Ce point étant acté, je vous consulte.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Plan d'Action et d'Education Artistique (P.A.E.A.) mis en œuvre depuis plusieurs années dans les écoles élémentaires d'Orléans a pour but de développer les pratiques artistiques sur le temps scolaire. Ce dispositif permet aux enfants de découvrir une discipline dans le cadre scolaire avec leur enseignant grâce à l'intervention d'un artiste.

Ces actions s'adressent principalement aux élèves de cours moyens, de façon à ce que chaque enfant puisse en bénéficier au moins une fois au cours de sa scolarité.

Pour 2010-2011, les disciplines retenues s'adressent à 29 classes de cycle 2 et 3 :

1 – LES ACTIONS ARTISTIQUES :

- Théâtre : 2 classes

Eric CENAT du « Théâtre de l'Imprévu » initiera les élèves à la pratique théâtrale par des exercices de concentration, mémorisation, d'expression personnelle et collective. Une visite du théâtre d'Orléans et de ses coulisses est prévue ainsi qu'une représentation théâtrale pour enfants.

- Danse contemporaine : 2 classes

- Danse au Musée : 2 classes

Elisabeth BERGER, professeur de danse et chorégraphe, assurera l'animation des options « danse contemporaine » et « danse au Musée ».

Concernant le premier atelier, le projet bâti à partir du thème choisi par l'enseignant permettra aux élèves, la découverte, l'approche et un certain approfondissement de la danse.

Concernant le second atelier, cette option a pour objet la rencontre de différentes expressions artistiques (musique, arts plastiques et danse). Autour d'œuvres choisies au musée

des Beaux-Arts, les sensations, les émotions ressenties par les enfants seront traduites en chorégraphie, et des réalisations en arts plastiques.

Le travail aboutira à la création de phrases chorégraphiques représentées le 28 mai au Musée et le 31 mai au théâtre Gérard Philipe.

- Art contemporain : 2 classes

Sébastien PONS, artiste plasticien, invitera les enfants à découvrir la démarche artistique de l'art contemporain par des visites d'expositions puis la pratique en abordant différentes techniques de représentation. Une exposition à la médiathèque clôturera l'action en juin 2011.

- Photo et patrimoine : 2 classes

L'objectif est de renforcer l'enseignement des arts visuels et l'éducation à l'image. La classe élabore un projet collectif, dans une démarche créatrice qui l'amène à juger son environnement avec un regard nouveau. Laurent BAUDE, photographe, professeur à l'E.S.A.D., encadrera ces classes.

- Littérature-jeunesse : 4 classes

Les enfants seront accueillis par les bibliothécaires du réseau des bibliothèques d'Orléans. Ils découvriront la littérature à travers un auteur qu'ils auront l'occasion de rencontrer lors d'un rendez-vous privilégié avec leur enseignant.

- Le chant : 3 classes

Tiziana VALANTINI « Les Voix de la Terre » et Lucia Di Carlo « La Voce Delle Alma » ont une grande expérience des musiques du monde en tant que chanteuses, percussionnistes et danseuses. Elles favoriseront chez les enfants la recherche vocale et musicale, l'expression corporelle, l'improvisation etc.

- « Les Arts Florissants » : 2 classes

L'objectif est de faire découvrir, avec les « Folies Françaises », les arts au temps de Louis XIV par une approche diversifiée : découverte du milieu professionnel de la musique, apprentissage d'un chant baroque, recherche documentaire sur les arts à la cour de Versailles, fréquentation de lieux culturels.

- Peinture et matière : 1 classe

Loran Guillot, artiste-peintre, s'attachera à faire découvrir l'univers des arts visuels dans une approche inter-disciplinaire. Il favorisera l'acquisition de diverses techniques auprès des élèves.

- Danse et créativité : 2 classes

Sandrine Bonnet, du Centre National Chorégraphique d'Orléans, chorégraphe et danseuse, proposera aux élèves d'aborder la danse en leur permettant d'explorer différentes gestuelles, situations, états, navigant entre danse d'expression et danse d'abstraction. Les notions de phrases chorégraphiques, d'écriture de mouvements seront approchées.

- Journées du P.A.E.A.

L'objectif est de valoriser les réalisations des classes du P.A.E.A., de permettre aux élèves impliqués de présenter leur travail, et de sensibiliser des enseignants non participants afin de susciter de nouveaux projets les années à venir.

Pendant 2 jours, les options des arts de la représentation se produiront sur la scène du théâtre Gérard Philipe. En juin, une semaine sera consacrée à la présentation des options arts visuels à la Médiathèque.

Condition de mise en œuvre :

L'organisation générale est confiée à la Ligue de l'Enseignement Fédération du Loiret qui sera chargée de conduire l'ensemble de ces actions, et d'en assurer le suivi dans le cadre d'un marché d'un montant de 17 304 €.

Les intervenants retenus pour mettre en œuvre les différentes actions seront rémunérés sur la base des conventions prises à cet effet et annexées à la présente délibération pour l'année scolaire 2010-2011.

2 – ALBUM CYCLE 2 : 7 classes

Il s'agit de réaliser un album avec des élèves du cycle 2 d'écoles de la Z.E.P. Argonne, afin de les familiariser avec le monde du livre. Mme CHARBONNEAUX, M. CORNUEL, M. MENARD et M. VASSORT, interviennent dans les classes pour stimuler l'écriture, puis l'illustration des textes réalisés. Les ouvrages seront publiés au mois de mai et les classes participeront au « salon du livre » de l'Argonne prévu du 18 au 21 juin 2011.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le programme du Plan d'Action d'Education Artistique pour l'année 2010-2011 ;

2°) autoriser M. le Maire à solliciter et percevoir les subventions de la D.R.A.C. relatives à la réalisation du Plan d'Action d'Education Artistique pour l'année 2010-2011 ;

3°) approuver les conventions à passer avec les différents intervenants et autoriser M. le Maire à les signer ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 611, op. 950, service gestionnaire FEDU ;

5°) **imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 74718, op. 950, service gestionnaire FEDU ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 41 – Programme Equilibre et Bien-être. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec les associations A.E.S.C.O., A.J.L.A., A.S.E.L.Q.O., ESCALE et l'U.P.A.

M. SANKHON – *Bonsoir. Il vous est demandé de délibérer sur le passage d'une convention avec plusieurs associations d'Orléans. Pour ce qui n'échappe plus à grand monde maintenant, le programme Equilibre et Bien-être correspond à des ateliers proposés aux jeunes filles des quartiers populaires de La Source, de l'Argonne, des Blossières, Acacias également. Il leur est proposé l'accessibilité à des ateliers sportifs, de relooking, de bien-être, etc.*

Il vous est proposé de passer une convention avec les associations A.E.S.C.O., A.J.L.A., A.S.E.L.Q.O., ESCALE et l'U.P.A., de façon à travailler sur la mobilisation des jeunes filles.

M. le Maire – *C'est très bien.*

M. BRARD – *C'est très bref, M. le Maire. Je voulais dire que nous étions vraiment très favorables à l'équilibre et au bien-être du Conseil Municipal, mais sur ce sujet beaucoup plus sérieux, bien sûr des jeunes filles mais de l'ensemble des jeunes ou des moins jeunes, dans leur diversité, dans cette mixité laïque et républicaine à laquelle nous tenons partout, dans tous nos quartiers et sur toute la Ville. Nous sommes très favorables à ce travail qui me semble très important.*

Mme KOUNOWSKI – *J'interviens dans le même sens. C'est très bien. Ces jeunes filles sont parfois bloquées dans des structures familiales pas toujours évidentes. C'est très important de faire le travail sur l'alimentation, la pratique du sport, pour qu'elles puissent sortir, voir d'autres choses et les accompagner dans un contexte pas toujours très favorable. C'est très bien.*

M. SANKHON – *Je remercie l'opposition de me remercier...*

(rires)

M. SANKHON – *par rapport au travail que conduit la majorité à la mairie d'Orléans.*

M. le Maire – *Dans ce grand œcuménisme, je vous consulte.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Même si en France, la reconnaissance de la femme, notamment depuis le 21 avril 1944, connaît une évolution indéniable depuis près d'un siècle, il subsiste néanmoins des inégalités flagrantes. Le public féminin des quartiers populaires n'échappe pas à ce phénomène. Le contexte, lié à la fragilité socio-économique de ces quartiers est même un démultiplicateur de cette problématique. Suite à un diagnostic ciblé, la Ville souhaite accompagner les jeunes filles de ces quartiers dans une démarche de valorisation, en les sensibilisant au bien être et à l'intérêt de préserver sa santé selon plusieurs approches : l'alimentation, la pratique de sport, l'image de soi, etc...

A cet effet, la Ville organise deux périodes de stage « Equilibre et bien-être » en 2011 pour une soixantaine de jeunes filles des quartiers, dits sensibles :

- pendant la deuxième semaine des vacances d'avril 2011, soit du 26 au 29 avril 2011, sur le thème du bien-être et du sport qui se tiendra au Palais des sports,
- pendant les vacances de la Toussaint sur 3 jours du 24 au 26 octobre 2011, sur le thème du bien-être et de la culture.

Dans ce cadre, il est proposé la conclusion d'une convention d'une durée d'un an avec les partenaires que sont l'A.E.S.C.O., l'A.J.L.A., l'A.S.E.L.Q.O., ESCALE et l'U.P.A. précisant les principes et modalités de leur collaboration.

Il est précisé que la Ville choisit et prend en charge les prestataires réalisant les ateliers. Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 5 000 €.

Les associations partenaires procèdent aux inscriptions des jeunes filles de leur structure (2 € la semaine par personne) ainsi que les jeunes filles parrainées par le Pôle Prévention, Médiation et Réussite de la Ville. Elles organisent le goûter de fin de stage en présence des mamans prévu le 3^{ème} jour.

En conséquence et après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec les associations A.E.S.C.O., A.J.L.A., A.S.E.L.Q.O., ESCALE et U.P.A. dans le cadre du programme Équilibre et Bien-être, précisant les engagements des parties pour l'année 2011 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur le budget de la Ville, fonction 422, article 611, service gestionnaire CJEU ».

ADOPTE PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON
PARTICIPATION
(M. LABED)

N° 42 – Appels et bourses à projets. Attribution de subventions.

Mme PILET-DUCHATEAU – *Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider d'attribuer des subventions et bourses aux porteurs de projets individuels pour un montant de 2 925 €. Dans ces subventions, il y a une subvention de 1 000 € pour des médecins qui s'occupent à Haïti de former du personnel médical, dans le haut d'Haïti car on sent que dans le centre cela ne se passe pas bien. Ils ont choisi de faire de la formation dans les hauteurs de Haïti. Le Président est le Dr MICHAUD.*

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs indiqués dans le tableau ci-après, pour un montant total de 2 925 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, DREP, fonctions 041, article 6574, opérations 932 et 933 ».

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/ bourse 2010	Montant de la subvention/ bourse 2011
Association Orléans Münster	Organisation de l'échange linguistique et culturel, qui dure depuis plus de 45 ans, entre les collégiens et les lycéens d'Orléans et de Münster. Ce projet se déroule pendant les congés scolaires orléanais de février et avril et concerne 22 jeunes orléanais.	1 800 €	1 700 €
Association « Le Japon à Orléans »	L'association œuvre pour la promotion de la culture japonaise et aide les personnes désireuses de visiter le Japon, par des conseils et une initiation à la langue. Elle organise également des activités de calligraphie et de cuisine. En 2011, l'association organise un séjour pour 2 jeunes japonais originaires d'Utsunomiya et en assure le pilotage.		225 €

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/ bourse 2010	Montant de la subvention/ bourse 2011
Association « Santé, formation et développement »	Créée en 1997, l'Association est principalement composée de professionnels du milieu médical et a pour objectif de promouvoir la formation de personnel médical, paramédical et administratif dans les pays en voie de développement. Forte de ses expériences en Asie, l'association a mis en œuvre, suite au tremblement de terre, un projet de formation dans une région retirée d'Haïti.		1 000 €
TOTAL		1 800 €	2 925 €

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 43 – Festival international de Sully et du Loiret 2011. Approbation d'une convention à passer avec le Département du Loiret.

M. VALETTE – *Comme chaque année, il s'agit de passer une convention avec le Département du Loiret pour l'organisation du festival de Sully-sur Loire et notamment son passage à Orléans. Cela concerne :*

- la conception et la réalisation des concerts promenades avec le Conservatoire,
- la prise en charge des services au Théâtre pour les répétitions et le concert du 4 juin,
- les autorisations de stationnement.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans accueille depuis plusieurs années dans des sites patrimoniaux et des établissements culturels des concerts programmés et organisés par le Département du Loiret dans le cadre du festival de musique de Sully et du Loiret.

L'édition 2011 du festival comprendra la réalisation de trois concerts accueillis à Orléans :

- Jeudi 2 juin 2011 à 20h30, à l'église Saint Pierre du Martroi : Rias Kammerchor,
- Samedi 4 juin 2011 à partir de 11h30 : concerts promenade du Conservatoire,
- Samedi 4 juin 2011 à 20h30, au théâtre, salle Touchard : Sinfonia Varsovia.

La Ville a été sollicitée par le Département à différents titres :

- la conception et la réalisation des concerts promenades du 4 juin par les enseignants et élèves du Conservatoire,
- la prise en charge des services du théâtre pour les répétitions et le concert du 4 juin pour un montant de 4 847,50 € T.T.C.,
- les autorisations de stationnement.

Le Département du Loiret s'engage à valoriser le soutien de la Ville en apposant son logo de manière visible sur les supports de promotion édités.

Les engagements respectifs du Département du Loiret et de la Ville sont définis dans une convention de partenariat exposant l'ensemble des points définis en concertation.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec le Département du Loiret pour le déroulement du Festival de Sully et du Loiret 2011 ;

2°) prendre en charge le montant des services du théâtre d'Orléans pour l'accueil du concert du 4 juin 2011 pour un montant de 4 847,50 € T.T.C. ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 313, article 6574, service gestionnaire CCCA».

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 44 – Association ABCD, les Folies Françaises et Aurachrome Théâtre. Approbation d'une convention et d'avenants. Attribution de subventions.

M. VALETTE – *Il s'agit de conventions et d'avenants avec l'attribution de subventions de :*

- 38 000 € pour les Folies Françaises,
- 22 800 € pour l'associations ABCD,
- 10 000 € pour l'association Aurochrome Théâtre.

Mme KOUNOWSKI – *On va s'abstenir par rapport à certaines baisses.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a une ambition culturelle forte alliant la qualité et la proximité. Ces deux orientations sont fondées sur des structures d'excellence, des équipements culturels, des artistes reconnus et sur le tissu associatif.

Le paysage culturel riche et diversifié englobe de nombreux champs artistiques ouverts à tous les publics. La volonté de diversifier les propositions, de rendre accessible au plus grand nombre les créations, les pratiques artistiques et d'accompagner les créateurs est fondatrice de la politique culturelle de la Ville. Celle-ci favorise une vitalité importante en matière de recherche, de création et de diffusion dans les domaines de la musique et du théâtre.

- Les Folies Françaises ont conquis une place prestigieuse sur le plan national et international grâce aux nombreux concerts donnés dans des salles renommées, à leur participation à des festivals français et étrangers et à leur discographie largement diffusée.

Une convention triennale 2010-2012 a été passée avec cette formation qui s'inscrit dans une démarche artistique favorisant la rencontre entre la culture dite classique et les cultures émergentes ainsi qu'entre artistes professionnels et amateurs. Elle accompagne également des initiatives et des programmes permettant la professionnalisation de jeunes en fin de cycles d'études.

Il est proposé d'approuver l'avenant n° 1 à la convention 2010-2012 et d'attribuer une subvention de 38.000 € sur la base du projet 2011 présenté par l'association.

- L'association ABCD témoigne par ses initiatives et propositions culturelles et artistiques de son rôle complémentaire de l'action municipale et institutionnelle.

Sa vocation de développement de manifestations de qualité dans un esprit de convivialité s'adressant à un large public participe à la diversification des propositions artistiques sur le territoire.

Le Festival de Travers consacré à la chanson française constitue une véritable actualité de la chanson française et permet de faire découvrir de nouveaux talents. Parcours et jardins est un événement à l'échelle d'un quartier qui présente des démarches de création artistique dans un esprit ludique de proximité. Ces deux manifestations favorisent l'émergence d'artistes locaux et régionaux et contribuent à la diffusion de parcours artistiques innovants.

Il est proposé de passer une convention de partenariat avec l'association ABCD pour l'année 2011 et d'attribuer une subvention de 22 800 €.

- L'association Aurachrome Théâtre est suivie depuis plusieurs années dans le cadre de conventions. Soutenue depuis 2006, la Ville a passé une convention triennale 2010-2012 de soutien avec cette association.

Ces soutiens renouvelés ont permis la réalisation de nouveaux spectacles et plus particulièrement d'une création jeune public qui a obtenu des critiques très positives. Aurachrome Théâtre intensifie sa diffusion et poursuit sa structuration.

Il est proposé d'approuver l'avenant n° 1 à la convention 2010-2012 et d'attribuer une subvention de 10 000 €.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention 2010-2012 à passer avec les Folies Françaises ;

2°) approuver la convention de partenariat pour l'année 2011 à passer avec l'association ABCD ;

3°) approuver l'avenant n° 1 à la convention 2010-2012 à passer avec Aurachrome Théâtre ;

4°) attribuer les subventions respectives aux associations correspondantes :

- **38 000 € aux Folies Françaises,**
- **22 800 € à ABCD,**
- **10 000 € à Aurachrome Théâtre ;**

5°) autoriser M. le Maire à signer lesdits avenants et la convention au nom de la ville ;

6°) imputer les dépenses correspondantes soit 70 800 € sur les crédits inscrits au budget de la ville, fonction 33, article 6574, service gestionnaire CCCA ».

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 45 – Attribution de subventions à des associations culturelles. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de soutien 2010-2012 passée avec le Théâtre de l'Eventail.

M. VALETTE – *Ce sont des subventions aux associations culturelles afin de soutenir leurs activités et plus particulièrement une convention avec le Théâtre de l'Eventail.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les associations culturelles sont représentatives de la diversité des disciplines et des pratiques artistiques. Elles sont porteuses de projets culturels et permettent à de nombreux Orléanais d'avoir une pratique amateur.

Afin de poursuivre leurs activités ou d'initier de nouveaux objectifs, elles ont sollicité la ville pour obtenir une subvention au titre de l'année 2011.

L'étude des dossiers est menée dans une démarche d'équilibrage entre les disciplines artistiques. Une attention particulière est portée aux initiatives prises en matière de mutualisation des structures associatives et aux projets inter-associatifs.

En ce qui concerne les activités de chorale, d'orchestre en amateurs et de danse une vigilance est portée sur les effectifs. Pour les associations investies dans des processus de professionnalisation dans les domaines du théâtre, de la danse et de la musique, il est procédé à des diagnostics concertés.

Un avenant n° 1 à la convention de soutien 2010-2012 passée entre la Ville et l'association Théâtre de l'Eventail est, par ailleurs, proposé, cette jeune compagnie s'investissant dans un travail soutenu de création et de diffusion en revisitant la tradition du théâtre sur tréteaux et le répertoire de la commedia dell'arte. Le versement d'une subvention d'un montant de 4 750 € est prévu au titre de l'année 2011.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les subventions à attribuer aux associations culturelles figurant dans le tableau annexé à la délibération pour un montant total de 68 505 € ;

2°) approuver l'avenant n° 1 à la convention 2010-2012 à passer avec le Théâtre de l'Eventail ;

3°) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la ville, fonction 33, article 6574, service gestionnaire C.C.C.A. ».

ADOPTE PAR 41 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS
ET 1 NON PARTICIPATION
(M. MOITTIE).

26/4/11 15:37

DIRECTION DE LA CULTURE ET DE LA CREATION ARTISTIQUE
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
2011

NOMS	Subv. 2010	Demande 2011	Budget Prévisionnel	OBSERVATIONS		Nombre adhérents	Adhérents Orléans	Cotisations	Nbre salariés	Subventions attribuées pour 2011
				Fonctionnement	Projet					
CHANT CHORAL										
Chorale Francis Poulenc Présidente : Mirel ALDIER	1 500	1 800	28 600	subvention relations publiques - mise à disposition de la salle de spectacles de la MAM pour répétitions hebdomadaires		71	33	48 € 30 € étudiants et économiquement faibles	1	1 425
Chantres à Cœur-Joe d'Orléans Présidente : Brigitte MIDOUX	1 000	1 800	15 100			145	105	50€, 30 € Réservés à AC Joie National forfait 200 € par groupe		950
Chœur de l'Université d'Orléans Président : Louis MARSOUID	500	500	9 100			53	36	20 € étudiants 60 € pour les autres membres	2	475
Chorale de la Source Présidente : Marie-Gabrielle GOIX	500	800	11 360			46	29	65 € étudiants ou demandeurs emploi : 30 €	1	475
Ensemble Vocal BEMIOLE Président : Joel RIVIERE	500	500	8 200			44	20	50 € (80€ pour les couples)		475
MUSIQUE										
Association MUSICALE CONFLUENCE Président : Thierry PAGIN	500	600	16 600	mise à disposition de la salle de l'école Maxime Ferrard pour répétitions hebdomadaires		42	18	40 €	7 à 18 CDD	475
Brass Band Val de Loire Président : Jean-Paul LEROY	500	1 000	14 550			31	18	30 €	1	475
Jeunesses musicales de France Président : Dominique GIEN	4 000	3 800	23 250	Services Théâtre d'Orléans 4820 € / services TGP... / salle de l'Institut... 1304 €		5722		Adhésion journalières 1€		3 800
FORTISSIMO Président : Alexandre DE-METZ	4 500	5 500	56 950	Participation à la programmation de l'Institut - accueil au Ctre de Conférence déc 2011 (journée gratuité Ville)		28	14	1 €		4 275

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

NOMS	Subv. 2010	Demande 2011	Budget Prévisionnel	OBSERVATIONS		Nombre adhérents	Adhérents Orléans	Cotisations	Nbre salariés	Subventions attribuées pour 2011
				Fonctionnement	Projet					
MUSIQUE										
HARPEMSEMBLE Présidente : Françoise LE ROUX	2 000	2 000	20 606	Convention d'accueil dans les locaux du Conservatoire 285 €		35	17	35 € 280 € pour 30m de cours, 420€ pour 45m de cours et 560€ pour 1h de cours hebdomadaire x 25jours		1 900 (950 fonct, 950 achat instrument)
Comité des Orgues de la Cathédrale Président: Emmanuel SURIY	1 500	2 000	12 290			16	7	20 €		1 425
6 Jazz Président: Jean-Louis DERENNE	1 500	1 425	12 000	partenaire du Festival de jazz - animation place au jazz Bourgogne		33	22	30 €		1 425
DANSE										
Tout Feu tout Swing Président: Guillaume GOFFIN	1 200	4 000	29 800	mise à disposition de la MAM pour répétitions hebdomadaires		136	50	10 €		1 140
Cie LYONYME Présidente: Stéphanie MONTIGNY	5 000	11 500	49 111			6	5	15 €	12 intermittents	4 750
Cie Jazminna Présidente: Isabelle CORDELLIER	7 000	15 000	119 612			40	30	10 €		4 000
THÉÂTRE										
Théâtre de l'Eventail Président: Karelle BRUSSEAU	5 000	5000 en fonctionnement 5000 création spectacle	66 937	convention de soutien 2010-2012 - mise à disposition de la MAM pour période de résidence		20	10	15 €	10 + 1 aide à l'emploi	4 750

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

NOMS	Subv. 2010	Demande 2011	Budget Prévisionnel	OBSERVATIONS		Nombre adhérents	Adhérents Orléans	Cotisations	Nbre salariés	Subventions attribuées pour 2011
				Fonctionnement	Projet					
ARTS PLASTIQUES										
Le Pays où le ciel est toujours bleu Président : Sébastien PONS	10 000	10 000	88 200			6	5			9 500
LA MIRE Présidente : Nadjeïda TILHOU	7 500	7 500	23 100			10	10	100 €	0	7 125
Les Amis de Roger Toulouse Président : Abel MOITTE	1 000	950	10 476			161	70	25€ cotisation de base, 45€ de soutien, 60€ bienfaiteur	2	950
HISTOIRE ET PATRIMOINE										
Section orléanaise de l'Association Guillaume BUDÉ Président : Alain MALISSARD	500	550	9 560			201	143	12 € par personne, 18 € couple, 6€ étudiants		475
Société Archéologique et Historique de l'Orléans Président : Hervé FINOUS	1 500	1 425	18 125	mise à disposition salle des Thèses (convention d'occupation en cours)		320	130	45 € 50 € couple		1 425
Clos Jeanne CHAMPILLOU Présidente : Jeanne AZAMBOURG	1 000	1 400	5 518	500 en fonctionnement 900 pour conservation des œuvres manoir		91	51	18 €		950
Académie d'Orléans Président : Joseph PICARD	1 500	1 500	13 200	mise à disposition des locaux rue A. PETIT (convention d'occupation en cours)		92	50	80 €		(475 fonett, 475 achat instrument) 1 425
SCIENCES										
SOMOS Président : Philippe GENEVOIX	500	480	6 750			69	30	15 €		475
LITTÉRATURE										
Les Amis de Max Jacob Présidente : Patrice SISTRAC	1 500	1 500	12 891			214	38	13 € étudiant, 30 € particulier, 43 € couple, 160 € donateur		1 425

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

NOMS	Subv. 2010	Demande 2011	Budget Prévisionnel	OBSERVATIONS		Nombre adhérents	Adhérents Orléans	Cotisations	Nbre salariés	Subventions attribuées pour 2011
				Fonctionnement	Projet					
PHOTO CINÉ-CLUB VIDÉO										
Photo Ciné Club Orléanais	2 500	1 000 en fonctionnement	13 985	mise à disposition de la salle Eiffel du 2 au 15 mai, coût 20 €		65	30	93 € + de 25 ans, 47 € 18 à 25 ans, 22 € moins de 18 ans		2 375
Présidente : Armelle ABSOLU		1 500 € salon photo		prêt de matériel - convention d'occupation des locaux rue du Bourdon Blanc en cours						
APAC (Association Populaire Art et Culture)	2 200	2 200	13 450	accueil des projections au Théâtre d'Orléans		203	147	Adhérents ciné club: 17 €, étudiants et chômeurs pas d'adhésion et entrée 4,50€, PAC : 2€, jeunes de - 14ans: 2,50€	1	2 090
Président : Bernard PERREAU										
CFSA DE L'AFTEC	1 500	3 000	8 500	Mise à disposition Auditorium de la Médiathèque		8	1	8 €		1 425
Président : Pierre HOMASSEL										
CULTURES NUMERIQUES										
LABOMEDIA	5 000	5 000	136 214			80	70	48 € structure 16 € ressource		4 750
Président : Alexandre TINSEAU										
DIVERS										
Comité de la Sainte-Fiacre				attribution de subvention pour la St-Fiacre Direction de la Proximité/ DCCA						1 900
									TOTAL	68 505

N° 46 – Ville d'Art et d'Histoire. Fixation des tarifs. Approbation d'une convention à passer avec l'Office de Tourisme et des Congrès d'Orléans.

M. VALETTE – *C'est un nouveau dispositif lié à l'obtention du label Ville d'Art et d'Histoire. Aujourd'hui le label amplifie ses actions en direction des scolaires et dans plein de domaines.*

Il s'agit de fixer les tarifs sur les activités de Ville d'Art et d'Histoire, notamment pour les visites, et de passer une convention avec l'Office de Tourisme et des Congrès d'Orléans pour la gestion de toute cette activité.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La ville, en obtenant le label Villes et Pays d'Art et d'Histoire en mai 2009, s'est engagée par convention signée avec l'Etat à promouvoir une politique de valorisation du patrimoine et à développer un tourisme culturel de qualité. Au regard des objectifs de cette convention, il convient de définir la politique tarifaire pour les diverses actions proposées par le service Ville d'Art et d'Histoire :

- visites spectacles,
- visites individuelles,
- visites groupes,
- actions éducatives.

- Les visites spectacles patrimoniales proposent aux spectateurs de découvrir un pan de l'histoire et du patrimoine local grâce à une visite alliant contenu historique et patrimonial et mise en scène théâtrale.

- Les actions thématiques en direction de la population locale sont élaborées autour de thèmes particuliers (par exemple, les artisans d'art, l'architecture contemporaine, les derniers chantiers de restaurations ou de fouilles...) et avec des propositions d'animations différentes (visites en compagnie d'un guide-conférencier agréé par le Ministère de la Culture, conférences, rencontres avec un artiste ou artisan, ateliers...). Le rythme de ces programmes est variable, en fonction de l'actualité. Les actions thématiques sont ponctuelles et mises en place dans une logique de service public et de communication auprès de la population locale.

- Les visites de groupes adultes : elles concernent les visites de l'exposition patrimoniale et celles portant sur une offre proposée en individuels et ayant entraîné une demande spécifique d'un groupe.

Les actions éducatives peuvent prendre différentes formes :

- demie-journée ou journée de visites avec fiches pédagogiques, sur une ou plusieurs séances,
- journée couplant visites et ateliers, sur une ou plusieurs séances.

Les actions éducatives sont proposées par l'animateur de l'architecture et du patrimoine, en lien avec un guide-conférencier agréé par le Ministère de la Culture qui mène la

visite, et l'éducation nationale. Des intervenants extérieurs peuvent être amenés à intervenir sur des ateliers (maître-verrier, tailleur de pierre,...).

La convention-cadre 2009-2013, signée avec l'Office de Tourisme et des Congrès, missionne celui-ci « pour concevoir et commercialiser des produits touristiques urbains visant à valoriser le patrimoine historique et urbain en cohérence avec le label Ville d'Art et d'Histoire ».

Afin de clarifier et de préciser le rôle de la Ville (Service d'Art et d'Histoire) et de l'Office de Tourisme et des Congrès en terme d'actions patrimoniales et de promotion de ces actions, une convention ad hoc est proposée.

TARIFS ACTIONS PATRIMONIALES SERVICE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

	Tarifs	Lieu de réservation
Visites spectacles	7 € , plein tarif 3.50 €, tarif réduit (8-25 ans) gratuité pour les moins de 8 ans	Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans
Actions en direction de la population locale	Gratuité	Service Ville d'Art et d'Histoire
Groupes adultes	150 € par groupe de 25 pers. max. pour 1h30/2h de visites en compagnie d'un guide-conférencier agréé par le Ministère de la Culture 150 € sup. par tranche de 25 pers. sup.	Service Ville d'Art et d'Histoire
Actions éducatives	actions sans atelier : 1.50 € / enf. / ½ journée d'action actions avec atelier : 3 € / enf. / ½ journée d'action NB : le transport et l'éventuel déjeuner des enfants est à la charge de la structure encadrant ces derniers.	Service Ville d'Art et d'Histoire

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs des actions du Service Ville d'Art et d'Histoire tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} mai 2011 ;

2°) approuver la convention à passer avec l'Office de Tourisme et des Congrès pour la promotion de ces actions pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention ;

4°) **imputer les recettes correspondantes sur le crédit inscrit au budget de la Ville, fonction 33, nature 70688, opération 0000842, service gestionnaire CARC ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 47 – Muséum. Acquisition d'une collection paléontologique de l'Orléanais. Demande de subvention.

M. VALETTE – *Il s'agit d'une acquisition d'une œuvre que le Muséum. Il est proposé, comme d'habitude dans ces cas-là, de solliciter le Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées pour obtenir une subvention.*

Mme HEAU – *Je voulais juste faire une petite remarque et admirer notre collègue et Adjoint à la Culture qui sait de front mener sa vie professionnelle et sa vie d' élu en proposant une délibération, lisez un peu la collection, il ne s'agit que de dents certes fossilisées. Mais je voudrais avoir l'assurance que cette collection vient bien de la part de M. Denis GAILLARD habitant Mer.*

(rires)

M. BRARD – *Je voudrais apporter une petite précision. Je crains que ce ne soit pas tout à fait exact. Il me semble qu'il y a un astragale. A mon avis, cela ne fait pas partie des dents !*

Mme HEAU – *Excusez-moi, je reprends la parole. En effet, M. BRARD, il n'y a pas que des dents. Mais il y a quand même des dents de crocodiles sur présentoir, des dents de rhinocéros inférieures et supérieures, une canine qui se promène, on ne sait pas de qui, c'est quand même inquiétant !*

M. le Maire – *M. VALETTE souhaite rassurer le Conseil Municipal.*

M. VALETTE – *Je n'ai pas été formé pour soigner les crocodiles.*

M. le Maire – *Je vous comprends, M. VALETTE !*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Muséum dispose d'une collection ostéologique de qualité constituée surtout de grands squelettes présentés dans des expositions permanentes et donc peu accessibles à des usages pédagogiques. Malgré sa qualité, cette collection non exhaustive mérite d'être complétée.

Une collection de fossiles de grands mammifères du miocène (gomphotherium, cervidés, rhinocéros...) issus des sables de l'Orléanais est proposée au Muséum par un particulier. Ces fossiles illustrent la richesse du sous-sol local et leur incorporation au fond patrimonial du Muséum apparaît logique pour un établissement dont l'une des missions est de mettre en valeur les ressources paléontologiques du Val de Loire.

Une telle acquisition pour un montant de 4 190 € net de T.V.A. est conforme à une nécessité politique d'enrichissement des collections du musée.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (F.R.A.M.) une subvention au taux le plus élevé possible pour l'acquisition au bénéfice du Musée de la collection « Denis Gaillard » pour un montant de 4 190 € net de T.V.A. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville tout document nécessaire à cette opération ;

3°) imputer la recette correspondante sur le budget de la ville, fonction 322, article 1321, programme 05A080, service gestionnaire CMHN».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Collection de fossiles proposée au Muséum d'Orléans
par M Denis Gaillard 12 rue de la Croix Blasle 41500 MER

DEVIS

<i>Gomphotherium angustidens</i> :	
2 dents, m3 inf.g. et M2 sup. g	1000 €
Dents diverses Suidés et <i>Gomphotherium</i>	60 €
<i>Deinotherium bevaricum</i> :	
2 dents, P3 sup.d et M3 inf. g.	400 €
1 dents p4 inf. g.	100 €
1 présentoir avec mandibules de cervidés	150 €
1 présentoir avec assortiments de dents de cervidés et d' <i>Anchitherium</i>	100 €
1 présentoir avec dents de crocodiles	100 €
1 présentoir avec plaques osseuses de tortues.....	70 €
Rhinocéros :	
12 dents inf.	500 €
10 dents sup.	450 €
4 incisives.....	350 €
1 bois de cervidé : <i>Procervulus dichotomus</i>	150 €
1 griffe de rapace	100 €
<i>Steneofiber depereti</i> :	
12 dents	100 €
1 astragale de rhinocéros <i>Plesiaceratherium lumiaense</i>	60 €
7 invertébrés, mollusques	50 €
Astragales et os divers	100 €
Emails divers	100 €
1 vertèbre de proboscidién.....	60 €
1 canine	50 €
4 vertèbres de poissons	40 €
1 présentoir de dents de microfossiles	100 €
Total	4190 € net de TVA

Fait à Mer, le 05/02/2011

Denis GAILLARD



N° 48 – Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Attribution de subventions aux formations musicales.

M. GABELLE – *Nous y arrivons. Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux associations musicales indiquées dans la délibération, pour un montant de 3 365 €.*

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'organisation des Fêtes de Jeanne d'Arc 2011, et plus particulièrement des cortèges organisés le 8 mai, la Ville sollicite différents groupes de musique pour animer les défilés.

Il est proposé de les subventionner comme suit :

NOMS DES ASSOCIATIONS	ACTIVITES DE L'ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION 2011 en €
Harmonie St Marc St Vincent	Participation au cortège du 8 mai après-midi	285
Musique Départementale des Sapeurs Pompiers	Participation au cortège du 8 mai après-midi	285
Harmonie Municipale d'Ingré	Participation au cortège du 8 mai après-midi	285
Harmonie de la Chapelle St Mesmin	Participation au cortège du 8 mai après-midi	285
Batterie Fanfare intercommunale d'Ingré-Ormes	Participation au cortège du 8 mai après-midi	285
Société Musicale de Sully /Loire	Participation au cortège du 8 mai après-midi	285
Batterie Fanfare de la Montjoie St Denis en Val	Participation au cortège du 8 mai après-midi	285
L'Alouette de Pithiviers	Participation au cortège du 8 mai après-midi	285
Société Musicale de Beaugency	Participation au cortège du 8 mai après-midi	285

NOMS DES ASSOCIATIONS	ACTIVITES DE L'ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION 2011 en €
Pipe Band d'Aubigny sur Nère	Animation musicale du cortège commémoratif et participation au Massed-Band de cornemuses (regroupement des sonneurs de cornemuses de la région) pour la Restitution de l'Etendard le 8 mai	800
TOTAL		3 365

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 49 – Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Lots techniques. Approbation des marchés passés après appel d'offres ouvert.

M. GABELLE - *Afin de mettre en œuvre techniquement le programme et le spectacle prévus pour les Fêtes de Jeanne d'Arc 2011 (spectacle Son et Lumière sur la Cathédrale Sainte-Croix et Set Electro Place de la Loire le 7 mai, journée du 8 mai 2011), il est nécessaire de faire appel à un certain nombre de prestataires. Vous avez la liste des 6 prestataires, pour un montant de 321 357,83 €. Il vous est demandé de déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés.*

Mme RICARD – *M. le Maire, mes chers collègues, je n'ai nulle envie de mettre le bazar à 21 heures 30, mais j'ai vraiment une question à vous poser vous les membres de l'opposition. J'aimerais vraiment savoir si vous allez venir aux fêtes de Jeanne d'Arc le 7 mai au soir et surtout le 8. Il semblerait que l'invité de cette année, comme l'année dernière et comme au début du mandat, ne vous convienne encore pas, ne soit pas assez bien. Allez-vous venir ? Allez-vous lui serrer la main, lui faire un grand sourire ?*

Je suis un petit peu ennuyée car je ne comprends pas votre attitude. Je comprends souvent vos positions que je trouve tout à fait respectables, mais aux fêtes de Jeanne d'Arc on fait preuve d'intelligence d'esprit, d'ouverture. Il y a aussi une certaine forme de consensus. C'est une fête populaire dans les meilleurs sens du terme. Je le trouve en tout cas, même si je ne suis orléanaise que depuis... je ne vais pas le dire, un petit moment quand même.

En plus, l'invité de cette année a le mérite d'être populaire. Les gens vont être contents de voir cette personne. Je vais m'arrêter là. Le 8 mai, j'ai une préoccupation comme beaucoup, c'est le temps et savoir ce que je vais mettre comme chaussures pour ne pas terminer avec les pieds en sang, et puis de bien me tenir et de saluer la population orléanaise. Comme on dit, la moitié défile, l'autre moitié regarde.

Je veux juste savoir ce que vous avez prévu de faire ?

M. le Maire – *M. LEBRUN vous voulez nous dire ce que vous avez prévu de faire ?*

M. LEBRUN – *Cela ne nous convient pas plus que les autres années. On n'en parle pas plus que cela. On ne viendra pas. Point à la ligne. Mais il se peut qu'un jour cela nous convienne et qu'on vienne.*

M. le Maire – *Ce n'est pas 600 ans comme cela, car ces fêtes de Jeanne d'Arc ont beaucoup évolué. Elles ont été transformées. Mais l'essence même reste. Je le pense en tout cas.*

M. GRAND – *Cela se passait tellement bien, c'est dommage.*

Mme RICARD, *n'ayez pas peur. Nous serons là, avec un grand plaisir, comme tous les ans.*

C'est le problème du journalisme. Lorsqu'un journaliste vous appelle et vous dit : « Cette année l'invité c'est M. P.P.D.A. Qu'est-ce que vous en pensez ? ». Vous vous retrouvez pris un petit peu par surprise. Vous vous dites : on me demande mon avis pour savoir ce que je pense de cette personne. Vous sortez un petit peu du contexte, savoir si les fêtes de Jeanne d'Arc c'est consensuel. Il n'y a aucun souci. On nous pose une question. J'y ai répondu en disant quelques mots. Je pourrais peut-être en discuter avec M. P.P.D.A. lorsqu'il viendra, qu'on se saluera, car je le saluerai. J'ai fait remarquer que quelques petites choses me gênaient dans son parcours qui sont de mon point de vue très dommageables, car par ailleurs je pense que c'est quelqu'un d'une très grande intelligence. J'ai fait ces réflexions-là. On participera tous ensemble aux fêtes de Jeanne d'Arc. Ce sera consensuel. On sera très heureux d'y participer ensemble comme tous les ans. Puis on attendra qu'un jour arrive un invité qui soit également consensuel parmi les avis que nous avons les uns et les autres.

Je voudrais noter qu'on a une grande première. Depuis le début du mandat, j'avais cru comprendre que les élus entre eux ne pouvaient pas s'interpeller. Dont acte. Cela me permettra, peut-être une autre fois, de poser une question à l'un d'entre vous. C'est une très bonne nouvelle de mon point de vue. Je vous remercie.

M. le Maire – *Mme RICARD a parfaitement le droit de faire remarquer certaines choses si elle le souhaite et vous avez parfaitement le droit de répondre ou de ne pas répondre. Dans ce Conseil Municipal, il y a eu quelques échanges que j'ai laissé s'exprimer entre les uns et les autres. C'est loin d'être une première. C'est même monnaie courante.*

Puisque le sujet est évoqué, je veux simplement dire la chose suivante là-dessus. D'abord, dans les périodes antérieures, il ne serait venu à l'idée de personne, et je parle de l'opposition, quelle qu'elle a été par le passé, de venir critiquer l'invité du Maire. Je vous défie pour ce qui me concerne de trouver quoi que ce soit là-dessus. Jamais, jamais. Pour l'opposition précédente et je pense pour celle d'avant, jamais. Cela a été le cas dans le mandat précédent, même si parfois des pics ont été adressés ici ou là, on est resté à peu près... Depuis 2007 – 2008, on est tous les ans dans de la critique qui me paraît parfois non seulement malvenue, mais de jugement de valeur inopportun, sur les qualités de l'invité. Tous les ans. Je ne vais pas citer les propos, je n'ai pas envie de leur faire écho. Je trouve que cela n'apporte rien.

Au travers du Maire, c'est la Ville d'Orléans qui invite et nous sommes tous élus de la Ville d'Orléans. Je trouve cela tout à fait regrettable à double titre : d'abord pour l'image qui est donnée et ensuite, je vous le dis très franchement, par rapport à l'invité lui-même. Je trouve

que c'est désobligeant. L'invité accepte de venir parmi nous, souvent et toujours ce sont des personnalités extrêmement sollicitées, extrêmement chargées qui ont d'autres choses à faire, y compris le 8 mai et qui font souvent beaucoup de tour de force pour être parmi nous, car elles ont envie de venir. Je peux le dire. Vous ne savez pas comment cela se passe dans la coulisse. Moi seul le sais. Je sais bien, quand je sollicite tel ou tel, qu'il n'est pas rare que la personne sollicitée me dise : « Le 8 mai c'est compliqué ».

Je dois aussi dire que parfois et depuis maintenant 10 ans que chaque année j'ai ce privilège de solliciter une personnalité, qu'il est arrivé que certaines personnalités sollicitées – je peux le dire – déclinent l'invitation. Je peux vous le dire, c'est le cas par exemple de M. Robert BADINTER, car je l'ai sollicité. Très courtoisement et très aimablement, je peux le dire d'ailleurs, il a regardé. Il m'a d'ailleurs fait au téléphone une sorte de pré-discours sur Jeanne d'Arc. Je me suis permis de lui dire qu'il n'avait pas grand chose à retoucher à ce premier jet, ce serait parfait. Puis il m'a rappelé en me disant qu'il ne pouvait pas venir. Je prends cet exemple car il a été cité. Mme Simone VEIL est d'ailleurs venue elle-même aux fêtes de Jeanne d'Arc. Mais j'insiste sur cette tradition et je pense très sincèrement que là aussi, pardon de le dire, mais être dans la critique systématique c'est facile, cela n'apporte rien et c'est discourtois vis-à-vis de la personnalité qui nous fait l'amitié de venir. Je suis attaché à cette courtoisie. Je suis attaché j'allais dire à cette élégance-là. Le minimum, quand on accueille quelqu'un, c'est de le faire correctement.

Sinon, on peut, comme l'a dit Mme RICARD, ne pas être là. Cela a le mérite de la cohérence. Je le regretterai. Je m'adresse à MM. RICOUD et LEBRUN, je ne pense pas que vous perdiez votre éthique, ce que vous êtes, en constatant que ces fêtes de Jeanne d'Arc existent depuis maintenant presque 600 ans. Par rapport à cela, par rapport à nos convictions, nous sommes tout petit, insignifiants, un moment éphémère dans ce long parcours. Ce long parcours nous dépasse complètement. J'espère bien sûr qu'il nous survivra longtemps après que nous ne soyons plus non seulement dans cette enceinte et même que nous ne soyons plus du tout. Nous avons cette obligation que je qualifierai de morale, de permettre à cette tradition de se perpétuer. Voilà ce que je crois profondément.

Bien sûr que nous cherchons à adapter ces fêtes de Jeanne d'Arc. Nous cherchons à y faire participer, comme ce fut dans l'histoire, la population orléanaise, que j'ai voulu qu'il y ait un 7 mai qui soit à la fois ce qu'il est devant la Cathédrale, mais qu'il puisse amener des jeunes, notamment avec le Set Electro. Je m'en félicite car ils sont très nombreux à venir. Tout cela s'inscrit dans la grande histoire. C'est ce que je pense fondamentalement et par rapport à cela nous sommes tous redevables.

Je regrette ces critiques, encore une fois, qui sont discourtoises. Je vais vous consulter maintenant. Je ne relance pas le débat.

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin de mettre en œuvre techniquement le programme et le spectacle prévus pour les Fêtes de Jeanne d'Arc 2011 (spectacle Son et Lumière sur la Cathédrale Sainte-Croix et Set Electro Place de la Loire le 7 mai, journée du 8 mai 2011), il est nécessaire de faire appel à un certain nombre de prestataires.

Compte tenu de l'importance de l'événement et de l'utilisation de technologies spécifiques, le marché est divisé en lots :

- Lot n° 1 : Son, éclairage et distribution électrique,
- Lot n° 2 : Vidéo,
- Lot n° 3 : Echafaudages et tribune,
- Lot n° 4 : Couverture de scène et crash barrières,
- Lot n° 5 : Barriérage,
- Lot n° 6 : Toilettes mobiles.

Compte-tenu de la nature et du montant des prestations à réaliser, un appel d'offres ouvert a été lancé conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres du 6 avril 2011 a procédé au jugement des offres conformément aux critères d'attribution et de leur pondération définis à l'article 9 du règlement de la consultation, à savoir :

- 1 – Méthodologie d'intervention appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 50 %),
- 2 – Prix des prestations (pondération : 50 %).

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés à passer relatifs aux prestations de son, éclairage et distribution électrique, vidéo, échafaudages et tribune, couverture de scène et crash barrières, barriérage et toilettes mobiles avec la ou les sociétés suivantes :

- Pour le lot 1 (Son, éclairage et distribution électrique) : la société IMPACT EVENEMENT, pour un montant de 210 251,83 € T.T.C.,

- Pour le lot 2 (Vidéo) : la société ALABAMA MEDIA, pour un montant de 48 095,94 € T.T.C.,

- Pour le lot 3 (Echafaudages et tribune) : la société STACCO, pour un montant de 39 196,50 € T.T.C. pour la solution de base, pour un montant de 10 668,32 € T.T.C. pour l'option 1 et pour un montant de 3 552,12 € T.T.C. pour l'option 2,

- Pour le lot 4 (Couverture de scène et crash barrières) la société STACCO, pour un montant de 9 825,14 € T.T.C.,

- Pour le lot 5 (Barriérage) : la société U.C.D., pour un montant de 12 797,20 € T.T.C. pour la tranche ferme et de 4 186 € T.T.C. pour la tranche conditionnelle,

- Pour le lot 6 (Toilettes mobiles) : la société SOLOGNE MAT-LOC, pour un montant de 1 191,22 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits ou à ouvrir au budget de la Ville, fonction 024, nature 611, opération 0000832, service gestionnaire CEVE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 50 – Festival de Loire 2011. Approbation des redevances d'occupation du domaine public. Approbation de deux conventions type d'occupation précaire et révocable du domaine public.

Mme d'AUX – *C'est un événement beaucoup moins séculaire que les fêtes de Jeanne d'Arc. Dans 600 ans, peut-être aurons-nous un super Festival de Loire !*

C'est une délibération habituelle. On doit passer des conventions de redevance d'occupation temporaire du domaine public, puisque pendant le Festival de Loire les quais sont occupés par différents stands (village de Loire, salon de Loire, guinguettes, etc.).

Je vous demande si vous voulez bien approuver ces contrats type d'occupation temporaire et révocable du domaine public.

Mme d'AUX, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le succès de l'édition 2009 du Festival de Loire (600.000 personnes sur cinq jours) permet d'escompter une fréquentation au moins équivalente pour 2011, ce qui constitue pour les exposants potentiels tels que les artisans, commerçants alimentaires ou non, une attractivité certaine.

A l'occasion du Festival, la Ville aménage des espaces spécifiques, quais du Châtelet et du Fort Alleaume, pour accueillir notamment le village de Loire, le salon de la Loire, le village des partenaires, des bars, des guinguettes qui seront occupés par des exposants et commerçants choisis en fonction de la thématique de l'événement.

Sur les quais, la Ville aménage également deux villages thématiques (village des fleuves et du fleuve invité) qui accueilleront des exposants et commerçants présentant au public des spécialités culinaires, artisanales et des démonstrations du savoir-faire de la batellerie et des régions.

En application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et compte tenu des surfaces mises à disposition et des moyens techniques mis en œuvre par la Ville facilitant l'accueil de ces activités temporaires dans le cadre de l'organisation de l'événement et de l'importante fréquentation de l'édition 2009, il est proposé de fixer les redevances d'occupation du domaine public pour le Festival de Loire 2011 en appliquant une augmentation de 3,85 % et 6,25 % aux tarifs de 2009 pour les espaces à vocation commerciale.

Les nouveaux tarifs 2011 portent également sur la possibilité d'accueillir des espaces à vocation non commerciale sur le village de Loire et la gratuité proposée pour les espaces caritatifs.

Les redevances 2011 font l'objet du tableau annexé à la présente délibération.

Pour les stands du village pédagogique et pour ceux des villages des fleuves et du fleuve invité, qui accueilleront des espaces à vocation pédagogique à l'attention du public, la Ville ne percevra pas redevance.

Deux contrats type d'occupation temporaire et révocable du domaine public, à passer avec les exposants et définissant les engagements de chacune des parties, dont l'un spécifique aux guinguettes et bars terrasses, sont proposés.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les redevances pour l'occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exposants/commerçants présents sur le Festival de Loire 2011, tels qu'ils sont détaillés dans le tableau annexé à la délibération ;

2°) approuver les deux contrats-type d'occupation temporaire et révocable du domaine public 2011, dont l'un est spécifique pour les espaces guinguettes et bars-restaurants ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer les contrats et à accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 0242, article 7336, service gestionnaire CEVE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Annexe Délib CM 15 avril 2011

FESTIVAL DE LOIRE 2011
 Redevances d'Occupation du Domaine Public - Tarifs journaliers par surface

LIEU	AMENAGEMENT FOURNI PAR LA VILLE	SURFACE	NATURE DES ESPACES							
			ESPACES A VOCATION COMMERCIALE		ESPACES A VOCATION NON COMMERCIALE		ESPACE PARTENAIRE (Convention pour soutien à l'événement)		ESPACES A VOCATION CARITATIVE	
			ALIMENTAIRE	NON ALIMENTAIRE	AVEC ABRI VO	SANS ABRI VO	AVEC ABRI VO	SANS ABRI VO	AVEC ABRI VO	SANS ABRI VO
VILLAGE DE LOIRE	Tente	8m ²	135 €	85 €	50 €	50 €	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité
SALON DE LOIRE	Tente	8m ²	135 €	85 €	50 €	50 €	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité
VILLAGES BATEAUX (Village des fleuves et du fleuve invité)	Stand en bois	4m ²	135 €	85 €	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité
VILLAGE PARTENAIRE	Tente	8/25m ²								
GUINGUETTE	Tente et Planché	240/270m ²	700 €							
BAR TERRASSE	Tente et Planché	100/115m ²	500 €							
AUTRES ESPACES SUR LE FESTIVAL	Sans abri	8m ²	31 €	21 €						

FESTIVAL DE LOIRE 2009
 Redevances d'Occupation du Domaine Public - Tarifs journaliers par surface

LIEU	AMENAGEMENT ENT FOURNI PAR LA VILLE	SURFACE	NATURE DES ESPACES																	
			ESPACES A VOCATION COMMERCIALE				ESPACES A VOCATION NON COMMERCIALE	ESPACE PARTENAIRE (Convention pour soutien à l'évènement)	ESPACES A VOCATION CARITATIVE											
			ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE															
			AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI										
VILLAGE DE LOIRE	Tente	8m ²	130 €		80 €															
SALON DE LOIRE	Tente	9m ²	130 €		80 €															
VILLAGES BATEAUX (Village des fleuves et du fleuve invité)	Stand en bois	9m ²	130 €		80 €															
VILLAGE PARTENAIRE	Tente	25m ²																		
GUINGUETTE	Tente et Planché	165/250m ²																		
BAR TERRASSE	Tente et Planché	250/300m ²																		
AUTRES ESPACES SUR LE FESTIVAL	Sans abri	5m ²																		
					30 €					20 €										gratuité

N° 51 – Comité des fêtes de La Source. Attribution d'une subvention.

Mme de QUATREBARBES – *Il s'agit d'attribuer une subvention au Comité des Fêtes de La Source pour un montant de 3 800 €.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer la subvention suivante :

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant proposé pour 2011
Comité des fêtes de la Source	Organisation de la fête de quartier le 9 octobre	3 800 €

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, service gestionnaire PDVQ, fonction 824, article 6574 (11PDVQ0034). »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 52 – Association Qualité de Vie à La Source. Attribution d'une subvention.

Mme de QUATREBARBES – *Il s'agit d'attribuer une subvention à l'Association Qualité de Vie à La Source de 1 900 €.*

Mme KOUNOWSKI – *Par rapport au libellé, il est marqué « fonctionnement ». Normalement ce sont des subventions données par rapport à des projets. Je ne sais pas. Je pose la question.*

M. le Maire – *Non, les subventions qu'on verse sont également faites pour aider au fonctionnement de toutes les associations.*

Mme KOUNOWSKI – *Je croyais que c'était sur des nouveaux projets.*

M. le Maire – *La Région donne des subventions sur la base des projets. Ce n'est pas la Ville. C'est d'ailleurs logique...*

Mme KOUNOWSKI – *Précédemment c'était bien sur un projet ou une action.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer la subvention suivante :

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant proposé pour 2011
Qualité de Vie à la Source	Fonctionnement 2011	1 900 €

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, service gestionnaire PDVQ, fonction 824, article 6574 (11PDVQ0037)».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ESPACE PUBLIC ET PATRIMOINE

N° 53 – Accord-cadre pour la maîtrise d'œuvre des projets d'espace public. Approbation.

Mme de QUATREBARBES – *Il s'agit d'approuver l'accord-cadre relatif à la maîtrise d'œuvre des projets pour l'espace public, à passer avec 6 sociétés :*

- S.C.E.,
- EGIS/ATELIER VILLES ET PAYSAGES,
- CCK ARCHITECTES/SEPHIA/BETA VOIRIE/THIENOT,
- ERA,
- SIGNES/INFRASERVICE/SCENE PUBLIQUE/FEUILLAS,
- ESE DEGOUY/F. MERCIER.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de ses projets en matière de travaux sur l'espace public, la Ville a lancé un marché, en procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 57 à 59 et 76 du Code des Marchés Publics, en vue de la passation d'un accord-cadre avec 3 à 6 opérateurs économiques maximum pour la maîtrise d'œuvre des projets d'espace public.

Les stipulations de cet accord-cadre concernent les prestations de maîtrise d'œuvre pour les projets d'espace public tels que :

- Rues, boulevards, avenues, places, etc...,

- Parcs et jardins dont aires de jeux,
- Cours d'école ;

Le présent accord-cadre est passé sans montant minimum et maximum, pour une durée d'un an à compter de la date de notification, reconductible 3 fois, par période d'un an, pour une durée maximale ne pouvant excéder 4 ans.

Lors de sa réunion du 6 avril 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

- 1 - Compétences de l'équipe (pondération 70 %) appréciées au regard :
 - de la qualification des intervenants (pondération 25 %),
 - de la qualité des dossiers de consultations transmis (pondération 25 %),
 - de la note méthodologique sur l'intégration du développement durable (20 %),
- 2 - Taux plafond de rémunération proposé (pondération 30 %),

et a retenu les offres des sociétés et groupements suivants:

- la Société S.C.E.,
- le groupement EGIS/ATELIER VILLES ET PAYSAGES,
- le groupement CCK ARCHITECTES/SEPHIA/BETA VOIRIE/THIENOT,
- la Société ERA,
- le groupement SIGNES/INFRASERVICE/SCENE PUBLIQUE/FEUILLAS,
- le groupement ESE DEGOUY/F. MERCIER.

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'accord-cadre relatif à la maîtrise d'œuvre de projets d'espace public à passer avec les sociétés et groupements désignés ci-après, sans montant minimum et maximum, pour une durée d'un an reconductible 3 fois :

- la Société S.C.E.,
- le groupement EGIS/ATELIER VILLES ET PAYSAGES,
- le groupement CCK ARCHITECTES/SEPHIA/BETA VOIRIE/THIENOT,
- la Société ERA,
- le groupement SIGNES/INFRASERVICE/SCENE PUBLIQUE/FEUILLAS,
- le groupement ESE DEGOUY/F. MERCIER.

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 54 – Conservatoire. Réaménagement du hall d'entrée. Approbation des marchés de travaux.

M. VALETTE – *Mes chers collègues, cette délibération me réjouit particulièrement. C'est la première étape qui va marquer la rénovation de ce lieu tout à fait extraordinaire qui est la salle de l'Institut.*

En raison de l'implantation de la station CLEO devant les portes actuelles d'accès à l'Institut, on est obligé de revoir le fonctionnement complet du hall de l'Institut. Tout cela va s'accompagner d'améliorations absolument considérables au plan fonctionnel pour les spectateurs. Le hall sera complètement rénové tout en conservant son caractère monarchie de Juillet, mais tout sera remis à neuf. On aura de plus acquis la possibilité d'aller aux toilettes facilement, car actuellement malheureusement à l'Institut il n'y en a pas. L'accessibilité sera acquise pour les personnes à mobilité réduite, puisqu'un ascenseur permettra d'accéder à la salle, ce qui n'est strictement pas possible actuellement.

Cette modification conduira à accéder à l'Institut par les côtés. Evidemment toutes les fonctionnalités et les déménagements que cela va occasionner ont été réglés et ne posent aujourd'hui plus de problème.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des travaux de la deuxième ligne du tramway et notamment de l'implantation d'une station devant l'entrée actuelle de la salle de l'Institut, il est nécessaire de trouver deux nouvelles entrées pouvant être utilisées également comme issues de secours.

Les deux entrées envisagées se trouvent sur les façades Nord et Sud à l'emplacement actuel des fenêtres aménagées au fil du temps, dans les arcades où se trouvaient à l'origine des portes.

En dehors de la création de ces deux nouvelles entrées, il est également prévu des travaux de réaménagement intérieur en empiétant sur des locaux du conservatoire, à savoir :

- le hall actuel de l'Institut,
- les allées aboutissant vers les nouvelles issues,
- les sanitaires y compris un wc accessible,
- un monte-personne rendant accessible la Salle de l'Institut.

Il est rappelé que les façades extérieures du bâtiment hébergeant le conservatoire et la Salle d'Institut, sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Après mise au point du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée en février 2011 pour l'ensemble des lots, à savoir :

- Lot n° 1 : DEMOLITION - MACONNERIE
- Lot n° 2 : PLATRERIE - MENUISERIE
- Lot n° 3 : PLOMBERIE
- Lot n° 4 : FINITIONS

- Lot n° 5 : CHAUFFAGE
- Lot n° 6 : SERRURERIE
- Lot n° 7 : COURANT FORT - COURANT FAIBLE
- Lot n° 8 : DECONTAMINATION
- Lot n° 9 : ASCENSEUR
- Lot n° 10 : CARRELAGE – FAIENCE.

Lors de sa réunion du 6 avril 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de consultation :

1. Prix des prestations (pondération 50 %),
2. Références du candidat pour des prestations de même nature (pondération 30 %),
3. Moyens mis en oeuvre pour réaliser la prestation (pondération 20 %).

Dans ces conditions et après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés relatifs aux travaux de réaménagement du hall d'entrée du conservatoire de musique d'Orléans, à passer avec :

- lot 1 : DEMOLITION - MACONNERIE : Société ROC, ZA Orléans Sologne, 1136 rue de Gautray, Saint-Cyr-en-Val, 45075 ORLEANS Cedex 2, pour un montant de 77 081,24 € T.T.C.,

- lot 2 : PLATRERIE - MENUISERIE : Groupement CROIXMARIE/GAUTHIER, 40 rue des Frères Lumière, 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE, pour un montant de 122 382,84 € T.T.C.,

- lot 3 : PLOMBERIE : Société ABRAYSIENNE, 10 avenue Ampère, 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE, pour un montant de 12 701,52 € T.T.C.,

- lot 4 : FINITIONS : Société GAUTHIER, 3 rue JB Corot, ZA Les Montées, 45073 ORLEANS Cedex 2, pour un montant de 54 657,20 € T.T.C.,

- lot 5 : CHAUFFAGE : Société ABRAYSIENNE, 10 avenue Ampère, 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE, pour un montant de 19 136,00 € T.T.C.,

- lot 6 : SERRURERIE : Société BRANDEHO METALLERIE, 29 rue de la Croix Blanche, 45410 ARTENAY, pour un montant de 27 681,42 € T.T.C.,

- lot 7 : COURANT FORT - COURANT FAIBLE : Société FORCLUM, 3 rue Gustave Eiffel, BP 62849, 45028 ORLEANS Cedex 1, pour un montant de 29 421,60 € T.T.C.,

- lot 8 : DECONTAMINATION : Société CESAM, 188 route de Sandillon, 45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC, pour un montant de 28 979,08 € T.T.C.,

- lot 9 : ASCENSEUR : Société OTIS – 200 rue des Cassines – 45560 SAINT DENIS EN VAL, pour un montant de 28 106 € T.T.C.,

- lot 10 : CARRELAGE - FAIENCE : Société PROCELIK, Le Clos Saint Marc, 16 rue des Sources, 41500 MER, pour un montant de 8 968,80 € T.T.C.,

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 311, article 2313, opération 05A4892, service gestionnaire TPAT ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 55 – Stade omnisports d'Orléans La Source. Création d'une tribune couverte de 2 000 places. Approbation des marchés de travaux.

Mme GRIVOT – *Pour accompagner l'U.S.O. Loiret Football dans sa progression, la Ville a fait étudier les possibilités de rénovation et d'extension du stade afin de correspondre aux différents niveaux d'exigence de la Fédération Française de Football.*

Il est donc prévu de démolir l'ancienne tribune et d'en installer une nouvelle en structure tubulaire d'une capacité de 2 000 places assises, pouvant être extensible à 3 500 places.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

1°) d'approuver les marchés relatifs à la construction d'une tribune couverte de 2 000 places au stade omnisports d'Orléans La Source :

- lot 1 : Société PASCAULT,
- lot 2 : Société PERDEREAU,
- lot 3 : Société FRANCE TRIBUNE,
- lot 4 : Société ELICAUM,

2°) de déléguer M. le Maire pour signer les marchés.

M. CHAPUIS – *Je veux juste faire une petite remarque sur le fait qu'on a passé beaucoup de délibérations. Sur cette délibération, on est tous ensemble, majorité et opposition, pour soutenir le club et la réalisation de cette tribune. M. BEN CHAABANE nous en dira plus, on espère que les résultats de ce soir seront à la hauteur de nos attentes.*

Mme GRIVOT – *Je peux juste dire qu'à la mi-temps c'était 0 – 0.*

M. BEN CHAABANE – *Je peux vous dire que le match va se terminer. Il est dans les arrêts de jeux. L'U.S.O. mène 1 – 0.*

(applaudissements)

M. le Maire – *Qui peut nous dire maintenant le résultat à la fin des arrêts de jeux ? Je serai un peu superstitieux, M. BEN CHAABANE*

M. BEN CHAABANE – *Moi aussi.*

M. le Maire – *car dernière minute, dernière seconde, un but imbécile qui sur le côté rentre... Bref et on a perdu. On va donc attendre la fin.*

M. GRAND – *2 – 0.*

M. le Maire – *Quand ?*

M. GRAND – *Maintenant, tout de suite. Essayez de dire mieux.*

M. le Maire – *3 – 0, cela me rappelle quelque chose.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'U.S.O. Loiret Football, après avoir évolué au niveau régional pendant de nombreuses années obtient depuis quelques saisons des résultats sportifs qui lui ont permis cette année, une accession au championnat national.

Afin d'accompagner le club dans sa progression, la Ville a fait étudier les possibilités de rénovation et d'extension du stade omnisports afin de correspondre aux différents niveaux d'exigence de la Fédération Française de Football.

Une nouvelle phase de travaux consiste à réaliser une nouvelle tribune. En effet, la tribune située face à la tribune d'honneur, d'une capacité de 1 726 places assises, est devenue inutilisable compte tenu de son éloignement du terrain. De plus, elle est vétuste et ne peut être déplacée.

Il est donc prévu de la démolir et d'en installer une nouvelle en structure tubulaire métallique d'une capacité de 2 000 places assises. Cette tribune sera couverte et sa capacité d'accueil pourra, dans le futur, être portée à 3 500 places assises.

Cet équipement permettra à l'U.S.O. Loiret Football de développer une stratégie d'accès au stade en faveur des jeunes du quartier de la Source et des clubs de football de l'ensemble de la région.

Après mise au point du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée le 22 février 2011 pour l'ensemble des lots, à savoir :

- Lot n° 1 : démolition
- Lot n° 2 : gros oeuvre
- Lot n° 3 : tribune couverte
- Lot n° 4 : électricité.

Lors de sa réunion du 6 avril 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de consultation :

1. Prix des prestations (pondération 50 %),
2. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération 50 %).

Dans ces conditions et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés relatifs à la construction d'une tribune couverte de 2 000 places au stade omnisports d'Orléans la Source, à passer avec :

- lot 1 : DEMOLITION : Société PASCAULT, ZI n° 1, BP 21, 37160 DESCARTES, pour un montant de 12 181,26 € T.T.C.,

- lot 2 : GROS OEUVRE : Société PERDEREAU, 66 rue du Bourg, 45520 HUETRE, pour un montant de 181 287,66 € T.T.C.,

- lot 3 : TRIBUNE COUVERTE : Société FRANCE TRIBUNE, rue de l'Ecluse, 25640 OUGNEY-DOUVOT, pour un montant de 469 718,24 € T.T.C.,

- lot 4 : ELECTRICITE : Société ELICAUM - 37 rue Alphonse Desbrosse - 45450 FAY AUX LOGES, pour un montant de 16 492,84 € T.T.C.,

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 412, article 2313, opération 03C4721, TPAT ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 56 – Vidéoprotection. Extension, modification, entretien et maintenance du dispositif. Approbation d'un marché après appel d'offres.

M. MONTILLOT – *M. le Maire, mes chers collègues, il s'agit du renouvellement d'un marché d'extension, de modification, d'entretien et de maintenance du dispositif de vidéoprotection à passer avec la Société PHILEAS TECHNOLOGIE, tel que cela ressort de la Commission d'Appel d'Offres du 6 avril dernier.*

M. CHAPUIS – *Vous connaissez notre position à la fois localement et nationalement sur la vidéo surveillance et sur ses encadrements.*

Un propos préliminaire d'avant d'avoir mes deux questions très précises. En effet les caméras ne remplaceront jamais la présence humaine. C'était le préalable à mon propos.

Deux petites questions très précises. On sait que toute personne peut accéder aux enregistrements la concernant, en vérifiant la destruction, le délai fixé par l'autorisation

préfecturale, comme cet accès a un droit. Je voudrais savoir s'il y avait eu des demandes ? Si oui, combien ? Sinon, l'information est-elle suffisante ?

Ma deuxième question, je voulais savoir s'il était possible d'avoir transmission – je ne veux pas lancer M. MONTILLOT sur ce sujet-là, car on pourrait en avoir pour quelques heures – d'un état chiffré du parc de caméras aujourd'hui et une cartographie de ces implantations ? Je vous remercie.

M. MONTILLOT – *En aucun cas la vidéoprotection n'a pour vocation à se substituer à l'humain. J'ai d'ailleurs l'habitude de dire que la vidéoprotection ne sert que lorsqu'elle est au service de l'humain et servie par l'humain. Tout le monde peut constater, à Orléans particulièrement, que cela ne s'est pas fait au détriment de l'humain, puisque nous avons augmenté sensiblement les effectifs de la Police Municipale et créé de surcroît un double dispositif du Service de Prévention Médiation et Réussite qui n'existait pas auparavant ainsi qu'un service de parents relais. A Orléans les choses sont très équilibrées. La vidéo ne s'est donc pas substituée à l'humain. Au contraire.*

Concernant spécifiquement le droit d'accès à l'image, la loi du 26 janvier 1995 précise que toute personne a droit d'accès aux images qui les concernent, dans lesquelles elle est en cause. En l'occurrence la jurisprudence est très précise. Il ne s'agit pas pour « Mme MICHU » ou M. MARTIN – mais il n'est pas là – de demander d'avoir accès à l'image car il sera passé sous une caméra. Ce n'est pas comme cela que les choses se passent. Elles sont extrêmement encadrées par la jurisprudence qui précise que, lorsqu'une personne est mise en cause ou témoin et qu'il apparaît qu'elle est à travers une image prise dans le cadre d'une caméra, son conseil, c'est-à-dire en l'occurrence l'avocat ou elle-même, a droit à cette image.

A Orléans, nous avons eu une personne qui, pendant trois années consécutives, nous a harcelé sur le sujet et qui a été condamnée par le Tribunal à payer ce qu'on appelle les frais irrépétibles, c'est-à-dire le remboursement des frais d'avocats mobilisés par la Ville d'Orléans. Elle demandait tous les jours et disait : «demain je passerai sous une caméra à 8 h 55 min et 1 s et je vous remercie de bien vouloir m'envoyer la photo correspondante ». Vous imaginez que ce n'est pas possible, car ce serait totalement contradictoire avec la loi qui l'interdit. Personne ne nous disait si la photo de cette personne correspondait à ce qu'elle était, s'il ne s'agissait pas d'aller vérifier la vie privée par exemple de son mari ou d'un compagnon, que sais-je encore.

Un état chiffré sur l'implantation des caméras, bien sûr. Il y a 97 caméras implantées à ce soir sur le territoire de la Ville d'Orléans. A la fin de l'année, il y en aura 103. En attendant de ce marché qui vient d'être renouvelé, malgré le vote du budget au mois de décembre, nous ne pouvions pas mettre en place ces caméras tant qu'il n'y avait pas l'autorisation qui va être accordée dans quelques instants.

En conclusion, M. CHAPUIS, je voudrais vous rappeler simplement que nous avons en moyenne tous les 15 jours une délégation d'une Ville française ou étrangère qui vient vérifier le modus operandi sur ces questions de vidéo. Il faut savoir que nous avons autant de Villes de gauche que de Villes de droite qui viennent à Orléans.

Sur la cartographie, le dispositif de caméras se trouve sur l'ensemble des quartiers. Grosso modo, je peux vous donner à la louche.

M. le Maire – *On ne va pas discuter où se trouvent une centaine de caméras.*

M. MONTILLOT – *Une vingtaine sur le quartier de La Source, une vingtaine sur le centre-ville, une douzaine sur le quartier nord-est, c'est-à-dire Argonne, une demi douzaine sur le secteur Blossières, une dizaine sur le secteur nord, centre, c'est-à-dire à la fois place d'Arc, Gare, Münster, etc., 3 ou 4 sur le secteur Madeleine et enfin 5 ou 6 sur le secteur Saint-Marceau.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique de sécurité publique, un dispositif de vidéoprotection a été mis en place sur le territoire de la Ville. Afin d'en assurer les travaux d'extension, de modification et de réparation, il convient de passer un nouveau marché.

En application du Code des Marchés Publics, une procédure d'appel d'offres ouvert à bon de commande a été lancée le 8 février 2011 en vue de conclure un marché d'une durée d'un an, reconductible trois fois, par période d'un an, pour une durée maximale de quatre ans.

La Commission d'Appel d'Offres du 6 avril 2011 a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de la consultation, à savoir :

1. Valeur technique des prestations appréciée au regard de la documentation technique des matériels proposés (pondération de 60 %),
2. Prix des prestations apprécié au regard du détail quantitatif et estimatif (pondération de 40 %),

Elle a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse de la société PHILEAS TECHNOLOGIE pour un montant minimum par période de 83 720 € T.T.C. et maximum de 358 800 € T.T.C.

En conséquence, et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché relatif à l'extension, la modification, l'entretien et la maintenance du système de vidéoprotection après appel d'offres ouvert avec la société PHILEAS TECHNOLOGIE pour un montant minimum par période de 83 720 € T.T.C. et maximum de 358 800 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville».

ADOPTE PAR 43 VOIX
CONTRE 7.
IL Y A 5 ABSTENTIONS.

N° 57 – Entretien ménager des locaux du personnel de l'espace public et des toilettes publiques. Approbation d'un avenant.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'aménager le marché, puisque nous avons des locaux qui n'ont plus besoin d'être entretenus, avec A.T.T.E.N.I.S. Nettoyage industriel.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par marché du 23 octobre 2007, la Ville a confié à la société A.T.T.E.N.I.S. Nettoyage industriel l'entretien ménager des locaux du personnel des Espaces verts et des toilettes publiques.

Dans le cadre de la réorganisation des services, les locaux techniques du stade de la Vallée, du Belneuf, de la Source ne sont plus occupés où le deviendront d'ici la fin de l'année 2011. Il n'y a donc plus lieu d'assurer les prestations d'entretien ménager sur ces sites.

Par ailleurs, les locaux techniques de la rue des Charretiers sont dorénavant utilisés uniquement le week-end. Aussi, la prestation d'entretien ménager sera assurée une fois au lieu de deux fois par semaine.

Il convient donc de constater ces changements dans l'exécution des prestations d'entretien ménager par voie d'avenant, selon les dispositions suivantes :

Montant initial du marché 26 542,66 € T.T.C.

Arrêt de l'entretien ménager sur les sites ci-après :

- locaux du stade de la Vallée : - 899,92 € T.T.C.
- Locaux de la plaine de jeux du Belneuf : - 739,46 € T.T.C.
- Locaux de la Source rue Diderot : - 1 028,66 € T.T.C.

Fréquence des passages, par semaine, modifiée sur le site ci-après :

- Locaux rue des Charretiers : - 320,60 € T.T.C.

Montant de l'avenant - 2 988,64 € T.T.C.

Nouveau montant du marché 23 554,02 € T.T.C.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant au marché n° 07-163R du 23 octobre 2007, passé avec la société A.T.T.E.N.I.S. Nettoyage industriel, pour l'entretien ménager des locaux du personnel de l'espace public et des toilettes publiques, ramenant le montant du marché à 23 554,02 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) **imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville TDOM, fonction 020, compte 6283».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 58 – Téléphonie mobile. Approbation d'une convention à passer avec la Société Française du Radiotéléphone.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit du renouvellement d'une convention avec S.F.R. pour une micro antenne.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais simplement poser une question à Mme CUGNY-SEGUIN. Suite visiblement à des réunions qui se sont tenues, puisque Orléans a été choisie comme ville pilote pour l'expérimentation de nouveaux modes de concertation avant l'installation d'antennes relais de téléphonie mobile...*

M. le Maire – *Mme KOUNOWSKI, cela n'a aucun rapport avec la délibération.*

Mme KOUNOWSKI – *Simplement je voulais en profiter pour lui demander...*

M. le Maire – *Vous voulez en parler. C'est gentil, mais on peut parler de tout et de rien. C'est bien, mais il y a quand même un ordre du jour. Donc je vous consulte. Qui est pour ? Contre ?*

Mme KOUNOWSKI – *Vous me répondez. Merci Mme CUGNY-SEGUIN.*

M. le Maire – *Vous avez des procédures pour poser ce type de question. Abstentions ? Il y a 12 abstentions.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Société Française du Radiotéléphone (S.F.R.) souhaite développer son réseau de radiotéléphonie cellulaire numérique sur l'agglomération Orléanaise. Pour ce faire, elle doit procéder à la mise en place d'une antenne omnidirectionnelle de coffrets techniques.

S.F.R. a ainsi sollicité la signature d'une convention conformément à la loi du 26 juillet 1996, pour l'installation d'une micro-antenne et de ses équipements de transmission sur le mur de l'immeuble sis à l'angle de la rue Parisie et de la rue de Bourgogne et du garage sis 1 rue Parisie, dans les conditions suivantes :

- Durée : 10 ans
- Redevance due à la Ville : 12 498,07 € net annuel.

Cette convention ne met à la charge de la Ville aucune dépense d'investissement ou d'exploitation.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Société Française du Radiotéléphone, relative à la mise à disposition, pour une durée de 10 ans, du mur sis à l'angle de la rue Parisie et de la rue de Bourgogne et du garage sis 1 rue Parisie à Orléans, pour l'exploitation de son réseau de téléphonie mobile, moyennant une redevance annuelle révisable de 12 498,07 € net valeur 1^{er} trimestre 2009, au profit de la Ville ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 811, article 70688, TDOM».

ADOPTE PAR 43 VOIX.
IL Y A 12 ABSTENTIONS.

N° 59 – Quartier Saint-Marceau. Dénomination d'un parc, de squares et d'une place. Approbation.

M. GAINIER – *Cette délibération concrétise un projet élaboré par un atelier du C.M.A. Saint-Marceau. On voit que le travail fait par les personnes qui s'intéressent à leur quartier peut servir l'ensemble de la Ville. C'est l'implantation d'une promenade des parcs et jardins à Saint-Marceau.*

Pour concrétiser cette promenade, il a fallu donner des noms à des parcs et des squares qui n'en avaient pas à Saint-Marceau, afin que la balade puisse se situer dans le quartier avec des points références.

C'est pour cela que les dénominations suivantes ont été proposées par l'atelier du C.M.A. :

- un parc rue Monseigneur Von Galen, sur les anciennes pépinières Hemeray Aubert, s'appellerait le Parc HEMERAY AUBERT,

- un square situé rue Georges Pompidou, à l'emplacement des anciennes pépinières BARBIER, avec l'accord de la famille, s'appellerait le square BARBIER,

Ce sont des propositions.

- le square situé à l'angle de l'avenue Edmond Michelet et de la rue de la Brèche : Square Edmond MICHELET,

- le square situé rue de la Brèche au carrefour Quai des Augustins, à l'emplacement du Monastère des Ursulines de Saint-Charles : Square Saint-Charles.

Par ailleurs, il est proposé que la roseraie Jean Dupont, située rue Saint-Marceau, à l'arrière de l'église, lieu où sont conservés un ou plusieurs exemplaires de toutes les roses créées

par les pépiniéristes d'Orléans, soit rebaptisée : Roseraie Jean Dupont - Conservatoire des roses orléanaises. On ajouterait le mot « Conservatoire » à la roseraie Jean Dupont.

Enfin la place située au cœur du quartier Saint-Marceau, à l'angle de la rue Eugène Turbat et des avenues de la Mouillère et Dauphine, ne porte à l'heure actuelle aucun nom. Il est donc proposé de la dénommer du nom usuellement utilisé : Place Croix Saint-Marceau.

M. le Maire – *C'est très bien. Je trouve que c'est un bel hommage et en plus dans l'histoire du quartier.*

M. GAINIER – *Exactement, les pépiniéristes.*

M. LEBRUN – *La première chose, parmi les propositions de noms que l'on fait, il n'y a rien de retenu. Il n'y a pas de nom de femme. Sur le passé historique du quartier, j'ai travaillé dans ces pépinières. J'ai bien connu la fin de cette époque avec tous les ouvriers qui y travaillaient. Qu'est-ce qu'il y a M. MARTIN ?*

M. MARTIN – *Je me suis assis un peu brutalement.*

M. LEBRUN – *et tout ce goût pour l'horticulture. Il y a une expansion démographique à Orléans dans ces années 70. Tous ces terrains de pépinières sont passés, du jour au lendemain, de terres agricoles en terrains à bâtir. Cela a été la poule aux œufs d'or pour ces pépiniéristes, pour les patrons, car cela n'a pas rapporté grand chose pour les ouvriers. La plupart ont vendu leur terre à des promoteurs immobiliers, ce qui a fait monter les prix de façon vertigineuse. Aujourd'hui il faudrait leur rendre hommage. Je trouve que ce n'est pas juste. Le prix du mètre carré, à l'époque, pour vous donner un ordre d'idée, est passé de 1 F. à 100 F. Des personnes ont profité de la situation. Ce n'est pas forcément ceux qui ont travaillé le plus. Si des personnes voyaient cela aujourd'hui, elles ne seraient pas très heureuses. On ne rend pas hommage aux personnes qui ont vraiment participé à l'histoire de ce quartier.*

M. le Maire – *Je ne partage pas votre avis, car au travers des noms proposés, ce sont des noms de l'horticulture orléanaise, des paysagistes, qui ont apporté beaucoup. Je pense que l'hommage rendu à travers ces noms c'est l'ensemble des personnes qui ont porté cette très belle activité.*

Je vous consulte. On ne va pas y passer la nuit. Franchement, à chaque fois c'est la même chose sur les noms. M. BRARD.

M. BRARD – *M. le Maire, on peut s'exprimer. Je souscris aux noms donnés. Je ne suis pas d'accord avec notre collègue M. Dominique LEBRUN là-dessus. On peut reprendre des aspects de la vie des personnes et des entreprises. Mais en ce qui concerne les noms retenus, BARBIER c'est quand même en matière d'horticulture et de pépinière le premier catalogue national créé par rapport à toute cette dimension de l'horticulture. C'est quand même extrêmement important.*

Pour ce qui est de la roseraie Jean DUPONT, j'ai participé à cette création il y a un certain nombre d'années. Cela ne me choque pas du tout qu'on rajoute « Conservatoire des roses » puisque c'est effectivement un lieu intéressant sur les vieilles roses de l'Orléanais. C'est

très bien. Comme vous le savez M. le Maire, on est particulièrement attaché aux roses, pas simplement à Saint-Marceau. Je souscris parfaitement à la totalité de ce qui est proposé, y compris la place Croix Saint-Marceau, puisque c'est comme cela que tout le monde l'appelle. C'est bien aussi qu'on reprenne des noms usuels que les personnes utilisent couramment. Cela leur permet de bien de situer.

Je souscris aux propositions qui ont été faites, M. le Maire.

M. le Maire – *Merci M. BRARD. Sur la rose qui est une fleur magnifique, vous connaissez l'histoire du Petit Prince qui se demande pourquoi elle a des épines qui ne servent à rien.*

M. GAINIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'atelier « Environnement, Cadre de Vie et Patrimoine » du Comité de Mobilisation et d'Animation (C.M.A.) du quartier Saint-Marceau a fait des propositions de noms pour un parc et trois squares au sein du quartier.

Les dénominations suivantes sont proposées :

- Parc situé rue Monseigneur Von Galen, situé sur les anciennes pépinières Hemeray Aubert, avec l'accord de la famille : Parc HEMERAY AUBERT,

- Square situé rue Georges Pompidou, réalisé en 1986 à l'emplacement des anciennes pépinières BARBIER, avec l'accord de la famille : Square BARBIER,

- Square situé à l'angle de l'avenue Edmond Michelet et de la rue de la Brèche : Square Edmond MICHELET,

- Square situé rue de la Brèche au carrefour Quai des Augustins, à l'emplacement du Monastère des Ursulines de Saint-Charles : Square Saint-Charles.

Par ailleurs, il est proposé que la roseraie Jean Dupont, située rue Saint-Marceau, à l'arrière de l'église, lieu où sont conservés un ou plusieurs exemplaires de toutes les roses créées par les pépiniéristes d'Orléans, soit rebaptisée : Roseraie Jean Dupont - Conservatoire des roses orléanaises.

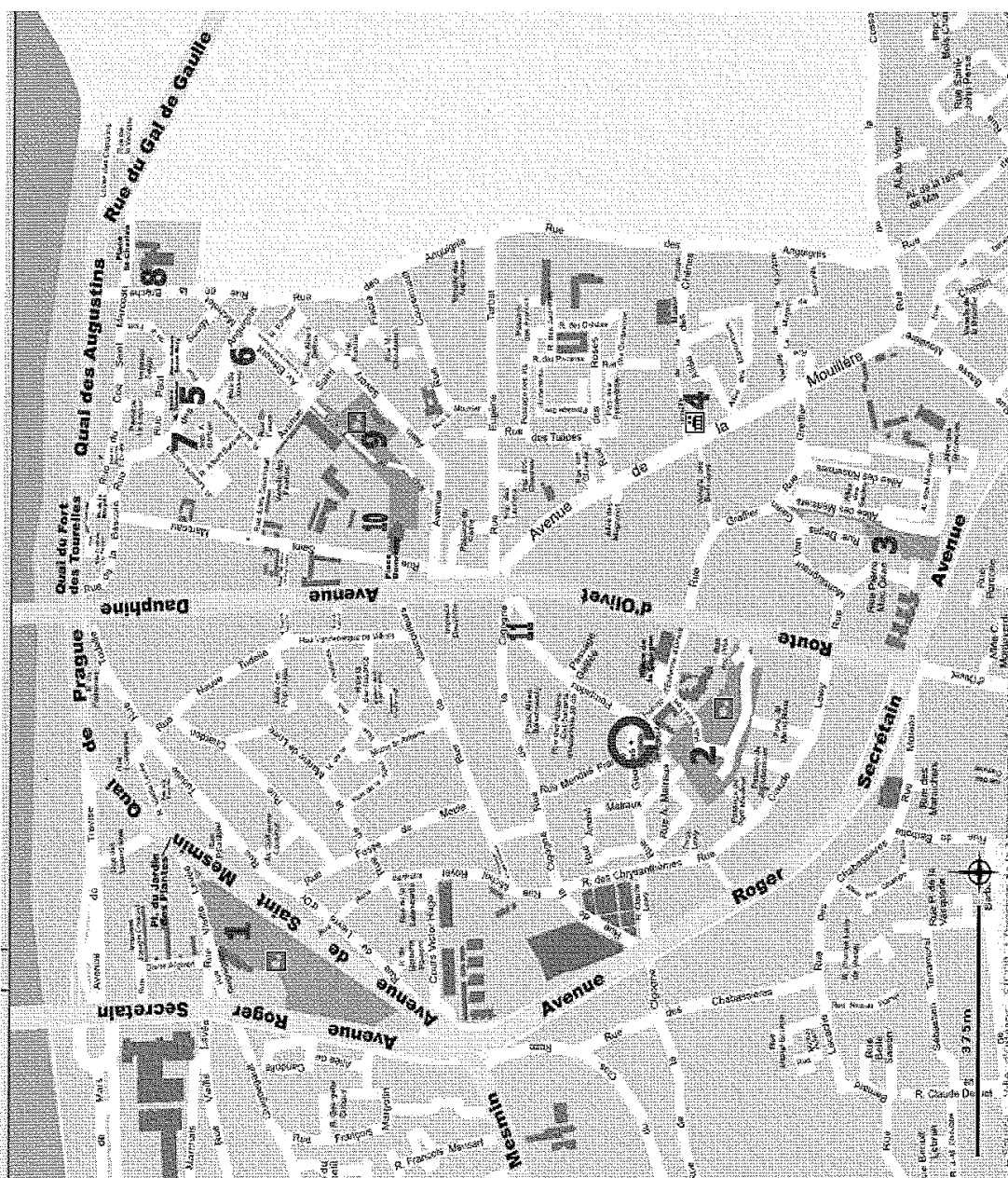
Enfin, la place située au cœur du quartier Saint-Marceau, à l'angle de la rue Eugène Turbat et des avenues Mouillère et Dauphine, ne porte pas de nom. Il est donc proposé de la dénommer du nom usuellement utilisé : Place Croix Saint-Marceau.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les dénominations sus-visées, dans le quartier Saint-Marceau».

ADOPTE PAR 52 VOIX
CONTRE 3.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

VILLE D'ORLÉANS - QUARTIER SAINT MARCEAU



N°1	Jardins
N°2	Jardins des Plantes
N°3	Parc du Meins Roux
N°4	Hémery Albert
N°5	Jardin de la Mairie
N°6	Marguerite Yourcenar
N°7	Edmond Michelet
N°8	Saint Etienne
N°9	Saint Charles
N°10	Léon Chenuit
N°11	Conservatoire Jean Dupont Albert Barbier

N° 60 – Opération « Promouvoir le Loiret, c'est mon métier ». Adhésion de la Ville - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret - au partenariat proposé par l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Loiret.

Mme de QUATREBARBES – *C'est tout simplement une proposition pour adhérer à titre gracieux d'ailleurs à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative pour le Parc Floral. C'est reconduit tous les ans.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis trois ans, le Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret est partenaire de l'opération « Promouvoir le Loiret, c'est mon métier » proposée par l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (U.D.O.T.S.I.) du Loiret.

Cette opération a pour but de valoriser les sites touristiques du Département du Loiret auprès de clientèles locales, nationales et internationales grâce aux conseillers en séjour du réseau de l'U.D.O.T.S.I. du Loiret.

Pour permettre à ces conseillers de mieux connaître les sites et donc d'en assurer la promotion, les partenaires de l'U.D.O.T.S.I. faciliteront l'accès et les visites par la mise en place de tarifs réduits.

L'adhésion à ce réseau est gratuite.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer au partenariat proposé par l'U.D.O.T.S.I. dans le cadre de l'opération « Promouvoir le Loiret, c'est mon métier » à titre gratuit».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 61 – Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Exposition-vente d'orchidées dans la boutique. Approbation d'une convention de partenariat avec la société Orchidium.

Mme de QUATREBARBES – *C'est une contrepartie. La société Orchidium nous fournit des orchidées que nous installons dans la serre aux papillons à titre gracieux. En échange, les trois derniers jours de fermeture, les 11, 12 et 13 novembre, elle dispose de notre boutique pour vendre des orchidées.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Suite au succès du partenariat avec la société Orchidium, la Ville souhaite le renouveler afin de proposer aux visiteurs une présentation d'orchidées exotiques dans la serre aux papillons du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret pendant la saison touristique.

En contrepartie de la mise à disposition gracieuse de potées fleuries d'orchidées tout au long de la saison touristique, la Ville accueille la société Orchidium pour une exposition-vente d'orchidées dans la boutique du Parc Floral les 11, 12 et 13 novembre 2011.

Les jardiniers du Parc Floral se chargeront de la mise en place des potées fleuries et de leur entretien dans la serre aux papillons. Concernant l'exposition-vente, outre la mise à disposition des locaux à titre gracieux, la Ville d'Orléans mettra à disposition, si besoin, une personne pour l'aide logistique dans la boutique et participera à la promotion du partenariat et de l'événement.

La société Orchidium s'engage à présenter 30 à 50 potées fleuries simultanément dans la serre aux papillons durant la saison touristique. Pour l'exposition-vente, elle assurera tous les aménagements nécessaires à la mise en place de la manifestation et fournira les plantes et matériaux de base de décoration.

Une convention a été rédigée pour définir les conditions d'organisation de ce partenariat ainsi que les engagements des parties.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la société Orchidium afin de déterminer les modalités du partenariat tout au long de la saison touristique et les conditions d'installation de l'exposition vente organisée au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret du 11 au 13 novembre 2011 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*
* *
*

M. le Maire – *J'en profite pour dire que la première édition de la Fête des Plantes, organisée au Parc Floral, est tout à fait magnifique. Si vous avez quelques instants au cours de ce week-end, je vous incite à voir. C'est vraiment très, très beau, très harmonieux, très serein.*

*
* *
*

RELATIONS HUMAINES

N° 62 – Direction de la sécurité et de la tranquillité publique. Poste de chargé de mission. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de pourvoir un poste de chargé de mission auprès du directeur de la sécurité.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Un agent de catégorie A, affecté à la direction de la sécurité et de la tranquillité publique, a fait valoir ses droits à la retraite le 18 septembre 2010. Le poste qu'il occupait a fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi le 2 décembre 2010.

Les jurys organisés en vue de pourvoir ce poste de façon statutaire sont restés infructueux. La nécessité de pourvoir ce poste justifie le recours à un agent contractuel dans le cadre de l'article 3 - alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut de la fonction publique territoriale et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires. Une nouvelle vacance d'emploi a été effectuée le 28 février 2011.

Les missions de ce poste sont définies comme suit :

Rattaché au Directeur de la Police Municipale, le chargé de mission sécurité et prévention aura en charge :

L'expertise en matière de politiques publiques de sécurité :

- Conseiller le Maire-Adjoint délégué, le directeur de la sécurité et de la tranquillité publique et la Direction Générale sur les orientations et les actions à engager dans le domaine de la sécurité,
- Conseiller les services municipaux organisateurs de manifestations et d'évènements,
- Apporter un éclairage technique sur les moyens à mettre en œuvre pour la police municipale,
- Apporter une expertise technique en matière de prévention situationnelle sur les travaux de sécurisation entrepris par la Ville (voie publique, H.L.M., etc.),
- Assurer les relations avec le service Prévention-Médiation de la Ville,
- En tant que référent « Nouvelles Technologies », assurer le déploiement et le suivi des projets de vidéo protection, de géolocalisation,
- Assurer le suivi mensuel des statistiques de la délinquance et de la cartographie de la délinquance.

Relations avec les partenaires de la Ville :

- Etre l'interlocuteur privilégié de tous les partenaires impliqués dans la sécurité et la prévention,
- Etre le correspondant du Directeur de Cabinet du Préfet pour les questions de sécurité,

- Assurer le suivi des dossiers conjoints avec la Préfecture (fermetures administratives, expulsions, hospitalisations d'office),
- Etre le correspondant du Procureur de la République pour les questions de sécurité,
- Participer aux instances qui traitent de la sécurité et de la prévention de la délinquance : cellules de veille, Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance (G.L.T.D.), Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.), Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (C.D.D.F.),
- Assurer le suivi et la préparation des instances précitées.

Relations avec les services de la Ville d'Orléans / avec les administrés :

- Coordonner le travail des différentes directions et de l'ensemble des services engagés dans la mise en œuvre de la politique municipale de sécurité,
- Participer à l'organisation et à la tenue de réunions thématiques,
- Participer à l'organisation et à la tenue des réunions de quartier.

Gestion administrative :

- Assurer la gestion du courrier des administrés dans le domaine de la sécurité,
- Préparer les dossiers liés à la sécurité (pour le Conseil Municipal, rédaction d'arrêtés, etc.).

La rémunération est fixée par référence à la grille des attachés territoriaux et du régime indemnitaire afférent à ce grade, en y incluant la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans, assortie d'une période d'essai de trois mois.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir un poste de catégorie A à la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique, pour une période d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 64131, HVIP».

ADOPTE par 44 VOIX
CONTRE 3.
IL Y A 8 ABSTENTIONS.

N° 63 – Direction de l'Espace Public. Poste de responsable de l'éclairage public et de la signalisation tricolore. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN – *C'est un poste important puisque c'est l'éclairage public et la signalisation tricolore, suite au départ en retraite de M. Daniel CARON.*

M. le Maire – *que l'on remercie encore.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du nouvel organigramme, un poste de responsable de l'éclairage public et de la signalisation tricolore est vacant au sein de la direction de l'espace public. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Les domaines concernés sont les suivants : l'éclairage public de la Ville et de la Communauté d'Agglomération «Orléans Val de Loire », les illuminations festives, les équipements solaires, la signalisation tricolore de la Ville et de la Communauté d'Agglomération «Orléans Val de Loire », les panneaux de jalonnement dynamique, le système de gestion des accès au centre ancien, et les bornes d'alimentation des marchés.

Les missions consistent à :

- Manager une équipe composée de 26 agents,
- Piloter la programmation pluriannuelle et annuelle des interventions,
- Assurer la gestion de l'entretien courant et de maintenance,
- Participer aux grands projets urbains et anticiper les impacts à venir relatifs à l'éclairage public et la signalisation tricolore.

Conformément à la procédure légale, une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste sera donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération est fixée par référence à la grille des ingénieurs territoriaux et du régime indemnitaire afférent à ce grade, en y incluant la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, assortie d'une période d'essai de 3 mois.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) décider du recrutement par voie contractuelle du responsable de l'éclairage public et de la signalisation tricolore pour une période de trois ans ;**
- 2°) approuver le contrat à passer pour ce recrutement ;**
- 3°) autoriser M. le Maire à signer ledit contrat au nom de la Ville ;**
- 4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, article 64131, HVIP ».**

ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 3.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 64 – C.C.A.S. Poste de responsable administratif et financier. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de pourvoir le poste de responsable administratif et financier pour tout le C.C.A.S.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Pôle de Gestion Administratif et Financier du C.C.A.S. constitue une cellule d'appui, qui intervient pour l'élaboration et le suivi des budgets, le suivi de la comptabilité des services du C.C.A.S. et des services Ville (pôle prévention, mission santé et handicap et insertion).

Il participe aussi à la gestion quotidienne du personnel des coordinations du C.C.A.S. (petite enfance, aînés, solidarité et insertion sociale), et des services de la Ville (pôle prévention réussite, mission santé handicap, suivi des dispositifs d'insertion).

Au sein de ce Pôle de Gestion Administratif et Financier, le poste de responsable est actuellement vacant. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

✓ Management et Animation de l'équipe du Pôle de Gestion Administratif et Financier,

✓ Préparation et élaboration des budgets, suivi de l'exécution budgétaire, élaboration des comptes administratifs, contrôle de l'application de la réglementation budgétaire et comptable,

✓ Suivi et adaptation des tableaux de bord de suivi des activités et crédits des services,

✓ Conseil et Assistance.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste serait donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26/01/84 modifiée et du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille d'attaché à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade, ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat serait conclu pour une durée d'un an.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de Responsable Administratif et Financier, au sein de la Direction Générale Adjointe Familles et Solidarité, selon les modalités sus définies ;

2°) autoriser M. le Maire à signer les contrats ou avenants correspondants ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 024, article 64131, service gestionnaire HVIP ».

ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 3.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 65 – Direction Générale Adjointe des relations humaines. Mise à disposition partielle du service d'accompagnement social auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ». Approbation d'une convention.

Mme SAUVEGRAIN – *A la Ville d'Orléans, nous avons un service d'accompagnement social pour nos agents et nous le mettons à la disposition des agents de l'Agglomération.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis 2006, la Ville assure une prestation d'accompagnement social et de conseil en économie sociale et familiale auprès des agents de la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ».

Cette prestation était jusqu'à présent formalisée dans le cadre de marchés à procédure adaptée. Afin de prendre en considération l'activité administrative de ce service, les modalités et conditions de ce partenariat sont fixées désormais par une convention de mise à disposition de service.

Les deux agents affectés au service d'action sociale appartenant à la Direction Générale Adjointe des relations humaines de la ville, mis à disposition partielle de la Communauté d'Agglomération «Orléans Val de Loire», sont un assistant socio-éducatif principal et une assistante administrative relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

La Ville verse aux deux agents mis à disposition la rémunération correspondant à leur grade (traitements de base, supplément familial de traitement et indemnités et primes liées à l'emploi). Elle gère leur situation administrative (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de toutes natures, droit individuel à la formation, discipline ...).

La Communauté d'Agglomération «Orléans Val de Loire» rembourse à la Ville le coût de cette prestation. Le paiement s'effectuera sur présentation d'un titre de recettes, à la fin de chaque semestre, soit deux fois 50 % du montant total.

Le temps de travail que consacre le service mis à disposition de la Communauté d'Agglomération «Orléans Val de Loire» est plafonné à 0.20 E.T.C. pour l'assistant socio-éducatif et de 0.10 E.T.C. pour l'assistante administrative. En 2011, le montant de la prestation est estimé à 8 500 €. Il est identique au montant 2010.

La convention est établie pour une durée d'un an reconductible deux fois par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2011.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition de service partielle du service d'accompagnement social auprès de la Communauté d'Agglomération «Orléans Val de Loire» dans les conditions indiquées ci-dessus, pour une durée d'un an reconductible deux fois par tacite reconduction ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur le budget de la ville, fonction 020, nature 6479, service gestionnaire HVIP ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 66 – Direction de l'Espace Public. Mise à disposition de service. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ».

M. le Maire – *Même logique.*

Mme SAUVEGRAIN – *C'est le renouvellement de la convention de mise à disposition de service pour l'Espace Public et notamment pour la signalisation tricolore qui assure tous les feux sur l'agglomération.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La gestion de la voirie d'intérêt communautaire constitue une compétence historique du S.I.V.O.M., liée à l'origine à la réalisation des voies de contournement de l'agglomération, maintenue dans les statuts de la Communauté de Communes en 1999.

La Communauté d'Agglomération en 2002 a confirmé dans ses statuts cette compétence optionnelle, dont l'exercice est partagé avec les communes : la Communauté d'Agglomération est chargée de la création, de l'aménagement et de l'entretien des seules voies d'intérêt communautaire.

Une convention de mise à disposition de service (M.A.D.S.) sur la période 2006-2008 a été passée avec la Ville d'Orléans, aux termes de laquelle celle-ci met partiellement mais de façon permanente à la disposition de l'E.P.C.I. sa direction générale des services techniques, pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire et de la plate-forme du tramway.

Le délai de cette convention a été prolongé par avenant n° 1 pour l'année 2009 et par avenant n°2 pour l'année 2010.

Aujourd'hui, il est proposé d'approuver une nouvelle convention de M.A.D.S. couvrant la période de deux ans soit du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012.

Cette convention au titre des années 2011 et 2012 intégrera également une première réflexion sur les objectifs fixés aux services mis à disposition et sur les indicateurs d'activité, permettant de mesurer le degré d'atteinte de ces objectifs.

Elle prendra également en compte la nouvelle organisation de la Direction de l'espace public de la Ville.

Le périmètre des interventions est le suivant :

- gestion et entretien de la voirie communautaire de première catégorie (suivi des régies et des marchés en espaces verts, éclairage public,
- signalisation tricolore sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire »,
- entretien de la plateforme du tramway ligne A,
- viabilité hivernale dans le cadre du dossier d'organisation de la viabilité hivernale.

La gestion des ouvrages d'art précédemment confiée à la ville au titre de la M.A.D.S. sera désormais suivie par les services de l'AggLO y compris pour les ouvrages de la ville.

Les principales caractéristiques de la convention sont les suivantes :

- elle porte sur la mise à disposition d'une partie des services rattachés à la direction générale des services techniques (services de la Direction de l'Espace Public),
- elle permet de réaliser en régie communautaire les missions qui étaient auparavant réalisées sous la responsabilité de la commune et refacturées à la communauté d'agglomération (missions d'ingénierie et missions opérationnelles),
- conformément à la loi, elle prévoit le remboursement des frais de fonctionnement des services globalement mis à disposition, hors frais indirects,
- elle est passée pour les années 2011 et 2012.

Un comité technique ainsi qu'un comité de pilotage assurent le suivi de cette convention. Le premier, issu des services, assure mensuellement le suivi des prestations et la programmation des interventions. Le second, composé du Maire d'Orléans, du Président de l'AggLO et des adjoints au Maire et Vice-Présidents en charge de la gestion de l'espace public, se réunit en temps que de besoin et au moins deux fois par an pour évaluer les actions et le cas échéant les réorienter.

Un bilan annuel est produit par les services et présenté au comité de pilotage et aux commissions concernées.

L'année 2011 sera mise à profit pour étudier les conséquences, d'une part, des orientations prises dans le cadre du 2ème projet d'agglomération 2008-2014, plus particulièrement celles relatives à la refonte de l'intérêt communautaire en matière de voirie et à l'échange de voirie avec le Département et, d'autre part, des décisions arrêtées dans le cadre du projet « Organisation de l'intercommunalité ».

La conclusion de la présente convention a été précédée de la consultation du Comité Technique de la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » réuni le 10 février dernier et de celui de la Ville en date du 17 février 2011.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition de certains services relevant de la Direction de l'espace public au profit de la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire et de la plate-forme du tramway, au titre des années 2011 et 2012 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer cette convention au nom de la Ville ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

TRANQUILLITE PUBLIQUE

N° 67 – Fourrière automobile municipale. Actualisation des tarifs.

M. MONTILLOT – *C'est une actualisation des tarifs prévue par l'arrêté ministériel du 2 avril 2010. Vous avez le dossier sur lequel une seule des 16 lignes tarifaires est modifiée, en passant de 91,50 € à 100,20 €.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Les tarifs maxima des frais de fourrière automobile perçus par l'exploitant ont été fixés par un arrêté ministériel du 2 avril 2010 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001.

Les tarifs en vigueur actuellement à Orléans ont été fixés par une délibération du 27 mars 2009 et sont inférieurs aux limites autorisées.

Il est proposé de les réviser en prenant partiellement en compte les nouveaux plafonds fixés par l'arrêté ministériel, pour suivre notamment l'évolution des prix au cours des dernières années. A cet égard, il est important de souligner qu'il ne s'agit que de la 2ème révision tarifaire depuis 2003.

La nouvelle proposition de grille tarifaire figure en annexe à la présente délibération et prendrait effet au 1er mai 2011.

L'augmentation ne porterait que sur la seule tarification de l'enlèvement des véhicules particuliers, passant ainsi de 91,50 € à 100,20 €, soit une augmentation de 9,5 %, les autres tarifs restant inchangés.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la nouvelle grille de tarification des frais de la fourrière automobile municipale ;

2°) décider que cette nouvelle tarification prendra effet au 1^{er} mai 2011 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville ».

ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 3.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

*
* *
*

M. le Maire – *Nous avons deux questions écrites de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA et de Mme NOEL.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *M. le Maire, mes chers collègues, Orléans vit à l'ombre de deux centrales nucléaires : Dampierre-en-Burly et Saint-Laurent des Eaux. La Ville n'est guère éloignée non plus de celle de Belleville-sur-Loire.*

Il y a 25 ans, Tchernobyl nous avait fait prendre conscience des dangers du nucléaire et des limites de l'information gouvernementale à destination des populations. Très récemment, la paralysie des circuits de refroidissement de la centrale de Fukushima, consécutive au tremblement de terre et surtout au tsunami survenu au nord-est du Japon, nous a tragiquement rappelé que le nucléaire ne constituait pas une industrie comme les autres. L'avertissement japonais résonne avec d'autant plus de force qu'il survient dans un pays technologiquement très avancé, qui a su développer par surcroît une culture du risque sans doute unique au monde.

Face à un drame aussi épouvantable, notre premier mouvement est bien sûr d'exprimer notre totale solidarité avec le peuple japonais, si cruellement éprouvé par les colères de la nature et qui revit, pour la deuxième fois de son histoire, le spectre d'une contamination nucléaire.

Nous pensons aussi qu'il est du devoir des responsables politiques, chacun à leur niveau de décision, de tirer des leçons de ce qui continue de se passer à Fukushima. A ce titre, par delà les aspects techniques de l'incident, la question politique et sociale de l'information des populations concernées nous semble devoir être posée. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à le penser : selon un sondage récent, 6 Français sur 10 s'estiment insuffisamment informés sur le nucléaire.

C'est donc sur ce point de la diffusion de l'information, particulièrement crucial en régime démocratique, que nous souhaitons vous questionner, M. le Maire. Cet aspect du problème nous paraît d'autant plus important que, comme vous le savez, les risques ne sont pas seulement liés aux centrales mais aussi au transport des matières nucléaires.

Ainsi, des sources radioactives intenses sont transportées chaque jour par la route, le rail, le bateau, voire l'avion. Le confinement de ces sources, assuré par des blindages importants, arrête les rayonnements. Ces dispositifs de protection sont conçus et testés de façon à résister à des chocs importants. Mais si tout pouvait être envisagé, il n'y aurait jamais de problème. Et il ne peut être exclu qu'au cours d'un accident une protection ne soit endommagée et perde de son étanchéité.

Les maires des communes concernées doivent réaliser un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.).

Dans cette même perspective, les exploitants d'installations nucléaires de base sont tenus d'effectuer tous les cinq ans, sous contrôle du Préfet, une information de la population habitant à l'intérieur des cercles à risques (cercles du Plan Particulier d'Intervention : P.P.I.). Cette information doit porter sur la nature du risque et les consignes à appliquer en cas d'accident.

Pour rappel, Fukushima a porté sa zone d'éviction à 60 km de la centrale, soit une distance supérieure à celle qui nous sépare de Dampierre-en-Burly (35 km) et de Saint-Laurent des Eaux (57 km).

Notre question porte donc sur la manière dont est informée la population de la conduite à tenir en cas d'accident nucléaire. Nous avons observé que sur le site de la ville d'Orléans figure le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs). Mais cette mention est-elle suffisante ? Combien de citoyens en sont informés ? Envisagez-vous, à moyen terme, des modalités d'information plus précises de la population ?

Encore une fois, nous ne souhaitons ni faire peur ni polémiquer, mais seulement attirer l'attention du Conseil Municipal sur la nécessité d'une information suffisante de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. le Maire – *Je vais vous répondre à cette question.*

Premièrement, la préoccupation de la Ville est permanente au regard des risques majeurs, qu'ils soient naturels ou d'origine technologique et industrielle. Je peux vous dire, et vous le savez certainement, qu'au sein des Services Municipaux, dans le cadre de la réorganisation des Services et du nouvel organigramme, nous avons créé une cellule spéciale « risques urbains » qui n'existait pas antérieurement. C'est dire que nous nous en soucions tout particulièrement.

Vous avez évoqué le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs). Il est en ligne sur le site Internet de la Ville. Il permet effectivement de donner une information à la population. Ce document est actuellement retravaillé par les Services de la Ville pour notamment, parmi d'autres choses, tirer les enseignements de l'exercice inondation conduit l'automne dernier, à ma demande réitérée, à laquelle le Préfet a bien voulu donner suite.

C'est un deuxième élément de réponse à la fois sur l'information et la transparence. Comme il est nécessaire et logique, nous allons l'actualiser. Cette actualisation donnera lieu, comme on a déjà eu l'occasion de le faire, à une publication dans le bulletin municipal Orléans Mag et à une page spécifique sur le portail de la Ville.

Par rapport à vos interrogations concernant la question nucléaire, nous n'ignorons pas effectivement que deux centrales nucléaires sont à proximité d'Orléans. Je peux vous dire qu'à ma demande expresse, formelle, précise et forte, le D.I.C.R.I.M. de la Ville a intégré cette question nucléaire. C'est de ma volonté. Je n'ai pas attendu ce dramatique accident de Fukushima pour m'y intéresser. Je dois pouvoir ajouter qu'Orléans, à ma connaissance, est une des seules Villes à l'avoir fait, peut-être même la seule, une des seules en tout cas Mme Marie CUGNY-SEGUIN. Je vais dire, je vais être prudent, une des seules, en intégrant notamment les réflexes à acquérir, les consignes à respecter, les sources d'informations disponibles, en proposant un certain nombre d'éléments à nos concitoyens.

Je précise également que l'Autorité de Sûreté Nucléaire (A.S.N.) propose des flashes infos qui concernent notamment la situation régionale.

C'est la réponse précise à votre question.

Sur la question nucléaire de manière plus large, d'une part, au regard de ce drame de Fukushima, oui, vous avez raison sur un point. Les mesures de sécurité doivent être les plus élevées possible. Pour suivre attentivement cette question, notamment dans un autre cadre qui est

celui de la Commission du Développement Durable de l'Assemblée Nationale, que j'ai l'honneur de présider depuis quelques temps, nous sommes extrêmement attentifs. Encore cette semaine, nous avons tous les contacts que l'on peut avoir avec les autorités de sûreté nucléaire. Depuis notamment la création de l'A.S.N. et de l'I.R.S.N.(Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), la situation n'a plus guère à voir avec ce que nous connaissions à l'époque de Tchernobyl. Ces autorités nucléaires, en lien avec les expertises qui sont certainement, sans exagérer, parmi les meilleures du monde, si ce n'est la meilleure du monde pour ce qui nous concerne, nous permettent d'avoir la transparence nécessaire et elle a été totale dans le cas du suivi de l'accident de Fukushima pour ce qui concerne le territoire national dans toute sa diversité, je dis bien dans toute sa diversité. Nous savons, avec le travail vraiment remarquable qui a été fait, non pas exactement ce qui se passe dans cette centrale nucléaire, mais les conséquences qui en découlent, notamment pour l'Europe dans son ensemble et nos territoires et Départements d'Outre-Mer.

Je veux dire également, si besoin en était, mais tel n'était pas le sens de votre question, mais je veux le dire, que les doses radioactives qui se sont répandues hors de la centrale sont importantes, mais qu'en aucun cas elles ne menacent le territoire que j'ai cité national et de manière plus large européen. Dans la mesure des doses nucléaires, et je me retourne vers M. BESSON qui connaît très bien ces questions-là, tout dépend des produits initiaux. Il ne faut pas faire d'amalgame simpliste qui serait faux. Quelle que soit la source de radioactivité émise à l'extérieur de la centrale, en aucun cas elle ne menace quoi que ce soit et qui que ce soit sur nos territoires. Cela ne signifie pas que cet accident bien évidemment n'ait pas la gravité, puisqu'il a été classé sur l'échelle 7, c'est-à-dire la gravité la plus élevée, à l'identique de Tchernobyl. Les autorités japonaises sont récemment passées de l'échelle 5 à l'échelle 7.

Sur les périmètres, ce que vous dites est exact. Je ne sais pas s'ils seront éventuellement révisés ou non, car cet accident continue à produire ses effets.

Je ne vais pas aller plus loin. Ce n'était pas l'objet de votre question non plus.

Je termine simplement sur deux choses. Je ne lance pas le débat. Peut-être que nous en reparlerons lors des questions bilan carbone, plan climat énergie, etc. Si quelqu'un peut m'expliquer comment aujourd'hui on fait pour se passer de l'énergie nucléaire, tout le monde est preneur. Mais personne de sérieux ne peut l'accréditer aujourd'hui. C'est parfaitement clair. C'est de l'ordre de l'évidence. Ou alors il faut proposer le modèle substituable demain matin avec les chiffres qui vont avec. Ou alors il faut proposer que nous travaillions dans le noir comme beaucoup d'autres personnes. C'est une solution.

Sinon, on le sait bien, malgré tous les efforts qui sont faits dans le domaine des énergies renouvelables et d'autres énergies, comme il a été dit justement par Mme Marie CUGNY-SEGUIN, de toute façon on ne désactive pas une centrale nucléaire comme on coupe le courant. Même si un choix ait été fait, je n'en préjuge pas, de vouloir sortir du nucléaire, c'est 30 ou 40 ans. C'est la réalité.

Puis la deuxième chose, en revanche, cela renforce la double problématique de la sûreté maximale et de la transparence. Les deux vont ensemble. On en est parfaitement d'accord. Des informations sont régulièrement données par l'Autorité de Sûreté Nucléaire et par l'I.R.S.N.

avec des personnes remarquablement compétentes. J'affirme que l'on a certainement parmi les meilleures au monde, si ce n'est les meilleures. On pourra reparler de la gestion de la crise, si vous voulez, sur ce qui s'est passé sur Fukushima.

Nous devons être très modestes et très humbles et prendre en compte bien évidemment l'ensemble des enseignements qui sont et qui seront tirés de cette crise dramatique. Je pourrais être intarissable, mais je vois le temps qui passe.

*
* *
*

M. le Maire – *Il y a une deuxième question qui est de Mme MIKO.*

Mme MIKO – *Bonsoir. Merci de me donner la parole pour cette question. Cela va être rapide. Tout le monde est fatigué. Tout le monde a envie de partir en vacances ou en week-end. Je vais aller vite.*

M. le Maire – *C'est quoi cela ?*

Mme MIKO – *Je sens les ondes.*

Le dernier immeuble du quartier des Groues a été détruit récemment. Il était situé entre la salle d'escrime, le dojo et le complexe sportif. Un grand terrain est désormais disponible.

Si vous pouviez juste faire passer une petite équipe pour un bon nettoyage de printemps ? Des tas d'ordures sont accumulés ou qui sont restés après la destruction des immeubles. Peut-être éventuellement faudrait-il passer un petit coup de tondeuse, mettre deux ou trois petits bancs pour que cet endroit devienne un peu sympathique avant le grand projet du quartier des Groues ?

Pardon M. CARRE, je vais rebondir un peu sur ce que vous avez dit à juste titre au début de ce Conseil Municipal, des habitants de tous les quartiers passent par la place du Martroi une fois par semaine. Je passe tous les jours, comme beaucoup d'habitants du quartier des Blossières, devant ce terrain vague, en face de la salle d'escrime, du dojo et du complexe sportif. Il y a des gros tas de « merdouilles », pardon, des matelas, des trucs, etc. Si on pouvait faire un petit quelque chose. Cela fait un petit bout de temps. Ce serait bien pour le quartier, pour les habitants et pour le bien-vivre dans le quartier. Merci.

M. CARRE – *J'y suis passé hier. Je n'ai pas du tout fait le même constat.*

Mme MIKO – *Il n'y a pas des gros tas ?*

M. CARRE – *Il y a un matelas dans un coin, sur un angle de la rue Bénoni Gaultier. Puis il y a effectivement des restes de gravats et quelques éléments qui traînent mais qui vont être ramassés avec les encombrants qui viennent je crois vers la fin du mois. Ce sera nettoyé.*

En revanche, pour ce qui est de la demande des habitants, je n'en vois pas beaucoup. Je ne vis pas tous les jours devant. Je ne sais pas si c'est votre cas. La demande des personnes de la rue Croix Baudu, juste à côté, n'est pas cela du tout. Elles veulent des aménagements sur leur résidence, juste à côté. Je rappelle pour tout le monde, c'est où il y avait 5 fois 20 logements sur ce terrain. Il y avait un certain nombre de faits qui ne se produisent plus aujourd'hui. Les personnes sont relogées ailleurs. Les 5 bâtiments sont par terre. C'est en face de la salle d'escrime et du dojo. Juste à l'arrière, il y a la cité des Murlins et Croix Baudu. La demande des riverains est d'avoir sur leur propre territoire une résidentialisation, quelque chose de bien, avec des jeux d'enfants pour eux. Je n'ai pas entendu du tout de demande – on ne doit pas avoir les mêmes – de riverains à côté. Ils passent tous sur la route. Ils ne passent pas à pied. On va nettoyer. Il n'y a pas de problème.

M. le Maire – *Cela va être nettoyé.*

M. CARRE – *Mais il faut essayer de mettre les choses, comme vous l'avez dit, à l'échelle de chacun des quartiers. Merci.*

M. le Maire – *Donc ce sera nettoyé. Sur cette bonne nouvelle, la séance est levée.*

*
* *
*

La séance est levée à 22 heures 20.

*
* *
*